This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

32101 064792243

Digitized by Google

4
3
ANNEX LIB.

Digitized by Google

Digitized by Google

4004
.743

Library
OF
The College of New Jersey.

PRESENTED
BY
THE FAMILY
OF
William D. Beattie, A. M.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

4004
.743

Library
OF
The College of New Jersey.

PRESENTED
BY
THE FAMILY
OF
William D. Beattie, A. M.

1290.6.2

Digitized by Google

From Wm. Hickey to his friend
Hon: John W. Taylor.
13 May 1820

4004
.743

DE

L'INSTITUTION

DE L'ORATEUR.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE MICHEL LEROY.

Digitized by Google

Hon: John W. Taylor

QUINTILIEN,

DE

L'INSTITUTION

DE L'ORATEUR,

TRADUIT PAR M. L'ABBÉ GÉDOYN,

Des Académies Française et des Inscriptions.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée et augmentée des passages omis par le traducteur, d'après un mémoire manuscrit de M. CAPPERONNIER.

TOME SECOND.

LYON,

AMABLE LEROY.

1812.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'INSTITUTION
DE L'ORATEUR.

LIVRE CINQUIÈME.

AVANT-PROPOS.

De célèbres auteurs ont cru que le seul devoir de l'orateur étoit d'instruire, et que tout ce qui s'appelle sentiment et passion devoit lui être interdit pour deux raisons : la première, parce que tout ce qui trouble l'ame est vice et désordre ; la seconde, parce qu'il n'est par permis de jeter les juges hors des voies de la justice et de la vérité, par l'impression de la crainte, de la pitié, de la colère, ou de mouvements semblables ; et que c'est une chose non-seulement inutile, mais même indigne de l'homme, que de s'embarrasser du soin de plaire, où il n'est question que d'avoir gain de cause. D'autres, et en plus grand nombre sans doute, bien éloignés de vouloir ôter à l'orateur ces deux avantages, ont néanmoins regardé comme son principal devoir, de bien établir ce qu'il avance, et de réfuter les raisons contraires.

Quoi qu'il en soit de ces deux sentiments, car il ne s'agit pas maintenant d'en décider, ce livre-ci sera, dans l'un et dans l'autre, jugé infailliblement très-nécessaire, puisqu'il est uniquement destiné à traiter de la preuve et de la réfutation. A quoi même se doit rapporter tout ce que j'ai

(RECAP)

26374

Digitized by Google

dit des actions du barreau dans les livres précédents. Car ni l'exorde ni la narration n'ont d'autre usage que de préparer les juges à la preuve. En vain aussi aura-t-on fait ses réflexions sur l'état de la cause et sur les autres points dont j'ai parlé, si ce n'est en vue de prouver solidement sa proposition. En un mot, des cinq parties que j'ai dit qui composent un plaidoyer, nulle autre n'est tellement essentielle que l'on ne s'en puisse quelquefois passer. Celle-ci seule tient indispensablement sa place, parce que tout procès a besoin de preuves. Parlons donc de cette importante partie, et pour le faire avec ordre, commençons par les préceptes généraux : nous viendrons ensuite à ceux qui regardent chaque genre de causes en particulier.

CHAPITRE PREMIER.

Des différentes sortes de preuves.

Aristote distingue en premier lieu deux sortes de preuves, en quoi il a été suivi presque généralement de tous ceux qui ont écrit après lui. Il dit donc qu'il y a des preuves que l'orateur prend hors de son sujet, et même hors de la rhétorique; d'autres qu'il tire de son sujet, ou, pour mieux dire de son propre fonds; c'est pourquoi il appelle celles-ci des preuves artificielles, et celles-là des preuves sans art ou indépendantes de l'art. Du nombre de ces dernières sont les préjugés, les bruits, la question que l'on donne aux criminels, les pièces, le serment et les témoins (ἐντέχνως, ἀτέχνως); toutes choses qui font la matière de la plupart des procès.

Mais quoique ces preuves par elles-mêmes ne tiennent rien de l'art, souvent pourtant on est

Digitized by Google

obligé de les combattre, ou de les soutenir avec toutes les forces de l'éloquence. D'où l'on peut juger si l'on a raison de dire qu'elles n'ont pas besoin de préceptes. Ce n'est pas que j'aie dessein d'embrasser ici tout ce que l'on peut alléguer pour et contre ces preuves. Ce sont des lieux communs dont je n'ai pas prétendu grossir mon ouvrage. Je ne veux qu'enseigner la manière de les traiter, afin que chacun travaille ensuite de lui-même, non-seulement en suivant dans l'exécution les règles que je propose, mais en tâchant de s'en faire d'autres sur le même modèle, selon que la qualité des affaires le demandera; car il n'est pas possible de faire mention de toutes les causes, même de celles dont nous avons connoissance, pour ne rien dire de tant d'autres qui se peuvent encore présenter.

CHAPITRE II.

Des préjugés.

Il y a trois sortes de préjugés : les uns sont fondés sur des choses qui ont déjà été réglées en des cas tout pareils, comme des testaments de pères contre les enfants, lesquels testaments ont été confirmés ou cassés; et alors j'aimerois mieux les appeler des exemples que des préjugés : les autres sur des jugements qui ont précédé, et qui ont du rapport à la cause présente, d'où vient proprement le mot de préjugé. Tels étoient les préjugés contre Oppianicus, desquels il est parlé dans l'oraison de Cicéron pour Cluentius : tels encore ceux dont les ennemis de Milon se prévaloient contre lui, en disant que le sénat l'avoit déjà condamné. Les troisièmes viennent d'une sentence qui aura été rendue sur la même affaire,

Digitized by Google

comme dans les causes qui se jugent par appel. (Dans les accusés que l'on condamne à être déportés ; dans les seconds jugements qui interviennent au sujet de la liberté que l'on conteste à quelqu'un ; dans quelques-unes des causes centumvirales qui sont distribuées en deux chambres, où il y avoit une pique, symbole de l'autorité des centumvirs. *C.*)

L'orateur donnera du poids aux préjugés, en faisant considérer particulièrement deux choses : l'autorité de ceux qui ont prononcé, et la conformité de l'affaire qui est à juger, avec celle sur laquelle ils ont prononcé. De même il les combattra par des réflexions contraires ; mais rarement par des invectives contre les juges, à moins qu'ils ne soient manifestement en faute. Car il est naturel qu'un juge confirme ce qu'un autre a jugé avant lui, et qu'il ne donne pas volontiers un exemple qui pourroit retomber sur lui-même. C'est pourquoi il vaut mieux recourir à la différence qu'il peut y avoir entre l'une et l'autre causes. Et véritablement il est difficile d'en trouver deux qui soient parfaitement semblables. Si c'est même question, même exemple, alors on prétextera la négligence des avocats ; la foiblesse des personnes qui ont été condamnées ; le crédit de la partie adverse qui a suborné les témoins ; la passion, l'ignorance et l'erreur qui ont tant de part à toutes les affaires humaines ; enfin quelque circonstance qui sera survenue depuis, et qui aura changé l'état de la cause. Si rien de tout cela ne peut s'alléguer, il sera du moins permis de représenter que de tout temps on a rendu de mauvais jugements. D'un côté (1) Rutilius con-

(1) Rutilius étoit un des plus grands personnages de son temps. Il gouverna l'Asie avec toute l'intégrité possible ; mais pour n'avoir pu souffrir les rapines et les

Digitized by Google

damné, de l'autre (1) Catilina et (2) Clodius absous, en sont des preuves. On priera aussi les juges d'examiner l'affaire par eux-mêmes, plutôt que d'en juger sur la foi d'autrui.

Pour ce qui est des décrets du sénat, ou des arrêts du prince, et des juges souverains, je n'y vois point de remède, si ce n'est de prouver que le cas est différent, ou qu'il y a eu un décret postérieur et de même force, qui déroge au premier; sans quoi il faut se résoudre à passer condamnation.

CHAPITRE III.

Des bruits et de la renommée.

C'est une preuve dont on exagère ou dont on diminue le prix comme on veut; car l'un dira que la renommée est le consentement universel, et comme le témoignage public de toute une ville, de tout un royaume; l'autre, au contraire, dira que c'est toujours un bruit incertain, et souvent répandu sans fondement, qui doit sa naissance à la malignité des uns, et son progrès à la crédulité des autres; que l'homme le plus sage est ex-

concussions des gens d'affaires, il s'attira leur haine, et fut ensuite sacrifié à leur ressentiment par les chevaliers romains, qui furent juges dans sa cause.

(1) Catilina, après avoir été préteur en Afrique, fut accusé de concussion. Son crédit et ses amis, qui étoient puissants, le tirèrent d'affaire.

(2) Clodius, ennemi juré de Cicéron, après avoir traversé inutilement son retour, se porta à beaucoup de violences contre lui. C'étoit un juste sujet d'accusation. Milon, ami de Cicéron, et ami chaud, ne manqua pas l'occasion; mais Clodius ayant été fait édile par la faction opposée à celle de Cicéron, sa charge le mit à couvert des poursuites de Milon.

Digitized by Google

posé tous les jours à ces mauvais bruits, par l'artifice de ses ennemis, ou de ses envieux à qui le mensonge ne coûte rien; et les exemples ne manqueront pas de part et d'autre.

CHAPITRE IV.

De la question.

Il en est de même de la question : s'il y a des raisons qui l'appuient, il y en a bien aussi qui la combattent. Vous dites que c'est un moyen sûr pour tirer la vérité de la bouche des criminels; et moi je dis que c'est souvent un moyen de les faire accuser faux; en ce qu'aux uns la patience rend le mensonge aisé, et qu'aux autres la foiblesse le rend comme nécessaire. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. C'est un lieu commun que les anciens et les modernes ont traité à fond. Il y a néanmoins quelques réflexions particulières que l'on pourra faire selon l'occasion; car s'il s'agit de donner la question, il sera de conséquence d'examiner qui l'exige, contre qui, pour quel sujet, et quel est le criminel que l'on offre ou que l'on demande. Et si la question a déjà été donnée au coupable, on examinera quel il est, et quel genre de supplice on lui a fait souffrir; si ce qu'il a déclaré est vraisemblable; s'il ne s'est point contredit; s'il a toujours persisté dans sa première déclaration, ou si la force du mal l'a fait changer; si c'est au commencement de la question qu'il a avoué quelque chose, ou bien à mesure que les tourments ont augmenté; enfin, quel est le juge qui a présidé à cette épreuve : circonstances qui sont aussi diverses que la nature des choses mêmes et des affaires.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Des pièces.

Les pièces sont une autre source de contestation : non-seulement on peut les combattre, mais même les accuser de faux. Comme il peut y avoir de l'ignorance, ou de la mauvaise foi de la part de ceux qui ont signé (1), il vaut mieux n'y supposer que de l'ignorance, parce qu'il y a moins de gens enveloppés dans l'accusation ; mais cela même dépend de la nature de la cause, et des pièces que l'on a en main. Il faut donc examiner si ce qu'elles contiennent n'est point contre toute vraisemblance, ou s'il ne se peut pas détruire par quelque autre preuve de même espèce, comme il arrive souvent ; si l'une des personnes que l'on dit avoir signé, ou celui contre qui elles ont signé, n'étoit point mort ou absent ; si les temps et les dates se rapportent ; si ce qui est articulé dans ces pièces n'est point démenti par les évènements qui ont précédé ou suivi. Souvent même la seule inspection suffit pour y faire découvrir un caractère de supposition et de fausseté.

CHAPITRE VI.

Du serment.

Les personnes qui plaident peuvent offrir leur serment, ou ne pas recevoir celui d'autrui qui

(1) Par le mot de *pièces*, *tabulæ*, on entend les contrats, les billets, les obligations, les testaments, etc. Ces pièces devoient être faites en présence de plusieurs témoins qui les attestoient par leur signature. Un testament devoit être signé de sept personnes.

Digitized by Google

leur est offert, ou exiger celui de leur partie, ou refuser le leur propre. Offrir le sien, sans exiger celui de la partie adverse, est presque toujours odieux. Quiconque cependant le voudra faire doit au moins se couvrir du manteau de la religion, ou de sa réputation, qui fasse présumer qu'il n'est pas capable de se parjurer. Mais il se rendra bien plus digne de foi, s'il ne témoigne ni empressement ni répugnance à donner son serment; ou si la cause est telle que l'on ne puisse pas croire que pour un si léger intérêt, il voulût attirer sur lui la colère des Dieux; ou, enfin, si pouvant gagner sa cause par beaucoup d'autres moyens, il ajoute encore celui-là, comme le témoignage éclatant d'une bonne conscience.

Celui qui ne voudra pas recevoir un homme à serment dira que bien des gens ne font pas une affaire de se parjurer. Ne s'est-il pas trouvé des philosophes qui nioient la providence? Il ajoutera que d'offrir légèrement et sans nécessité d'affirmer une chose en justice, doit paroître fort suspect; que c'est montrer combien on fait peu de cas d'une action si religieuse, et vouloir en même temps se rendre juge dans sa propre cause.

Il semble donc qu'il vaudroit mieux déférer le serment à la partie adverse. En effet, on ne peut guère en user plus généreusement, que de la faire arbitre du différend que l'on a avec elle. On fait aussi plaisir aux juges, qui par là sont affranchis de la crainte de se tromper. C'est pour cela même que le refus en devient d'autant plus difficile à l'adversaire, à moins que ce ne soit une chose dont il est à croire qu'il n'a pas lui-même connoissance. Si cette excuse lui manque, il n'a qu'une ressource, qui est de dire que sa partie cherche à lui attirer la haine des juges, et que, ne pouvant gagner son procès, elle veut au moins avoir lieu de se plaindre: que pour lui, s'il n'é-

Digitized by Google

toit aussi homme d'honneur qu'il l'est, il accepteroit sans peine le parti qu'on lui offre; mais qu'il aime beaucoup mieux prouver ce qu'il avance, que de donner occasion à qui que ce soit de le soupçonner de parjure.

Toutefois je me souviens que, dans ma jeunesse, quand nous commencions à fréquenter le barreau, nos anciens nous recommandoient cette maxime, de ne jamais déférer le serment à la partie adverse; de même qu'il ne falloit jamais lui abandonner le choix des juges, ni en prendre du nombre de ses avocats. Et véritablement, si un avocat n'a pas bonne grace de rien dire qui puisse préjudicier à sa partie, à plus forte raison doit-on croire qu'il ne prononcera pas contre elle.

CHAPITRE VII.

Des témoins.

Rien n'embarrasse tant un avocat que les dépositions des témoins. Les unes se font de vive voix, les autres par écrit, et celles-ci sont les plus aisées à combattre; car on peut croire qu'un homme a eu moins de peine à trahir la vérité, quand il n'a été retenu que par la présence d'un petit nombre de gens qui étoient là pour signer avec lui (1). On peut dire aussi qu'il a ses raisons pour ne pas comparoître en justice, et que c'est qu'il se défie de lui-même. Que si sa personne est à couvert du blâme, au moins peut-on

(1) Ceux qui donnoient leur témoignage par écrit le donnoient en présence de plusieurs personnes qui signoient au bas de leur déposition.

Digitized by Google

décrier ceux qui ont appuyé son témoignage par leur signature. Certainement une chose parle contre eux tous, en ce que personne ne donne jamais son témoignage par écrit, si ce n'est de son propre mouvement. Et quiconque le donne, ne déclare-t-il pas par là qu'il ne veut pas de bien à celui qu'il a chargé par sa déposition?

Mais, d'un autre côté, l'accusateur ne se rendra pas à ces raisons; il soutiendra que l'ami qui parle pour son ami, et l'ennemi qui dépose contre son ennemi, peuvent dire vrai l'un et l'autre, s'ils sont de bonne foi. Et ceci deviendra un lieu commun que l'on pourra traiter pour et contre.

A l'égard des témoins qui affirment de vive voix, l'embarras est plus grand; c'est pourquoi on dresse, s'il faut ainsi dire, deux batteries, soit pour les combattre, soit pour les soutenir. Je veux dire qu'on s'y prend de deux manières, par un discours suivi, ou par un interrogatoire. Si c'est un discours suivi, tantôt on parle en général, ou pour ou contre les témoins, ce qui devient encore un lieu commun, l'une des parties s'efforçant de montrer qu'il n'y a point de preuve plus solide que celle qui est fondée sur la certitude des hommes; et l'autre faisant voir au contraire combien cette prétendue certitude est sujette à erreur. Tantôt on s'attache à l'espèce de témoins qui se présente, et un avocat ne fait pas difficulté d'en attaquer plusieurs à-la-fois; car ne sait-on pas que de célèbres orateurs se sont moqués du témoignage d'une nation entière et de tout un genre de témoins; je parle de ceux qui déposent sur un simple *ouï-dire*. En effet, on peut alléguer qu'ils ne sont pas témoins par eux-mêmes, et qu'ils ne font que rapporter ce qu'ils ont appris de gens qui n'avoient pas fait serment de dire la vérité. Ainsi, dans les causes du péculat,

Digitized by Google

quiconque témoigne qu'il a compté de l'argent à l'accusé, on dira qu'il se rend partie et non pas témoin. Quelquefois aussi on réfute chaque témoin en particulier, et alors c'est une invective qui, dans les plaidoyers, se trouve mêlée avec la défense des parties, ou qui fait un discours à part, comme celui que Cicéron prononça contre Vatinius.

Traitons ce point plus exactement, puisque j'ai entrepris d'instruire l'orateur à fond; car autrement il suffiroit de lire les deux livres qu'en a écrits Domitius Afer, que j'ai connu dans ma première jeunesse, et à qui je m'étois attaché comme le méritoit un homme de son âge et de sa réputation. Non-seulement j'ai lu ce qu'il a écrit sur cette matière, mais j'en ai appris de lui-même une bonne partie. Il a raison de dire qu'ici le premier devoir d'un avocat est de connoître ce qu'il y a de plus secret dans la cause dont il est chargé. Cela est sans doute d'une extrême conséquence pour tout, et j'en ferai un chapitre exprès au douzième livre de mon ouvrage. C'est en effet cette connoissance qui donne matière aux interrogations, qui nous met des armes à la main pour combattre ou pour défendre un témoin, et qui nous apprend dans quelle disposition d'esprit il faut que nous mettions les juges à son égard: car l'orateur doit par son discours lui attirer l'estime ou le mépris des juges; parce que nous déférons au témoignage d'autrui, selon que nous sommes disposés à croire ou à ne pas croire. Mais comme il y a deux sortes de témoins, les uns volontaires, dont les deux parties se servent également, les autres forcés, que l'on cite en justice dans les causes publiques, et qui ne s'accordent qu'à l'accusateur, distinguons les uns d'avec les autres, et celui qui produit un témoin d'avec celui qui le réfute.

Digitized by Google

Si vous produisez un témoin qui dépose volontairement, vous pouvez savoir ce qu'il dira, et par conséquent il vous est aisé de l'interroger. Cependant cela même a besoin d'adresse et de prévoyance; car ce témoin peut être imprudent, timide, incertain. L'avocat de la partie adverse fera tout ce qu'il pourra pour le troubler; il lui tendra des piéges, et s'il y tombe, son indiscrétion et sa timidité vous nuiront plus que toute la prudence et la fermeté d'un autre ne vous eussent servi. Il faut donc bien l'éprouver auparavant, et lui faire mille questions, comme feroit l'adversaire même. De la sorte il sera ferme et constant dans ses dépositions, ou s'il vient à chanceler, d'un mot vous le remettrez.

Mais de la part même de ceux qui paroissent plus assurés, il y a des piéges dont il faut se donner de garde; car souvent ce sont des témoins supposés; qui, après avoir tout promis, disent tout le contraire; d'autant plus dangereux qu'ils ont toute l'autorité que donne un aveu sincère. Il faut donc bien examiner quel motif les porte à se déclarer contre la partie adverse. Il ne suffit pas qu'ils aient été ses ennemis, il faut voir s'ils n'ont point cessé de l'être et s'ils ne cherchent point à se réconcilier à vos dépens; s'ils se sont laissé corrompre, et si le repentir ne les a point fait changer. Voilà les réflexions qu'il faut faire, lors même qu'il s'agit de choses que les témoins savent être vraies; à plus forte raison, quand ils s'engagent à parler contre la vérité; car en ce dernier cas ils sont encore plus sujets au repentir, plus perfides dans leurs promesses, ou, s'ils tiennent parole, plus exposés à se trahir eux-mêmes et à se déconcerter.

A l'égard des témoins qui comparoissent en justice, ils sont ou favorables à l'accusé ou contraires; et l'accusateur peut savoir leurs disposi-

Digitized by Google

tions, comme il peut les ignorer. Supposons qu'il les sache, quoiqu'en l'un et en l'autre cas il faille également user de précaution. En effet, si vous interrogez un témoin qui soit porté de mauvaise volonté contre l'accusé, il est à craindre qu'il ne témoigne trop ses sentiments, ce qu'il ne manquera pas de faire, si vous le mettez d'abord sur le point dont on veut être éclairci. Il faut donc l'y conduire pas à pas, et prendre même un chemin détourné, afin que les choses qu'il a le plus envie de dire semblent lui être arrachées. Evitez aussi de lui faire question sur question, de crainte que l'empressement qu'il auroit de répondre à tout ne le rende suspect aux juges; mais contentez-vous de savoir de lui ce que l'on peut raisonnablement espérer d'un seul témoin.

Que si, au contraire, il est dans les intérêts de la partie adverse, le plus grand bonheur qui vous puisse arriver, c'est de lui faire dire ce qu'il ne vouloit pas dire; et pour cela il faudra prendre l'interrogatoire de loin, car il vous donnera des réponses qu'il croira indifférentes; mais à force de le questionner, vous tirerez enfin quelque chose dont vous pourrez vous prévaloir contre lui. Comme dans un plaidoyer nous rassemblons plusieurs arguments, qui détachés les uns des autres ont peu de force, et qui joints ensemble conspirent à déterminer l'esprit, de même en interrogeant ce témoin sur quantité de circonstances du temps, du lieu, de la personne, sur ce qui a précédé, sur ce qui a suivi, etc., vous arracherez enfin quelque réponse qui le mettra dans la nécessité, ou de déclarer ce que vous vouliez savoir, ou de se contredire lui-même. S'il est tellement sur ses gardes que ni l'un ni l'autre n'arrive, il sera manifeste qu'il ne veut rien avouer. Alors ce qui vous reste à faire, c'est de le transporter hors de la cause pour voir si, par des détours dont il ignore

Digitized by Google

la fin, il ne se laissera point surprendre; et vous le tiendrez le plus long-temps que vous pourrez, afin que, par son affectation à justifier l'accusé, il s'ôte lui-même toute créance; car il ne lui fera pas moins de tort par là que s'il avoit dit de bonne foi ce qu'il en sait.

Supposons maintenant que l'accusateur ne connoisse pas la disposition des témoins; suivant la remarque que nous avons faite en second lieu, il tâchera de s'en assurer, et par diverses interrogations comme par degrés, il les mènera insensiblement à son but. Mais parce qu'ils ont quelquefois cet artifice de répondre d'abord conformément à ce que l'on souhaite, pour dire ensuite avec plus d'autorité tout ce qu'il leur plaît, si l'orateur s'en défie, il sera de son habileté de profiter du moment, et de ne leur pas donner le temps de nuire.

Quant à l'avocat qui défend, l'interrogation est pour lui d'un côté plus aisée, d'un autre côté aussi plus difficile : plus aisée en ce qu'il sait les dépositions des témoins, quand ce vient à lui à les interroger; plus difficile, en ce qu'avant que de plaider la cause, rarement peut-il savoir ce qu'ils déposeront. C'est pourquoi il doit soigneusement examiner quel est leur caractère, et quel sujet ils ont de vouloir du mal à sa partie : réflexions sur lesquelles il insistera dans son plaidoyer, afin que les juges connoissant ces témoins pour gens que la haine ou l'envie, la complaisance ou l'intérêt gouvernent, ils les regardent comme suspects. Si l'adverse partie n'a pas le nombre de témoins suffisant, il s'en prévaudra; si elle en a plus qu'il ne faut, cette foule sera traitée de cabale. Produit-elle des gens obscurs? l'argent leur fait tout faire : des gens puissants? c'est que notre partie veut nous opprimer par son crédit. Cependant il fera mieux de s'en tenir aux

Digitized by Google

raisons que ces témoins ont de perdre l'accusé, et ces raisons sont différentes selon la nature des affaires et la condition des personnes; car il ne faut pas croire que votre adversaire soit fort en peine de répondre aux reproches vagues que vous lui faites sur le nombre ou sur la qualité de ses témoins. Il en produit peu? c'est qu'il se contente de ceux qui savent le fait. Il prend des gens obscurs? il les prend comme ils sont, en cela triomphe sa bonne foi; et s'ils sont en grand nombre, ou que ce soient des personnes de considération, il lui sera d'autant plus aisé de donner du poids à leur témoignage.

Mais comme on fait quelquefois l'éloge des témoins à mesure qu'on les appelle ou qu'on lit leur dépositions, de même on peut les noircir et les décrier; ce qui étoit encore plus facile et plus ordinaire autrefois, lorsque la coutume étoit de ne les interroger qu'après que la cause avoit été plaidée de part et d'autre. Quant à ce que l'on peut dire contre chacun d'eux en particulier, c'est de leur propre personne qu'il le faut tirer et non d'ailleurs.

Venons enfin à l'interrogatoire, qui est l'autre manière de s'y prendre. Pour y réussir, le principal est de bien connoître les témoins : car l'un est craintif, il faut l'intimider; l'autre de peu d'esprit, il faut le faire donner dans le piége; celui-ci vif et emporté, il faut l'irriter; celui-là présomptueux et vain, il faut le louer. Mais si vous avez à faire à un homme sage, et qui se possède, passez incontinent à un autre; traitez-le d'opiniâtre ou d'ennemi déclaré de votre partie. Ne vous amusez point à l'interroger dans les formes, contentez-vous de le réfuter en deux mots. Si vous avez l'occasion de le tourner en ridicule par quelque bon mot, ne la manquez pas; ou s'il vous donne prise du côté de ses mœurs, attaquez-le

Digitized by Google

par là, et couvrez-le d'infamie. Il y a des témoins qui sont naturellement honnêtes gens, et qui craignent de faire de la peine, il faut les traiter doucement; car souvent tel se cabre contre des manières dures et hautaines, que la douceur et l'honnêteté désarment.

Tout interrogatoire se renferme dans la cause, ou il s'étend au delà. Si vous le renfermez dans la cause, prenez-le d'un peu loin, aussi-bien que l'accusateur, afin de mieux couvrir votre marche; suivez les réponses que l'on vous donne, voyez si elles s'accordent entre elles; il en échappera peut-être quelqu'une dont vous pourrez tirer avantage. C'est une de ces choses qui ne s'apprennent point aux écoles, et qui dépendent plus de l'esprit et de l'expérience d'un orateur que de tous les préceptes. Si pourtant on veut que j'en apporte un exemple qui serve de modèle, je proposerai particulièrement celui des dialogues de Platon, et des autres philosophes qui ont imité la manière de Socrate. Dans ces dialogues, les interrogations sont si détournées et si subtiles, qu'un homme, en satisfaisant à la plupart, se voit néanmoins forcé de conclure tout le contraire de ce qu'il vouloit. Il peut arriver par bonne fortune qu'un témoin ne s'accorde pas avec lui-même, plus souvent encore qu'il ne s'accorde pas avec les autres témoins. Mais si vous savez l'interroger adroitement, l'art vous aidera aussi, et vous conduira presqu'infailliblement, à ce qui autrement ne seroit qu'un pur effet du hasard.

Hors de la cause, il y a pareillement bien des questions à faire, qui vous peuvent beaucoup servir. On interroge un témoin sur ses vie et mœurs, sur la conduite de ceux qui déposent avec lui; on examine si ce ne sont point des gens diffamés, ou de trop basse condition; s'ils sont liés d'amitié avec l'accusateur, ou s'ils ont des ini-

Digitized by Google

mitiés avec l'accusé. Vous presserez ces témoins sur tous ces chefs, pour leur faire dire quelque chose dont vous puissiez profiter, ou pour les surprendre en mensonge, ou enfin pour leur donner lieu de faire éclater l'envie qu'ils ont de nuire à votre partie.

Mais soyez sur-tout fort circonspect dans votre manière d'interroger. Car un témoin plaisante quelquefois agréablement un avocat, et pour l'ordinaire ses plaisanteries sont bien reçues. Servez-vous des termes les plus simples et les plus communs, afin que celui que vous questionnez, qui souvent est un ignorant, vous entende sans peine; ou de crainte qu'il ne fasse semblant de ne vous pas entendre, ce qui vous tourneroit en ridicule.

Quant à ces mauvaises finesses, de suborner un témoin et de le faire passer du côté de la partie adverse, à dessein qu'il lui fasse plus de tort, soit qu'en venant à se lever tout-à-coup il dépose contre elle, après avoir paru assis à ses côtés, soit qu'il parle en sa faveur, et qu'ensuite il fasse paroître une joie puérile et immodérée, qui détruise et son propre témoignage et celui des autres, je n'en dois parler que pour recommander qu'on les évite.

Souvent les informations et les témoins ne s'accordent pas, et de cette opposition naît un autre lieu commun qui se traite aussi pour et contre; car les témoins s'appuient de leur serment, et les informations se soutiennent par le consentement unanime de ceux qui les ont signées.

Même dispute arrive encore au sujet des témoins et des arguments. D'un côté l'orateur vantera dans les témoins la certitude de leurs dépositions, la religion des serments, et fera voir que les arguments ne sont qu'un ouvrage de l'esprit humain. Mais de l'autre on lui répondra que ces

Digitized by Google

témoins sont sujets à se laisser corrompre ; que souvent la faveur, ou la crainte, ou l'avarice, ou l'amitié, ou la haine, ou l'ambition les fait parler, au lieu que les arguments se tirent de la nature des choses ; qu'un juge qui s'en fie aux témoins croit sur la foi d'autrui, au lieu que celui qui se détermine sur de bonnes preuves n'en croit qu'à lui-même. Ces questions sont communes à un grand nombre de causes ; de tout temps on les a agitées, et on les agitera toujours.

Il n'est pas extraordinaire non plus que chacune des parties ait ses témoins. Et alors il y a trois réflexions à faire : l'une prise des témoins mêmes, lesquels d'entre eux sont plus gens de bien ; l'autre de leurs dépositions, lesquels ont dit des choses plus vraisemblables ; et la troisième des parties, laquelle des deux a plus de crédit et de faveur.

A tout ce que j'ai dit dans ce chapitre, on peut ajouter encore ce que nous appelons des témoignages du ciel. J'entends les réponses qui ont quelque chose de surnaturel, les oracles, les présages. Mais il faut savoir qu'il y a deux manières de les traiter. L'une générale, sur laquelle il y a un combat éternel entre les épicuriens et les stoïciens, ceux-ci voulant que le monde soit gouverné par une providence, ceux-là non. L'autre particulière, qui s'attache à chaque espèce de témoignage du ciel, ou de divination, selon qu'elle tombe en question. Car on n'établit ni on ne renverse point la foi des oracles, comme on feroit celle des augures, ou des aruspices, ou des interprètes de songes, ou des astrologues, parce que ce sont autant d'espèces différentes.

Ajoutons enfin à tout ceci les paroles qui échappent dans le vin, dans la démence, ou durant le sommeil, et les indices qui sont fondés sur la révélation des enfants : sorte de témoignage qui

Digitized by Google

fournit une nouvelle matière de contestation aux deux avocats, lorsque l'un montre que dans l'innocence de ces témoins il n'entre ni fraude ni artifice, et que l'autre oppose à cela qu'il n'entre non plus ni raison, ni discernement.

Au reste, tout ce genre de preuve qui se tire de l'autorité des témoins est si important, que non-seulement nous nous en servons avec avantage, mais que nous pouvons même l'exiger, quand il manque à la partie adverse. *Vous avez payé; qui a reçu votre argent? en présence de qui l'avez-vous compté? d'où l'avez vous eu? J'ai*, dites-vous, *empoisonné un tel: qui m'a donné du poison? où l'ai-je pris?* (Combien l'ai-je acheté? C.) *de qui me suis-je servi? qui sont mes complices?* toutes circonstances que Cicéron ne manque pas de discuter, lorsqu'il plaide pour Cluentius, accusé d'empoisonnement. Que cela suffise pour les preuves qui subsistent indépendamment de l'art.

CHAPITRE VIII.

Des preuves artificielles.

Cet autre genre de preuves, qui est purement artificiel, et n'est composé que de ce qui sert à convaincre l'esprit et à persuader, est d'ordinaire ou tout-à-fait négligé, ou fort superficiellement traité par ceux qui, fuyant les arguments comme des endroits épineux et âpres, font leurs délices des lieux communs, qui leur semblent bien plus agréables et plus riants. On peut comparer ces orateurs à ces malheureux compagnons d'Ulysse, qui, à ce que nous disent les poëtes (1) charmés

(1) Homère en parle au neuvième livre de l'Odyssée.

Digitized by Google

du chant des syrènes, et de la douceur d'un certain fruit, dont ils avoient goûté au pays des Lotophages (1), aimèrent mieux périr que de renoncer à ces funestes plaisirs. Aussi ce qui leur arrive, c'est qu'en courant après de vaines louanges, ils se laissent ravir la victoire, qui est pourtant l'objet et le but de leurs travaux.

En effet, ces lieux communs qui entrent dans un discours sont faits pour servir de parure, ou même d'appui aux arguments; mais les arguments en sont, à proprement parler, les nerfs; et tout le reste, pour me servir d'une comparaison tirée du corps humain, ne doit faire qu'ajouter de la couleur et de l'embonpoint. Par exemple, si l'orateur dit qu'une action s'est faite par colère, par crainte, ou par avarice, il peut s'étendre un peu sur la nature et sur les effets de cette passion. Il en use de même quand son sujet lui donne occasion de louer ou de blâmer quelqu'un; de grossir un objet, ou de le diminuer; de faire une description, de plaindre, de consoler, d'exhorter; mais il faut que tous ces traits tombent sur des choses dont nous ayons prouvé la certitude et la vérité. Je ne disconviens pas qu'il ne faille s'étudier à plaire, et encore plus à toucher; mais on fera l'un et l'autre avec bien plus de succès lorsque l'on aura instruit et convaincu les juges, à quoi on ne peut parvenir que par la force du raisonnement, et des autres moyens qui servent à établir la créance.

Or, avant que de donner toutes les espèces de preuves artificielles en détail, je crois devoir faire observer ce qu'elles ont de commun entre

(1) Peuple ainsi nommé, parce qu'il se nourrissoit de lotos, espèce de fruit fort agréable, qui, suivant le témoignage de Polybe, rapporté par Athénée, avoit le goût de la figue et des dattes.

Digitized by Google

elles. Car il n'y a point de question qui ne concerne ou une chose ou une personne ; et les lieux qui fournissent aux arguments ne sauroient être que dans ce qui survient à l'une ou à l'autre. Les arguments se peuvent considérer ou en eux-mêmes, ou par rapport à quelqu'autre chose. Et il ne peut y avoir de preuve qui ne se prenne ou de ce qui précède, ou de ce qui suit, ou des contraires, et toutes ces choses se tirent nécessairement ou du passé, ou du présent, ou de l'avenir.

On remarquera aussi qu'une chose ne se peut prouver que par une autre; et cette autre, il faut qu'elle soit ou plus grande, ou moindre, ou égale. A l'égard des arguments, ils naissent ou des questions prises en général, et sans rapport ni aux personnes ni aux choses, ou de la cause même, lorsqu'elle nous fournit quelque raison particulière, et tirée de l'affaire dont il s'agit. On peut dire aussi que toutes les preuves sont ou certaines, ou vraisemblables, ou seulement de nature à n'avoir rien qui répugne. J'ajoute enfin qu'elles reviennent toutes à l'une des quatre sortes qui suivent. De ce qu'une chose est, on conclut qu'une autre n'est pas: *Il est jour ; donc il n'est pas nuit ;* ou de ce qu'une chose est, on conclut qu'une autre est aussi, *le soleil est sur l'horizon, donc il fait jour ;* ou de ce qu'une chose n'est pas, on infère qu'une autre est, *il n'est pas nuit ; donc il est jour ;* ou enfin de ce qu'une chose n'est pas, on infère qu'une autre n'est pas non plus, *il n'y a point d'animal raisonnable, donc il n'y a point d'homme.* Ceci dit en général, je passe à un plus grand détail.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Des signes.

Toute preuve artificielle est composée de signes, ou d'arguments, ou d'exemples. Je sais que bien des gens confondent les signes avec les arguments. Pour moi, je les distingue pour deux raisons. La première est que les signes ressemblent assez aux preuves qui ne dépendent point de l'art; car un habit ensanglanté, des cris, des meurtrissures sont à peu près de la même nature que des pièces d'écriture, que les testaments, les bruits publics et les témoins; ils ne sont point de l'invention de l'orateur; mais ils passent à lui avec la cause qu'on lui met entre les mains. La seconde est que les signes, s'ils sont certains, ne sauroient être des arguments, puisque, où est cette sorte de signes, il n'y a plus de contestation, et que l'argument pourtant tombe toujours sur quelque contestation; et s'ils sont douteux, ils ne peuvent pas non plus avoir le nom d'arguments, ayant besoin d'arguments eux-mêmes.

Ils se divisent donc premièrement en ces deux espèces, les uns étant, comme j'ai dit, nécessaires ou certains; les autres non nécessaires ou douteux. Quant aux premiers, comme ils ont une liaison nécessaire avec ce qu'ils signifient, il me semble qu'ils n'ont pas besoin de précepte : car par-tout où il se trouve un signe infaillible, il ne peut y avoir de dispute; ce qui arrive lorsqu'il est absolument nécessaire qu'une chose soit ou qu'elle ait été, ou bien au contraire qu'elle ne soit pas ou qu'elle n'ait pas été. Supposé donc un tel signe, il ne sauroit plus y avoir de dispute que sur le fait; et cela se doit examiner par tous

Digitized by Google

les temps. Car, par exemple, il faut nécessairement qu'une femme qui a accouché ait eu commerce avec un homme, ce qui est du temps passé; et qu'il y ait des flots sur la mer quand il fait un grand vent, ce qui est du temps présent; et que celui-là meure qui a le cœur blessé, ce qui est du temps futur. De même il est impossible que l'on fasse la moisson où l'on n'a pas semé, et qu'une personne soit à Rome dans le temps qu'elle est à Athènes, et qu'un homme ait été dangereusement blessé d'un coup d'épée, s'il n'en a ni marque ni cicatrice.

Il y a des choses qui sont des signes réciproques l'une de l'autre, comme vivre et respirer; d'autres qui ne sont point signes réciproques, comme être en mouvement et marcher. Ainsi, parce qu'une femme a eu commerce avec un homme, il ne s'ensuit pas qu'elle ait accouché, ni qu'il fasse du vent sur la mer parce qu'il y a des flots, ni qu'une personne ait le cœur blessé parce qu'elle expire. Pareillement il peut arriver que l'on ait semé où l'on n'a point recueilli; qu'un homme ait été à Rome et à Athènes; qu'il ait une cicatrice, sans qu'il ait reçu de coup d'épée.

Les signes de la seconde espèce étant, comme j'ai dit, simplement probables ou non nécessaires, ils ne suffisent pas pour ôter le doute; mais joints à d'autres preuves, ils ne laissent pas d'avoir beaucoup de force. Ces signes, que l'on nomme autrement des marques, des indices, consistent en une certaine chose qui sert à en désigner une autre; par exemple, du sang répandu qui fait découvrir un meurtre. Cependant comme ce sang peut venir d'une victime que l'on aura égorgée en ce lieu, ou d'un saignement de nez, on ne conclura pas qu'un homme a fait un meurtre parce qu'il a son habit ensanglanté; mais cet indice, tout foible qu'il est par lui-même, portera un

Digitized by Google

puissant témoignage contre l'accusé, s'il peut être appuyé de certaines circonstances. Par exemple, si l'on prouve qu'il étoit ennemi de celui qui a été tué; qu'il l'avoit menacé; qu'il s'est trouvé dans l'endroit où le meurtre a été commis. Car ce sang répandu, joint à toutes ces circonstances, fait que ce qui de soi étoit douteux paroît convaincant et certain.

Parmi ces signes il y en a dont les deux parties se peuvent également prévaloir; par exemple, l'enflure et des taches sur le corps; car on peut les regarder comme des marques de poison et aussi comme des marques de crudité et d'indigestion. Il en est de même d'un coup de poignard dans le sein. L'un dira que c'est une marque que cet homme a été assassiné; et l'autre pourra dire que c'est une marque qu'il s'est défait lui-même. Ces preuves sont égales pour tous les deux, et ne déterminent qu'autant qu'elles se trouvent fortement appuyées d'ailleurs.

Hermagore met encore au nombre des signes non nécessaires, l'exemple suivant, qu'Atalante n'avoit pas sa virginité, parce qu'elle se plaisoit à courir sans cesse dans les bois avec des jeunes gens. Mais s'il faut recevoir cela pour un signe, je crains que nous n'allions trop loin, et qu'il ne faille aussi donner ce nom à toutes les conséquences que l'on tire d'un fait; et, à dire vrai, l'orateur les traite de la même façon. Car les juges de l'aréopage, quand ils condamnèrent à mort un enfant qui faisoit son divertissement d'arracher les yeux à des cailles, que jugèrent-ils, sinon que c'étoit le signe d'un très-méchant naturel, et dont il y avoit tout à craindre, si on laissoit croître cet enfant! Et les largesses extraordinaires de Sp. Mélius et de M. Manlius ne furent-elles pas regardées comme un signe d'une ambition démesurée qui les faisoit aspirer à la royauté!

Mais

Digitized by Google

Mais encore une fois, ce raisonnement nous mèneroit trop loin et multiplieroit les signes à l'infini. Car si c'est un signe d'adultère dans une femme que de se baigner avec des hommes, c'en sera un aussi en elle de manger souvent avec des jeunes gens; c'en sera un autre d'être lié d'une étroite amitié avec quelqu'un. Et par la même raison on pourra dire qu'une propreté trop recherchée, une démarche molle, des habits traînants comme ceux d'une femme, sont dans un homme des signes d'un efféminé. Mais il reste à examiner si tout cela désigne la dépravation des mœurs, de la même manière que du sang répandu désigne un meurtre qui a été commis; le signe étant, pour le bien définir, une chose qui, par la connexité qu'elle a avec une autre, la découvre et la met, pour ainsi dire, sous les yeux.

Il y a encore des choses auxquelles on donne le nom de signes, parce que de tout temps on a observé qu'elles en présageoient d'autres. Ainsi quand la lune est rouge, c'est, selon Virgile, un pronostic de vent; et, selon le même poëte, le croassement de la corneille nous annonce la pluie. Je consens pour moi, que ces pronostics soient appelés des signes, pourvu qu'ils tirent leur cause de quelque secrète disposition du ciel; car s'il est vrai que la lune soit rouge toutes les fois qu'il doit faire du vent, cette rougeur sera un signe de vent. Et si, comme veut le même poëte, l'air condensé ou raréfié est ce qui fait dans les oiseaux la diversité de leur gazouillement et de leur chant, cette qualité de l'air deviendra un signe pour nous. Sur quoi il est à remarquer que les plus petites choses présagent quelquefois des évènements considérables, comme cette même corneille de Virgile. A l'égard des grandes, il n'est pas étonnant que l'on en tire des signes et des conséquences pour les petites.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Des arguments.

VENONS présentement aux arguments. Sous ce nom je comprends tout ce qui s'appelle enthymême, épichérême et démonstration; différents noms dont la signification n'est pas fort différente.

L'enthymême, pour me servir du terme grec, puisque nous n'en avons point qui l'exprime nettement en notre langue, peut signifier trois choses. Premièrement, toute conception de l'esprit, sens dans lequel il ne se prend point ici : secondement, toute proposition avec la raison que l'on en donne : troisièmement enfin, une certaine conclusion tirée, ou de ce qui suit nécessairement, ou des contraires. Car les rhéteurs ne sont pas d'accord là-dessus; (car il y en a qui donnent le nom d'épichérême à la première espèce, (à celle où la conclusion est tirée des conséquences) *C.*) plusieurs ne reconnoissant pour véritable enthymême que celui qui est fondé sur une opposition, et à cause de cela Cornificius l'appelle par excellence l'argument des contraires. On le nomme encore le syllogisme de la rhétorique, ou le syllogisme imparfait, parce qu'il n'a ni autant de parties ni des parties aussi distinctes que le syllogisme des philosophes, comme en effet on ne l'exige pas de l'orateur.

L'épichérême est, selon Valgius, une raison que l'on apporte pour preuve. Et au sentiment de Celsus, c'est moins un effet de notre invention que la matière même que nous saisissons, dans le dessein de nous en servir à prouver une chose, bien que l'expression ne la développe point en-

Digitized by Google

core, et que nous ne l'ayons que dans l'idée. Les autres au contraire veulent que ce soit non un argument médité, mais un argument en forme, et qui a toute sa perfection. (Et qui appartient à la dernière classe de ce qu'on appelle catégorie, l'espèce. *C.*) C'est pourquoi dans l'usage ordinaire, il se prend pour une preuve renfermée en trois propositions, comme en trois parties qui la composent. Quelques-uns pourtant ont simplement nommé l'épichérême une raison. Cicéron l'appelle un raisonnement, et je crois que c'est mieux dit, bien que ce nom convienne au syllogisme; car il appelle lui-même la forme du syllogisme (1) une manière de raisonner, et il s'explique par des exemples qui sentent plus la philosophie que la rhétorique. Cependant comme il y a quelque ressemblance entre le syllogisme et l'épichérême, il est excusable de n'avoir point assez distingué l'un d'avec l'autre.

La démonstration est une preuve évidente : de là les démonstrations géométriques qui se font par le moyen des lettres (2). Cécilius croit que la démonstration ne diffère de l'épichérême que par la manière de conclure (et que la démonstration n'est qu'un épichérême imparfait, par la même raison qu'on dit que l'enthymême est différent du syllogisme dont il fait partie. Quelques auteurs croient que la démonstration est renfermée dans l'épichérême, et qu'elle est la partie qui en fait la preuve. *C.*) Quoi qu'il en soit, du moins s'accorde-t-on à définir l'un et l'autre une manière de prouver les choses douteuses par le moyen de celles qui sont claires et certaines, ce qui est commun à tout argument; car il n'est pas pos-

(1) *C'est :* l'état oratoire qu'on nomme syllogistique. *C.*

(2) *Il faut :* des lignes γραμμικαὶ et non γραμματικαὶ, faute de l'édition de Londres, 1641. *C.*

Digitized by Google

sible qu'une chose soit rendue certaine par une autre qui ne l'est pas elle-même. Les Grecs comprennent tous ces différents arguments dans un terme général, πίστις, qui ne peut guère être exprimé en notre langue que par celui de motif de crédibilité (1).

Mais le mot d'argument a encore d'autres significations, car on l'emploie pour dire une fable, ou une fiction accommodée au théâtre : et Pédianus expliquant le sujet des oraisons de Cicéron, l'*argument*, dit-il, *est tel*. (Cicéron lui-même écrit ainsi à Brutus, *craignant peut-être que par là nous ne fassions tomber quelque reproche sur Caton, quoique le genre de cause soit très-différent*. C.) Ce qui fait voir que toute matière dont on fait choix pour écrire peut être ainsi appelée. (Cela n'est pas surprenant, puisque les ouvriers ou artisans se servent eux-mêmes de ce mot. Ce qui fait dire à Virgile : *argumentum ingens*, et on appelle même *argumentosum* un ouvrage d'une étendue assez considérable. *C.*) Mais ici j'entends par argument ce que Celsus entend par preuve, par indice, par motif de persuasion. (Et par ce qu'on appelle *agressio*, (qui est l'épichérême, selon Valgius. *C.*) Car il confond tous ces noms qu'il faut pourtant distinguer, si je ne me trompe. En effet, la preuve et la persuasion ne viennent pas seulement du raisonnement, mais elles viennent aussi des signes qui ne dépendent point de l'art oratoire; et j'ai déjà montré que ces signes (qu'il appelle *indicium*, indice. *C.*) ne devoient pas être mis au nombre des arguments (2).

(1) *C'est :* Et quoiqu'en suivant le sens propre nous puissions l'appeler *fides*, nous traduirons plus clairement encore par le mot *probatio*. *C.*

(2) Le traducteur confond *inartificialia*, les motifs de crédibilité qui sont indépendants de l'art, avec *signa*, les signes. Quintilien y met quelque différence, quoiqu'il reconnoisse ailleurs qu'il y a du rapport entre eux.

Digitized by Google

L'argument étant donc une manière de prouver l'un par l'autre, et qui assure ce qui est douteux par ce qui ne l'est pas, il faut nécessairement que dans chaque cause il y ait un point fixe qui n'ait pas besoin de preuve : car s'il n'y avoit rien de certain, ni qui fût tenu pour certain, l'orateur seroit dans l'impossibilité de prouver quoi que ce soit. Or, les choses qui passent pour certaines, les voici : premièrement, celles qui tombent sous les sens, comme : *Ce que nous voyons, ce que nous entendons.* En second lieu, les choses dont la plupart des hommes conviennent ; par exemple, *Qu'il y a des dieux ; qu'il faut honorer ses pères.* Troisièmement, celles qui sont prescrites par les lois (quoiqu'elles ne regardent pas tous les hommes ; elles regardent tous ceux d'une même ville, ou d'un même pays. *C.*), ou que l'usage et le sentiment autorisent. C'est ainsi que, dans le droit, la coutume a force de loi en bien des rencontres. Enfin, s'il y a quelque point dont les deux parties demeurent d'accord, ou qui ait déjà été prouvé, ou qui ne soit point contredit par la partie adverse, on le doit tenir aussi pour certain. Voici donc, par exemple, comme on peut argumenter : *Puisque les dieux mêmes prennent soin du gouvernement du monde, pourquoi ne seroit-il pas permis au sage de se mêler des affaires de la république ?* Car, de ce que le monde est gouverné par la providence, on infère avec raison qu'il est juste de prendre soin de la république.

Mais pour bien manier les arguments, il faut de plus que l'orateur ait étudié la nature de chaque chose et les effets qu'elle a coutume de produire : de là naît la connoissance du vraisemblable, que je divise en trois espèces, selon les trois degrés de certitude qu'il peut avoir. Le premier est fort sûr et trouve créance dans tous les esprits, par exemple, *qu'un père aime ses enfants.* Le second

Digitized by Google

est moins sûr, mais néanmoins fort croyable, par exemple, *qu'un homme qui se porte bien aujourd'hui sera demain en vie.* Le troisième est le plus foible de tous, et se contente de n'avoir rien qui répugne; par exemple: *Qu'un vol fait dans une maison s'est fait par quelqu'un de la maison.*

C'est pour cela qu'Aristote, dans le second livre de sa Rhétorique, a été si soigneux d'observer ce qui affecte d'ordinaire et les personnes et les choses : quelle convenance ou quelle opposition la nature a mise elle-même entre certaines choses et entre certaines personnes; qui sont ceux que l'avarice domine ou la superstition; quel est le caractère d'un homme de bien, et quel est celui d'un méchant homme; quelles sont les inclinations d'un homme de guerre, et quelles sont celles d'un homme qui vit à la campagne; enfin, par quel moyen on recherche ou l'on évite ce que l'on regarde comme un bien ou comme un mal. Pour moi, je laisse ces réflexions, parce qu'elles sont infinies, outre qu'il n'y a personne qui ne les puisse faire de soi-même. Si pourtant on les désire ici, on peut consulter l'ouvrage que j'ai cité.

Mais pour donner une idée générale du vraisemblable, qui certainement fait la plus grande partie des arguments, en voici encore quelques exemples, qui sont comme la source des autres : *S'il est croyable qu'un fils ait tué son père*, ou *qu'un père ait commis un inceste avec sa fille.* Et au contraire, *si ce n'est pas avec raison que l'on soupçonne une marâtre d'empoisonnement, et un débauché d'adultère. S'il est probable qu'un tel ait commis un crime énorme à la vue de tout le monde, ou qu'il ait porté faux témoignage pour une récompense.* La raison du plus ou du moins de probabilité qui se trouve en tous ces exemples, c'est que chaque personne dont il y est parlé a son caractère et ses mœurs, selon lesquels elle agit; je dis or-

Digitized by Google

dinairement, non pas toujours, car autrement ce seroient choses indubitables, et non plus des arguments.

Voyons maintenant quels sont les lieux d'où l'on tire les arguments; bien que ces exemples mêmes paroissent tels à quelques-uns, je n'entends point ici par *lieux* ce que l'on entend d'ordinaire, c'est-à-dire, ces lieux communs dont j'ai parlé, et qui roulent, par exemple, sur la débauche, sur l'adultère, etc.; j'entends certains fonds qui sont comme des magasins d'où l'on tire les arguments. Car de même que toutes les terres ne sont pas propres à porter toutes sortes de fruits; qu'en vain nous chercherions certaines espèces d'oiseaux et d'animaux en certains pays, et qu'il ne se trouve pas toutes sortes de poissons dans nos mers; aussi il n'y a pas d'apparence qu'une même matière fournisse toutes sortes d'arguments. C'est pourquoi il ne les faut pas chercher indifféremment par-tout. Ce seroit s'exposer à de continuelles méprises; et quelque peine que l'orateur se donne, il n'y aura que le hasard qui lui puisse faire rencontrer ce qu'il cherchera en aveugle, sans ordre et sans règle. Au lieu que s'il connoît la source d'où coule chaque argument, lorsqu'il tombera sur quelqu'un de ces lieux, d'un coup-d'œil il verra tout ce qu'il en peut tirer.

Or, les questions ne pouvant concerner, comme j'ai dit, que les personnes ou les choses; et tout le reste, je veux dire, les motifs, le temps, le lieu, l'occasion, les moyens, la manière, étant seulement des accidents qui surviennent aux choses, il s'ensuit que les arguments naissent principalement de la considération de la personne. Je ne détaillerai point ici, à l'exemple de plusieurs auteurs qui ont traité la même matière, tout ce qui se peut dire sur la personne. Je me contente-

Digitized by Google

rai d'indiquer quelques endroits qui sont fertiles en arguments.

Ces endroits sont *la naissance*, parce qu'ordinairement les enfants sont censés ressembler à leurs ancêtres et à leurs pères, et qu'assez souvent, par des causes secrètes, leurs mœurs bonnes ou mauvaises, se ressentent du sang dont ils sont sortis. *La nation;* car chaque nation a ses mœurs, et vous ne persuaderez point la même chose d'un Romain, d'un Grec, et d'un Barbare. *La patrie;* car les républiques et les villes ont aussi leurs coutumes et leurs opinions. *Le sexe;* ainsi le vol et le brigandage sont plus croyables dans un homme, et l'empoisonnement plus croyable dans une femme. *L'âge;* qui ne sait en effet qu'une chose convient à un âge, autre chose à un autre. *L'éducation;* car il importe beaucoup comment et par qui on a été élevé. *La forme du corps et la constitution;* car la beauté va rarement avec la sagesse, et la force est aisément soupçonnée de violence et d'emportement; comme les qualités contraires forment des préjugés tout contraires. *La fortune;* parce que telle chose est probable dans un homme riche, ou qui a nombre de parents, d'amis et de clients, laquelle ne l'est pas dans un homme pauvre et dénué de tout secours. *La condition;* car la différence est grande entre un homme connu et un homme obscur; entre un magistrat et un particulier; entre un père et un fils; un citoyen et un étranger; une personne libre et un esclave; entre un homme marié et un homme qui vit dans le célibat; entre un père de famille et un père qui a perdu tous ses enfants. *Le naturel et les inclinations;* car l'avarice, la colère, la bonté d'ame, la cruauté, la sévérité, et les habitudes semblables nous déterminent souvent à croire certaines choses, ou à ne les pas

Digitized by Google

croire. Il en est de même de *la manière de vivre*, selon qu'elle est somptueuse, ou sordide, ou réglée. *La profession ;* car celui qui vit à la campagne, et celui qui fréquente le barreau ; et le marchand, et l'homme de guerre, et le médecin et les gens de mer, toutes ces personnes pensent et agissent différemment.

Il faut examiner aussi dans chaque personne, non-seulement ce qu'elle est, mais ce qu'elle affecte de *paroître*. Car l'un veut être tenu pour riche, l'autre pour éloquent ; celui-ci pour accrédité, celui-là pour vertueux. On examine encore *les actions et les discours* qui ont précédé, parce qu'en fait de mœurs, on juge fort bien du présent par le passé. Enfin on peut ajouter à tout cela ces mouvements involontaires et soudains qui s'emparent de nous malgré nous, comme la colère et la peur. A l'égard des desseins, ils embrassent tous les temps, le passé, le présent et l'avenir : et quoiqu'ils regardent véritablement la personne, je crois qu'il vaut mieux les ranger sous cette espèce d'argument qui se tire des motifs ; de même que cette disposition d'esprit qui rend un homme ami ou ennemi de notre partie.

Quelques-uns considèrent encore dans la personne le nom qu'elle porte. Je conviens que c'est une différence qui survient nécessairement ; mais rarement en tire-t-on des arguments : si ce n'est que ce nom ait été imposé pour quelque raison particulière, comme le nom de sage, de grand, etc., ou qu'il ait donné occasion à quelque entreprise ; comme on dit que Lentulus trempa dans la conjuration de Catilina, parce que les livres des Sibylles et les réponses des Aruspices promettoient la domination à trois Cornélius ; et qu'il crut être le troisième que cette prédiction regardoit après Sylla et Cinna, ayant nom Cornélius aussi-bien qu'eux. Nous voyons de même dans

Digitized by Google

Euripide, qu'Étéocle tire avantage du nom de son frère Polynice, comme d'un nom qui marquoit le caractère de son esprit ; ce qui me paroît froid, et peu digne d'un si grand poëte. Il faut avouer pourtant que les noms donnent lieu à quantité de bons mots, et nous en avons plus d'un exemple dans les oraisons de Cicéron contre Verrès. Telles et autres semblables réflexions pourront se faire sur la personne. Car, encore une fois, je ne prétends pas tout dire ni sur ce point ni sur les autres, et je me contente de montrer le chemin, afin qu'on le suive.

Je passe donc aux choses ; et comme les actions ont un rapport plus immédiat à la personne, c'est par elles que je commence. Or, toute action souffre naturellement ces questions : pourquoi on l'a faite, où, quand, comment, et par quel moyen on l'a faite. D'où il s'ensuit que les arguments se tirent, en premier lieu, des causes d'une action, soit qu'elle soit faite, ou à faire : et parce que les choses qui se présentent à nous sont bonnes ou mauvaises, que l'on recherche les premières, et que l'on évite les secondes, nous pouvons fort bien les comprendre toutes sous ces deux genres ; et nous diviserons chaque genre en quatre espèces. Car la raison de faire une action ne sauroit être que l'une de ces quatre, ou pour acquérir un bien, ou pour l'augmenter, ou pour le conserver, ou pour en jouir ; ou bien l'une de ces quatre autres, ou pour éviter un mal, ou pour s'en délivrer, ou pour le diminuer, ou pour le changer en bien ; comme en effet ces motifs entrent dans toutes nos délibérations. Mais ce sont les bonnes actions qui naissent de ces causes ; les mauvaises au contraire viennent des fausses idées que nous nous faisons ; car l'origine de ces dernières est qu'une chose nous paroît bonne ou mauvaise, qui ne l'est pas en effet. De là nos erreurs et nos

Digitized by Google

mouvements déréglés, comme la haine, la colère, l'envie, la cupidité, l'ambition, l'audace, la crainte, etc.

A toutes ces causes il faut ajouter celles que nous appelons fortuites, comme l'ignorance et l'ivresse, parce qu'elles donnent aussi quelquefois matière aux arguments; et l'on s'en sert tantôt pour excuser un crime, et tantôt pour l'aggraver; par exemple, si je disois qu'un homme, en dressant des embûches à son ennemi, a tué un autre homme. On n'examine donc pas seulement les causes d'une action pour prouver un crime, mais aussi pour justifier celui qui en est accusé; comme lorsqu'on soutient qu'un tel a eu raison de faire telle action, et qu'il l'a faite par un bon motif. C'est ce qui a été plus amplement expliqué dans le troisième livre. Souvent même l'action se définit par rapport au motif qui nous l'a fait entreprendre. Ainsi le motif a grande part à la décision des causes, dont l'état roule sur la définition; comme quand on agite s'il faut traiter de sacrilége un homme qui, pour repousser les ennemis, a pris des armes que l'on gardoit dans un temple: et de tyrannicide, celui qui a tué un tyran qui l'avoit surpris en adultère.

Les arguments se tirent aussi de la considération du lieu. Car une action est plus ou moins probable, suivant la situation des lieux où l'on prétend qu'elle s'est faite. On examinera donc si c'est un terrain plat, ou montagneux; un endroit maritime ou avancé dans les terres; cultivé ou inculte; fréquenté ou désert; proche ou éloigné; favorable à un dessein ou contraire. Nous voyons que Cicéron insiste avec beaucoup de force sur ces réflexions dans son oraison pour Milon; et la circonstance du lieu est si importante, que non-seulement elle détermine dans les causes dont l'état est de conjecture, mais qu'elle peut même

Digitized by Google

en changer l'espèce, et former une question de droit; comme lorsqu'on examine si c'est un lieu public ou particulier, profane ou sacré; un bien qui nous appartienne, ou qui soit à autrui. Il en est comme de la qualité de magistrat, de père, d'étranger à l'égard de la personne. Car de là naissent ces questions: *Vous avez dérobé l'argent d'un particulier, mais vous l'avez dérobé dans un temple: ce n'est point un larcin, c'est un sacrilége. Vous avez tué un adultère, et la loi vous le permet; mais vous l'avez tué dans un mauvais lieu, vous êtes coupable de meurtre.* Lesquelles sont toutes semblables à celles-ci: *Vous m'avez outragé, moi magistrat, c'est un crime de lèse-majesté.* Ou bien, au contraire: *J'ai fait cela, et je l'ai pu faire, parce que je suis père, parce que je suis magistrat, etc.*

Il faut donc remarquer que les mêmes arguments, dont on se sert pour établir la nature d'un fait, sont la matière des questions dans les affaires de droit. Le lieu est encore d'un grand poids dans les causes dont l'état se prend de la qualité du fait; car les mêmes choses ne sont ni permises, ni bienséantes également par-tout. Il importe même beaucoup d'examiner quelle est la ville, ou la république où se doit décider la question, parce que chaque pays a ses lois, ses coutumes, et ses mœurs. Quelquefois aussi la circonstance du lieu suffit pour rendre une personne ou plus recommandable, ou plus odieuse. Ainsi dans Ovide, Ajax s'écrie:

Grands dieux, quelle injustice!
C'est devant nos vaisseaux qu'on me compare Ulysse!

Ainsi on rendoit le crime de Milon plus atroce, en lui imputant d'avoir fait assassiner Clodius, sur la sépulture même de ses pères. Enfin le lieu est d'une extrême conséquence dans les délibéra-

Digitized by Google

tions, aussi-bien que le temps dont l'ordre veut que je parle présentement.

Le temps, comme j'ai déjà dit ailleurs, se considère en deux manières. L'une générale qui comprend le passé, le présent et l'avenir; et qui s'exprime par ces façons de parler, *à présent*, *autrefois*, *sous Alexandre-le-Grand*, *durant le siège de Troie*, *etc.* L'autre particulière qui se marque par certaines différences, prises de la nature ou du hasard, comme lorsque nous disons: *En été*, *en hiver*, *de jour*, *de nuit*; ou bien, *pendant la peste*, *durant la guerre*; *dans un festin*, *etc.* Quelques-uns de nos rhéteurs ont cru que c'étoit assez distinguer ces deux manières, que d'appeler la première en général *le temps*, et la seconde *les temps* (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que l'une et l'autre méritent une attention particulière, soit dans le genre démonstratif, soit dans les délibérations, mais encore plus dans le genre judiciaire. Car outre que la circonstance du temps donne matière à plusieurs questions de droit, qu'elle sert à distinguer la qualité du fait, et qu'elle entre naturellement dans la discussion des causes dont l'état est conjectural, on en tire quelquefois des preuves qui sont incontestables, comme, par exemple, si l'on produisoit une pièce dont la date fût postérieure à la mort d'une des personnes que l'on dit y avoir signé, ou si l'on vous accusoit d'un crime, et que dans le temps qu'on suppose que vous l'avez commis, vous fissiez voir que vous n'étiez qu'un enfant, ou même que vous n'étiez pas encore né.

Ce lieu est d'une si grande étendue, qu'il est aisé d'y rapporter la plupart des arguments; puisqu'ils naissent presque tous ou de ce qui précède, ou de ce qui accompagne, ou de ce qui suit: de

(1) *Il falloit:* Et la seconde, le temps particulier, ou un temps déterminé. *C.*

Digitized by Google

ce qui précède, par exemple : *Vous l'aviez menacé ; vous êtes sorti pendant la nuit, et vous avez pris les devants pour l'aller attendre sur le chemin.* De ce qui accompagne, (Sur quoi ils ont fait une distinction assez subtile ; et ils ont appelé du temps immédiatement écoulé, mais joint.) *On a entendu du bruit*, (et du temps actuel et lié avec l'action. C.) *On a entendu des clameurs et des cris.* De ce qui suit : *Vous vous êtes tenu caché ; vous avez pris la fuite ; son corps est devenu tout livide et enflé.* Les causes mêmes pourquoi une action s'est faite se rapportent assez naturellement au passé. Il y a d'autres divisions auxquelles je ne m'arrête pas, parce qu'elles sont plus subtiles que nécessaires. Je ferai seulement observer que le défendeur, de son côté, approfondit aussi la circonstance du temps, pour détruire ce qui lui est objecté. En effet, ce lieu renferme toute la suite des dits et des faits qui entrent dans un procès.

Mais ces dits et ces faits s'examinent par rapport au passé ou à l'avenir : car il y a des choses que l'on fait, parce que l'on en doit faire d'autres ensuite ; et il y en a qui se font, parce qu'il s'en est déjà fait d'autres auparavant. Par exemple, le mari d'une belle femme est accusé de la prostituer, et entre autres preuves on en donne celle-ci, qu'il a épousé cette femme, quoiqu'elle eût été convaincue d'adultère. Un jeune débauché dit à son père qui lui remontre son devoir : *De votre vie vous ne me ferez de ces réprimandes.* Le père est trouvé mort, on accuse le fils de ce parricide. Dans le premier de ces deux exemples, cet homme ne prostitue pas sa femme, parce qu'il l'a épousée ; mais il l'a épousée, parce qu'il la vouloit prostituer. Et dans le second, ce fils ne tue pas son père pour lui avoir ainsi parlé ; mais il lui a parlé ainsi, parce qu'il avoit un dessein formé de le tuer.

Digitized by Google

Quant aux évènements qui sont l'effet du hasard, desquels on tire aussi des arguments, sans doute ils se rapportent encore à ce qui a suivi; et d'ordinaire on les relève par quelque qualité particulière à la personne de qui l'on parle : *Scipion étoit meilleur capitaine qu'Annibal ; il a vaincu Annibal. C'est un habile pilote, il n'a jamais fait naufrage. C'est un bon laboureur, il a fait une riche moisson.* Ou de cette autre manière : *Il a toujours été homme de dépense, il s'est ruiné. Il a mené une vie honteuse, il est méprisé de tout le monde.*

Après les circonstances du temps, on examine les facilités et le pouvoir, et principalement dans les causes dont l'état est de pure conjecture ; car il est à croire que le plus grand nombre l'a emporté sur le plus petit, la force sur la foiblesse, la vigilance et la précaution sur la négligence et l'inaction : comme il est probable au contraire que le plus foible a été vaincu par le plus fort, etc. Ce lieu est d'une grande importance dans les matières délibératives. Au barreau il roule ordinairement sur deux points, *si on l'a voulu, si on l'a pu ;* car l'espérance de réussir engage souvent la volonté. De là ce point de conjecture que Cicéron traite si bien dans l'oraison pour Milon : *D'un côté, Clodius à cheval, bien accompagné, prêt à tout entreprendre, et sans rien qui l'embarrasse ; de l'autre, Milon en chaise avec des femmes, enveloppé dans son manteau. Qui des deux, messieurs, penserons-nous qui ait eu dessein d'attaquer l'autre ?* Aux facultés, il faut joindre les moyens, ou les instruments que l'on a mis en usage pour exécuter une action : d'où naissent quelquefois les signes, comme seroit la pointe d'une épée que l'on auroit trouvée dans le corps d'un homme ou mort ou blessé.

Enfin, il y a la manière qui donne lieu d'examiner comment une action s'est passée : autre

Digitized by Google

source d'arguments qui est d'un fort grand secours, soit pour juger de la qualité du fait, et dans les questions de droit; par exemple, si je soutenois qu'on n'a pas dû faire mourir un adultère par le poison, mais par le fer; soit dans les faits qui se décident par voie de conjecture, comme si je disois que telle chose s'est faite à bonne intention, et que c'est pour cela qu'on l'a faite à la vue de tout le monde; ou au contraire qu'elle s'est faite à mauvais dessein; c'est pourquoi on a pris le temps de la nuit, on s'est caché.

De plus, dans toutes les choses que l'on considère en elles-mêmes, et indépendamment du rapport qu'elles peuvent avoir aux personnes, et à cet assemblage de circonstances qui fait la matière des procès, il y a trois questions à examiner: *si une chose est, ce qu'elle est, quelle elle est.* L'ordre voudroit que j'assignasse à chacune ses lieux propres: mais comme elles en ont plusieurs de communs entre elles, il n'est pas aisé d'y procéder par une division bien juste; et je crois qu'il vaut mieux les ranger elles-mêmes sous ces lieux, selon qu'elles pourront s'y rapporter.

Premièrement donc, on tire des arguments de la définition; et cela se fait en deux manières. Car on peut demander simplement ce que c'est, par exemple, que la vertu; et l'on peut aussi faire cette question, si telle chose est une vertu. Auquel cas on commence par définir, et ensuite on applique la définition à son sujet. Cette définition est tantôt générale, comme celle-ci: *La rhétorique est l'art de bien parler;* tantôt plus particulière, plus détaillée, comme si je disois: *La rhétorique est l'art de bien inventer, bien arranger et bien exprimer tout ce qui peut tomber dans le discours; non-seulement avec une mémoire sûre, mais avec toutes les graces et toute la dignité de*

Digitized by Google

l'action. Tantôt c'est la nature de la chose que l'on définit, comme dans cet exemple; et tantôt seulement le nom dont on donne l'étymologie ou l'explication, *paresseux*, *qui est adonné à la paresse.* A la définition se rapportent naturellement le genre, l'espèce, les propriétés et les différences, tous lieux où l'on puise une infinité d'arguments.

Le genre ne sert de rien pour prouver l'espèce, mais il sert beaucoup pour l'exclure. Ainsi, de ce que c'est un arbre, il ne s'ensuit pas que ce soit un plâne; mais ce qui n'est point un arbre ne peut jamais être un plâne, comme ce qui n'est point vertu ne sauroit jamais être justice. Pour faire donc une bonne définition, il faut descendre du genre jusqu'à la dernière espèce. Par exemple, *l'homme est un animal :* ce n'est pas assez; car *animal* est le genre : *un animal mortel :* ce n'est pas encore assez; car *mortel* est bien une espèce; mais cela n'empêche pas que la définition ne soit commune aux autres animaux. *L'homme est un animal mortel raisonnable.* La définition est juste, et l'on n'a plus rien à désirer. Au contraire, l'espèce prouve nécessairement le genre, et l'on n'en tire pas grand avantage pour l'exclure. Car ce qui est justice est nécessairement vertu; et ce qui n'est pas justice peut néanmoins être vertu, comme force et tempérance. C'est pourquoi vous ne retrancherez jamais le genre de l'espèce, à moins que vous ne retranchiez de ce genre toutes les espèces qui en dépendent, par exemple, de cette façon : *Ce qui n'est ni mortel ni immortel, n'est point animal.*

Au genre et à l'espèce, on ajoute les propriétés et les différences. Par les premières on confirme la définition, et par les secondes on la détruit. On appelle propriété un accident qui convient au seul sujet que l'on définit, comme à l'homme de rire et de parler; ou qui lui con-

Digitized by Google

vient, mais non pas seulement à lui, comme au feu d'échauffer. Et une même chose peut avoir plusieurs propriétés; ainsi le feu a celle d'échauffer et d'éclairer : d'où il s'ensuit que les propriétés qui ne s'accorderont pas avec la définition la rendront vicieuse, et que telles pourront s'accorder avec elle, qui ne la rendront pas meilleure. Ce lieu donne occasion à plusieurs questions, quand on examine quel est le propre de chaque chose. Par exemple, si l'on disoit que le propre d'un destructeur de tyrans est de tuer les tyrans, et que nous le niassions. En effet, un bourreau qui les exécuteroit, ou un homme qui les tueroit par mégarde ou malgré lui, ne mériteroit pas ce nom.

Ce qui ne sera point propre sera différent. Ainsi, autre chose est de servir, autre chose d'être serf. D'où naît cette question, si un homme qui est insolvable, et que la loi condamne à servir ses créanciers, est esclave. On dira que non, parce qu'un esclave, quand il obtient la liberté, devient affranchi, et qu'il n'en est pas de même de celui que la loi livre à ses créanciers. On appelle encore différences, certaines qualités qui, après que le genre a été divisé en espèces, distinguent l'espèce même. *Animal*, c'est le genre. *Mortel*, c'est l'espèce. *Terrestre*, ou *à deux pieds*, c'est la différence. Car ce n'est pas encore une propriété; mais cependant l'espèce diffère déjà d'un animal aquatique, ou à quatre pieds. Cette observation pourtant regarde moins les arguments que la manière de définir exactement les choses.

Cicéron ne lie (1) pas tellement à la définition le

(1) Cet endroit est tiré des Topiques de Cicéron. J'ai changé quelque chose à l'exemple qu'il rapporte, et il l'a fallu pour en conserver le sens.

Digitized by Google

genre et l'espèce, ou la forme, comme il l'appelle, qu'il ne le subordonne encore à la relation. Par exemple, dit-il, si un homme, à qui un ami lègue en mourant ce qui se trouvera d'argent chez lui, demandoit aussi la vaisselle d'argent (1), ce seroit une raison tirée du genre. Mais si un mari faisoit un legs à celle de ses femmes qui a la qualité de mère de famille, et que l'on refusât la délivrance de ce legs à celle qui n'a pas cette qualité, ce seroit une raison tirée de l'espèce, parce qu'il y a deux sortes de mariages parmi nous (2).

Le même auteur observe que la division est d'un grand secours pour bien définir, et il met de la différence entre la division et la partition. Celle-ci, selon lui, divise le tout en ses parties, et celle-là divise le genre en ses espèces. Or, le nombre des parties d'un tout est incertain; par exemple, de combien de particuliers une république est composée; au lieu que le nombre des espèces est fixe, par exemple, combien il y a de sortes d'états. Car nous savons qu'il y en a trois, l'une dont l'autorité réside dans un seul chef; l'autre qui est gouvernée par un grand nombre de chefs, et la troisième, dont le gouvernement est entre les mains du peuple. Cicéron, qui adresse son ouvrage à un habile jurisconsulte, a mieux aimé se servir d'exemples tirés du droit; et moi, j'en ai substitué d'autres qui

---

(1) Le traducteur, ici et ailleurs, n'a point entendu *signatum*, (supple *argentum*) c'est de l'argent monnoyé. *C.*

(2) Ils avoient deux sortes de femmes. Les premières avoient la qualité de mères de famille, *matresfamilias*. On les épousoit pour en avoir des enfants en légitime mariage. Les secondes n'avoient point la qualité de mères de famille, et s'acquéroient, non par une célébration de mariage, mais seulement par l'usage et la cohabitation.

Digitized by Google

m'ont paru plus clairs et plus à la portée de tout le monde.

Je reviens aux propriétés, et j'ajoute qu'elles sont d'une grande considération dans des causes dont l'état est de conjecture. Ainsi, il est croyable qu'un tel, qui est honnête homme, s'est bien conduit en telle occasion, et qu'un autre qui est prompt et colère, s'est laissé emporter. Au contraire, et cependant par la même raison, il est à croire que certaines personnes ne sont nullement capables de certaines choses.

La division sert également à prouver et à réfuter. Si vous prouvez, il suffira de vous attacher à l'une de ses parties. Vous voulez montrer qu'un homme est citoyen romain. Vous dites : *On est citoyen romain ou de naissance ou par grace.* Montrez que cet homme l'est en l'une et l'autre manière, il n'en faut pas davantage. Mais si vous réfutez, il faut détruire les deux propositions : *Il ne l'est ni de naissance ni par grace.* Et comme la division peut avoir beaucoup plus de membres, de la réfutation de chacun d'eux naît un argument que l'on emploie tantôt à montrer que le tout est faux, tantôt à faire voir qu'il n'y a qu'une proposition de vraie, qui est justement celle que l'on veut prouver. Le tout devient faux de cette manière : *Vous avez prêté de l'argent, dites-vous. Cet argent, ou vous l'aviez à vous, ou vous l'avez reçu de quelqu'un, ou vous l'avez trouvé, ou vous l'avez dérobé. Vous ne l'aviez point, vous ne l'avez ni reçu, ni trouvé, ni dérobé ; vous n'en avez donc point prêté.* Une seule proposition reste vraie, de cette sorte : *Cet esclave que vous revendiquez est né chez vous, ou vous l'avez acheté, ou bien on vous l'a donné, ou il vous a été légué par testament, ou vous l'avez pris sur les ennemis, ou il est à un autre. Il n'est point né chez vous, on ne*

Digitized by Google

vous l'a point donné, etc.; *donc, cet esclave est à un autre.*

Mais dans ces divisions, le genre est à craindre, et doit être bien considéré. Car s'il vous échappe une seule espèce, non-seulement votre argument tombe, mais vous vous exposez à la risée des auditeurs. Le plus sûr est de faire comme Cicéron, dans l'oraison pour Cécinna, lorsqu'interrogeant son adversaire : *S'il n'est pas question ici de violence*, dit-il, *de quoi est-il donc question ?* car par là, sans entrer dans un détail dangereux, il éloigne toutes les autres espèces; ou bien de proposer deux choses qui soient contraires, et dont il suffit que l'une des deux soit vraie. Par exemple : *Il n'y a personne si injuste envers Cluentius, qui ne convienne avec moi, messieurs, que si les juges ont été corrompus, c'est par Avitus, ou par Oppianicus. Si je fais voir que ce n'est point par Avitus, il s'ensuit que c'est par Oppianicus; et si je convaincs celui-ci, je justifie insensiblement celui-là.*

C'est un argument qui est encore à peu près de même sorte, lorsque de deux propositions on oblige l'adverse partie d'en admettre une, quoique toutes deux soient également contre elle. Cicéron en use ainsi dans la défense d'Oppius. *On lui a arraché l'épée des mains. Est-ce après qu'il en eut frappé Cotta, ou lorsqu'il s'en vouloit servir à se tuer lui-même ?* Et dans l'oraison pour Varénus : *Voulez-vous, messieurs, que Varénus ait tenu ce chemin par hasard, ou à l'instigation de*, etc., *on vous permet de croire lequel des deux il vous plaira.* Ensuite il tourne l'un et l'autre contre l'accusateur. Quelquefois on propose deux choses de telle manière, que, laquelle des deux que l'on choisisse, c'est toujours la même conséquence. Par exemple, (*il faut raisonner suivant la méthode des philosophes, lors même qu'il ne s'agit pas de*

Digitized by Google

traiter une matière philosophique ; et cet exemple plus usité. *C.*) *Pourquoi vous servir de figure, si l'on vous entend ! Pourquoi vous en servir, si l'on ne vous entend pas ! Et celui qui peut supporter la douleur mentira à la question, et celui qui ne la peut supporter.*

Comme nous avons distingué trois temps, aussi faut-il remarquer que l'ordre des faits est renfermé dans ces trois temps. Car il n'y a point d'affaire qui n'ait un commencement, un progrès, et une fin. On se querelle, on se bat, on se tue. C'est donc encore ici un lieu qui fournit aux arguments, et que nous pourrons appeler *lieu des choses qui se confirment réciproquement les unes les autres.* En effet, le commencement nous fait souvent juger de la fin ; et c'est ce que veulent dire ces paroles (1) : *Comment pourrois-je espérer d'obtenir les honneurs et les charges de la république, lorsque j'en fais la demande sous des auspices si malheureux !* Et la fin, à son tour, peut nous donner une idée du commencement. Ainsi, l'action que fit Sylla de se démettre de la dictature est une preuve que ce n'étoit pas l'envie de régner qui lui avoit mis les armes à la main. De même, du progrès d'une affaire, on tire des conséquences pour son origine et pour sa fin, non-seulement en fait de conjecture, mais en matière de droit naturel ; comme lorsqu'on demande si l'issue d'une action doit être rapportée à ce qui en a été le principe ; c'est-à-dire, par exemple, s'il faut imputer le meurtre à celui par qui la querelle a commencé.

Voici encore d'autres lieux d'où l'on peut tirer des arguments. Les semblables : *Si la continence est une vertu, l'abstinence en est une aussi. Si un tu-*

(1) Cet endroit est corrompu dans le texte. J'en ai tiré le sens que j'ai pu.

Digitized by Google

teur doit donner caution, de même celui qui agit comme procureur. C'est ce que Cicéron appelle induction, à l'exemple des rhéteurs grecs. Les dissemblables : *La joie est un bien, non pas la volupté. Parce qu'il est permis de payer entre les mains d'une femme, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de payer entre les mains d'un pupille !* Les contraires : *La frugalité est bonne, car le luxe est mauvais. Si la guerre est la cause de nos maux, la paix en sera le remède. Si celui-là est digne de pardon qui a fait tort sans y penser, celui-là ne mérite pas récompense, qui a rendu service sans le vouloir.* Les choses qui impliquent contradiction : par exemple, *quiconque est sage n'est pas fou.* Les conséquences ou les adjoints. *Si la justice est un bien, il faut juger équitablement. Si la perfidie est un mal, il ne faut pas tromper ;* ou bien en retournant la proposition, car elle se retourne. Les exemples suivants ne sont pas fort différents, et je ne fais pas difficulté de les mettre au même rang. *Vous ne sauriez avoir perdu ce que vous n'aviez point. On n'offense point volontairement une personne que l'on aime. Il faut chérir bien particulièrement un homme, quand on le choisit pour en faire son héritier.* Cependant ces arguments étant indubitables, ils approchent fort des signes que nous avons appelés nécessaires.

Mais quoique je paroisse confondre les premiers exemples avec les derniers, je me servirois volontiers de deux mots grecs. (ἀκόλουθα καὶ παρεπόμενα) pour marquer la différence délicate qui est entre les uns et les autres. Car la bonté suit la sagesse différemment des autres adjoints que j'ai rapportés, qui comprennent seulement ce qui a été, ou ce qui doit être (1). Après tout, qu'on

(1) *Il falloit :* La bonté est une suite naturelle de la

Digitized by Google

les appelle comme on voudra ; je ne suis pas en peine du nom, pourvu que le fond des choses nous soit connu, et que nous sachions que les uns résultent du temps, et les autres de la nature même de la chose.

Cela supposé, je ne doute pas qu'il ne faille assigner au même lieu certains arguments, d'où ce qui doit suivre est inféré de ce qui a précédé. Quelques rhéteurs, pour plus d'exactitude, en distinguent de deux sortes. Les uns se tirent d'une action, comme dans l'oraison pour Oppius : *Des gens qu'il n'a pû faire aller en province malgré eux, comment auroit-il pu les retenir malgré eux ?* Les autres, de la circonstance du temps : *Si les édits du préteur n'ont force de lois que jusqu'aux calendes de janvier, pourquoi n'auront-ils pas force de lois à commencer aux mêmes calendes de janvier ?* Et ces deux exemples sont de telle nature, qu'en renversant les propositions, on en tire une conséquence toute contraire. Car si l'on n'a pu retenir ces gens malgré eux, il s'ensuivra que l'on n'a pu aussi les faire marcher malgré eux.

Pareillement, ces arguments, dont les parties, par le rapport qu'elles ont entre elles, sont la preuve l'une de l'autre, quoique quelques-uns en fassent un genre à part. Pour moi, je tiens qu'il faut les mettre au nombre de ce que nous appelons conséquents (ἐκ τῶν πρὸς ἄλληλα) ou adjoints. Par exemple, *si les Rhodiens peuvent honnêtement affermer leur douane, Hermacréon en peut honnêtement être le fermier. Un art qui peut s'apprendre avec honneur peut bien être enseigné sans honte.* A quoi je rapporte cette pensée de Domitius

---

sagesse ; elle vient en même temps ; elle est son *consequens*, ἀκόλουθον ; au lieu que les autres choses dont j'ai parlé ne sont arrivées ou n'arriveront qu'après quelque intervalle de temps. Ce sont des *sequentia*, παρεπόμενα. *C.*

Afer,

Digitized by Google

Afer, laquelle, pour être tournée d'une autre façon, ne laisse pas d'être de même espèce : *Je l'ai accusé, messieurs, et vous l'avez condamné.* Tels sont encore les arguments dont on peut tirer plusieurs conséquences opposées et corrélatives ; ainsi, qui prouve que le monde a eu un commencement prouve en même temps qu'il aura une fin, parce que tout ce qui a commencé doit finir.

Tels enfin, ou semblables, sont les arguments qui prouvent les effets par leur cause, ou la cause par ses effets ; bien que les rhéteurs leur donnent un lieu particulier, qu'ils appellent *lieu des causes*. Mais dans cette manière d'argumenter, la conséquence est tantôt nécessaire, tantôt seulement probable. Nécessaire, par exemple : *Un corps à la lumière fait de l'ombre, et par-tout où il y a de l'ombre, il y a nécessairement un corps.* Probable et non nécessaire, soit que cela vienne de la cause ou de l'effet, ou de tous les deux ensemble. Par exemple, *le soleil colore les objets, mais tout ce qui est coloré ne l'est pas par le soleil. Le chemin rend poudreux, mais tout chemin ne fait pas de la poudre ; et l'on peut être poudreux, sans que cela soit causé par le chemin.*

Il en est à peu près de même des choses qui ont une véritable cause efficiente. Voici donc comme on peut raisonner : *Si la sagesse fait l'homme de bien, le sage est certainement homme de bien. Par conséquent, il est de l'homme de bien de se comporter sagement, et d'un méchant homme de se comporter mal. Et ceux qui se comportent sagement sont avec justice réputés gens de bien, comme ceux qui se comportent mal sont réputés méchants.* Au contraire, l'exercice rend d'ordinaire le corps robuste ; mais il ne s'ensuit pas que quiconque est robuste fasse beaucoup d'exercice ; ni que celui-là soit robuste qui fait beau-

Digitized by Google

coup d'exercice. La valeur fait qu'on ne craint point la mort ; mais ce n'est pas à dire que tous ceux qui ne craignent point la mort aient de la valeur. Le soleil n'est pas pernicieux aux hommes, quoiqu'il cause des douleurs de tête.

Cette sorte d'argument convient sur-tout au genre délibératif. *La vertu attire l'estime, il faut donc la pratiquer. La volupté traîne ordinairement après elle la honte et l'infamie, il faut donc la fuir.* Sur quoi les maîtres nous donnent un avis fort sage, de ne pas reprendre les causes de trop loin, ni dès la première origine. Par exemple, dans Euripide, la nourrice de Médée dit : *Plût aux Dieux que jamais dans les forêts du Pélion*, etc., comme si les arbres qu'on avoit coupés dans cette forêt pour la construction de quelques vaisseaux, étoient ce qui faisoit le crime et le malheur de Médée. Et Philoctète dit à Pâris : *Si vous aviez su commander à vos passions, je ne serois pas dans l'état où je suis.* En remontant à un principe si éloigné, on amènera les choses d'où l'on voudra, et où l'on voudra.

Je croirois qu'il seroit ridicule d'ajouter à tous ces lieux celui qu'ils appellent des mots *conjugués* (1), si ce n'étoit que Cicéron s'en sert. Par exemple, quand on dit que ceux-là agissent avec justice qui font une chose juste ; que les communes doivent être en communauté, etc., ce qui est si clair, si évident, que je doute qu'il puisse avoir le nom d'argument.

Il y a aussi le lieu *des comparatifs* ou *de comparaison*, par le moyen duquel, en comparant le petit au grand, ou le grand au petit, ou le

(1) *συζυγίαν*. On appelle, en terme de grammaire, mots *conjugués*, ceux qui ont de la liaison, de l'affinité, de la ressemblance entre eux, et qui n'ont que la terminaison, ou quelques lettres différentes, comme *justice*, *juste*, *justement*.

Digitized by Google

pareil avec son pareil, on confirme l'un par l'autre. Ainsi, en fait de conjecture, on tire cette conséquence du grand au petit : *Un homme qui est capable de faire un sacrilége fera bien un larcin.* Du petit au grand : *Qui ment hardiment et sans peine pourra bien se parjurer.* De pareil à pareil : *Quiconque a reçu de l'argent pour juger une affaire contre la justice, en recevra bien aussi pour servir de faux témoin.* De même dans les questions de droit : *S'il est permis d'ôter la vie à un adultère, à plus forte raison de le châtier. Si l'on peut tuer un voleur qui entre dans nos maisons pour nous voler, que ne peut-on pas faire à celui qui vient pour nous égorger ! Un supplice que la loi ordonne contre celui qui a tué son père n'est-il pas censé ordonné contre celui qui a tué sa mère !*

Ces arguments sont sur-tout d'usage dans les causes où l'on procède par voies de syllogismes. Les exemples suivants sont plus pour celle dont l'état se prend ou de la définition, ou de la qualité du fait. *Si la force est un avantage du corps, la santé en est un aussi. Si le larcin est un crime, à plus forte raison le sacrilége. Si l'abstinence est une vertu, de même la continence. Si le monde est gouverné par la providence, il faut prendre soin des affaires de la république.* (*Si l'on n'a pu élever une maison sans raisonnement et sans intelligence, que doit-on penser de l'art de la navigation et de la guerre ?* C.)

Je ne juge pas qu'il soit nécessaire de diviser ce lieu en plusieurs espèces ; cependant on le divise. Car de la comparaison d'un seul à plusieurs, et de plusieurs à un seul ; du genre à l'espèce ; de la partie au tout ; de ce qui contient à ce qui est contenu ; du plus difficile au plus facile ; de ce qui est plus proche à ce qui est plus éloigné, etc., on tire des conséquences de la même manière. Ainsi, quand nous disons que ce

Digitized by Google

qui nous arrive une fois peut bien nous arriver plusieurs fois, c'est un argument fondé là-dessus. A la vérité, toutes ces choses sont en quelque façon plus grandes ou plus petites, ou du moins ont une proportion semblable. Mais si nous avons égard à cela, il faudra multiplier les espèces à l'infini. Car la comparaison n'a point de fin, puisqu'il y aura toujours des choses plus agréables, plus importantes, plus nécessaires, plus honnêtes, plus utiles les unes que les autres.

Je n'en dirai donc pas davantage, pour ne pas tomber moi-même dans la prolixité que je blâme. J'apporterai seulement quelques exemples, entre un très-grand nombre que l'on en pourroit donner. Du plus grand au moindre : *Trouverez-vous donc étrange, messieurs, qu'une chose, qui est capable d'étonner des armées entières, jette l'épouvante parmi des gens de robe !* Du plus facile au plus difficile : *Voyez, Clodius, s'il vous étoit facile d'obtenir cette charge, puisque celui qui, de votre propre aveu, devoit l'emporter sur vous, ne l'a pas obtenue.* Du plus difficile au plus facile : *Remarquez, je vous prie, Tubéron, que moi qui ne fais pas difficulté d'avouer mon crime, je suis bien plus retenu sur le fait de Ligarius* (1). Et au même endroit, *Ligarius n'a-t-il pas sujet de tout espérer de votre bonté, César, quand il voit que je suis bien reçu à vous demander grace pour autrui !* Du plus petit au plus grand : *Quoi donc ! de savoir qu'il y avoit là des gens armés, c'est une preuve de violence pour vous; et de tomber entre les mains de ces mêmes gens, d'en être maltraités, ce n'en sera pas une pour nous !*

(1) C'est un contre-sens. Il falloit traduire : *Si je ne fais pas difficulté d'avouer mon crime, il m'est bien plus facile d'avouer celui de Ligarius.* C. (ou comme Wailly : *Jugez maintenant, Tubéron, puisque j'avoue ma propre faute, si je n'avouerai pas celle de Ligarius.*)

Digitized by Google

Pour comprendre donc tout en peu de mots, la personne, les actions, les motifs, le lieu, le temps qui renferme le présent, le passé et l'avenir; les facilités et le pouvoir; les instruments et les moyens, la manière, la définition et ses dépendances; je veux dire le genre, l'espèce, les différences et les propriétés, la division et la réfutation de ses parties, le commencement, le progrès et la fin de chaque chose; les semblables, les dissemblables, les contraires, les choses qui impliquent contradiction, les conséquents et les adjoints, les causes, les effets, les mots *conjugués*, la comparaison dont on distingue plusieurs sortes; voilà les lieux et les sources d'où l'on tire les arguments.

Enfin, car il faut encore ajouter cela, on n'argumente pas seulement sur des principes réels, mais aussi par supposition, ou, comme parlent les Grecs, par hypothèse. Et comme on peut feindre autant d'espèces qu'il y en a de vraies, il s'ensuit que les mêmes sources d'arguments, qui servent à celles-ci, peuvent servir également à celles-là. Car ici par hypothèse, je n'entends autre chose que de supposer une proposition, qui, si elle est véritable, décide la question, ou du moins aide beaucoup à la décider; et ensuite de montrer la conformité qu'il y a entre le point dont il s'agit et le point supposé.

Pour me faire mieux entendre, je me servirai des exemples les plus clairs et les plus familiers. Nous avons une loi qui porte, *quiconque n'assiste pas son père et sa mère dans le besoin, qu'il soit*

(1) Le traducteur, trompé par le faux Turnèbe, entend toujours par *fortis* un tyrannicide. *Fortis* signifie en général celui qui a fait une action de bravoure, qui s'est distingué à la guerre par quelque fait éclatant, etc. Plus bas il falloit traduire: mais s'il demande (dans son choix) la tyrannie, etc. *C.*

Digitized by Google

mis aux fers. Un homme a manqué de les assister, et se défend néanmoins de subir le châtiment. Que dira-t-il pour sa défense ? Il aura recours à l'hypothèse. *Il est vrai, messieurs, que la loi est formelle contre moi. Mais si alors j'étois un enfant, si j'étois à l'armée, si j'étois dans les pays étrangers pour le service de l'état, en ces cas, messieurs, suis-je censé condamné par la loi ?* Un citoyen qui délivre sa patrie du joug de la tyrannie (1), a par nos lois le privilége de choisir telle récompense qu'il lui plaît. Mais s'il a eu pour but d'affecter lui-même la tyrannie, de piller, de renverser les temples, est-il dans le cas de la loi ?

Cette sorte d'arguments est d'une grande force, sur-tout contre les termes de la loi (1). Cicéron s'en sert avantageusement dans la défense de Cécinna. (*Où étiez-vous ! où étoient vos gens ! où étoit l'homme chargé de vos affaires !* C.) *Si c'étoit seulement votre fermier qui m'eût fait violence, on ne devroit pas, je crois, dire que vous auriez armé une troupe de domestiques contre moi ; aux termes de l'édit vous ne seriez donc pas condamné. Mais si pour tout domestique vous n'avez que ce fermier, éluderez-vous l'ordonnance pour cela ?* Ces suppositions ne réussissent pas moins, quand il s'agit de prononcer sur la qualité du fait. *Si Catilina, messieurs, avec tous ces scélérats qui l'ont suivi, avoit à juger de cette affaire, oui, messieurs, Catilina lui-même condamneroit L. Muréna.* Mais on s'en sert admirablement encore pour amplifier. *Si cela vous étoit arrivé à table, dans la chaleur du vin et de la débauche*, etc. ; *si la république, messieurs, pouvoit parler*, etc.

(1) Il y a dans la première édition : *contre le droit écrit.* Mais nous entendons autre chose par le droit écrit, qui est opposé aux coutumes Il falloit : sur-tout quand on dispute contre la lettre de la loi et en faveur de l'intention du législateur. *C.*

Digitized by Google

Voilà un sommaire des lieux d'où l'orateur tire ses preuves, et dont il est parlé dans les livres de rhétorique. D'en traiter ainsi en général, ce n'est pas beaucoup faire, chaque lieu étant lui-même un fonds inépuisable d'arguments. Mais aussi de détailler toutes les espèces, c'est ce qui n'est guère possible; et ceux qui l'ont tenté n'ont pu éviter deux autres inconvénients, qui sont d'en dire beaucoup trop, et cependant de ne pas tout dire. D'où il arrive que nos jeunes gens, quand ils tombent sur ces lieux, s'y embarrassent comme dans un labyrinthe. Leur esprit, enchaîné dans cette multitude de règles et de préceptes, ne fait plus aucun effort; et pour s'assujettir en esclaves à leurs maîtres, ils cessent de travailler de génie, et de suivre la nature qui seroit un meilleur guide.

En effet, comme il ne suffit pas de savoir en général que toutes les preuves se prennent des personnes ou des choses, parce que ces deux chefs se divisent en une infinité d'autres; aussi de savoir que les arguments se doivent tirer de ce qui précède, de ce qui accompagne, et de ce qui suit, n'avance pas de beaucoup, si cela même ne nous aide à trouver tout ce qu'il y a à dire en chaque cause. Car il n'en est point qui ne fournisse de son propre fonds plusieurs preuves, qui ne sauroient convenir à nulle autre. Ces preuves même sont les plus fortes et les moins communes; et les préceptes généraux ne sont faits que pour nous y conduire.

Nous pouvons appeler ce dernier genre un genre d'arguments tirés des circonstances d'une affaire, ou de ce qu'elle a de plus propre et de plus particulier. Car on ne peut exprimer autrement le terme dont usent les Grecs (περίστασιν). Par exemple: *Un prêtre adultère, en vertu de la loi qui lui permet de sauver un criminel, veut se sau-*

Digitized by Google

ver lui-même et se dérober au supplice. Si l'on veut bien prendre cette affaire, il faut dire : *Vous ne saurieẓ vous appliquer le bénéfice de la loi ; car si l'on vous sauvoit, il faudroit sauver aussi la femme qui a commis le crime avec vous. La raison en est claire, puisque nous avons une autre loi, qui défend qu'on fasse mourir une femme convaincue d'adultère, sans faire mourir en même temps le complice de son crime.*

Il étoit ordonné aux banquiers de payer la moitié de ce qu'ils devoient, et d'exiger tout ce qui leur étoit dû. Un banquier redemande à un autre banquier tout son prêt. Ici encore l'argument décisif se prendra du sujet même. On dira donc en faveur du créancier, que ce n'est pas en vain qu'il est porté expressément par l'ordonnance que les banquiers aient à exiger tout ce qui leur est dû; qu'en effet ils n'avoient pas besoin de loi pour se faire payer des autres, n'y ayant personne qui ne soit en droit d'exiger tout ce qui lui est dû, si ce n'est d'un banquier.

Voilà comme il se présente des causes nouvelles et singulières en tous genres d'affaires, mais particulièrement en celles qui roulent sur un écrit, parce que les termes en sont souvent équivoques, et le sens encore plus. C'est même une nécessité que les affaires changent d'espèce, par la multiplicité des lois et des autres écrits que l'on produit pour et contre; lorsqu'une chose devient en quelque façon l'indice et la preuve d'une autre chose, ou que l'on cite un point de droit pour faire entendre un autre point de droit. (*Je ne vous ai rien dû, vous ne m'aveẓ psint assigné en justice, vous n'aveẓ point d'intérêt usuraire, vous m'aveẓ emprunté de votre plein gré. C.*) Une de nos lois porte qu'un père qui est accusé de crime de trahison, et qui ne sera point défendu par son fils, pourra le déshériter. Est-ce à dire qu'un fils qui

Digitized by Google

n'a point défendu son père en tel cas doive toujours être déshérité ? Non, à moins que le père n'ait été renvoyé absous. Quelle en est la preuve ? Une autre loi qui veut que quiconque a été condamné pour crime de trahison soit banni avec son avocat. (Cicéron, dans l'oraison pour Cluentius, dit que Pub. Popilius et Tib. Gutta n'ont point été condamnés pour avoir corrompu leurs juges, mais pour avoir brigué les charges. Quelle preuve en donne-t-il ? C'est que leurs accusateurs, qui eux-mêmes avoient été condamnés comme coupables de brigues, après avoir gagné leur cause, ont été rétablis dans leur premier état (*comme ayant prouvé l'accusation qu'ils avoient formée contre un autre. C.*)

Mais ce n'est pas tout que de bien prouver sa proposition. Il ne faut pas moins prendre garde à ce que l'on propose. Et l'on peut dire même qu'en cela consiste une partie de l'invention : si ce n'est la plus considérable, c'est du moins la première. Comme un trait devient inutile à qui le jette au hasard, et sans savoir où il doit frapper, il en sera de même des arguments, si l'on n'a prévu l'usage qu'on en doit faire. C'est encore ce que l'art n'enseigne point. Et c'est ce qui fait que de deux orateurs qui seront instruits des mêmes préceptes, et qui useront des mêmes sortes d'arguments, l'un néanmoins trouvera plus de moyens que l'autre. Voici, par exemple, une cause qui est pleine de questions singulières et peu communes.

Alexandre, ayant pris et ruiné la ville de Thèbes, trouva un contrat qui faisoit foi que les Thébains avoient prêté cent talents aux Thessaliens. Et parce que les Thessaliens lui avoient aidé à faire la guerre, il leur remit volontairement ce contrat. Quelque temps après, la ville de Thèbes est rétablie par Cassandre, et les Thé-

Digitized by Google

bains redemandent leurs cent talents aux Thessaliens. La cause se plaide devant les amphictyons (1). Les Thébains ont prêté cent talents, et n'en ont point été remboursés. Le fait est certain. Tout le procès consiste en ce qu'Alexandre a remis, comme on suppose, cette somme aux Thessaliens. Il est certain de plus que ce prince ne leur a point donné d'argent. Il faut donc examiner si ce qu'il a fait est la même chose que s'il leur eût donné de l'argent. De quels lieux tirerai-je des arguments, si auparavant je n'ai fait ces réflexions, que la donation d'Alexandre est nulle, qu'il ne l'a pu faire, qu'il ne l'a pas même faite.

Il faut convenir que tout paroît favorable aux Thébains, en ce qu'ils redemandent un bien qui leur appartenoit, et qu'on leur a ravi. Mais de là naît une question fort grande et fort difficile touchant le droit de la guerre. Car les Thessaliens ne manqueront pas de le faire valoir, et diront que c'est ce droit qui maintient les royaumes, les peuples, les villes, les nations entières dans leurs possessions. Il faut leur opposer quelque raison qui fasse du fait des Thébains un fait particulier, et qui montre que leur contrat est tout différent des autres choses qui viennent à la puissance du vainqueur. La difficulté n'est pas tant en la preuve qu'en la proposition.

Disons donc avant tout que, dans les affaires qui se jugent en justice réglée, le droit de la guerre n'a point de lieu, et que ce que l'on a ôté à autrui par les armes ne se peut retenir que par les armes. Qu'ainsi, où la justice préside, la force et

(1) Les amphictyons étoient juges en dernier ressort de toutes les grandes affaires de la Grèce. Ils rendoient leurs jugements aux Thermopyles, où les peuples accouroient de toutes parts pour s'en rapporter à leurs décisions.

Digitized by Google

la violence perdent leurs droits; comme la justice perd les siens, où la force et la violence se font sentir. Voilà ce qu'il faut trouver, avant que de chercher des arguments, par exemple, celui-ci; qu'en effet les prisonniers faits à la guerre, s'ils peuvent s'échapper et retourner en leur patrie, deviennent libres à l'instant; par la raison que tout ce qui est conquis par la voie des armes ne se conserve que par la même voie. C'est encore un avantage pour la cause des Thébains, que les amphictyons en connoissent; car autre est la manière de juger des centumvirs (1), autre est celle d'un juge subalterne et particulier.

Quant au second chef, on dira qu'un conquérant ne peut jamais donner à qui que ce soit le droit qu'avoient les vaincus; parce que le droit est essentiellement à celui qui le possède, et que, n'étant point une chose corporelle, on ne peut le saisir. Il étoit plus difficile de trouver cette proposition, qu'il ne l'est de l'appuyer de preuves et de raisons, comme de celle-ci; que la condition de l'héritier est différente de celle du vainqueur, en ce que les biens seulement passent à l'un, et que les biens et le droit passent à l'autre en même temps. Ensuite on dira que le droit des Thébains pouvoit encore moins passer au vainqueur, parce qu'il s'agit d'une somme d'argent prêtée par tout un peuple, par conséquent due à tout ce peuple, due à tous ceux d'entre ce peuple que la guerre a épargnés, qui sont réputés créanciers de toute la somme : or, il est certain qu'il y en a bon nombre, et que tous les Thébains ne sont pas tombés

(1) Du temps de Cicéron, les centumvirs ne connoissoient que des causes privées et de peu de conséquence. Mais dans la suite leur juridiction s'accrut de telle sorte, qu'au temps de Quintilien, ils connoissoient des causes principales, et étoient juges en dernier ressort.

Digitized by Google

entre les mains d'Alexandre. Le fait est clair et n'a pas besoin de preuve.

Dans la troisième partie on fera voir que le droit des Thébains ne consiste pas dans ce contrat qu'Alexandre a remis aux Thessaliens, et cela est aisé à prouver. On pourra même rendre suspecte la volonté de ce prince, en disant qu'il est incertain s'il a prétendu faire plaisir aux Thessaliens, ou les tromper. Enfin, ce qu'il y a de particulier à notre cause, et qui donnera lieu à une nouvelle contestation, c'est que si les Thébains avoient perdu leur droit, ils l'ont recouvré au moment qu'ils ont été rétablis. Ici on examinera quelle a été l'intention de Cassandre. Mais comme ce sont les amphictyons qui doivent prononcer, rien ne sera plus à propos qu'une éloquente digression sur l'équité naturelle, à laquelle ils s'attachent bien plutôt qu'à la précision des lois, et qui même est ordinairement la seule règle de leurs jugements.

Au reste, ce n'est pas que je croie que la connoissance des lieux d'où l'on tire des arguments soit inutile. Si cela étoit, je ne me serois pas étendu comme j'ai fait sur cette matière; mais j'ai voulu montrer que, pour avoir cette connoissance, il ne se faut pas croire un orateur consommé, si l'on ne possède aussi les autres parties. Dans la suite même j'ajouterai beaucoup de choses qui ne sont pas moins nécessaires, et sans lesquelles on ne parviendra tout au plus qu'à une science imparfaite, fort éloignée de ce que j'entends par éloquence. En effet, il ne faut pas s'imaginer que les arguments n'aient été trouvés qu'après les règles et les préceptes : au contraire, on a employé toutes sortes d'arguments avant qu'il y eût des règles. Ensuite sont venus les écrivains qui nous ont donné leurs observations, et ces observations ont servi de règles. Une preuve de

Digitized by Google

ce que je dis, c'est que les exemples qu'ils rapportent sont tous pris des anciens orateurs. Ils n'en produisent aucun de nouveau, et qui n'ait été mis en usage long-temps avant eux.

Ainsi, à le bien prendre, la rhétorique doit sa naissance aux orateurs ; mais nous devons pourtant savoir gré à ceux qui nous ont aplani les difficultés : car ce que les premiers orateurs ont inventé par la force de leur génie, nous le trouvons, pour ainsi dire, sous notre main, grace aux rhéteurs qui ont travaillé après eux. Cependant cela n'est pas encore suffisant. De même qu'il ne l'est pas pour être un athlète d'avoir appris la gymnastique, si en même temps on n'a pris soin de se fortifier le corps par l'exercice, par la continence, et sur-tout par une bonne nourriture (et si avant tout, la nature n'aide en eux toutes ces choses. *C.*); comme aussi ces avantages ne suffisent pas sans le secours de l'art et des maîtres.

Mais comme j'écris particulièrement pour ceux qui s'appliquent à l'éloquence, je dois les avertir que toutes les choses dont j'ai fait mention dans ce chapitre ne peuvent pas trouver place en toutes sortes de sujets, et qu'il ne faut pas, en composant, se faire une loi de passer en revue les uns après les autres, tous les lieux que j'ai marqués, pour voir si par hasard il n'y en auroit point qui pût fournir les preuves dont on a besoin. Cela est bon quand on commence, et qu'on n'a encore ni facilité ni expérience ; mais hors de là, ce seroit une peine et une longueur infinie, s'il falloit toujours tâtonner de la sorte.

Je ne sais si cette multitude de préceptes ne sera point un obstacle à l'éloquence, plutôt qu'un moyen d'y parvenir, à moins qu'un bon sens naturel et une heureuse facilité, acquise et châtiée par le travail et par l'étude, ne nous portent

Digitized by Google

droit à tout ce qu'il convient de dire sur chaque sujet. Il en est comme d'une belle voix qui plaît infiniment davantage quand on sait l'unir aux sons de quelque instrument, mais qu'il vaut mieux entendre toute seule, pour peu que la main soit encore novice dans l'art d'accompagner, et qu'elle hésite ou se refuse. Les préceptes que nous donnons, semblables à cet instrument harmonieux, doivent guider et soutenir toutes les pièces d'éloquence; mais c'est à condition qu'à force de les mettre en pratique on parviendra au degré d'habileté de ces grands maîtres, qui, sans y regarder, sans y penser même, trouvent la basse, le dessus, enfin tous les tons qu'ils veulent : car il faut de même que cette foule et cette variété prodigieuse d'arguments dont j'ai parlé, bien loin d'arrêter et de distraire l'esprit de l'orateur, se présentent d'elles-mêmes, et que les raisons suivent sans peine et sans embarras, comme font les lettres et les syllabes sous la main de ceux qui écrivent.

CHAPITRE XI.

Des exemples.

C'EST la troisième sorte de preuves que l'art est obligé d'emprunter pour l'appliquer à son sujet. Les Grecs lui donnent un nom (παράδειγμα) qui comprend généralement tout ce qui est fondé sur la comparaison des semblables, et spécialement sur l'autorité des faits historiques. Les Latins ont mieux aimé distinguer l'un d'avec l'autre, appelant le premier, *similitude*, et le second, *exemple;* quoiqu'à dire vrai la similitude tienne de l'exemple, et l'exemple de la similitude. Pour moi, qui ne veux que me faire entendre, je les

Digitized by Google

comprendrai tous deux sous le nom d'exemple. Et je ne crains point que l'on m'accuse de m'éloigner du sentiment de Cicéron, qui distingue l'exemple de la comparaison. Car ailleurs le même auteur divise toute la manière d'argumenter en deux parties, qui sont le syllogisme et l'induction, comme font la plupart des rhéteurs grecs (qui les divisent en *paradeigmata* et *epicheiremata*, et... *C.*), qui n'appellent point l'exemple, autrement que l'induction de la rhétorique.

En effet, la manière la plus ordinaire de Socrate, qui consistoit à questionner un homme sur plusieurs choses dont il étoit obligé de convenir, pour en conclure une toute semblable à laquelle il ne s'attendoit pas, est proprement l'induction; mais cela ne sauroit se pratiquer dans un discours suivi. C'est pourquoi les mêmes choses sur lesquelles vous questionneriez une personne, vous les supposez pour principes; par exemple, dans une induction parfaite vous diriez : *Quel est le fruit le plus noble, n'est-ce pas celui qui a le meilleur goût!* on l'accorderoit. *Et parmi les chevaux, le plus noble n'est-ce pas le meilleur!* on l'accorderoit de même. Vous feriez encore plusieurs questions semblables; puis vous viendriez au véritable point: *Et parmi les hommes, qui dira-t-on qui est le plus noble? ne sera-ce pas celui qui est le meilleur?* on sera obligé d'en convenir. Quand on interroge des témoins, on se sert fort bien de cette manière. Mais, comme j'ai dit, dans le fil d'un discours on est obligé d'en user autrement. Car l'orateur se répond à lui-même : *Quel est le fruit le plus noble? sans doute c'est le meilleur. Quel est le cheval le plus estimable? certainement celui qui est le plus léger à la course. L'homme donc sera-t-il le seul qui tirera sa noblesse plutôt de ses ancêtres que de sa vertu?*

Or, toutes les choses comprises en ce genre

Digitized by Google

sont nécessairement ou semblables, ou dissemblables, ou contraires. La similitude n'est quelquefois qu'un ornement de la diction; mais il y en a une autre qui sert de preuve, et c'est de celle-là que je parle présentement. Entre les similitudes de cette dernière espèce, la plus efficace est celle que j'appelle exemple, et que je définis : *Une citation d'un fait historique ou communément reçu, faite à dessein de persuader.* D'où il s'ensuit qu'il faut prendre garde si ce fait est entièrement semblable, ou s'il ne l'est qu'en partie, afin de l'emprunter tout entier, ou de n'en prendre que ce qui convient. Semblable, comme, *C'est avec justice que Saturninus a été tué; ainsi le furent les Gracques.* Dissemblable, comme, *Brutus tua ses propres enfants, parce qu'ils étoient traîtres à la patrie. Manlius ne respecta pas même la valeur et la victoire dans son fils.* Contraire, comme, *Ces tableaux, ces statues que Marcellus rendoit à nos ennemis, Verrès, messieurs, les enlevoit à nos alliés.* Voilà pour le genre judiciaire.

Il en est de même dans le démonstratif, à l'égard des actions qui sont à louer ou à blâmer; car elles se prennent de la même façon et par les mêmes degrés. Et dans le genre délibératif qui regarde l'avenir, rien ne persuade tant que de citer des exemples de choses semblables qui sont déjà arrivées; comme si je disois que Denys demande des gardes, non pour la sûreté de sa personne, mais pour s'en servir à mettre ses peuples sous le joug de la tyrannie; et que j'alléguasse cet exemple, que Pisistrate par le même moyen usurpa la suprême puissance.

Il y a donc des exemples tout pareils, comme le dernier que je viens de citer; mais il y en a d'autres qui sont du plus au moins, tels sont les suivants : *Si la profanation des mariages a causé la ruïne des villes et des états, quel châtiment,*

Digitized by Google

messieurs, ne mérite point un adultère? Nos musiciens ayant fait complot de sortir de Rome, ils furent honorablement rappelés par un décret du sénat. A combien plus forte raison doit-on rappeler les grands hommes de la république, lorsque, dans des temps malheureux, ils ont été obligés de céder à l'envie et de s'éloigner.

Il faut remarquer que les exemples qui ne sont pas tout-à-fait pareils sont les meilleurs pour exhorter. Car le courage, par exemple, donne plus d'admiration dans une femme que dans un homme; c'est pourquoi, si vous exhortez quelqu'un à faire une action courageuse, le nom d'Horace ou de Torquatus aura moins de pouvoir sur son esprit, que l'exemple de cette femme qui tua Pyrrhus de sa main. Et si je veux m'encourager à ne pas craindre la mort, je serai plus touché de la fermeté de Lucrèce, que je ne le serai de celle de Scipion et de celle de Caton : ce qui revient aux exemples dont j'ai parlé, qui sont du moins au plus.

Mais pour donner une idée nette de ces différentes espèces, en voici quelques modèles que j'ai pris de Cicéron; car où en trouverois-je de plus achevés? Muréna étoit accusé d'être monté par brigue au consulat. Cicéron le défend par son propre exemple : *Ne m'est-il pas arrivé à moi, messieurs, de me trouver en concurrence avec deux hommes des plus qualifiés de Rome, Catilina et Galba, connus l'un par son audace, l'autre par sa probité et sa modestie? Et néanmoins, messieurs, je l'ai emporté sur tous deux, non par brigue, mais en crédit et en dignité.* Dans la défense de Milon il cite un bel exemple du plus au moins : *Nos ennemis soutiennent que tout homme qui confesse avoir fait un meurtre est indigne de vivre. Ces ignorants songent-ils bien dans quelle ville ils parlent? Dans Rome, où le premier procès criminel*

Digitized by Google

qu'on ait vu est celui de ce citoyen romain M. Horace, qui avoit tué sa propre sœur, et qui ne laissa pas d'être absous dans l'assemblée du peuple, lors même que la ville ne jouissoit pas encore de la liberté dont elle jouit à présent. Ensuite un exemple du moins au plus, par ces paroles qu'il met dans la bouche de Milon : *J'ai tué, oui, messieurs, j'ai tué non pas un Spurius Mélius, qui, pour avoir dépensé tout son bien à faire des largesses au peuple, fût soupçonné de vouloir se rendre trop puissant; non pas, etc., mais Clodius (car il pourroit l'avouer, puisqu'il auroit par cette action préservé sa patrie du péril dont elle étoit menacée), mais un infâme qui a voulu profaner nos saintes cérémonies par un adultère.*

Quant aux exemples qui sont dissemblables, ils le peuvent être en plusieurs façons; car beaucoup de choses y contribuent, le genre, la manière, le temps, le lieu, plusieurs autres circonstances, de la plupart desquelles Cicéron se sert si bien pour détruire les préjugés que l'on avoit contre Cluentius. Dans cette oraison pour Cluéntius, par un exemple des contraires, il blâme la conduite des censeurs en louant Scipion l'Africain, qui, étant censeur lui-même, en avoit tenu une toute différente, laissant passer en revue un chevalier romain qui s'étoit parjuré dans les formes, parce que lui seul en avoit connoissance, et qu'il ne s'étoit trouvé personne qui portât témoignage contre le coupable. Je ne rapporte pas ces derniers exemples dans les mêmes termes pour éviter d'être trop long; mais Virgile nous en fournit un fort court dans le même genre des contraires. (En., liv. 2.)

Et cet Achille, enfin, dont avec assurance
Tu te vantes, cruel, de tenir la naissance,
Me reçut dans son camp avec humanité;
Priam, quoiqu'ennemi, fut de lui respecté.

Digitized by Google

Quelquefois donc on racontera les faits tels qu'ils sont dans l'histoire. Par exemple : *Un tribun de l'armée de Marius, et parent de ce général, épris de la beauté d'un jeune soldat, vouloit le forcer de condescendre à ses désirs. Le soldat, aimant mieux s'exposer à un danger manifeste que de souffrir une action honteuse, tua le tribun. Qu'en arriva-t-il, messieurs, Marius fit grace au meurtrier, et ne crut pas devoir ôter la vie à un jeune homme qui avoit méprisé la mort pour se défendre d'un crime.* Quelquefois aussi on se contente de les indiquer, par exemple : *S'il n'est pas permis de purger la terre de scélérats, il faut donc, messieurs, que nous condamnions et Ahala Servilius, et P. Nasica, et L. Opimius, et C. Marius, et tout le sénat qui, durant mon consulat, ne les a pas épargnés.* Enfin, on s'étendra plus ou moins sur ces faits, selon qu'ils seront plus ou moins connus, ou selon que l'utilité et la bienséance le demanderont.

Il en est de même des fictions des poëtes, avec cette différence que celles-ci, ayant moins d'autorité, trouvent aussi moins de créance dans les esprits. Cicéron, qui est un grand maître en tout, nous montre encore quel usage on en peut faire. Car voici comment il s'en sert dans la défense de Milon : *C'est pourquoi, messieurs, ce n'est pas sans raison que de savants hommes nous ont appris par d'agréables fictions qu'autrefois Oreste ayant tué sa propre mère pour venger la mort de son père, et les juges étant partagés sur un fait si extraordinaire, le coupable fut enfin absous par sentence, non pas seulement des hommes, mais même d'une divinité que nous honorons particulièrement pour sa sagesse.*

Ces fables même que l'on attribue communé-

Digitized by Google

ment à Esope, quoiqu'elles ne soient pas de lui (1), car je croirois qu'Hésiode en est le premier inventeur ; ces fables, dis-je, peuvent aussi servir de preuve et d'exemple, sur-tout auprès des personnes ignorantes et grossières, qui reçoivent avec simplicité ce qui leur est présenté, et qui, du plaisir qu'elles y ont, passent aisément à la persuasion. Aussi, dit-on que Ménénius Agrippa réconcilia le peuple avec le sénat par cette fable que tout le monde sait, des membres du corps humain qui s'étoient révoltés contre l'estomac. C'est ce que nous appelons apologue, et nous voyons qu'Horace n'en a pas dédaigné l'usage dans ses poésies. A cette sorte d'exemple il en faut ajouter une qui est assez semblable ; je veux dire les proverbes allégoriques, qui valent un apologue en abrégé, comme : *Est-ce à faire au bœuf à porter le bât !*

Après l'exemple, l'espèce de similitude qui a le plus de force est celle qui se tire des choses presque pareilles, et qui n'est mêlée d'aucune métaphore. Telle est celle-ci : *Comme dans les élections ceux qui ont accoutumé de vendre leurs suffrages ne pardonnent pas volontiers aux prétendants qui ne daignent pas les acheter ; de même, messieurs, ces juges iniques étoient venus avec un dessein formé de perdre l'accusé.* Car pour la comparaison, elle prend les choses de plus loin, et ne se borne pas seulement aux actions de la vie humaine qui ont quelques rapports entre elles, comme celle-ci que nous lisons dans l'oraison pour Muréna : *En effet, si les gens de mer, au retour d'un voyage de long cours, ont cette bonté pour ceux qui s'embarquent de les avertir de la*

(1) *Il falloit :* Ces fables même qu'on appelle communément *Esopéennes*, quoiqu'Esope ne soit pas le premier qui en ait inventé. *C.*

Digitized by Google

tempête, des pirates et des écueils qu'ils ont à craindre, par la seule inclination que nous avons à secourir ceux qui courent même fortune que nous : moi, messieurs, qui après avoir été tant de fois battu de la tempête, me vois enfin sur le point de surgir heureusement au port, quel sentiment dois-je avoir pour un homme qui va s'exposer à tant de dangers en courant une mer aussi orageuse que l'est aujourd'hui notre république ? Mais elle s'étend quelquefois jusqu'aux animaux et aux choses même inanimées.

Comme on peut faire différents usages des semblables, selon les différents regards sous lesquels on les envisage, on remarquera qu'il y en a un qui convient rarement à l'orateur ; c'est de peindre trop au naturel les personnes ou les choses, ce que les Grecs appellent faire des images (εἰκόνα). (Par lesquelles on peint comme l'image des choses ou des personnes ; comme dans Cassius : Quel est celui qui fait des contorsions, comme un vieillard de comédie ? *C.*) Il vaut donc mieux n'employer que les similitudes qui sont propres à persuader. Vous voulez prouver qu'il faut cultiver son esprit ? Dites qu'il en est comme d'une terre qui, négligée, ne porte que des ronces et des épines, et, cultivée, nous donne des fleurs et des fruits. Voulez-vous exhorter quelqu'un à prendre soin de la république ? Montrez que les abeilles et les fourmis, qui sont non-seulement des animaux, mais de très-petits animaux, nous donnent un bel exemple de la nécessité de travailler pour le bien public. Cicéron use d'une comparaison qui est dans ce genre, quand il dit qu'une ville sans lois ne peut pas plus se servir de ses citoyens, qu'un corps sans ame se servir du sang, des nerfs, et de toutes les autres parties qui le composent. Et, comme il tire cette comparaison du corps humain, il en tire de mille

Digitized by Google

autres choses. Il y en a de si communes que je ne m'y arrête pas ; par exemple, si l'on disoit qu'une armée sans chef est comme un vaisseau sans pilote.

Je dirai seulement que ces similitudes sont quelquefois trompeuses, et qu'il y faut apporter du discernement ; car si un navire neuf est meilleur qu'un vieux, on n'en doit pas conclure qu'une amitié nouvelle est préférable à une ancienne ; et si une femme est louable qui partage son bien à plusieurs, il ne s'ensuit pas que celle-là le soit qui partage sa tendresse et ses faveurs. Dans ces exemples les termes sont semblables, mais l'application est différente.

Il faut donc examiner si ce que vous inférez est parfaitement semblable : autrement ces inductions, dont je parlois tantôt, sont dangereuses. Témoin la femme de Xénophon, qu'Aspasie fit tomber dans le piége, au rapport d'Eschine, qui dans ce dialogue a imité la manière de Socrate. Voici comme Cicéron nous l'a rendu : *Illustre épouse de Xénophon, dites-moi, je vous prie ; si votre voisine avoit de l'or meilleur que le vôtre, lequel aimeriez-vous le mieux du vôtre ou du sien ? Le sien, répondit-elle. Et si ses habits et ses bijoux étoient plus précieux que les vôtres, lesquels aimeriez-vous le mieux ? Les siens sans doute. Mais si son mari valoit mieux que le vôtre, lequel choisiriez-vous des deux, du vôtre ou du sien ?* A ces mots la femme de Xénophon rougit, et avec raison. C'étoit mal répondre de dire qu'elle aimeroit mieux l'or d'autrui que le sien, car cela n'est pas vertueux. Mais si elle eût dit qu'elle aimeroit mieux son or que celui d'autrui, elle eût pu répondre à la dernière question, comme doit faire une honnête femme : *Mon mari, tel qu'il est, m'est plus cher que celui d'une autre* (1).

(1) Il falloit traduire : Mais si elle eût dit : *J'aimerois*

Digitized by Google

Je sais que des rhéteurs, par une vaine subtilité, ont beaucoup plus subdivisé cette matière que je ne le fais. Non-seulement ils admettent *un moins semblable ;* ainsi, disent-ils, le singe ressemble à l'homme, et une statue de marbre qui n'est qu'ébauchée ressemble à l'original. *Un plus semblable*, d'où vient ce que l'on dit, *un œuf n'est pas plus semblable à un œuf.* Mais dans les dissemblables même ils trouvent une sorte de ressemblance ; par exemple, dans la fourmi et l'éléphant, car ils se ressemblent du côté du genre, puisqu'ils sont animaux l'un et l'autre ; et dans les semblables une sorte de dissemblance, comme dans les agneaux et dans les chevreuils à l'égard de leurs mères ; car ils diffèrent d'âge. Ils distinguent de même plusieurs espèces de contraires : *les opposés*, comme, *le jour et la nuit : les nuisibles*, comme, *un bain d'eau froide à un fébricitant : les incompatibles*, comme, *le vrai et le faux*, *etc.* (On doit entendre autrement ceux qui sont disparates ou de qualités opposées, comme les corps durs et ceux qui ne le sont pas. *C.*) Mais je ne vois pas que tout cela fasse beaucoup à notre sujet.

Une remarque plus utile à faire, c'est que dans les questions de droit, les semblables, les dissemblables et les contraires fournissent grand nombre d'arguments. Ainsi, par une raison tirée des semblables, Cicéron prouve que si on laisse à quelqu'un l'usufruit d'une maison, et qu'elle vienne à tomber, l'héritier n'est point tenu de la rebâtir, parce que si on lui avoit laissé un esclave et qu'il vînt à mourir, on ne seroit pas tenu de lui en

---

mieux que mon or fût tel que celui de ma voisine, la pudeur ne l'auroit pas empêchée de répondre à la question : *J'aimerois mieux que mon mari fût tel qu'est un autre meilleur que lui, ou que le seroit un meilleur.* C.

Digitized by Google

donner un autre. Par la raison des contraires vous prouverez que le consentement des parties suffit pour rendre un mariage bon et valide, quand même il n'y auroit point de contrat, parce que le contrat devient inutile, si d'ailleurs il y a preuve que les parties n'ont pas donné leur consentement. Enfin, c'est une raison prise des dissemblables que celle dont Cicéron se sert dans l'oraison pour Cécinna, quand il dit (1) : *De sorte, messieurs, que si quelqu'un avoit employé la force et la violence pour me chasser de chez moi, j'aurois action contre lui ; et s'il m'avoit seulement empêché d'y entrer, je ne l'aurois pas.* (Si celui qui a légué tout son argent à quelqu'un peut paroître lui avoir aussi laissé son argent monnoyé, il ne s'ensuit pas qu'il ait voulu lui laisser encore l'argent qui lui est dû, *ou* qui est exprimé dans les billets et obligations de ses débiteurs. *C.*)

Quelques-uns ont séparé l'analogie du genre des semblables. Pour moi, je crois qu'elle s'y peut rapporter. Car la même proportion qu'il y a d'un à dix se trouve de dix à cent. Or, cette proportion est une ressemblance : comme il y a tout à la fois de la proportion et de la ressemblance entre un ennemi de la république et un mauvais citoyen. Ces sortes d'arguments se poussent même encore plus loin. On dira, par exemple : *S'il est honteux à une femme de s'abandonner à son esclave, il n'est pas moins honteux à un maître d'avoir un mauvais commerce avec sa servante. Si la volupté est la fin des bêtes, pourquoi ne seroit-elle pas celle de l'homme !* Mais aussi la réponse est aisée, et se prend de la dissemblance. Car on pourra dire, avec plus de justice, qu'il n'en est pas d'une femme comme d'un homme, et que si la volupté est la fin des bêtes, il ne s'ensuit pas

(1) Cela est ironiquement.

que

Digitized by Google

que ce soit la nôtre. Même par la raison des contraires, on dira : *Parce que la volupté est la fin des bêtes, ce ne peut être celle de l'homme.*

A toutes les preuves extrinsèques dont j'ai parlé dans ce chapitre, on ajoute encore l'autorité. C'est ce que d'autres, à l'imitation des Grecs, appellent (κρίσεις), les jugements des hommes. Je ne veux pas dire un jugement que l'on auroit donné sur une affaire semblable, car alors cela s'appelleroit exemple. Mais j'entends l'usage, l'opinion ou le sentiment d'une nation, d'un peuple, ou bien des sages, des grands poëtes, en un mot, des hommes illustres. Je n'exclus pas même certains dits qui sont reçus de tout le monde, et qui trouvent une créance établie. Car toutes ces choses se peuvent alléguer avec d'autant plus d'autorité, qu'elles ne sont point ajustées au sujet, et qu'elles partent d'un esprit libre de toute passion. Aussi ne les a-t-on adoptées qu'à cause du caractère de vertu ou de vérité qui leur est propre, et qui les perpétue dans la mémoire des hommes. Par exemple, si je parle des misères de la vie, ne ferai-je pas impression sur les esprits, en alléguant la pratique de ces nations qui versent des larmes quand un homme vient au monde, et qui se réjouissent quand il en sort ? Si je veux attendrir les juges, sera-t-il hors de propos de dire qu'Athènes, cette république si sage, a regardé la compassion, non-seulement comme un sentiment d'humanité, mais comme un objet de religion.

Et ces maximes, ou ces préceptes des sept sages, ne sont-ce pas autant de règles de notre conduite ? Qu'une femme convaincue d'adultère soit encore accusée d'empoisonnement, ne semble-t-elle pas être déjà condamnée par le jugement de Caton, qui a dit qu'il n'y avoit point de crime auquel une femme adultère ne fût ca-

Digitized by Google

pable de se porter (1)? Aussi voyons-nous non-seulement que les orateurs sèment leurs discours de sentences des poëtes; mais que les philosophes mêmes, eux qui méprisent si fort tout autre genre d'étude que le leur, daignent pourtant bien quelquefois emprunter l'autorité d'un vers cité à propos. En veut-on un plus bel exemple que ce fameux différend des Athéniens avec ceux de Mégare, au sujet de Salamine, qu'ils se disputoient les uns les autres, et qui fut adjugée aux premiers sur un vers (1) d'Homère, qui témoigne qu'Ajax joignit ses vaisseaux à ceux des Athéniens; bien que ce vers manque dans beaucoup d'exemplaires. Il y a des mots sentencieux et des proverbes qui sont dans la bouche de tout le monde, sans que l'on sache qui en est l'auteur; et c'est pour cela même que tout le monde s'en sert; comme : *Un ami vaut un trésor. La conscience est plus que mille témoins. Chacun cherche son semblable.* En effet, ces dits ne se sont conservés parmi les hommes que parce que de tout temps on les a trouvés très-véritables.

Quelques-uns ajoutent l'autorité divine, ou, pour mieux dire, la mettent au premier rang. Par autorité divine j'entends les réponses des oracles, comme celle qui déclara Socrate le plus sage de tous les hommes. On en fait rarement usage. Mais Cicéron n'a pas laissé de s'en servir en plusieurs endroits, sur-tout dans une de ses

---

(1) Ou plus littéralement: qu'il n'y avoit point de femme adultère qui ne fût capable de se porter aussi au crime d'empoisonnement. *C.*

(2) Αἴας δ' ἐκ Σαλαμῖνος ἄγεν δυοκαιδέκα νῆας
Στῆσε δ' ἄγαν, ἵν' Ἀθηναίων ἔνθ' ἔνθ' φάλαγγες.

Solon, au rapport de Plutarque, inséra lui-même ce dernier vers dans Homère, et par là eut gain de cause.

Digitized by Google

harangues contre Catilina, lorsqu'il attribue le salut de l'état à une statue de Jupiter, que l'on avoit placée dans un lieu éminent. Il en est de même de ce qu'il dit dans son oraison pour Ligarius, qu'on ne peut plus douter que la cause de César ne fût la meilleure, puisque les Dieux l'avoient jugé ainsi. Ces preuves, si le sujet les fournit, s'appellent des témoignages divins; et si on les tire d'ailleurs, ce ne sont que des arguments.

Il arrive quelquefois que l'on se prévaut d'une parole ou d'une action qui sera échappée, soit au juge, soit à la partie adverse, soit à son avocat, comme d'un témoignage qui nous est favorable. Ce qui a donné lieu à quelques auteurs de mettre les exemples et les autorités au nombre des preuves qui sont indépendantes de l'art, par la raison que l'orateur ne les invente point, et qu'il ne fait que les employer comme il les trouve. Mais ils se trompent; car les témoins, la question, les pièces, etc. ont une liaison naturelle avec la cause, de laquelle même ils décident en quelque façon: au lieu que les preuves dont je viens de traiter ne peuvent rien par elles-mêmes, et ne deviennent utiles à l'orateur que par l'application qu'il en sait faire à son sujet.

CHAPITRE XII.

De l'usage des arguments.

Je n'ignore pas qu'avant moi les maîtres et l'expérience avoient appris les règles que j'ai données touchant la preuve. Je n'ai pas même la présomption de croire que ce soient les seules. Au contraire, je veux que l'on en cherche encore d'autres, et je conviens qu'il s'en peut trouver. Mais

Digitized by Google

aussi je suis persuadé que si l'on en trouve, elles ne s'éloigneront pas beaucoup des nôtres. Maintenant je vais dire en peu de mots de quelle manière il s'en faut servir.

On pose ordinairement pour principe que tout argument doit avoir une certitude reconnue. Car une chose douteuse, comme je l'ai déjà dit, ne sauroit se prouver par une autre qui est aussi douteuse. Cependant on allègue quelquefois des raisons pour prouver un fait, lesquelles ont besoin de preuves elles-mêmes. Par exemple, si je dis à une femme : *C'est vous qui avez tué votre mari, car vous êtes une adultère ;* ne faut-il pas la convaincre d'adultère, afin que ce crime étant avéré, il puisse devenir la preuve de l'autre? *Vous avez tué cet homme ; on a trouvé la pointe de votre épée dans son corps. Je nie que ce soit la pointe de mon épée.* Il faudra donc le prouver, pour en conclure que c'est moi qui ai tué cet homme. Sur quoi il est à remarquer que, de tous les arguments, les plus forts sont ceux qui d'abord ont paru douteux, et que la preuve a rendus certains. On dit à un homme : *Vous avez commis ce meurtre, car votre habit étoit ensanglanté.* S'il convient que son habit étoit ensanglanté, cette raison sera beaucoup plus foible que s'il l'avoit nié, et qu'ensuite on l'en eût convaincu. En effet, son habit a pu être ensanglanté en bien des manières. Mais s'il nie, il fait de cet indice un puissant moyen, dont la conviction entraîne infailliblement sa perte. Car il n'est pas à croire qu'il eût pris le parti de nier faussement, s'il n'avoit désespéré de se pouvoir défendre en avouant.

Si nos preuves sont fortes, nous les proposerons séparément, et nous insisterons sur chacune. Si au contraire elles sont foibles, nous les accumulerons. Car dans le premier cas, étant persuasives par elles-mêmes, il est mieux de ne les pas

Digitized by Google

mêler avec d'autres qui pourroient les obscurcir, afin qu'elles paroissent dans tout leur jour. Et dans le second, étant foibles, elles se soutiennent par le secours mutuel qu'elles se prêtent. C'est pourquoi si ces dernières ne font pas d'effet par leur qualité, elles en feront par leur nombre, et parce qu'elles concourent toutes à prouver une même chose. Par exemple, si l'on accuse un homme d'avoir assassiné un de ses proches, on dira : *Vous espériez sa succession, et une riche succession : vous en aviez besoin ; vos créanciers vous inquiétoient plus que jamais : vous aviez même offensé votre parent, et vous saviez qu'il songeoit à faire un autre testament.* Ces preuves prises séparément sont légères et communes ; cependant, jointes ensemble, elles ébranlent fort. Ce n'est point un coup de foudre qui renverse, mais c'est une grêle dont les coups redoublés se font sentir.

Il y a des raisons qu'il ne suffit pas d'avancer, il faut savoir les appuyer. Si vous dites que c'est l'avarice qui a fait commettre ce crime, faites voir en peu de mots quelle est sa tyrannie. L'imputez-vous à la colère ? Montrez à quel excès cette passion porte les hommes. Par là votre argument acquerra une nouvelle force, et aura même beaucoup plus de grace, que, si, dénué de ce soutien, il ne présentoit, pour ainsi dire, aux juges qu'un vrai squelette. Vous attribuez une action à la haine. Il importera fort d'examiner si cette haine est invétérée ou récente ; causée par l'envie, par une offense, ou par l'ambition ; contre un inférieur, ou contre un égal, ou contre un supérieur ; contre un parent ou contre un étranger. Car toutes ces circonstances se traitent différemment, et doivent toujours se rapporter à l'avantage de celui pour qui l'on parle. Cependant il ne faut pas accabler la mémoire des juges de

Digitized by Google

tous les arguments imaginables. Vous les fatigueriez, et même vous éloigneriez leur confiance. Car un juge ne sera pas disposé à croire vos preuves fort bonnes, quand vous marquerez vous en défier vous-même, par le soin que vous prenez de les entasser les unes sur les autres. Mais si la chose est évidente, alors, de vouloir apporter des arguments, c'est comme qui voudroit en plein jour mêler une foible lumière à la clarté du soleil.

Quelques rhéteurs nous recommandent les preuves morales, c'est-à-dire, qui se tirent des mœurs. Et la plus puissante, au sentiment d'Aristote, est celle qui naît de la personne même de l'orateur, lorsqu'il est parfaitement homme de bien; la seconde, qui suit de fort loin la première, mais pourtant la seconde, lorsqu'il sait du moins le paroître. De là en effet cette noble confiance de Scaurus, qui, accusé d'un crime capital, réduisit toute sa défense à ces mots : *Quintus Varius, messieurs, soutient qu'Emilius Scaurus a trahi la république romaine; Emilius Scaurus le nie.* Iphicrate en usa de même dans une cause semblable. Car ayant demandé à Aristophon qui étoit son accusateur, si pour de l'argent il trahiroit l'état, et Aristophon ayant répondu que non : *Hé quoi*, dit-il, *ce que tu ne ferois pas, tu veux que je l'aie fait!* Mais il faut sur-tout considérer quel est celui devant qui l'on parle, afin de chercher ce qui est le plus capable de faire impression sur son esprit. C'est un précepte que je n'ai pas oublié parmi les qualités de l'exorde, et des discours que l'on fait, quand il s'agit de donner conseil.

Comme on nie avec assurance, on affirme du même ton. *Oui, messieurs, j'ai fait cela. Vous-mêmes me l'avez dit, oui, vous-mêmes. O crime inouï! etc.* Ces manières ne doivent pas manquer dans un plaidoyer; autrement la cause en souffre.

Digitized by Google

Mais il ne faut pas néanmoins compter beaucoup sur cette assurance, les deux parties pouvant également s'en servir. Je fais plus de cas des preuves que chacun tire de sa propre personne, et qui renferment une raison plausible. Ainsi, un homme qui aura été attaqué et blessé, ou dont on aura empoisonné le fils, peut fort bien dire qu'il n'est pas à croire qu'il en accuse d'autre que le coupable; parce que s'il s'en prenoit à un innocent, ce seroit disculper celui qui a fait le crime. C'est sur un raisonnement semblable que se fondent les pères qui sont obligés de plaider contre leurs enfants, et quiconque entreprend un procès contre ses proches.

On demande s'il faut placer les meilleures preuves au commencement, pour s'emparer tout d'un coup de l'esprit des juges; ou à la fin, dans la vue qu'ils en aient une idée plus nette et plus récente; ou bien, partie au commencement, partie à la fin, selon l'ordre de bataille que nous voyons dans Homère; ou bien, s'il n'est point mieux de commencer par les plus foibles, afin qu'elles aillent toujours en augmentant. Pour moi, je crois que la disposition qu'il en faut faire dépend de la nature et du besoin de la cause; pourvu néanmoins que le discours ne décline jamais, et que, de fort et solide qu'il étoit au commencement, il ne devienne pas frivole, et misérable à la fin.

Voilà ce que j'avois à dire touchant les arguments. Je me suis contenté de mettre devant les yeux, le plus clairement que j'ai pu, les lieux et les genres d'où on les peut tirer. Quelques auteurs ont été plus diffus, ayant pris plaisir à traiter des lieux communs, et à montrer comment on peut tourner chaque chose. Pour moi, j'ai cru que c'étoit une longueur inutile; car on voit assez ce qu'il y a à dire, par exemple, contre l'avarice, contre un témoin passionné, ou

Digitized by Google

contre une cabale; et l'on ne finiroit point, si l'on vouloit épuiser tous ces lieux. C'est comme si j'entreprenois de mettre ici toutes les questions, les preuves, et les pensées qui peuvent entrer dans les causes qui se plaident tous les jours au barreau, et qui se plaideront à l'avenir.

Pour les lieux des arguments, si je ne les ai pas tous expliqués, je crois qu'il s'en faut peu. Je m'y suis même attaché avec d'autant plus de soin, que les déclamations qui servoient autrefois de prélude et de préparation aux exercices du barreau, dont elles étoient la vraie image, ne leur ressemblent aujourd'hui en rien, et que, ne se proposant autre chose que de plaire à l'auditeur, elles manquent de nerf, et n'ont ni solidité ni force. Aussi peut-on comparer présentement nos déclamateurs à ces vils marchands d'esclaves, qui, pour rendre de jeunes enfants plus propres à l'infâme trafic qu'ils en font, osent bien entretenir leur beauté aux dépens de leur virilité. Car, comme la force des muscles et des bras, le poil et la barbe, ces ornements du sexe le plus noble, sont pour eux sans grace, et que ce qui seroit vigueur, s'ils laissoient faire au temps, leur paroît une rudesse insupportable qu'il faut adoucir; de même cette éloquence mâle, cette manière de plaider pressante et vigoureuse, se trouve énervée par une fausse délicatesse. Nous substituons à sa place je ne sais quelle fleur d'élocution; et pourvu qu'un discours soit élégant et poli, nous nous mettons peu en peine de ce qu'il vaut d'ailleurs.

Mais, pour moi, quand je considère la nature, je trouve qu'il n'y a point d'homme, pour peu qu'il soit mâle, qui ne soit plus beau que le plus bel eunuque. Je ne croirai jamais la Providence si ennemie de son propre ouvrage, qu'il faille mettre la débilité au rang des perfections de

Digitized by Google

la nature humaine ; et l'on ne me persuadera point qu'une main impie puisse faire un bel objet de ce qui seroit regardé comme un monstre, s'il étoit né dans l'état où le fer l'a réduit. Que l'imposture d'un sexe équivoque serve donc à la débauche tant que l'on voudra, la dépravation des mœurs ne règnera pourtant jamais avec assez d'empire pour nous faire estimer bon et honnête ce qu'un caprice extravagant a rendu cher et précieux. Ainsi, que des auditeurs corrompus approuvent, s'ils veulent, cette éloquence efféminée, car c'est le nom qu'elle mérite, pour moi, je ne crois pas qu'il y ait de l'éloquence, où l'on ne découvre aucune marque d'un esprit mâle et austère, pour ne pas dire d'un grave et vertueux personnage.

En effet, ces peintres et ces sculpteurs fameux de l'antiquité, lorsqu'ils ont voulu ou peindre ou représenter un beau corps d'homme, sont-ils jamais tombés dans la ridicule erreur, de prendre pour modèle un Bagoas (1) ou un Mégabyze (2)? n'ont-ils pas choisi bien plutôt ou quelque jeune guerrier d'une taille et d'une mine avantageuse, ou quelque athlète (3) ferme et robuste, également propre aux exercices de la lutte et aux fatigues de la guerre? N'est-ce pas dans ces hommes-là qu'ils ont reconnu de vraies beautés? Et moi dont le dessein est de former un orateur, j'irois donner à son éloquence, s'il faut

(1) Bagoas signifie eunuque en langue persane, et plusieurs chez les Perses ont été appelés de ce nom : témoin celui qui tua Ochus.

(2) Mégabyze étoit un eunuque qui fut fort chéri de Darius, et ensuite d'Alexandre.

(3) J'ai exprimé en termes généraux la pensée de l'auteur ; car il cite en particulier le Doryphore de Polyclète. C'étoit la statue d'un satellite, qui fut regardée comme un des chefs-d'œuvre de ce grand statuaire, et que Lysippe prit depuis pour son modèle.

Digitized by Google

ainsi dire, des sonnettes et des cymbales, au lieu de véritables armes !

Que les jeunes gens pour qui j'écris ici s'accoutument donc, tant qu'ils pourront, à copier la nature et la vérité. Et puisqu'ils se destinent à disputer le prix dans les contestations du barreau, que dès leur jeunesse ils ayent la victoire devant les yeux; qu'ils apprennent à porter des coups mortels, et à s'en défendre. Que leurs maîtres exigent cela d'eux particulièrement, et qu'ils ne les approuvent qu'autant qu'ils y auront réussi. Car si leurs disciples aiment la louange jusqu'à la chercher dans leurs défauts, il faut convenir qu'ils aimeront encore mieux celle qui est due au mérite et à la perfection. Mais le mal est présentement que les choses nécessaires sont passées sous silence, et que ce qui seroit utile dans un discours est justement ce que l'on compte pour rien. C'est un vice que j'ai attaqué dans un autre ouvrage, et que je ne puis assez combattre dans celui-ci. Mais je reviens à mon sujet et à l'ordre que je me suis prescrit.

CHAPITRE XIII.

De la réfutation.

La réfutation peut s'entendre en deux manières; ou de l'action de celui qui défend, laquelle se passe toute entière à réfuter, ou de la réponse aux objections qui se font de part et d'autre; et c'est proprement celle-ci qui occupe le quatrième rang dans un plaidoyer. Mais en quelque sens qu'on la prenne, elle se traite toujours de la même manière. Car les arguments que l'on y emploie ne se tirent pas d'autres sources que ceux dont on se sert dans la confirmation. Pensées,

Digitized by Google

style, figures, tout est égal en l'une et en l'autre. La seule différence qu'il y a, c'est que d'ordinaire la réfutation a des mouvements plus doux.

Cependant, c'est avec justice que l'on a toujours cru, comme Cicéron le témoigne, qu'il étoit plus difficile de défendre que d'accuser. En effet, l'accusation est beaucoup plus simple. Il n'y a qu'une manière de la proposer, et il y en a cent pour y répondre Il suffit à l'accusateur que ce qu'il avance soit vrai. Au contraire, celui qui défend est obligé de mettre en usage une infinité de moyens pour le détruire. Nier le fait ou le soutenir juste et légitime; le pallier, l'excuser, détourner l'accusation, l'éluder, faire semblant de la mépriser, prouver que le procès est mal intenté, railler, prier, supplier, il faut qu'il joue tous ces personnages. Ainsi, de sa part, c'est une action qui est presque toujours indirecte, bruyante et tumultueuse, qui a besoin de mille détours, et de tout l'art possible.

Celui qui accuse dit des choses qu'il a eu tout le loisir de méditer pour la plupart; celui qui défend donne souvent des réponses imprévues. Celui qui accuse produit des témoins; celui qui défend les réfute sur-le-champ (1). L'accusateur trouve une ample matière de parler dans l'énormité des crimes qu'il poursuit, bien qu'ils soient faux, comme, lorsqu'il accuse un homme de parricide, de sacrilége, de lèse-majesté; celui qui défend n'a bien souvent pour lui que la négative. C'est pourquoi des orateurs médiocres ont été suffisants pour accuser, et nul n'a su défendre qu'il n'ait été très-éloquent. Car pour achever de dire en peu de mots ce que j'en pense, il est plus aisé d'accuser

(1) *C'est :* le défendeur repousse l'accusation par des preuves tirées du fonds du procès. *C.*

Digitized by Google

que de défendre; tout comme il est plus aisé de faire une blessure que de la guérir.

Or, pour défendre, il importe infiniment de prendre garde non-seulement à ce que l'accusateur a avancé, mais aux termes dans lesquels il l'a avancé. On examinera donc, premièrement, si ce que l'on veut réfuter est essentiel ou étranger à la cause. S'il est essentiel, il faut, ou le nier, ou le justifier, ou prouver le manque de formalité. Il n'y a guère que ces trois moyens de sortir d'un procès. Car la voie de supplication toute seule et sans défense est fort rare, et ne peut avoir lieu qu'auprès des juges qui sont au-dessus des lois. Encore même ces causes qui ont été plaidées devant César, ou devant les triumvirs, pour des personnes qui avoient suivi un parti contraire au leur, ne sont-elles pas dépourvues de preuves et de raisons. A moins qu'on ne veuille dire que Cicéron ne défendoit pas fortement Ligarius, quand il parloit ainsi : *Avouons le vrai, Tubéron, que cherchions-nous autre chose que de pouvoir nous-mêmes, ce que peut aujourd'hui César !*

Que si l'affaire est devant un prince, ou un juge qui soit libre dans ses jugements, nous pourrons lui représenter que plus le coupable a mérité la mort, plus il est un objet digne de sa clémence. Mais alors, outre que nous aurons à faire au juge, et non à l'accusateur, notre discours tiendra plus de la délibération que d'une cause judiciaire. Car nous n'aurons d'autre pensée que de porter ce prince à préférer la gloire et le mérite de l'humanité au plaisir de la vengeance. A l'égard des juges qui doivent prononcer selon les lois, il est clair qu'un crime avoué est un crime condamné. Ainsi il seroit ridicule de donner des préceptes pour les faits dont on convient.

Digitized by Google

Ceux donc qui ne se peuvent nier, et où l'action est bien intentée, il faut les défendre tels qu'ils sont, ou se résoudre à perdre sa cause. Si on nie, on le peut faire en deux manières. Car on soutient que le fait n'est point, ou qu'il n'est pas de la sorte. Or, tout crime qui ne se peut défendre, et dont il n'y a pas moyen d'éviter le jugement, il faut le nier. Je ne dis pas seulement, lorsqu'en le définissant on peut en changer la nature; mais lors même que nous n'avons d'autre ressource que de nier. On produira des témoins, il est vrai; mais que ne peut-on pas dire contre des témoins? Une signature? Ce genre de preuve ne porte pas conviction, l'écriture peut avoir été contrefaite. Enfin, rien n'est pire que d'avouer. Que si le fait ne sauroit être nié ni défendu, il y a un dernier retranchement, c'est de montrer que l'action est mal intentée, et que l'on a manqué dans la forme.

Mais, dira-t-on, il y a des occasions où nul de ces moyens n'est praticable. Une femme accouche après un an de veuvage, on l'accuse d'adultère. En ce cas il n'y a point de procès. C'est pourquoi j'admire que l'on nous fasse un précepte de dissimuler, et d'omettre ce qui ne peut recevoir de défense ni d'excuse; comme si ce n'étoit pas cela même sur quoi les juges ont à prononcer. Mais si c'est un fait qui soit étranger à la cause, quelque rapport qu'il y ait, on fera fort bien de dire qu'il n'a rien de commun avec la question, qu'il n'est d'aucune conséquence, et qu'il n'est pas besoin de s'y arrêter. Car alors cette négligence affectée sera très-pardonnable, et un bon avocat ne doit jamais craindre d'encourir le blâme, quand il s'agit de sauver sa partie.

Ensuite on verra s'il est à propos de réfuter les preuves de l'accusateur toutes à la fois, ou

Digitized by Google

les unes après les autres. On les réfute toutes ensemble lorsqu'elles sont si foibles que d'un même effort elles peuvent toutes tomber, ou si délicates et si dangereuses qu'il n'y a pas de sûreté à faire ferme à chacune en particulier; car en ces occasions il faut ramasser toutes ses forces et marcher tête baissée contre l'ennemi, s'il faut ainsi dire. Mais si, de quelque façon que nous nous y prenions, les preuves de l'adverse partie sont trop difficiles à réfuter, nous pourrons du moins comparer les nôtres avec les siennes, et nous ferons en sorte que dans cette comparaison l'avantage semble être de notre côté. Nous désunirons celles qui se soutiennent par le nombre et par le secours qu'elles se prêtent l'une l'autre, comme dans l'exemple que j'ai rapporté. *Vous héritiez de lui, vous étiez dans le besoin, tourmenté par vos créanciers, et vous saviez qu'il songeoit à changer son testament.* Ces circonstances jointes ensemble sont assez pressantes. Séparez-les, ce n'est plus rien; comme la flamme qui, quand elle s'attache à une matière combustible, menace d'un grand embrasement, et qui, si vous lui ôtez son aliment, s'évanouit aussitôt; ou comme ces grands fleuves qui, tant qu'ils conservent leur lit, ne sont guéables en nul endroit, et partagés en plusieurs bras, offrent par-tout un passage aisé.

Nous verrons donc laquelle des deux manières est la plus utile, et nous y conformerons aussi notre proposition, qui pour cela sera tantôt générale, et tantôt particulière, selon que nous le jugerons plus à propos: car quelquefois il suffira de rassembler en une seule proposition tout ce que l'adversaire aura détaillé en plusieurs; par exemple, s'il a fait une longue énumération des motifs qui ont pu porter l'accusé à commettre le crime dont il s'agit. Sans reprendre tous ces motifs, nous dirons en général que parce qu'un homme

a eu plusieurs raisons de faire une action, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait faite. Cependant pour l'ordinaire il sera expédient à celui qui accuse d'accumuler ses preuves, et à celui qui réfute de les prendre séparément.

Mais il faut encore examiner comment on doit réfuter ce qui a été avancé; car si c'est un fait visiblement faux, il suffira de le nier. Ainsi dans l'oraison pour Cluentius, celui que l'accusateur avoit dit être mort incontinent après avoir bu dans la coupe qu'on lui avoit présentée, Cicéron nie formellement qu'il soit mort le même jour. Quant aux choses qui se contredisent, qui sont inutiles ou dépourvues de sens, il n'y a pas grand art à les relever; c'est pourquoi je n'en donnerai ni préceptes ni exemples. Je mets au même rang ce genre de preuves que l'on nomme obscur, et qui consiste en des faits si secrets qu'il ne s'en trouve ni témoins ni indice: car tout ce que l'accusateur avance et qu'il ne prouve point n'est d'aucun poids; enfin toutes les choses qui sortent de la question. Mais il est de l'adresse d'un orateur de tourner les objections de manière qu'elles paroissent, ou incroyables, ou frivoles, ou se contredire, ou s'éloigner de l'état de la question, ou faire même pour l'accusé. On reprochoit à Oppius de s'être enrichi aux dépens des soldats en prenant sur leur subsistance. C'est un crime odieux. Mais Cicéron fait voir que dans ce reproche il y a une contradiction manifeste, en ce que les mêmes personnes accusoient Oppius d'avoir voulu corrompre l'armée par ses largesses. L'accusateur de Cornélius s'engageoit à produire des témoins qui le convaincroient du fait qu'il lui imputoit. Cicéron rend cela inutile, en disant que Cornélius en convient lui-même. Cécilius demandoit la commission d'accuser Verrès, fondé sur ce qu'il avoit été son questeur; et Cicéron qui la

Digitized by Google

demandoit aussi, fait de cette raison même un moyen pour l'obtenir.

Les objections qui ne pourront se rapporter à quelqu'un de ces exemples tiendront à des lieux communs. A la conjecture on examinera si elles sont vraies; à la définition, si elles sont essentielles au sujet; à la qualité, si elles ne sont point contre la bienséance et l'honnêteté, injustes, malignes, cruelles. Ce qui doit s'observer non-seulement dans les propositions et les raisons que l'accusateur avance, mais dans tout le cours de l'accusation. Ainsi Labiénus est taxé de cruauté par Cicéron en ce qu'il poursuivoit Rabirius dans toute la rigueur de la loi portée contre les rebelles à la république; Tubéron d'inhumanité, en ce que, non content de voir Ligarius exilé, il veut empêcher que César ne lui pardonne; l'accusateur d'Oppius, d'orgueil et de témérité, en ce que, sur une simple lettre de Cotta, il se croit permis de dénoncer Oppius.

D'autres accusations auront d'autres défauts; car il y en a qui sont pleines de mauvaise foi, de passion, d'animosité. Mais si l'accusateur a dit quelque chose qui soit contre la sûreté publique ou contre l'intérêt des juges, c'est sur-tout ce qu'il faut relever. Cicéron nous donne un exemple de l'un et de l'autre: *Quelle étrange maxime*, dit-il, dans la défense de Tullius! *et où en sommes-nous, messieurs, si on admet que l'on est en droit de tuer un homme, quand on a cette excuse à alléguer qu'on craignoit d'en être tué, si on ne l'eût prévenu!* Et parlant pour Oppius, il avertit les juges de ne pas recevoir un genre d'accusation dont la conséquence retomberoit sur tout le corps des chevaliers et sur eux-mêmes. Mais il y a des objections qu'il est bon de mépriser, ou comme frivoles, ou comme n'ayant rien de commun avec la cause; et cet air de mépris s'étend

Digitized by Google

quelquefois jusqu'à des arguments que, dans le fond, nous serions fort en peine de réfuter.

Cependant, comme la plupart de ces arguments sont tirés du lieu des semblables, il faut faire tous ses efforts pour y découvrir quelque dissemblance; et cela n'est pas difficile dans les questions de droit: car les lois roulant toutes sur différentes matières, il n'est guère possible de raisonner de l'une par l'autre, sans que le raisonnement pèche par le défaut d'une exacte comparaison. Quant aux similitudes que l'on emprunte des animaux ou des choses inanimées, il est aisé de les éluder. Et à l'égard des exemples qu'on allègue contre nous, on y peut répondre en plusieurs manières. Si ce sont des exemples fort anciens, on les traitera de fabuleux; s'il n'y a pas moyen de les révoquer en doute, on aura du moins recours à la disparité; car il est difficile que deux exemples soient parfaitement semblables. On veut justifier Nasica, le meurtrier de Gracchus, et l'on apporte l'exemple d'Ahala, qui tua Mélius. Dites que la comparaison n'est pas juste; que Mélius vouloit opprimer sa patrie, et que Gracchus au contraire venoit de porter des lois toutes favorables au peuple; qu'Ahala étoit général de la cavalerie, et que Nasica est un simple particulier. Enfin, si ces ressources nous manquent, on verra si l'on ne peut point dire que le fait cité pour exemple est à la vérité autorisé d'un grand nom, mais qu'au fond il n'en est pas plus légitime. Et ce que je dis des exemples, je le dis aussi des sentences, des arrêts, en un mot de tous les préjugés dont on peut tirer avantage contre le défendeur.

J'ai ajouté pour second précepte qu'il importoit extrêmement de prendre garde comme l'accusateur avoit énoncé chaque chef d'accusation. En effet, s'il l'a exprimé foiblement, nous répéterons ses propres mots, et s'il s'est expliqué

Digitized by Google

avec force et d'une manière qui rende le crime plus atroce, nous l'exposerons en des termes plus doux. Cicéron en use ainsi dans la défense de Cornélius. (*Il s'est emparé de l'acte qu'on lisoit :* et aussitôt on y joint une espèce de défense.) S'agit-il d'un débauché ? nous dirons : on vous a représenté ma partie, messieurs, comme un homme un peu trop adonné à ses plaisirs. Un avare odieux par des épargnes sordides, nous le ferons passer pour un homme naturellement attentif et ménager; un médisant qui déchire tout le monde, pour un homme franc qui dit quelquefois trop librement ce qu'il pense.

Mais une chose dont il se faut bien garder, c'est de rapporter les faits avec leurs preuves ou avec les couleurs dont l'accusateur les a peints, si ce n'est qu'il y ait un ridicule qui saute aux yeux : *Comment l'entendez-vous Muréna ! Vous aurez toujours été à l'armée, si long-temps absent de Rome, et après cela vous viendrez disputer les honneurs et les charges de la république avec des gens qui ne sont pas sortis de la ville !* Parce que ce raisonnement est risible, Cicéron le rapporte tout entier et dans les mêmes termes. Si l'accusateur avance des faits qui se contredisent (1), en ce cas on peut encore exposer le crime sans crainte : et Cicéron n'en fait pas difficulté dans la défense de Scaurus (contre Bostarès. *C.*), où nous voyons qu'il parle comme d'après l'accusateur même. Quelquefois on joindra plusieurs propositions ensemble, (comme dans l'oraison pour Varénus : *Lorsque Varénus traversoit avec Popu-*

(1) *Contradictiones* signifie ici et à la fin de cet *alinea*, les contredits, les instances de la partie adverse ; en un mot, les arguments et les moyens qu'on emploie contre nous. Pour dire : des contradictions, Quintilien se sert du mot *disparata*. C.

Digitized by Google

pulénus des champs et des lieux solitaires, ils rencontrèrent la famille Ancharia. Populénus fut tué, et Varénus fut conservé enchaîné, jusqu'à ce que son parent Lucius Varénus eût décidé de son sort. C.) telles que l'adversaire les a énoncées, surtout quand l'ordre des faits qu'elles contiennent paroît incroyable, ou qu'il suffit de la simple exposition pour leur ôter toute vraisemblance. Que si ces propositions se soutiennent les unes les autres, on les reprendra séparément et en détail. C'est même ordinairement le plus sûr. Il peut arriver aussi qu'une seule proposition renferme des contradictions.

Il y a, comme j'ai dit, des preuves qui sont communes, c'est-à-dire, qui sont également pour les deux parties. Si l'accusateur s'en est servi, l'accusé s'en servira encore mieux, non-seulement parce qu'elles sont communes, mais parce qu'elles sont plus favorables à celui-ci; car quiconque emploie le premier un argument commun, de commun qu'il étoit se le rend contraire, puisque l'argument contraire n'est autre chose que celui dont la partie adverse peut user avec avantage : *Non, messieurs, il n'est pas vraisemblable que Marcus Cotta ait imaginé une action si noire. Hé quoi, messieurs, est-il plus vraisemblable qu'Oppius se soit porté à cette action si noire!*

Mais ces contradictions dont j'ai parlé, soit apparentes ou réelles, se doivent chercher tantôt dans les faits, comme lorsque d'un côté Clodia dit qu'elle a prêté de l'argent à Célius, ce qui marque une grande familiarité entre eux; et que de l'autre elle prétend que Célius a voulu l'empoisonner, ce qui suppose une haine mortelle; ou lorsque Tubéron fait un crime à Ligarius d'avoir été en Afrique, et qu'en même temps il se plaint de ce qu'il lui en a fermé l'entrée; tantôt dans les paroles de l'accusateur qui, par inconsi-

Digitized by Google

dération, dit quelquefois bien des choses dont il ne voit pas la conséquence. Ce qui arrive particulièrement à ceux qui, trop amateurs de ce que l'on appelle des pensées ingénieuses, ne songent qu'à avoir de l'esprit, et se laissent aller à toutes les occasions d'en faire paroître, s'occupant bien plus de l'endroit qu'ils touchent que de la cause entière, avec laquelle il n'a bien souvent aucun rapport. Que pouvoit-il y avoir de plus fort en apparence contre Cluentius que d'avoir été noté d'infamie par les censeurs; que de voir un père déshériter son fils, parce que ce fils, de concert avec Cluentius, avoit corrompu les juges pour faire condamner Oppianicus? Cependant Cicéron fait voir que ces deux préjugés s'entre-détruisent. (*Mais vous, Attius, examinez avec soin si le jugement des censeurs a plus de gravité et plus d'autorité que celui d'Egnatius. Si celui-ci vous paroît plus grave, vous regarderez comme légères les notes de censures portées contre les autres par les censeurs, puisqu'ils ont exclu du sénat ce même Egnatius que vous voulez faire passer pour un homme d'une autorité grave. Si vous préférez le jugement des censeurs, songez que ce même Egnatius, que son père a noté d'infamie en le déshéritant, a été conservé dans le sénat par ces mêmes censeurs, qui, en même temps, avoient exclu son père du sénat. C.*)

Les défauts qui suivent sont si grossiers, qu'il ne faut pas être fort clair-voyant pour les remarquer. Donner un argument qui est douteux pour certain; un fait contesté pour un dont on convient; une preuve commune pour une qui soit propre et particulière à la cause; une raison triviale, ou frivole (ou présentée trop tard, et par là aisée à réfuter. *C.*), ou suspecte, pour une bonne (1). Car les orateurs, peu circonspects,

(1) *Pour une bonne* n'est point dans le texte. Le traducteur l'ajoute pour plus de clarté. *C.*

Digitized by Google

tombent dans toutes ces fautes et dans bien d'autres ; comme d'exagérer le crime, quand il s'agit de le prouver ; de discourir sur le fait, quand il en faut chercher l'auteur ; de vouloir prouver l'impossible ; de parler de la personne beaucoup plus que de la cause ; de croire avoir poussé à bout ce qui n'est qu'ébauché ; d'imputer aux choses des fautes qui sont personnelles, comme si l'on blâmoit le décemvirat à cause d'Appius qui a abusé de son autorité ; de contrarier des preuves qui sont évidentes ; de s'exprimer d'une manière ambiguë ; de perdre de vue la question principale ; de ne pas répondre aux chefs d'accusation proposés : ce qui est pourtant excusable dans un cas, lorsque la cause est si mauvaise qu'elle ne se peut soutenir que par des secours étrangers. Par exemple, Verrès est déclaré coupable de péculat ; on ne fera pas mal de se jeter à l'écart, de louer le zèle et la valeur qu'il a fait paroître en défendant la Sicile contre les pirates.

Ces préceptes ne regardent pas moins les objections que nous avons à combattre. Et je dois être d'autant plus soigneux d'en avertir, qu'ordinairement on commet ici deux fautes considérables. Car les uns, je dis même au barreau, craignant ces objections comme quelque chose d'embarrassant, les passent sous silence ; et contents de débiter les preuves qu'ils ont méditées à loisir, ils parlent comme s'ils n'avoient point d'adversaire : abus qui est encore plus ordinaire aux écoles, où, bien loin de détruire les raisons qui sont contre, on travaille sur des sujets tellement faits à plaisir, qu'ils ne semblent pas pouvoir souffrir de contradiction. Les autres, exacts jusqu'au scrupule, s'imaginent qu'il faut répondre à tout, à chaque pensée, à chaque mot ; ce qui est infini et fort inutile. Car ce n'est pas attaquer

Digitized by Google

la cause, mais l'orateur, à qui, pour moi, je n'envierai jamais la gloire de passer pour disert, quand il l'acquerra aux dépens de sa cause; en sorte que ce qu'il y a de bon dans son plaidoyer soit regardé comme une marque de son esprit, non de la justice de sa cause; ce qu'il y a de mauvais, soit imputé à la cause, et non à lui.

Quand Cicéron reprochoit à Rullus son obscurité affectée, à Pison sa stupidité, à Marc-Antoine son ignorance et sa bêtise, il suivoit en cela son juste ressentiment, outre que ces invectives pouvoient inspirer aux juges la haine dont il étoit animé. Mais, à l'égard d'un avocat qui défend une cause, il faut lui répondre autrement que par des injures. Non pourtant qu'il ne soit quelquefois permis de blâmer, je ne dis pas seulement son discours, mais ses mœurs, sa contenance, son habillement et tout l'air de sa personne. Nous voyons, par exemple, que Cicéron se déchaîne contre cette robe traînante, et bordée de pourpre, que Quintius portoit. Mais il faut dire le vrai. Cicéron étoit piqué au jeu, parce que Quintius avoit soulevé le peuple contre Cluentius, dont Cicéron avoit pris la défense. Il y a des occasions où l'accusation se peut tourner en plaisanterie; et c'est un fort bon moyen pour en émousser les traits. Triarius faisoit un crime à Scaurus d'avoir fait venir avec beaucoup de dépense des colonnes de marbre, que l'on avoit vu passer sur des chariots par la ville. *Vous avez raison*, lui dit Cicéron, *car, pour moi qui ai tiré les miennes du mont d'Albe, je les ai fait apporter sur un bât.*

Cette manière de donner du ridicule se permet plus volontiers contre l'accusateur; et le zèle que doit avoir un avocat pour l'innocence opprimée, autorise même quelquefois les invectives. Mais, un sujet de plainte fort juste et fort raisonnable,

Digitized by Google

c'est que l'un ou l'autre orateur a la mauvaise foi de taire quelque chose d'essentiel, ou de l'embrouiller, ou d'en supprimer une partie, ou de le dire trop tard et à contre-temps. Une chose qui se peut blâmer encore en celui qui défend, c'est de donner le change, je veux dire, de vouloir défendre sa partie par un moyen qui ne répond point à l'action intentée contre elle. Ainsi Eschine, qui prévoyoit que Démosthènes ne parleroit point de la loi en vertu de laquelle il accusoit Ctésiphon, et Attius, qui au contraire se doutoit que Cicéron ne défendroit Cluentius que par la loi qui le mettoit à couvert, ne manquent pas d'en avertir les juges et de s'en plaindre.

Pour ce qui est de nos déclamateurs, je leur donnerai un avis important, dont ils ont sur-tout besoin. C'est de ne se pas faire des objections chimériques qui se réfutent sans peine, et de ne pas croire qu'un avocat soit assez sot pour en faire de semblables. C'est une faute où ils tombent par l'envie de traiter des lieux communs, sur lesquels on ne tarit point, et de s'attirer des applaudissements du public. Car, au lieu de se renfermer dans leur sujet, ils y font entrer tout ce qui leur plaît. De sorte qu'un orateur qui auroit à répliquer à leur plaidoyer pourroit dire : Si ma réponse est foible, ce n'est pas ma faute.

Que l'on m'attaque bien, je me défendrai mieux.

Si l'on s'accoutume à ce badinage, on sera fort trompé au barreau, où il faut répondre, non aux difficultés qu'on se fait soi-même, mais à celles d'un orateur qui connoît le fort et le foible d'une cause. On dit que le poëte Accius, interrogé pourquoi il ne plaidoit pas des causes, lui qui mettoit tant de force et d'éloquence dans ses pièces, répondit que dans une tragédie il faisoit parler ses personnages comme il vouloit, au lieu que dans

Digitized by Google

la profession d'orateur il auroit affaire à gens qui ne diroient rien moins que ce qu'il voudroit.

Il est donc ridicule qu'un discours qui est fait pour nous exercer à la plaidoirie s'en éloigne au point que l'on y songe à répondre, avant que de savoir quelle sera l'objection. Et un bon maître doit applaudir à son disciple, lorsque sa pénétration lui fait découvrir les raisons qui sont pour la partie adverse, comme lorsqu'il voit celles qui sont pour lui. Cependant aux écoles il est toujours permis de s'écarter un peu de cette règle ; mais rarement au barreau. Car, supposé que vous soyez demandeur, et que vous ayez à parler le premier, comment pourrez-vous contredire le défendeur qui n'a pas encore été oui ?

C'est néanmoins ce que font la plupart de nos orateurs, soit par l'habitude qu'ils ont prise chez les déclamateurs, soit par l'envie de grossir leurs plaidoyers ; sans faire réflexion qu'un adversaire prend de là occasion de se moquer d'eux, et de les railler fort agréablement. Car, tantôt il les priera de ne se point mêler de deviner sa pensée, puisqu'ils y réussissent si mal ; tantôt il les remerciera de lui avoir appris ce qu'il devoit dire, et les louera de leur générosité. Mais, ce qui portera coup le plus souvent, il ne manquera pas de dire que s'ils ont répondu à telle difficulté, sans attendre qu'on la proposât, c'est qu'ils ont bien senti que l'on avoit raison de la faire, et qu'ils n'ont pu étouffer la voix de leur conscience. Cicéron n'a pas manqué ce tour-là dans l'oraison pour Cluentius. *Vous savez de bonne part*, dites-vous, *que mon dessein est de défendre cette cause à la faveur de la loi. Est-il possible ! Assurément on nous trahit. Nous nous fions indiscrètement à nos amis, et quelqu'un d'eux va révéler notre secret. Mais qui vous a donc si bien instruit ! Quel est ce perfide ?*

Digitized by Google

perfide ! Personne, sur mon honneur, ne vous l'a dit. C'est la loi elle-même qui vous l'a appris.

Quelques-uns, non contents de se faire l'objection, l'exposent toute entière, comme feroit l'adversaire même. Ils savent, disent-ils, qu'on leur objectera cela, et qu'on le prouvera par telle et telle raison. Vibius Crispus, que nous avons connu pour un homme d'un esprit agréable et enjoué, se moqua un jour fort plaisamment d'un orateur qui s'étoit ainsi mêlé de le faire parler. Quand ce fut à lui répondre : *J'avois*, dit-il, *messieurs, beaucoup de choses à vous dire; mais on les a dites pour moi. Il n'est pas besoin de vous ennuyer deux fois.*

Si néanmoins, ensuite d'une enquête, la partie adverse a produit quelque mémoire (ou s'il l'a appuyée sur l'autorité de quelques témoins présents. *C.*), on peut en ce cas la réfuter. Car alors c'est répondre à ce qu'elle avance, et non à ce que nous avons imaginé. On le peut encore, lorsque la cause est de telle espèce, que les objections que nous nous faisons sont les seules qui se puissent faire. Par exemple, une chose dérobée se retrouve dans une maison; il faut nécessairement que l'accusé dise que cette chose a été portée chez lui à son insu, ou qu'elle y a été mise en dépôt, ou bien qu'on la lui a donnée. Ainsi on peut attaquer ces trois moyens, sans attendre que le défendeur les propose. Mais, aux écoles, soit que l'on parle comme demandeur ou comme défendeur, on peut toujours réfuter les objections, parce que cela nous exerce à jouer tout à la fois les deux rôles (1). Hors de ce cas on ne le doit jamais faire.

(1) Le sens est différent. C'est : mais dans les déclamations qui se font aux écoles, nous pouvons répondre aux objections de nos adversaires, afin de nous exercer à jouer tout à la fois les deux rôles; c'est-à-dire, à parler en pre-

Digitized by Google

Autrement c'est répondre à qui n'a pas encore parlé.

Il y a un autre vice qu'il ne faut pas moins éviter dans la réfutation, c'est de paroître embarrassé de la difficulté que l'on a à combattre. Un juge en prend occasion de se défier de notre cause; et souvent des raisons qui feroient beaucoup d'impression sur son esprit, si elles étoient avancées hardiment, lui deviennent suspectes par la précaution même et les détours dont on les accompagne. Car il sera porté à croire que l'avocat ne les a pris, ces détours et cette précaution, que parce qu'il en a senti le besoin. Que l'orateur se rassure donc lui-même, afin de rassurer les autres, et qu'il témoigne toujours avoir bonne opinion de sa cause. C'est en quoi Cicéron réussit admirablement comme en tout. Il parle avec une confiance et une autorité qui tiennent presque lieu de preuve, et qui imposent à tel point, que l'on n'ose douter de ce qu'il met en avant.

Au reste, quiconque possèdera bien sa cause, et saura quel est son principal moyen, quel est celui de la partie adverse, ne pourra pas manquer de savoir aussi les endroits sur lesquels il doit insister, et ceux qu'il doit combattre. A l'égard de l'ordre qu'il faut tenir ici, on n'en sera nulle part moins en peine. Car si nous sommes demandeurs, nous commencerons par établir nos preuves, et nous viendrons ensuite à la réfutation des raison contraires. Si nous sommes défendeurs, nous commencerons par la réfutation. Mais de la solution d'une difficulté naît souvent une autre dif-

---

mier et en second pour le demandeur. Il ne s'agit pas du plaidoyer pour le défendeur; mais on fait allusion à la coutume de faire plaider une même cause par plusieurs avocats qui se partageoient les différentes parties du même plaidoyer. *C.*

Digitized by Google

ficulté, et de celle-là une troisième qu'il faut aussi résoudre. Car il en est comme de ces combats de gladiateurs, qui deviennent plus opiniâtres par la force et par l'adresse de ceux qui les soutiennent. (Ces attaques se nomment de la seconde main, et de la troisième, si la première a eu pour but d'attirer l'adversaire au combat; et de la quatrième, si l'on a provoqué deux fois, de manière qu'on ait eu à se défendre deux fois, comme on a attaqué deux fois. Ce qui peut encore être porté plus loin. *C.*)

Dans le chapitre précédent, j'ai parlé d'une preuve qui n'est que l'expression du témoignage de la conscience, et qui consiste à affirmer simplement ou à nier, comme fit Scaurus dont j'ai rapporté l'exemple. Cette sorte de preuve convient aussi à la réfutation. Je ne sais même si sa place la plus naturelle n'est point lorsqu'il s'agit de nier. Mais, ce que je conseille sur-tout aux deux parties, c'est de bien examiner quel est le point essentiel de leur contestation. Car souvent on fait entrer une infinité de choses dans un procès, et le jugement tombe néanmoins sur peu de chefs.

Telle est la manière de prouver et de réfuter; mais il faut que l'éloquence l'orne et la soutienne. Car, quelque bonnes que soient nos raisons, elles paroîtront toujours foibles, si l'orateur n'enfle, pour ainsi dire, ses poumons, et ne sait donner du poids et de la dignité à ses paroles. De là vient que les juges sont frappés de ces lieux communs qui traitent de l'autorité des témoins, des contrats, des indices (1) et des autres choses de cette nature, comme aussi de ces lieux propres dont on se sert pour louer ou pour blâmer une action,

(1) Le traducteur confond encore les indices ou signes avec les arguments que Quintilien distingue dans un chapitre exprès. Liv. V, chap. 9.

Digitized by Google

pour en montrer la justice ou l'équité ; en un mot pour la peindre en beau ou en laid.

Parmi ces lieux, les uns influent sur un argument en particulier ; les autres sur plusieurs ensemble, et les autres généralement sur toute la cause, dont ils déterminent l'évènement. Il y en a aussi qui servent à préparer l'esprit des juges, et d'autres qui servent à les confirmer dans le sentiment où l'on veut qu'ils persistent. Mais, à l'égard de la préparation et de la confirmation, tantôt elles règnent dans tout le discours, et tantôt elles se renferment dans une de ses parties. L'orateur les dispense comme il juge à propos.

C'est pourquoi j'admire que de célèbres rhéteurs, qui ont été comme les chefs de deux sectes différentes, aient agité sérieusement s'il faut traiter ces lieux à la suite de chaque question, comme veut Théodore, ou s'il vaut mieux les réserver pour la fin, et instruire pleinement les juges, avant que de songer à les toucher, selon le sentiment d'Apollodore. Comme si on ne pouvoit pas tenir le milieu dont je parle, et qu'on ne dût jamais prendre conseil de son sujet. Ceux qui nous donnent ces préceptes ne sont point gens qui fréquentent le barreau ; semblables à ces spéculatifs qui, tranquilles chez eux, et sans jamais avoir vu l'ennemi, tracent un bel ordre de bataille. Rien n'est mieux imaginé. Mais cet ordre est souvent troublé par les circonstances du combat. En effet, presque tous ceux qui ont fait de l'art oratoire une chose si mystérieuse nous y ont assujettis non-seulement à de certains lieux, où ils veulent que l'on aille chercher les arguments, mais à une infinité de règles touchant la forme qu'il leur faut donner. J'ai rapporté leur sentiment le plus succinctement que j'ai pu ; mais dans la suite je dirai naturellement le mien, qui sera fondé

Digitized by Google

sur la manière dont je vois que les plus grands orateurs en ont usé.

CHAPITRE XIV.

Ce que c'est que l'enthymème, et combien de sortes il y en a. De combien de parties l'épichérème est composé, et de la manière de le réfuter.

On appelle enthymème, non-seulement l'argument ou la chose dont on se sert pour en prouver une autre, mais aussi la diction qui met l'argument dans son jour. J'ai déjà dit qu'il y en avoit de deux sortes; l'un qui se tire des suites de la chose même, et qui consiste en une proposition jointe immédiatement à sa preuve, comme celui-ci (dans l'oraison pour Ligarius): *La cause des uns et des autres étoit douteuse alors, parce que l'on pouvoit suivre honnêtement l'un et l'autre partis; mais aujourd'hui on ne peut douter que le parti le meilleur n'ait été celui pour qui les dieux se sont si hautement déclarés.* Car ce raisonnement contient une proposition avec sa preuve, et n'a point de conclusion. Ainsi c'est un syllogisme imparfait.

Mais l'enthymème qui se tire des contraires a beaucoup plus de force, et quelques rhéteurs même n'en admettent point d'autres. Tel est celui-ci (dans l'oraison pour Milon). *On veut donc, messieurs, que vous soyez assemblés ici pour venger la mort d'un homme à qui vous ne rendriez pas la vie, s'il étoit en votre pouvoir de la lui rendre.* A quoi l'on ajoute quelquefois un détail de circonstances qui rend l'argument encore plus fort, comme fait Cicéron au même endroit: *Ainsi*,

Digitized by Google

messieurs, Milon qui a épargné Clodius, lorsque sa mort eût fait plaisir à tout le monde; qui n'a pas osé le tuer, lorsqu'il le pouvoit impunément et avec justice, lorsque le temps, le lieu, l'occasion, tout lui étoit favorable; Milon aura indignement assassiné le même Clodius, lorsque le temps, le lieu, la conjoncture, tout lui étoit contraire, et qu'il ne le pouvoit sans être blâmé de plusieurs, sans s'exposer même à perdre la vie.

Cependant il me semble que la meilleure sorte d'enthymème est celle qui roule sur une chose dissemblable ou contraire, ou que l'on appuie d'une bonne raison, comme en cet exemple de Démosthène : *Si d'autres avant vous ont impunément violé les lois, il ne s'ensuit pas que vous, qui avez imité leur conduite, deviez échapper au châtiment; au contraire, il est d'autant plus nécessaire de vous punir. Car, comme vous n'auriez pas suivi leur exemple, si on les eût châtiés, de même, si l'on vous châtie, un autre ne le suivra pas à l'avenir.*

L'épichérème est composé de quatre parties selon quelques-uns : de cinq et même de six selon d'autres. Cicéron en admet cinq, à savoir la proposition, autrement dite la majeure; la raison de la majeure; la mineure; la preuve de la mineure, et la conséquence. Mais comme la majeure n'a pas toujours besoin de raison, ni la mineure de preuve, et la conséquence même n'est pas toujours nécessaire, Cicéron croit que l'épichérème peut quelquefois n'avoir que quatre, trois ou deux parties.

Pour moi, je tiens avec plusieurs auteurs qu'il n'en a que trois au plus : car l'ordre naturel veut qu'il y ait une première proposition qui explique le sujet dont il s'agit; ensuite une seconde qui serve à prouver la première, et enfin une troisième qui soit une suite des deux. Ainsi il y aura

Digitized by Google

la première proposition ou la majeure; la seconde ou la mineure, et la troisième ou la conséquence. En effet, ce qu'ils appellent la raison de la proposition, et la preuve de la mineure ou l'amplification, comme d'autres la nomment, on peut, ce me semble, les comprendre dans les parties auxquelles elles se rapportent.

Prenons dans Cicéron un exemple d'épichérème composé de cinq parties : *Les choses qui sont gouvernées avec prudence sont bien mieux conduites que celles où la prudence ne se trouve pas.* Voilà, disent-ils, la proposition, et cette proposition, selon eux, doit être soutenue de raisons et d'expressions. Mais je crois, pour moi, que tout cela ne peut jamais faire qu'une même proposition; autrement si la raison dont on l'appuie fait une partie séparée, comme il peut y avoir diverses raisons, il y aura donc aussi diverses propositions. Venons à la mineure : *Or, il n'y a rien qui soit mieux gouverné que le monde.* Cette mineure doit encore avoir sa preuve qui tient le quatrième rang; et j'en dis la même chose que de la majeure. Enfin, pour cinquième partie, ils mettent la conséquence, qui tantôt infère simplement ce qui résulte de toutes les autres, et tantôt rassemble en peu de mots ce qui est contenu dans la majeure et dans la mineure, en y ajoutant la conclusion qui s'ensuit naturellement : *S'il est donc vrai que les choses qui sont conduites avec sagesse sont mieux gouvernées que celles où la sagesse n'a point de part, le monde étant de toutes les choses celle qui est gouvernée le plus sagement, ne faut-il pas conclure que c'est la sagesse qui préside au gouvernement du monde?*

Mais ces trois parties que je donne à l'épichérème reçoivent plus d'une forme; car quelquefois on conclut la même chose que ce qui est dans la

Digitized by Google

proposition. Par exemple : *L'ame est immortelle : car tout ce qui se meut de soi-même est immortel : or, est-il que l'ame se meut d'elle-même : donc, l'ame est immortelle.* Cette manière a son usage, non-seulement dans les arguments, mais aussi dans toutes les causes qui sont simples et dans les questions. Et en effet, ces causes et ces questions ont premièrement une proposition, qui dans ce genre d'épichérème est toujours douteuse, puisque c'est la chose même qui est en contestation : *Vous avez commis un sacrilége ; vous avez fait ce meurtre. Quiconque a tué un homme n'est pas censé pour cela coupable de meurtre.* Ensuite vient la preuve, qui est beaucoup plus diffuse et plus ornée que dans les arguments : après quoi suit la conclusion ou dernière proposition, qui infère directement ce qui résulte des deux premières, ou qui, par une énumération plus détaillée, ramasse tout ce qu'elles comprennent.

Quelquefois on conclut différemment de ce que l'on a proposé dans la majeure, je dis quant aux paroles, mais en effet de même quant au sens. Par exemple : *La mort n'est point un mal ; car ce qui est dissous n'a plus de sentiment, et où il n'y a point de sentiment, il ne sauroit y avoir de mal.* Enfin, quelquefois la conséquence est toute différente de la proposition, comme ici : *Tous les animaux sont plus parfaits que les choses inanimées : or, il n'y a rien de si parfait que le monde : donc, le monde est un animal.* Et dans cette sorte d'épichérème il peut y avoir de la difficulté à l'égard de la chose en question, que l'on peut aussi renfermer dans la proposition en cette manière : *Le monde est un animal, car les animaux sont plus parfaits que les choses inanimées.* Ainsi la proposition est tantôt évidente, comme dans le premier de ces deux exemples ; et tantôt

Digitized by Google

douteuse, comme dans celui-ci : *Quiconque veut mener une vie heureuse doit être philosophe ;* car tout le monde n'en convient pas. Je dis la même chose de la mineure : *Or, tous les hommes veulent être heureux.* Cette mineure est claire. Mais, *ce qui est dissous n'a plus de sentiment*, celle-ci a besoin de preuve. Car il y a sujet de douter si l'ame séparée du corps est immortelle ou si elle est détruite après un certain temps (1).

L'épichérème ne diffère du syllogisme qu'en ce que le syllogisme se divise en beaucoup plus d'espèces, et qu'il a la vérité pour objet, au lieu que l'épichérème n'a d'ordinaire que la vraisemblance ; car s'il falloit toujours prouver ce qui est contesté par ce qui est certainement vrai, il seroit aisé de se passer d'orateur. En effet, qu'est-il besoin d'esprit et d'éloquence pour dire : *Ces biens m'appartiennent, car je suis fils unique d'un tel qui est mort ;* ou bien, *je suis son seul héritier : or, est-il que les biens doivent aller à celui qui est institué héritier : donc, ces biens-là m'appartiennent.*

Mais lorsque la raison même tombe en question, il faut que ce que nous avons à prouver, d'incertain qu'il est, devienne certain par le moyen de la preuve. Par exemple, si l'on soutient quelqu'une de ces propositions : *Vous n'êtes point son fils, vous n'êtes pas légitime,* (*Ou vous n'êtes pas seul*) ou bien, *vous n'êtes pas son héritier ; le testament ne vaut rien ; vous ne pouvez pas recueillir cette succession ; vous avez des cohéritiers ;* il faut bien que le demandeur établisse son droit et prouve la justice de ses prétentions.

Et comme une preuve de cette nature ne se dé-

(1) C'étoit l'opinion des Stoïciens.

Digitized by Google

duit pas sans beaucoup de paroles, c'est une nécessité alors de finir l'épichérème, en tirant la conséquence de tout le raisonnement que l'on a fait. Car en d'autres occasions la simple proposition suffit avec sa raison, comme ici : *Les lois se taisent parmi les armes, et nous dispensent de réclamer leur secours, lorsqu'elles ne sont pas en état elles-mêmes de nous garantir de l'oppression.* C'est pourquoi quelques rhéteurs ont dit que cette sorte d'enthymème, qui se tire des suites d'une chose, est toute semblable à la raison que l'on rend d'une proposition.

Quelquefois même on se contente de la proposition toute seule, comme : *Les lois se taisent parmi les armes.* Quelquefois aussi on commence par la seconde partie, qui est la raison de la proposition, et ensuite on conclut, par exemple : *Si les douze tables nous permettent de tuer un voleur qui vole de nuit, en quelque état qu'on le trouve, et celui qui vole de jour, quand il se défend avec des armes, qui peut s'imaginer, messieurs, qu'un homme soit digne de mort, parce qu'il en a tué un autre, de quelque manière qu'il l'ait tué ?* Cicéron, non content de cela, ajoute encore une raison après la conclusion : *Qui peut s'imaginer, messieurs, etc., sur-tout lorsqu'il voit qu'en certaines occasions les lois mêmes nous mettent les armes à la main pour donner la mort à notre ennemi ?*

Voici un autre épichérème où il a suivi l'ordre naturel : *Un scélérat capable de tout entreprendre ; un assassin qui nous dresse des embûches pour nous y faire périr ; un homme de ce caractère, messieurs, peut-il être tué injustement ?* C'est la proposition : *Que signifient donc ces escortes avec lesquelles nous marchons, ces épées, ces armes que nous portons ?* C'est la raison : *Certainement les lois ne souffriroient pas que nous fussions munis d'un tel secours, s'il ne nous étoit jamais permis de nous en servir.*

Digitized by Google

C'est la conséquence. Voilà comme on emploie ce genre d'argument : voyons maintenant comment on le réfute.

On peut l'attaquer en trois manières, c'est-à-dire par toutes les parties qui le composent ; car c'est, ou la proposition que l'on combat, ou la mineure, ou la conséquence, ou ce sont toutes les trois ensemble. La proposition, par exemple : *J'ai eu raison de tuer Clodius, parce qu'il me dressoit des embûches et qu'il m'auroit tué lui-même si je ne l'eusse prévenu.* Car la première question qui se présente dans l'oraison pour Milon est celle-ci : *S'il est permis de laisser vivre un homme qui confesse avoir fait un meurtre.*

A l'égard de la mineure, on la combat par tous les moyens que j'ai enseignés au chapitre de la réfutation. Quant à la raison, elle est quelquefois vraie, quoique la proposition soit fausse, et quelquefois fausse, quoique la proposition soit vraie : *La vertu est un bien.* Cette proposition est vraie. Mais si l'on ajoutoit, *car c'est la vertu qui nous enrichit*, on donneroit une fause raison d'une proposition qui est très-véritable.

Il y a deux manières de réfuter la conséquence, soit en la niant, lorsqu'elle conclut autre chose que ce qui suit des propositions précédentes, soit en disant qu'elle ne fait rien à la question : *Tout homme qui attente à notre vie, nous sommes en droit de le tuer ; car quiconque se montre notre ennemi, nous pouvons le repousser comme ennemi : donc, Clodius a justement été tué comme ennemi.* Cette conséquence est fausse ; car il n'est point dit que Clodius ait attenté à la vie de personne : *Donc, tout homme qui attente à notre vie, nous pouvons le tuer comme ennemi :* Alors la conséquence est vraie, mais elle ne fait rien à la question ; car ce raisonnement ne prouve point que Clodius ait attenté à la vie de Milon. Il peut

Digitized by Google

arriver que la conséquence soit vraie, quoique la proposition et la raison de la proposition soient fausses. Mais toutes les fois que ces deux-ci sont vraies, la conséquence n'est jamais fausse.

L'enthymème est appelé par quelques-uns le syllogisme des orateurs, et par d'autres le syllogisme abrégé, parce que le véritable syllogisme a toujours toutes ses parties, qui conspirent à prouver une même chose; au lieu que l'enthymème se contente de faire entendre sa proposition. Voici, par exemple, un syllogisme: *La vertu est le seul bien véritable;* car le seul bien véritable *est celui dont on ne sauroit mal user : or, personne ne peut mal user de la vertu : donc, la vertu est le seul bien véritable.* Et voilà un enthymème tiré des suites de la chose : *Le seul bien véritable est la vertu dont on ne sauroit jamais mal user.* Par un syllogisme tout contraire je dirai : *L'argent n'est point un bien; car une chose dont on peut faire un mauvais usage n'est point un bien en soi : Or, on peut faire un mauvais usage de l'argent; donc, l'argent n'est point un bien.* Et par un enthymème tiré des contraires on dira : *L'argent, dont il n'y a personne qui ne puisse faire un mauvais usage, peut-il être regardé comme un bien?* (Voici un syllogisme en forme: *Si l'argent monnoyé doit être réputé argent, celui qui a légué tout son argent a légué aussi son argent monnoyé : or, il a légué tout son argent; donc, il a légué aussi son argent monnoyé. Mais un orateur se contente de dire : Puisqu'un tel a légué tout son argent, il a légué aussi son argent monnoyé. C.*)

J'ai enfin, ce me semble, rempli l'obligation que je m'étois faite de découvrir les mystères les plus cachés des rhéteurs. Il ne me reste plus que de savoir en faire un bon usage; et c'est l'effet du discernement de l'orateur : car, comme je ne crois pas qu'il soit défendu d'employer quelquefois le syllogisme dans une oraison, aussi je n'ap-

Digitized by Google

prouve pas qu'elle soit toute farcie d'épichérèmes et d'enthymèmes; cela convient mieux aux dialogues et aux disputes des dialecticiens qu'à une pièce d'éloquence, qui est une chose fort différente. En effet, ces doctes qui cherchent la vérité entre eux examinent tout, épluchent tout avec la dernière précision, et n'admettent rien qui ne soit démontré. Aussi s'attribuent-ils l'art de trouver et de discerner le vrai : art qu'ils divisent en deux parties auxquelles ils donnent le nom de topique et de critique.

Mais nous autres orateurs, nous avons affaire à d'autres hommes, au caractère et au goût desquels nous sommes obligés de nous conformer. Le plus souvent nous parlons à des ignorants, ou du moins à des gens qui ne connoissent que l'éloquence pour tout genre de lettres. Si nous ne savons les attirer par le plaisir, les entraîner par une douce violence, les toucher et les remuer par le moyen des passions, la vérité, la justice leur échappent, et nous perdons les meilleures causes.

L'éloquence, de sa nature, est riche et pompeuse : or, elle ne sera ni l'un ni l'autre, si nous l'enchaînons dans une multitude de syllogismes, d'épichérèmes et d'enthymèmes qui aient toujours même forme et même chute. Rampante, elle tombera dans le mépris; contrainte, loin de plaire elle déplaira; trop uniforme et fatigante par la longueur et la sécheresse de ses raisonnements, elle causera de l'ennui et du dégoût. Qu'elle prenne donc son cours, non par des sentiers étroits, mais, s'il faut ainsi dire, à travers champ : non point comme ces eaux souterraines que l'on renferme en des canaux, mais comme un grand fleuve dont le cours est toujours rapide. Et si les passages lui sont fermés, qu'elle sache se les ouvrir. Car qu'y a-t-il de plus pitoyable que de s'attacher

Digitized by Google

servilement aux règles, comme un enfant qui, d'une main tremblante, copie une exemple sous les yeux de son maître; ou qui, pour exprimer le proverbe grec, est idolâtre du premier habit que sa mère lui a donné?

Cette proposition ou cette conclusion que l'on tire tantôt des contraires et tantôt des suites d'une chose, ne peut-elle point s'exprimer noblement, s'amplifier, s'orner, se déguiser et se varier par une infinité de tours et de figures, en sorte qu'elle ait un air libre et naturel, qu'elle semble couler de source, et n'ait rien qui sente la contrainte de l'art? Quel orateur a jamais parlé le langage de la dialectique? Si l'on en trouve des traits dans Démosthène, dont le style est si concis et si serré, il faut avouer du moins qu'on en trouve fort peu. Cependant aujourd'hui plusieurs orateurs, et particulièrement les Grecs (car en cela seul ils font plus mal que nous) chargent leurs discours de syllogismes et d'enthymèmes, qu'ils cousent si près les uns des autres qu'à peine en peut-on suivre le fil. On les voit se fatiguer à prouver les choses qui ont le moins besoin de preuves, et à tirer des conséquences dans les raisonnements les plus clairs, et par là ils croient ressembler aux anciens. Mais si on leur demandoit quels sont ces anciens qu'ils prétendent imiter, ils seroient bien embarrassés de répondre.

Je parlerai ailleurs des figures. Quant à présent, j'ajouterai seulement que je ne suis pas même de l'avis de ceux qui tiennent que les arguments se doivent traiter d'un style pur, clair et distinct, mais ni diffus, ni orné. Je conviens qu'il y faut principalement de la clarté, et que dans les petits sujets on doit choisir les termes les plus propres, et qui sont le plus dans l'usage ordinaire; mais lorsque la matière est importante, je crois qu'il ne leur faut refuser aucun ornement,

Digitized by Google

pourvu que la netteté du sens n'en souffre pas. Souvent une métaphore met les choses dans un plus beau jour. Cela est si vrai que les jurisconsultes, qui étudient sur-tout la propriété des termes, daignent bien quelquefois admettre cette figure dans leurs définitions (1). Plus un endroit est naturellement dénué de graces, plus il faut tâcher de lui en donner. L'orateur qui veut que sa manière d'argumenter ne soit pas suspecte doit cacher le piége sous des fleurs, et se souvenir qu'un auditeur ou un juge qui prend plaisir à ce qu'il entend est à demi-gagné. Si ce n'est peut-être que nous voulions blâmer Cicéron d'avoir dit au fort de ses preuves, par une figure assez hardie, que les lois se taisent dans le tumulte des armes, et que les mêmes lois nous mettent aussi quelquefois le fer à la main pour en percer notre ennemi; mais il faut user sagement de ces figures, en sorte qu'elles embellissent le discours et que jamais elles ne l'embarrassent.

---

(1) Par exemple, *Littus est quà fluctus eludit* *. C'est une définition d'Aquilius, célèbre jurisconsulte. Cicéron la rapporte dans ses Topiques.

(*) Le traducteur avoit lu *eludit*, comme on le trouve dans quelques éditions de Cicéron et de Quintilien; mais il faut *alludit*. C.

Digitized by Google

LIVRE SIXIÈME.

AVANT-PROPOS.

L'auteur déplore la perte qu'il a faite.

Après avoir entrepris cet ouvrage (1), plus par déférence pour vous, Victorius, que par toute autre raison; mais aussi pourtant dans la vue d'aider, autant que je pouvois, les jeunes gens qui ont envie de bien faire; m'y étant trouvé dans la suite encore plus fortement engagé par le devoir de mon emploi, j'avois redoublé mes soins et mon application. Cependant, il faut dire le vrai, je me sentois aussi exciter par la considération de mon fils, dont l'heureux naturel méritoit déjà toute l'attention d'un père. Et regardant cet ouvrage comme la meilleure partie de son patrimoine, j'espérois que, si les dieux m'ôtoient de ce monde, comme il eût été plus juste et plus à souhaiter pour moi que cela fût arrivé, il ne laisseroit pas d'avoir encore son père pour conducteur ou pour maître.

Mais dans le temps qu'occupé nuit et jour de mon dessein, je travaillois sans relâche, afin de

(1) Le premier chapitre de ce livre est de la péroraison. Comme Quintilien, à mesure qu'il donne des préceptes, les pratique lui-même autant qu'il peut, je suis persuadé qu'il a voulu donner dans cet avant-propos une idée et un modèle de péroraison. Si on le lit dans cet esprit, on le trouvera incomparablement plus beau. Autrement, il y auroit peut-être je ne sais quoi de déclamateur qui en diminueroit le prix. *C.*

Digitized by Google

le pouvoir exécuter avant ma mort, que j'avois toujours présente devant les yeux, la fortune m'a tout-à-coup tellement accablé, que le fruit de mon travail me regarde à l'avenir moins que personne. Car toujours en butte à ses traits, je viens de perdre ce fils qui promettoit tant, et en qui je mettois toute l'espérance de ma vieillesse. Que ferai-je donc maintenant, et à quoi puis-je désormais employer de malheureux talents que les dieux semblent réprouver?

En effet, lorsque je composois le livre que j'ai donné au public, des causes de la corruption de l'éloquence, il m'arriva d'être frappé d'un coup tout semblable. Que n'ai-je alors jeté au feu le maudit ouvrage que je faisois? Les flammes de ce bûcher, allumé si prématurément pour consumer mes entrailles, que n'ont-elles aussi consumé le peu de malheureuse littérature que je puis avoir? J'y eusse bien plus gagné qu'à fatiguer par de nouveaux soins un reste de vie, qu'il me semble que je ne puis plus conserver sans crime. Car quel est le père qui puisse souffrir que j'aie le courage de m'occuper encore à l'étude, et qui ne déteste mon insensibilité, si je fais autre chose que me plaindre de l'injustice des dieux (1), qui m'ont fait survivre à tout ce que j'avois de plus cher au monde, et si je ne publie hautement qu'il n'y a point de Providence qui veille sur les choses d'ici-bas? Certainement j'en suis une preuve bien sensible, si ce n'est par mon propre malheur, que je ne puis pourtant imputer qu'à la lâcheté de traîner encore une languissante vie, du moins par le malheur de mes fils si dignes d'une meil-

(1) L'auteur parle ici en païen : *Atque deos atque astra vocat crudelia*. Une religion plus sublime fait taire l'orgueilleuse raison humaine, et nous fait dire: *Dominus dedit, Dominus abstulit.*

Digitized by Google

leure destinée, et qu'une mort cruelle m'a impitoyablement ravis. Cette perte avoit été précédée de celle de leur mère, qui n'avoit pas dix-neuf ans accomplis lorsqu'elle finit ses jours, heureuse néanmoins de n'avoir pas vu moissonner en leur première fleur des enfants qu'elle avoit mis au monde : outre qu'elle regardoit comme une faveur de mourir avant moi ; cruelle en cela véritablement : mais enfin elle le demandoit au ciel, qui lui épargna bien des peines en abrégeant ses jours. Pour moi, j'avoue qu'après la mort de leur mère, quand cette disgrace n'auroit été suivie d'aucune autre, jamais rien ne me pouvoit rendre heureux. Ornée de toutes les vertus qu'on peut désirer dans une femme, je l'eusse pleurée inconsolablement toute ma vie. Mais si l'on considère son extrême jeunesse, sur-tout en comparaison de mon âge, on conviendra qu'il falloit que je fusse bien destiné à être privé de ce que je chérissois avec le plus de justice.

Cependant elle laissoit après elle des enfants qui faisoient ma consolation ; le plus jeune suivit de près sa mère. A peine avoit-il atteint l'âge de cinq ans que je le perdis, et je crus, en faisant cette perte, avoir perdu la moitié de moi-même.

Je ne tire point vanité de mes larmes, et ne songe à rien moins qu'à exagérer ma douleur. Plût aux dieux que je pusse l'adoucir ! Mais comment puis-je me cacher à moi-même les sujets que j'avois de chérir un si aimable enfant, les graces et la beauté de son visage, la gentillesse de ses paroles, la vivacité de son esprit qui commençoit à briller à travers les voiles de l'enfance, les marques qu'il donnoit déjà d'une ame tranquille ; et si j'ose le dire, car cela n'est pas croyable à cet âge, d'une ame qui a de l'élévation ? Quand il n'eût pas été mon fils, je l'aurois trouvé infiniment digne d'amour.

Digitized by Google

Mais où je reconnois les cruels jeux de la fortune, c'est qu'il étoit plus caressant pour moi que pour tout autre. Je ne sais quel penchant le portoit à me donner la préférence sur ses nourrices, sur une grand'mère qui prenoit soin de lui, et sur toutes les personnes qui réussissent le mieux auprès des enfants. Je pardonne donc aux destins de m'avoir enlevé la mère peu auparavant. Car, après tout, s'il faut me plaindre de mon sort, il faut encore plus la féliciter du sien qui l'a exemptée de la plus sensible affliction qu'une mère puisse recevoir.

Il me restoit après cela mon fils Quintilien, qui étoit tout mon plaisir, toute mon espérance. Et à la vérité il pouvoit suffire pour ma consolation. Car, entré déjà dans sa dixième année, ce n'étoient plus des fleurs qu'il montroit, comme son jeune frère, mais des fruits, et des fruits bien formés, dont la moisson ne pouvoit manquer. J'ai bien de l'expérience; mais je jure par mes malheurs, par le douloureux témoignage de ma conscience, par les mânes de mon cher fils, sacrés auteurs de mes larmes; je jure que je n'ai vu dans aucun enfant, je ne dis pas seulement tant de belles dispositions pour les sciences, ni tant de goût et d'inclination pour l'étude (ses maîtres le savent!), mais tant de probité, de naturel, de bonté d'ame, de douceur, et d'honnêteté que j'en ai connu en lui.

Certainement un coup de foudre comme celui-là doit faire craindre avec raison, ce que l'on a remarqué de tout temps, que tout ce qui vient sitôt à maturité n'est pas de durée; et qu'il règne une secrète malignité jalouse de notre bonheur, qui se plaît à détruire nos espérances, pour empêcher, si je ne me trompe, que les hommes ne s'élèvent trop au-dessus des bornes qui leur sont prescrites. Car si jamais enfant a promis de

Digitized by Google

grandes choses, c'est celui-là. Il avoit même tous les avantages que donne le hasard, un son de voix charmant, une physionomie aimable, une facilité surprenante à bien prononcer les deux langues, comme s'il eût été également né pour l'une et pour l'autre.

Mais ce n'étoient encore là que des préparations pour l'avenir; et je fais bien plus de cas de ses vertus, de l'égalité, de la fermeté de son ame, de la force avec laquelle il se roidissoit contre les craintes et les douleurs. Car avec quel étonnement des médecins a-t-il supporté une maladie de huit mois! Sur le point de mourir, il me consoloit lui-même, et me défendoit de le pleurer. Son esprit s'égaroit-il quelquefois? ses rêveries n'étoient occupées que de sciences et d'études. O vaines et trompeuses espérances! ô mon cher fils, ai-je donc pu voir vos yeux se fermer pour toujours à la lumière, votre ame fugitive se dérober à moi, recevoir votre dernier soupir, tenir entre mes bras votre corps glacé sans mouvement et sans vie, et ne pas mourir de douleur avec vous! En vérité, je mérite bien les tourments que j'endure, et les tristes réflexions auxquelles je suis livré. Mon cher fils, vous qu'un consul venoit d'adopter; qu'un préteur, votre oncle maternel, s'étoit déjà destiné pour gendre; vous qui deviez succéder à tous les honneurs de votre père, après les avoir partagés avec lui de son vivant; vous en qui tout le monde croyoit déjà voir refleurir l'éloquence des meilleurs siècles, je ne vous verrai donc plus; et père sans enfants, je suis condamné à vivre seulement pour souffrir! Du moins vous serez vengé; non que je ne souffre le jour qu'à regret, mais d'en jouir est peut-être un crime qui vous offense; et si ma vie fait mon crime, elle fera aussi mon supplice. Car en vain nous imputons tous nos maux à la fortune; per-

Digitized by Google

sonne n'est long-temps malheureux si ce n'est par sa faute. Mais enfin nous vivons. Puisque cela est, il faut bien chercher à se faire une occupation, et en croire les sages, qui ont regardé les lettres comme l'unique soulagement qu'il y eût dans l'adversité.

Si la douleur qui m'accable aujourd'hui se calme un peu avec le temps, et qu'elle puisse compatir avec d'autres idées, je crois que le public me pardonnera sans peine de lui avoir fait attendre cet ouvrage beaucoup plus que je n'eusse voulu. En effet, s'étonnera-t-on qu'il ait été différé, avec tant de sujets de s'étonner bien plutôt qu'il n'ait pas été entièrement abandonné? Et si les livres suivants se ressentent un peu du trouble où je suis, que l'on s'en prenne à ma mauvaise fortune, qui a dû pour le moins affoiblir le peu d'esprit et de lumières que j'avois. Faisons ferme pourtant contre elle, avec d'autant plus de fierté, que, s'il est difficile de la supporter présentement, il nous est du moins aisé de la mépriser à l'avenir. Car je la puis braver, elle a mis le comble à mes disgraces, et en cela même je trouve une fâcheuse, mais juste sécurité.

Au reste, il me semble que l'on doit me savoir encore plus de gré de mon travail, depuis qu'il n'est animé d'aucun intérêt particulier; et que l'utilité qui s'en peut tirer, s'il s'en peut tirer quelqu'une, est toute pour autrui. Car tel est mon malheur, que mes biens et mes écrits, le fruit d'une longue vie, tout ira à des étrangers, tout sera pour des étrangers.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

De la conclusion du discours, ou de la péroraison.

Nous en étions demeurés à la péroraison, que quelques-uns nomment le couronnement, et les autres la conclusion du discours. Il y en a de deux sortes. L'une consiste en choses, l'autre en sentiments. La première est une répétition, ou un ramas des principales choses qui se sont dites. C'est pourquoi les Grecs lui donnent le nom de récapitulation (ἀνακεφαλαίωσις), et quelques Latins celui d'énumération. Son usage est de rafraîchir la mémoire des juges; de leur mettre en même temps toute la cause devant les yeux; et de faire valoir en gros plusieurs preuves, qui, en détail et séparées les unes des autres, n'avoient produit qu'un effet médiocre. Il est clair que cette répétition doit être courte, et le terme grec marque assez qu'il faut seulement parcourir les principaux chefs. En effet, si l'orateur s'y arrête trop, ce ne sera plus une énumération, mais un second discours qu'il fera à la suite du premier. Les choses qui se répèteront doivent se dire avec poids. Il faut les ranimer par des sentences convenables au sujet, et en varier les tours par le moyen des figures; rien n'étant plus odieux qu'une simple répétition, qui fait sentir aux juges qu'on se défie de leur mémoire. Or, il y a une infinité de tours et de figures dont on se peut également bien servir. Cicéron nous en a donné d'excellents modèles, comme lorsqu'adressant la parole à Verrès, il lui dit : *Si votre père étoit lui-même votre juge, que diroit-il quand on lui prouveroit que, etc.*, et qu'ensuite il reprend tous les faits dont

Digitized by Google

il avoit parlé; et dans un autre endroit, lorsqu'il invoque toutes les divinités dont Verrès avoit enlevé les statues, et profané les temples durant sa préture.

Tantôt l'orateur feindra de douter s'il ne lui est rien échappé, afin d'avoir lieu de revenir aux mêmes choses. Tantôt il demandera à l'adverse partie ce qu'elle peut répondre à telles et telles raisons. Tantôt, apostrophant l'accusateur : *Quel est votre dessein*, lui dira-t-il, *et que pouvez-vous prétendre, à présent que les juges voient votre accusation détruite dans tous ses chefs, à présent qu'ils voient, etc.* Mais de tous les tours, le plus heureux est celui qui naît du plaidoyer de l'adversaire. Par exemple : *Il a passé cet endroit sous silence*, ou bien, *il a mieux aimé tâcher de nous rendre odieux*; ou bien, *il a eu recours à votre clémence, messieurs, et ce n'est pas sans raison; car il savoit bien que, etc.* C'est là qu'une énumération est bien placée. Je ne m'arrêterai pas davantage aux différentes manières d'entrer dans ces répétitions, de peur qu'on ne s'imagine que celles que je rapporterois soient les seules qu'il y ait; quoique la nature des causes, le plaidoyer de la partie adverse, et certaines circonstances qui dépendent du hasard, en fournissent un nombre infini.

Mais ce n'est pas assez de reprendre les raisons qui nous sont les plus avantageuses, il faut défier notre adversaire d'y répondre, à condition néanmoins qu'il ne soit pas possible de les réfuter. Car sans cette précaution, d'engager notre ennemi à nous combattre mieux qu'il ne faisoit, ce n'est pas lui faire tort, c'est lui donner un avis qui tourne contre nous-mêmes.

A Athènes, la plupart des rhéteurs, et presque tous les philosophes qui ont écrit de l'art oratoire, n'ont guère connu d'autre genre de péro-

Digitized by Google

raison que celui-ci. A l'égard des rhéteurs, il y en a une raison ; c'est que dans l'aréopage, il n'étoit pas permis à l'orateur de songer à toucher les juges, jusque-là que lorsqu'il s'écartoit de cette règle, un huissier préposé pour cela lui imposoit silence aussitôt. Et pour les philosophes, je m'en étonne encore moins. Car, persuadés que les passions sont des vices, ils ne croient pas qu'il soit des bonnes mœurs de les exciter dans l'ame des juges ; ni qu'il convienne à un homme de bien d'employer de mauvais moyens pour arriver à la fin qu'il se propose. Mais il faut pourtant avouer que ces mouvements de l'ame sont nécessaires, si le bien public, la justice et la vérité ne peuvent triompher que par leur secours.

On remarquera que, même dans les autres parties du plaidoyer, la récapitulation se fait fort utilement, lorsque la cause est ou embarrassée, ou chargée d'une grande quantité d'arguments. Mais la cause est quelquefois si simple, qu'il n'est besoin de récapitulation en aucun endroit. Lorsqu'elle est nécessaire, et l'accusateur, et celui qui défend s'en servent l'un comme l'autre. Ils emploient aussi à peu près mêmes sentiments, mêmes passions, l'un néanmoins avec plus de ménagement et de retenue que l'autre. Car c'est à l'accusateur à irriter les juges, et c'est à celui qui défend à les fléchir. Cependant leur rôle change quelquefois. L'accusateur émeut la pitié en déplorant le malheur des personnes dont il poursuit la vengeance ; et l'accusé excite la colère et l'indignation des juges, en se plaignant avec véhémence de la persécution qui lui est suscitée par l'artifice et par la cabale de ses ennemis.

Il faut donc premièrement distinguer ces différents intérêts qui règnent d'ordinaire dans la péroraison, comme dans l'exorde, mais avec plus de force et de liberté dans la péroraison. Car, en commençant,

Digitized by Google

commençant, on s'insinue modestement dans l'esprit de l'auditeur, parce qu'il suffit d'avoir, pour ainsi dire, sa première entrée, et qu'on a tout le temps de faire de plus grands progrès. Mais dans la péroraison, il s'agit de mettre les juges dans l'assiette et la disposition d'esprit où l'on veut qu'ils soient en prononçant. C'est la fin du discours, et il n'y a plus rien à réserver pour un autre endroit. Il est donc commun à l'une et à l'autre parties de se concilier les juges, de leur donner de l'éloignement pour son adversaire, de soulever leurs passions, ou de les calmer.

On peut en général recommander aux deux avocats une pratique qui est très-utile et très-courte; c'est de se mettre toute la cause devant les yeux, de voir ce qu'elle renferme de favorable ou d'odieux, de pitoyable ou d'atroce, et cela bien examiné, de choisir les choses qui feroient le plus d'impression sur eux-mêmes, s'ils étoient du nombre des juges. Cependant je ferai encore mieux de traiter chaque point en particulier.

J'ai déjà dit au chapitre de l'exorde comment l'accusateur peut se rendre agréable aux juges; mais il y a des mouvements que l'on se contente d'ébaucher dans l'exorde, et qu'on ne peut trop pousser dans la péroraison, sur-tout si l'on plaide contre un homme universellement haï, reconnu pour dangereux ou pour emporté; si de condamner le coupable doit être extrêmement glorieux aux juges, et au contraire extrêmement honteux de l'absoudre. Ainsi Calvus, dans son plaidoyer contre Vatinius, s'y prit admirablement bien, quand il dit: *Vous savez, messieurs, que Vatinius est coupable, et personne n'ignore que vous le savez.* De même Cicéron ne manque pas de dire aux juges que si quelque chose est capable de ré-

Digitized by Google

tablir la réputation de leurs jugements c'est la condamnation de Verrès.

S'il faut inspirer de la crainte, comme Cicéron s'y est encore trouvé obligé quelquefois, on le fera aussi avec plus de force à la fin. J'ai dit ailleurs ce que je pense de ce sentiment. Enfin, s'il faut exciter la haine, la colère, l'indignation des juges, c'est plutôt dans la péroraison qu'en nul autre endroit. Le crédit de l'accusé excite naturellement leur envie; l'infamie de ses crimes attire leur haine; son peu de respect pour leur personne allume leur colère. On le peindra donc insolent, rebelle, fier et présomptueux; ce qui ne paroît pas seulement par ses actions, mais aussi par son habillement, son air et sa contenance. A ce sujet je rapporterai le trait d'un orateur qui accusa Cossutianus Capiton devant l'empereur, dans le temps que je commençois à fréquenter le barreau. Il plaidoit en grec; mais voici le sens de ses paroles: *Ne diriez-vous pas, messieurs, que cet homme a honte de respecter César?* Cependant le vrai moyen de toucher les juges pour l'accusateur, c'est de leur représenter le fait qu'il poursuit avec de telles couleurs qu'il leur paroisse la chose du monde la plus horrible, ou la plus digne de compassion.

L'horreur d'une action s'augmente par les réflexions suivantes: *Qu'est-ce qui s'est fait? Par qui? Contre qui? A quel dessein? En quel temps? En quel lieu? De quelle manière?* Ces circonstances sont inépuisables à qui veut un peu les approfondir. Plaignons-nous quelqu'un d'avoir été maltraité? Nous parlerons en premier lieu du mauvais traitement qu'il a reçu; ensuite nous examinerons si c'est un vieillard, un enfant, un homme respectable par les services qu'il a rendus à l'état; si celui qui a fait l'injure est un homme vil et méprisable, ou si c'est une personne puis

Digitized by Google

sante en biens et enivrée de sa fortune, ou de qui l'on devoit le moins attendre un tel affront.

On verra encore si cela n'est point arrivé durant un jour solennel, ou bien à l'heure même qu'on faisoit justice d'un attentat tout pareil, ou bien dans un temps de calamité publique. Le fait sera encore plus atroce s'il s'est passé au théâtre, dans un temple, dans l'assemblée du peuple; si ce n'est point une méprise ni un simple mouvement de colère, ou si c'est un mouvement de colère qui marque une méchante ame, parce que l'offensé prenoit le parti de son père, de ses amis, parce qu'il étoit en concurrence avec l'agresseur pour les charges et les dignités de la république; ou s'il semble que l'agresseur ait voulu faire encore pis qu'il n'a fait.

La manière ne contribue pas moins à l'énormité de l'action; par exemple, si le coup a été considérable ou fort outrageux. C'est ainsi que Démosthène irritoit les juges contre Midias, en leur représentant l'indignité de l'affront qu'il en avoit reçu (1), et le mépris dont cet insolent l'avoit accompagné. Un homme a perdu la vie; mais est-ce par le fer, par le feu, par le poison, d'un coup ou de plusieurs? L'a-t-on tué sur-le-champ, ou si on l'a fait languir dans les tourments? Voilà ce qu'il faut examiner.

Souvent aussi l'accusateur met en usage la pitié, soit en plaignant l'infortune de ceux dont il plaide la cause, soit en exposant la ruine et la désolation de leurs enfants ou de leurs proches. Il intéressera les juges en leur traçant une image de l'avenir, et leur faisant considérer les suites et les conséquences d'un tel crime, s'ils le laissent impuni. *Il faudra donc déserter la ville, abandon-*

(1) C'étoit un soufflet.

Digitized by Google

ner ses biens, et se résoudre à souffrir tout ce que la violence et l'injustice voudront entreprendre.

Mais plus souvent encore il sera obligé de les prémunir contre les sentiments de compassion que le coupable voudroit leur inspirer, et il les exhortera à juger courageusement selon leur conscience : et là il ne manquera pas de les prévenir sur tout ce qu'il sent que l'adverse partie pourroit ou dire ou faire. De cette sorte les juges seront moins en danger de se laisser surprendre ; et la réponse au plaidoyer, perdant la grace de la nouveauté en toutes les choses que l'accusateur aura relevées par avance, perdra aussi beaucoup de son avantage et de sa force. En quoi nous avons l'exemple de Servius Sulpitius, qui, plaidant contre Aufidia, eut grand soin d'éloigner l'objection qu'on lui pouvoit faire sur le danger où étoient enveloppés tous ceux qui avoient donné leur signature ; et celui d'Eschine, qui prévint les juges sur le genre de défense que Démosthène vouloit employer. Quelquefois aussi on instruira les juges de ce qu'ils doivent répondre à ceux qui leur demanderont compte de leur jugement ; et cela revient encore à l'une des sortes de récapitulation dont j'ai parlé.

A l'égard de l'accusé, on le rend recommandable par les liaisons qu'il a entretenues avec de grands hommes, par les blessures qu'il a reçues à la guerre, par sa noblesse, par les services de ses ancêtres, etc. Cicéron et Asinius ont fait valoir, ce semble, à l'envi, ces deux dernières considérations, lorsqu'ils ont défendu, l'un Scaurus le père, l'autre Scaurus le fils. On tire aussi avantage du motif qui a donné lieu à l'accusation. Si c'est, par exemple, quelque action vertueuse qui attire à l'accusé la haine des mauvais citoyens et les fait conspirer contre lui. Sur-tout on n'oubliera pas sa bonté, son humanité, sa compas-

Digitized by Google

sion pour les malheureux ; car il semble qu'on peut raisonnablement attendre pour soi les mêmes sentiments qu'on a témoignés pour autrui. Et l'on encouragera aussi les juges par la vue du bien public, de leur gloire particulière, de l'exemple et du souvenir de la postérité.

Mais c'est la pitié qui doit avoir la meilleure part à la défense de l'accusé ; c'est elle qui, non-seulement oblige les juges à se laisser fléchir, mais qui souvent même les force de marquer par des larmes le changement subit qui se fait en eux. Or, nous exciterons cette pitié et ces larmes en faisant aux juges une vive et douloureuse peinture de tout ce que la personne en faveur de laquelle nous leur parlons a souffert, ou de ce qu'elle souffre actuellement, ou des malheurs qui la doivent accabler s'ils la condamnent. Ces réflexions les toucheront encore plus si on leur fait envisager de quel degré d'élévation, dans quel abîme elle va tomber. L'horreur de ses misères redoublera encore par la considération de son âge, de son sexe, et des personnes à qui elle tient par des nœuds indissolubles et sacrés, je veux dire ses enfants, ses parents et ses proches, victimes innocentes qui vont être immolées du même coup. L'orateur pourra traiter chacune de ces réflexions différemment et à part.

Quelquefois il se mettra lui-même au nombre de ces personnes, comme l'a pratiqué Cicéron en parlant pour Milon : *Malheureux que je suis ! quoi, Milon, vous avez pu, par le moyen de ceux qui sont aujourd'hui vos juges, me rappeler à Rome; et moi, par le moyen de ces mêmes juges, je ne pourrai vous y retenir !* Sur-tout si, comme en cet exemple, les prières ne sont pas bienséantes dans la bouche de l'accusé. Car qui pourroit souffrir que Milon, pour détourner le péril dont sa tête étoit menacée, descendît à d'humbles et basses

Digitized by Google

supplications dans le temps qu'il confessoit avoir tué un homme de la première qualité, et qu'il soutenoit l'avoir tué justement. C'est pourquoi Cicéron lui attire de l'estime par cette grandeur-là même de courage, et prend l'air suppliant et touché qu'il ne pouvoit pas lui donner.

C'est particulièrement alors que les prosopopées sont utiles, j'entends les discours que nous mettons dans la bouche d'autrui, tels qu'ils conviennent à l'avocat ou à sa partie. Les choses inanimées peuvent même toucher, soit que nous leur parlions ou que nous les fassions parler. Mais les personnes dont nous empruntons la voix sont un objet bien plus propre à remuer les cœurs; car alors un juge ne croit pas simplement entendre un homme qui déplore le malheur d'autrui, mais il s'imagine ouïr la voix et les cris de ces misérables, dont souvent la vue seule suffit pour lui arracher des larmes. Et comme il seroit encore plus attendri s'ils parloient véritablement eux-mêmes, de même faisons-nous plus d'impression sur lui quand ce que nous disons semble être dit par leur organe. C'est ainsi qu'au théâtre l'action est plus intéressante sous le masque qui représente les personnes que l'on met sur la scène. Et c'est pour cela que Cicéron, bien qu'il ne donne pas un ton de suppliant à Milon, et qu'au contraire il loue la fermeté d'ame qui paroît en lui, ne laisse pas néanmoins de lui prêter des paroles et des plaintes qui n'ont rien d'indigne d'un homme de cœur : *Vains travaux, qui m'avez tant et si longtemps occupé! trompeuses espérances! inutiles projets!*

Cependant la plainte ne doit jamais être longue, et ce n'est pas sans raison qu'on a dit que rien ne sèche si aisément que les larmes. En effet, s'il n'y a point de douleur, pour juste qu'elle soit, que le temps n'adoucisse et ne dissipe, à com-

Digitized by Google

bien plus forte raison cette douleur empruntée que nos paroles produisent dans l'ame de nos juges doit-elle plutôt s'évanouir ? Si nous nous y arrêtons trop, l'auditeur s'en trouve fatigué ; il reprend sa tranquillité, et, libre de ce mouvement de pitié qui l'avoit saisi comme malgré lui, il revient incontinent à la raison. Ne laissons donc pas refroidir ce sentiment ; et quand nous l'aurons poussé jusqu'où il doit aller, quittons-le aussitôt, et n'espérons pas que personne soit long-temps sensible aux maux d'autrui. Ainsi en ces endroits, plus qu'en nul autre, il faut non-seulement que le discours se soutienne, mais qu'il aille même toujours en augmentant, parce que tout ce qui n'ajoute pas à ce qui s'est déjà dit semble le diminuer, et qu'une passion qui languit est bientôt éteinte.

Mais ce n'est pas seulement par la parole que l'on touche le cœur des juges, c'est aussi par les objets qu'on expose à leurs yeux : de là vient que les personnes dont ils ont le sort entre les mains paroissent ordinairement devant eux dans l'état le plus propre à les attendrir, suivies d'une multitude d'enfants et de parents qui ont la tristesse peinte sur le visage et dans tout leur extérieur ; tandis que, de son côté, l'accusateur anime les juges à la vengeance, en leur montrant tantôt un poignard encore teint de sang, tantôt des habits ensanglantés, tantôt même des plaies et des meurtrissures. Car d'ordinaire nous sommes tellement frappés de ces objets, que nous croyons voir le meurtre ou l'assassinat se commettre à nos yeux. N'est-ce pas ainsi que Marc-Antoine alluma la fureur du peuple en lui faisant voir la robe de César encore toute dégouttante de son sang ! Tout le monde savoit qu'il avoit été tué, son corps étoit même déjà sur le lit que l'on avoit dressé pour sa pompe funèbre. Cependant la vue de cette

Digitized by Google

robe trempée de sang retraça si vivement l'image du crime dans l'esprit du peuple, qu'il courut aussitôt à la vengeance, comme si l'on eût poignardé César à l'heure même.

Mais je n'approuve pas pour cela le puéril stratagème que j'ai vu pratiquer, de mettre au-dessus de la tatue de Jupiter (1) un tableau qui représente l'action dont on veut donner de l'horreur aux juges. Ne faut-il pas qu'un orateur soit bien convaincu de son insuffisance pour croire que cette peinture froide et inanimée fera plus d'effet que ses paroles? Mais un extérieur négligé, un habit modeste et conforme au malheur où l'on est, un air abattu et dans l'accusé et dans ceux qui l'accompagnent; je sais que ces choses ont servi à plusieurs, aussi-bien que les prières humbles et touchantes que l'on faisoit en leur faveur. C'est pourquoi il sera bon d'implorer la miséricorde des juges, et de les conjurer au nom de tant de misérables qui se trouveroient enveloppés dans la même disgrace, de ces parents, de cette femme, de ces enfants qui leur tendent les bras. On peut aussi invoquer les dieux, et cela est pris ordinairement pour le témoignage d'une bonne conscience. Je ne blâme pas même une posture suppliante, comme de se jeter aux pieds des juges et d'embrasser leurs genoux, pourvu que la condition et le caractère de l'accusé ne s'y opposent pas; car il y a des actions qui sont faites avec courage, et qu'il faut défendre de même. Mais aussi, en voulant conserver sa dignité, il faut prendre garde de ne pas tomber dans un excès de confiance et de sécurité qui déplaise aux juges.

Cicéron nous fournit un exemple mémorable

(1) Il y avoit au sénat et au barreau un tableau ou une statue de Jupiter, comme pour avertir les juges que Dieu même étoit témoin de leurs jugements.

Digitized by Google

de la manière dont on peut sauver un criminel, par la considération de son caractère et de sa dignité. Car ayant entrepris la défense de Lucius Muréna, et voyant qu'il avoit pour parties des personnes puissantes, il laissa l'accusation à part et persuada à l'assemblée que, dans le pressant danger dont la république étoit menacée, il n'y avoit qu'un moyen de la soutenir sur le penchant de sa ruine, qui étoit que les consuls désignés (et Muréna en étoit un) prissent possession du consulat dès la veille des calendes de Janvier. Mais aujourd'hui que la sagesse de l'empereur préside seule au gouvernement de l'état, et qu'il n'y a point de cause dont l'évènement puisse troubler le bonheur public, ce genre de défense est presque entièrement banni.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des causes criminelles, parce que c'est principalement dans celles-là que règnent les grands mouvements et les passions; mais il y en a de moindre conséquence, qui ne laissent pas d'être susceptibles des deux sortes de péroraisons que j'ai marquées. Et en général on peut s'en servir toutes les fois qu'il s'agit de la fortune ou de la réputation des parties. Car pour ce qui regarde ces petits procès qui naissent tous les jours entre les particuliers, de vouloir exciter de grands mouvements et jeter le trouble et le désordre dans l'ame des juges, c'est comme qui donneroit le rôle et les brodequins d'Hercule à un enfant.

Mais je crois devoir avertir que le succès de la péroraison dépend fort de la manière dont les parties sauront se conformer aux mouvements et à l'action de leur avocat; car si elles jouent leur personnage grossièrement et sans graces, si elles paroissent insensibles, inappliquées ou distraites, cela fera un mauvais effet. Ainsi l'orateur ne sauroit assez les instruire. Pour moi, je vois quelquefois

Digitized by Google

des personnes qui semblent faire tout en dépit de leur avocat, qui demeurent froides tandis qu'on plaide leur cause avec le plus de chaleur, qui rient sottement à contre-temps, ou qui font rire les autres par leurs actions et par leurs mines, sur-tout lorsqu'il arrive quelque chose qui tient un peu du spectacle.

Mais il y a des accidents que l'orateur lui-même doit prévoir. Par exemple, il me souvient qu'un jour on plaidoit la cause d'une petite fille que l'on disoit sœur d'un homme qui ne la vouloit point reconnoître, et c'étoit ce qui faisoit le procès. L'avocat fit passer la petite fille dans le banc de son prétendu frère, afin qu'elle se jetât entre ses bras à l'endroit de la péroraison. Mais lui, que nous avions averti de ce dessein, s'étoit retiré secrètement de l'audience, et le pauvre avocat qui ne s'en étoit point aperçu, homme d'ailleurs fort éloquent, fut si surpris de cette évasion, qu'il demeura muet et fut obligé d'aller reprendre sa petite fille, tout honteux du mauvais succès de son artifice.

Un autre parlant pour une jeune femme qui avoit perdu son mari, crut faire merveille en exposant le portrait de ce mari misérablement assassiné; mais on se moqua de lui et de son portrait. Car ceux qui avoient ordre de le montrer, ne sachant ce que c'étoit qu'épilogue ni péroraison, toutes les fois que l'orateur jetoit les yeux de leur côté, ne manquoient pas d'avancer le portrait. Et enfin, quand on vint à le considérer, on vit que celui que la jeune veuve pleuroit tant étoit un vieillard décrépit. L'assemblée en rit fort, et l'on ne pensa plus au plaidoyer. On sait aussi ce qui arriva à Glycon. Il avoit amené à l'audience un jeune enfant, dans la pensée que ses cris et ses larmes pourroient attendrir les juges, et son précepteur étoit auprès de lui pour l'avertir quand il

Digitized by Google

faudroit pleurer. Glycon venant tout-à-coup à lui adresser la parole, et à lui demander pourquoi il pleuroit ; l'enfant répondit ingénument, *c'est que mon précepteur me pince*. Enfin, on peut se souvenir du conte que fait Cicéron dans l'oraison pour Cluentius, et qui est un exemple encore plus sensible du danger qu'il y a pour l'orateur de se laisser ainsi emporter à son imagination et à son feu.

Cependant ces accidents sont supportables à ceux qui peuvent ajuster sur-le-champ leur discours aux choses inopinées qui arrivent. Mais ceux qui sont esclaves de leur papier se troublent et demeurent interdits, ou disent des faussetés qui sont visibles. De là ces traits : *Voyez, messieurs, ce misérable qui se jette à vos genoux, et qui vous conjure, les larmes aux yeux, etc. N'aurez-vous pas pitié de ce père infortuné, qui embrasse peut-être pour la dernière fois ses enfants, et croit trouver un asile entre leurs bras, etc. ! J'aperçois un tel qui m'avertit et me fait signe, etc.*, bien qu'il n'y ait rien de tout cela.

Nous apportons ces défauts de chez les déclamateurs, où nous avons la liberté de feindre et de supposer tout ce qu'il nous plaît. Mais le sérieux du barreau demande plus de vérité. Et c'est avec raison qu'on loue Cassius Sévérus du tour qu'il joua à un jeune orateur qui, l'ayant apostrophé, lui demanda brusquement pourquoi il le regardoit de travers : *Moi*, répondit Cassius, *je n'y pensois seulement pas. Mais, vous l'avez dit, parce que votre papier le porte ainsi. Ho bien ! c'est à cette heure que je vous regarde*. Et en même temps il lui jeta un regard terrible.

J'ajouterai un avis qui me paroît fort important. Que personne n'entreprenne de faire verser des larmes, s'il n'a une force extraordinaire d'éloquence et de génie. A la vérité c'est un senti-

Digitized by Google

ment infiniment puissant, quand il se rend maître du cœur. Mais s'il reste en chemin, il devient froid, et on languit. Tout orateur médiocre fera mieux de laisser les juges prendre d'eux-mêmes la pitié que son sujet peut naturellement leur inspirer. Car l'air de son visage, le ton de sa voix, et même cette tristesse étudiée qui paroît dans l'accusé, deviennent souvent un sujet de risée pour ceux qui n'en sont pas touchés. Que l'orateur médite donc ses forces, et qu'il considère bien jusqu'où elles peuvent aller. Il n'y a point ici de milieu ; s'il ne fait pleurer l'auditeur, il le fera rire à ses dépens.

Mais le propre de la péroraison n'est pas seulement d'exciter la compassion, c'est aussi de la détourner, et même de l'étouffer entièrement, soit par des raisonnements suivis qui calment l'esprit des juges et les ramènent à la justice, soit par d'agréables railleries qui les réjouissent, comme celle-ci : *Qu'on donne du pain à cet enfant, qu'il ne pleure point.* Et cette autre d'un avocat qui plaidoit pour un homme fort gros et fort puissant : *Que ferai-je ? car je ne saurois vous porter sur mes épaules ;* parce que la partie adverse étoit un enfant que son avocat avoit porté lui-même à l'audience.

Mais ces traits ne doivent pas dégénérer en bouffonneries. C'est pourquoi je ne puis approuver celui (c'étoit pourtant un des plus grands orateurs de son siècle) qui, voyant de pauvres enfants qu'un malheureux père avoit amenés avec lui, et craignant que leurs cris n'émussent les juges, leur jeta une poignée d'osselets qu'ils se mirent aussitôt à ramasser à l'envi les uns des autres ; car cette ignorance-là même du péril où ils étoient pouvoit sembler bien digne de compassion. Ni cet autre qui, voyant que l'accusateur montroit aux juges une épée tout ensanglantée, comme une preuve

Digitized by Google

du meurtre dont il demandoit justice, fit semblant de craindre qu'il n'en voulût à lui, prit la fuite, et s'alla cacher dans la foule : puis avançant tout doucement la tête comme un homme qui ne veut pas être aperçu, demanda si l'épée étoit remise dans le fourreau : car véritablement il fit rire, mais il se rendit ridicule en même temps. Cependant il faut détruire toutes ces scènes, par le moyen desquelles notre adversaire tâche de frapper les juges ; mais il faut les détruire en imitant Cicéron, qui entreprit si fortement Labiénus sur un portrait de Saturninus qu'il donnoit ainsi en spectacle, et qui, plaidant pour Varénus, se moqua si agréablement d'un jeune homme dont on débandoit la plaie de temps en temps.

Enfin, il y a des péroraisons qui n'ont rien que de doux et de modeste, dont nous nous servons lorsque nous avons affaire à des personnes qui demandent du respect, ou que nous voulons avertir avec bonté, ou lorsqu'il nous faut exhorter les parties à la paix et à l'union. Passiénus traita parfaitement bien ce genre d'épilogue dans la cause de Domitia, sa femme, qui plaidoit contre son frère Enobarbus pour quelque léger intérêt ; car après avoir beaucoup parlé des liens du sang qui devoient les unir ensemble, et des biens de la fortune dont ils étoient abondamment pourvus tous deux : *Croyez-moi*, ajouta-t-il, *il ne vous manque rien moins à l'un et à l'autre, que ce qui fait le sujet de votre différend.*

Mais que l'on ne s'imagine pas, comme quelques-uns, que l'exorde et la péroraison soient les seuls endroits où l'on mette de la passion et du sentiment. Quoiqu'il y en faille plus qu'ailleurs, on ne laisse pas d'en mêler aussi dans les autres parties du discours ; peu à la vérité, parce que l'orateur doit se réserver principalement pour la fin : car c'est alors ou jamais qu'il est permis d'ou-

Digitized by Google

vrir tous les trésors de l'éloquence. Si nous avons contenté les juges aux autres endroits, c'est là que nous commençons à nous rendre maîtres de leur esprit. Tous les écueils, tous les détroits sont passés. Rien ne nous empêche plus de voguer, pour ainsi dire, à pleines voiles. Et comme l'amplification fait une bonne partie de la péroraison, nous pouvons alors embellir notre style, en employant les termes et les pensées les plus magnifiques. Enfin, il en doit être d'un plaidoyer comme des tragédies et des comédies des anciens, où le spectateur ne se trouvoit jamais plus interessé, plus ému, que lorsque la pièce alloit finir.

Dans les autres points du discours, l'orateur traitera chaque passion, selon que le sujet la fera naître : car, s'il m'en croit, il n'exposera jamais une chose horrible ou pitoyable, sans exciter dans l'ame des juges un sentiment conforme ; et quand il s'agira de la qualité d'une action, à chaque preuve il pourra ajouter un sentiment. Mais s'il plaide une cause qui soit chargée d'incidents ou de faits, il sera dans la nécessité de faire plusieurs épilogues. C'est ainsi que dans l'accusation de Verrès, Cicéron donne des larmes, et aux citoyens romains que Verrès avoit fait crucifier, et à Philodamus, et à plusieurs autres qu'il avoit sacrifiés à son avarice ou à ses ressentiments.

Il y en a qui appellent ces épilogues des parties de péroraison. Pour moi, je crois que ce sont plutôt des espèces que des parties : car le terme d'épilogue et de péroraison marque assez que c'est ce qui met comme le comble ou la fin à un discours.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Des différentes sortes de sentiments, et comment on peut les exciter.

Quoique la péroraison soit, pour ainsi dire, le couronnement du plaidoyer, et que je n'aie pu me dispenser de parler des sentiments qui en font la meilleure partie, je n'ai pourtant pu renfermer sous une seule espèce tout ce qu'il a à dire sur un si vaste sujet, et je ne l'ai pas même dû. Il nous reste donc à traiter le point le plus difficile, et en même temps le plus propre à nous faire avoir une favorable issue des causes que nous entreprenons; c'est d'apprendre à manier l'esprit des juges, et à le tourner, ou plutôt à le métamorphoser comme il nous plaît. J'en ai touché quelque chose dans le chapitre précédent, comme j'y étois obligé. Mais le peu que j'en ai dit a plus servi à faire connoître ce qu'il falloit faire, qu'à montrer la manière dont on pouvoit l'exécuter.

Il faut donc à présent reprendre cette matière de plus loin, et l'examiner jusque dans son principe : car, comme je l'ai remarqué, les sentiments doivent être répandus dans tout le plaidoyer; et leur nature n'est point si simple qu'on la puisse traiter en passant. Je ne sais même s'il y a rien de plus grand et de plus important dans tout l'art oratoire. En effet, un esprit médiocre, avec le secours des préceptes et de l'expérience, suffit pour les autres parties, et peut même en tirer un avantage considérable. Certainement on voit beaucoup de gens qui sont assez habiles à inventer des raisons et des preuves, et même à les déduire,

Digitized by Google

Pour moi, à dire vrai, je ne les méprise pas. Mais jusqu'à présent je ne les ai crus bons qu'à instruire les juges, et à faire que rien ne leur échappe : dignes, si l'on veut, de servir de maîtres et de modèles à ceux qui veulent seulement passer pour diserts.

Mais de savoir ravir et enlever les juges, leur donner telle disposition d'esprit que l'on veut, les enflammer de colère ou les attendrir jusqu'aux larmes, voilà ce qui est rare. C'est néanmoins par là que l'orateur domine, et ce qui assure à l'éloquence l'empire qu'elle a sur les cœurs : car pour les arguments, ils naissent ordinairement du fond de la cause, et le bon droit en a toujours le plus pour lui. De sorte que quiconque a gagné par leur moyen peut seulement croire qu'il avoit besoin d'un avocat.

Mais lorsqu'il faut faire violence à des juges, et détourner leur esprit de la vue d'une vérité qui nous est contraire, c'est là proprement le triomphe de l'orateur. Voilà ce que les parties ne peuvent nous apprendre, et ce qui ne se trouve point dans leurs mémoires : car les preuves et les moyens font, à la vérité, penser aux juges que notre cause est la meilleure ; mais les sentiments font aussi qu'ils souhaitent qu'elle soit telle ; et, dès qu'ils le souhaitent, ils ne sont pas éloignés de le croire. Sitôt, en effet, qu'ils commencent à entrer dans nos passions, et à être portés de haine ou d'amitié, d'indignation ou de crainte, ils font de notre affaire la leur propre ; et, comme les amants jugent mal de la beauté, parce que l'amour les aveugle, de même un juge, plein du trouble où on l'a jeté, discerne mal le vrai : le torrent l'entraîne, et il se laisse aller. Aussi n'y a-t-il que l'arrêt qui témoigne l'effet que les arguments et les témoins ont produit sur son esprit : au lieu que s'il est vivement touché des sentiments qu'on lui inspire,

Digitized by Google

sans qu'il sorte de son siége, sans qu'il se lève, il est aisé de voir quel sera son jugement. Est-ce que l'arrêt n'est pas déjà prononcé, lorsqu'on le voit tout-à-coup fondre en larmes, comme il arrive quelquefois dans ces admirables péroraisons qui toucheroient les cœurs les plus durs? Que l'orateur tourne donc tous ses efforts de ce côté-là, et qu'il s'attache particulièrement à ce point, sans lequel tout le reste est mince, foible et ingrat; tant il est vrai que les sentiments sont l'ame et la force d'un plaidoyer.

Or, selon ce qu'en ont écrit les anciens, il y a deux sortes de sentiments. L'un est appelé par les Grecs (Πάθος) d'un nom que nous pouvons rendre par celui d'affection de l'ame ou de passion. A l'égard de l'autre, je crois que nous n'avons point de terme qui puisse l'exprimer; mais nous l'appelons *les mœurs* (ἦθος), et de là cette partie de la philosophie que l'on nomme la morale (ἠθικὴ). Cependant, à considérer la chose en elle-même, il me semble que nous n'entendons pas tant les mœurs en général qu'une certaine propriété de mœurs : car le mot de mœurs signifie généralement toutes les habitudes de l'ame. C'est pourquoi des écrivains plus circonspects ont mieux aimé expliquer ces termes, par rapport à la volonté (1),

(1) Il y a ici une amphibologie, pour ne rien dire de plus. Il ne s'agit pas de la volonté en général, opposée à l'entendement, mais de la volonté ou plutôt de l'intention des Grecs, lorsqu'ils ont employé ces mots. Quintilien dit que les Latins n'ont pas de mots pour exprimer ἦθος; que *mores* est trop vague, et qu'ainsi les écrivains les plus circonspects ont mieux aimé traduire ἦθος par cette périphrase : *affectus mites, lenes, compositi*, que de s'attacher scrupuleusement à le traduire mot à mot. Il falloit donc : des écrivains plus circonspects ont mieux aimé exprimer par une périphrase, ce que les Grecs vouloient faire entendre par ces mots ἦθος et πάθος, que de les traduire mot à mot. *C.*

Digitized by Google

que de s'attacher scrupuleusement à leur interprétation.

Ils distinguent donc aussi deux sortes de sentiments. Mais ils disent que les premiers sont plus vifs et plus animés; les seconds plus réglés et plus doux : les uns pleins d'agitation, les autres tranquilles et paisibles : les uns faits pour commander, les autres pour persuader : ceux-là pour agiter, pour troubler les cœurs, et ceux-ci pour les adoucir et pour les gagner. Quelques savants ajoutent que les premiers ne sont pas de durée, et j'avoue que cela est ordinairement vrai. Mais je crois pourtant qu'il y a certains discours qui veulent de la passion depuis le commencement jusqu'à la fin. Du reste, on convient que si ces premiers sont plus forts et plus impétueux, les seconds ne demandent pas moins d'art, et qu'ils sont plus d'usage. Ils embrassent un bien plus grand nombre de causes : et, à certain égard, on peut dire même qu'ils les embrassent toutes. Car l'orateur ne peut rien traiter qui ne regarde l'honnête et l'utile; ce qui est à faire ou à éviter. Or, tout cela se rapporte aux mœurs.

Quelques-uns ont cru que de savoir louer, recommander, excuser, étoit proprement le partage des mœurs. Je ne disconviens pas que ces trois devoirs ne soient de leur ressort; mais ils ne sont pas les seuls. Je dis plus, et j'ajoute que les passions et les mœurs sont quelquefois de même nature, sans autre différence que celle du plus et du moins; comme, par exemple, l'amour et l'amitié. L'amour est une passion; l'amitié fait partie des mœurs. Quelquefois aussi elles sont opposées. Ainsi dans les péroraisons, la passion émeut les juges, et les mœurs les adoucissent.

Cependant il nous faut tâcher de développer l'idée de ce terme, d'autant plus que de lui-même il ne la fait pas concevoir assez nettement.

Digitized by Google

Il me semble donc (1) que ce que l'on entend par mœurs, et ce qui est le plus conforme à la notion que nous en attendons de ceux qui se mêlent de définir ce mot, est en général un caractère de bonté, non-seulement doux et honnête, mais prévenant et humain, qui paroisse aimable et charmant à l'auditeur. Et la perfection consiste à le si bien marquer, que tout semble suivre de la nature des choses et des personnes, en sorte que les mœurs soient peintes au naturel, et se reconnoissent dans le discours de l'orateur, comme dans un miroir qui auroit la force de nous les représenter.

Or, il faut sans doute établir ce caractère de bonté entre les personnes qui, par les liaisons qu'elles ont entre elles, sont particulièrement obligées de le garder, toutes les fois qu'elles ont à souffrir les unes des autres, à pardonner, à faire satisfaction, à exhorter ou à reprendre, afin qu'il ne s'y mêle jamais ni aigreur, ni colère, ni haine.

Mais autre est pourtant la conduite d'un père avec son fils, d'un tuteur avec son pupille, d'un mari avec sa femme : autre est celle d'un vieillard envers un jeune homme qui perd le respect à son égard, et d'un homme de condition envers son inférieur qui l'insulte. Car les premiers, dans les démêlés qu'ils ont entre eux, marquent beaucoup de tendresse pour ceux mêmes dont ils se plaignent, et ne les rendent odieux que par là. Les seconds ne sont pas obligés aux mêmes égards. Ceux-ci peuvent sentir de la colère, et ceux-là

(1) Je crois que les commentateurs se sont trompés en cet endroit, appliquant à l'orateur en particulier ce qui est dit en général. Et ce qui me le persuade, c'est qu'ensuite Quintilien vient aux mœurs de l'orateur, et qu'il diroit deux fois la même chose, si ma remarque n'avoit lieu.

Digitized by Google

sont pénétrés de déplaisir et de douleur. Ces caractères sont à peu près de même nature. Mais il y en a dont l'espèce est différente : par exemple, le premier mouvement d'un enfant qui a fait une faute, c'est de demander pardon ; et celui d'un jeune homme qui commence à être maître de lui, c'est de justifier ses passions et son libertinage. Ce qui donne quelquefois lieu à l'orateur d'employer la dérision, même avec un peu de chaleur. Mais la dérision naît de bien d'autres causes, et le caractère dont je parle produit un sentiment qui lui est plus particulier ; c'est le déguisement que nous exprimons par de feintes satisfactions, par des prières et par des paroles ironiques qui présentent un sens et en renferment un autre.

De là aussi naît souvent dans l'orateur un sentiment de soumission qui est plus fort que tous ceux-là, et plus propre à exciter la haine de l'auditeur contre ceux qui, nous devant du respect, s'élèvent au-dessus de nous ; en ce que notre soumission est un reproche secret de leur violence et de leur emportement. Car en leur cédant, nous marquons assez combien ils sont insupportables et fâcheux. Et ces orateurs qui ne savent pas dissimuler, et qui sont si libres et si emportés dans leurs invectives, entendent mal leur intérêt. Ils ne songent pas que l'envie a plus de force que les injures ; car l'envie que nos suscitons à notre adversaire le fait haïr : mais les injures que nous lui disons nous rendent odieux nous-mêmes.

Reste maintenant un autre caractère, qui est celui que nous devons garder avec nos amis, et qui tient presque le milieu entre les deux principaux que j'ai marqués ; exigeant de nous plus que le dernier et moins que le premier. On peut aussi fort bien entendre par mœurs ces peintures que les déclamateurs font quelquefois des hommes, lorsqu'ils les représentent grossiers, avares, timi-

Digitized by Google

des, superstitieux, selon les objets qu'ils traitent. En effet, leur discours s'accordant avec ces portraits faits d'après nature, de cette union il résulte que les caractères et les convenances sont observés ; ce qui fait les mœurs.

(1) Enfin, tout cela demande un orateur qui soit lui-même bon et humain. Car s'il doit donner, autant qu'il peut, ces vertus à sa partie même, à plus forte raison doit-il les avoir, ou faire croire qu'il les a. Par ce moyen il se rendra infiniment utile, et la bonne opinion que l'on aura de sa personne sera un préjugé pour sa cause. De fait, tout orateur qui, en plaidant, paroît un méchant homme, ne peut que plaider mal : car il dira des choses qui répugneront à la justice et à la bienséance. Autrement il auroit le caractère et les mœurs qu'il doit avoir ; or, nous supposons qu'il ne les a pas. C'est pourquoi dans les causes qui ne comporteront pas de grands mouvements, notre manière de plaider doit être douce et honnête, sans jamais rien dire d'impérieux, rien même de fort élevé. Contentons-nous de mettre dans tout ce que nous disons de la justesse, de l'agrément et de la vraisemblance. Ainsi le genre médiocre est celui de tous qui convient le mieux aux mœurs.

Il en est tout au contraire de l'autre espèce de sentiments que nous nommons les passions. Marquons, en un mot, la différence des uns et des autres. Les premiers sont une imitation de la comédie, et les seconds une image de la tragédie. Cette dernière espèce est, en effet, tout occupée à faire naître la haine, la crainte, la colère, l'indignation ou la pitié. Or, de quels lieux on peut tirer ces grands mouvements, c'est ce qui est

(1) Ceci confirme la note précédente.

Digitized by Google

connu de tout le monde, et ce que j'ai expliqué en traitant de l'exorde et de la péroraison.

Je ferai seulement remarquer qu'il y a deux sortes de craintes, l'une que nous ressentons, et l'autre que nous faisons ressentir : comme deux sortes de haine et d'envie, l'une que nous prenons, l'autre que nous excitons en autrui ; à quoi il se trouve plus de difficulté pour l'orateur. Car il y a des choses qui sont atroces par elles-mêmes, le parricide, le meurtre, l'empoisonnement. Mais il y en a d'autres qui ne le sont pas, et qu'il faut peindre comme si elles l'étoient.

Pour cela, tantôt nous comparerons nos maux avec d'autres qui sont fort grands, et nous ferons voir que les nôtres les surpassent. C'est ce que fait Virgile, par ces paroles qu'il met dans la bouche d'Andromaque. (En. l. 3.)

Plus heureuse cent fois, et plus digne d'envie,
Toi qui, sacrifiée aux mânes du vainqueur,
Sous les murs d'Ilion as vu trancher ta vie,
Dont le cours n'auroit fait qu'accroître ton malheur.

Car si le sort de Polyxène fut cruel, combien celui d'Andromaque fut-il plus rigoureux ? Tantôt nous pourrons exagérer l'injure qu'on nous a faite, de manière qu'une autre qui seroit beaucoup plus légère, paroisse néanmoins insupportable : *Si vous n'aviez fait que le frapper, pourriez-vous vous excuser et vous défendre ! vous avez fait plus, vous l'avez blessé.*

Mais cette manière de grossir les objets sera plus amplement expliquée, lorsque nous parlerons de l'amplification. Cependant je me contente d'avoir fait observer que le but de l'orateur dans l'usage des passions, n'est pas seulement de représenter les choses atroces ou pitoyables telles qu'elles sont ; mais aussi de charger celles qui

Digitized by Google

semblent mériter moins d'attention : comme, quand nous disons qu'une parole injurieuse est moins pardonnable qu'un coup, et qu'il est plus aisé de souffrir la mort que l'infamie. Car la force de l'éloquence ne consiste pas tant à pousser les juges dans des sentiments où la nature d'une action les conduit d'elle-même, qu'à produire et à créer, pour ainsi dire, ces mêmes sentiments, lorsque le sujet les refuse, ou qu'il semble au-dessus de sa portée. C'est là proprement cette véhémence du discours (δεινότης), qui sait égaler et même surpasser la noirceur et l'indignité des faits qu'elle expose : qualité si nécessaire à l'orateur, et dans laquelle Démosthène a excellé sur tous les autres.

Si je voulois m'en tenir simplement aux préceptes que l'on a accoutumé de donner, je pourrois mettre fin à ce chapitre ; n'ayant rien omis de tout ce que j'ai pu lire ou apprendre qui m'ait paru raisonnable. Mais j'ai dessein d'ouvrir, pour ainsi dire, le sanctuaire du lieu où nous sommes entrés, en montrant ce qu'il renferme de plus caché : connoissance que je dois, non aux maîtres, mais à mon expérience et à mes réflexions.

Autant donc que j'en puis juger, le grand secret pour toucher les juges, c'est que nous soyons touchés nous-mêmes (1). Car toujours en vain, et quelquefois même ridiculement, imiterons-nous la tristesse, l'indignation et la colère, si nous y conformons seulement notre visage et nos paroles, sans que notre cœur y ait part. Et quelle autre raison est-ce qui fait que les personnes affligées

(1) Quintilien n'avoit pas oublié que Cicéron et Horace avoient dit la même chose avant lui. Mais en donnant un précepte que la nature inspire, et que tous les maîtres ont donné, il le rend neuf par la manière pathétique dont il le traite.

Digitized by Google

s'écrient d'une manière si touchante, dans les premiers transports de leur douleur; et que nous voyons quelquefois les gens les plus grossiers parler éloquemment dans la colère, si ce n'est cette force de sentiment et cette vérité de mœurs qui les inspirent?

Voulons-nous donc exprimer les passions avec vraisemblance? Revêtons-nous, s'il faut ainsi dire, de l'intérieur de ceux pour qui nous parlons, et qui souffrent véritablement. Soyons animés des mêmes mouvements, et que toujours notre discours parte d'une disposition d'esprit, telle que nous la voulons faire prendre aux juges. Pense-t-on en effet que ce juge puisse s'attrister d'une chose qu'il me verra lui raconter avec indifférence, ou qu'il se mette en fureur, lorsque moi qui l'y excite, je ne sens rien de semblable; ou qu'il verse des larmes, quand je plaiderai devant lui avec des yeux secs? Cela ne se peut; on n'est échauffé que par le feu, ni humecté que par ce qui est humide; et nulle chose ne donne à une autre la couleur qu'elle n'a point elle-même. Il faut donc que ce qui doit faire impression sur les juges en fasse premièrement sur nous, et que nous soyons touchés avant que de songer à toucher les autres. Mais comment serons-nous touchés? car ces mouvements ne sont pas en notre puissance. C'est aussi ce que je vais essayer d'expliquer.

Les Grecs se servent ici d'un terme (φαντασία) que nous ne pouvons guère rendre que par celui d'*imagination*. Or, par le moyen de cette faculté qui est en nous, les images des choses éloignées frappent notre ame, comme si ces choses mêmes étoient présentes, et que nous les eussions devant les yeux. Quiconque concevra bien ces images, réussira parfaitement à exciter les passions. Aussi, dit-on quelquefois qu'un homme

Digitized by Google

homme a beaucoup d'imagination (εὐφαντάστατον), lorsqu'il représente vivement et au naturel, l'air, la voix et l'action des personnes ; et c'est ce que nous ferons aisément quand nous voudrons. Car, si dans l'oisiveté de nos esprits, parmi les chimères dont ils se repaissent quelquefois, et qui sont comme d'agréables songes que nous faisons en veillant ; si, dis-je, ces mêmes images nous poursuivent tellement, que nous croyions voyager, naviguer, donner des batailles, haranguer des peuples, avoir des richesses immenses, et en disposer à notre gré, avec autant de plaisir que si cela étoit effectif et réel, pourquoi ne mettrions-nous pas à profit ce vice de notre imagination et ces erreurs ?

Si j'ai à parler d'un homme qui a été assassiné, ne pourrai-je point me figurer tout ce qu'il est à croire qui s'est passé en cette occasion ? Ne verrai-je point l'assassin attaquer un homme à l'improviste, lui mettre le poignard sous la gorge ; celui-ci saisi de frayeur, crier, supplier, faire de vains efforts pour se défendre, et enfin, tomber percé de coups ? Ne verrai-je point son sang qui coule, la pâleur qui est sur son visage, ses yeux qui s'éteignent, sa bouche qui s'ouvre pour rendre le dernier soupir ? A quoi nous servira encore l'*évidence* ou l'*illustration* (1), qui ne semble pas tant dire une chose que la montrer : d'où naîtront ces sentiments dans notre ame, comme si nous étions présents à la chose même. N'est-ce pas de cette force de l'imagination que sont sorties ces belles peintures dont Virgile est tout plein ? Celle, par exemple, de la mère d'Eurialus, qui en apprenant la mort de son fils, (En. l. 9.)

Elle tombe : l'aiguille échappe de ses doigts,
Et le lin déroulé fuit de sa main tremblante.

(1) C'est ainsi que Cicéron rend le mot grec ἐνάργεια.

Digitized by Google

Celle du malheureux Pallas, dont on s'imagine voir le sein, (En. l. 11.)

Percé de part en part d'une large blessure.

Celle encore du cheval de ce guerrier, honteux, ce semble, de survivre à son maître, (En. l. 11.)

Que l'on voit marcher nu, sans parure et sans armes,
Et de ses tristes yeux verser de grosses larmes.

et tant d'autres. Le même poëte n'a-t-il pas divinement exprimé les regrets d'un homme qui meurt dans une terre étrangère, lorsqu'il dit qu'Anthor en mourant, (En. l. 10.)

Regarde encore le ciel, et loin de sa patrie
Songe à sa chère Argos, soupire, et rend la vie.

Mais où il sera besoin d'exciter la compassion, croyons et persuadons-nous bien que c'est à nous-mêmes que les maux dont nous parlons sont arrivés. Soyons pour un moment ceux que nous disons avoir souffert des traitements si durs, si cruels, si indignes. Ne plaidons point leur cause comme la cause d'autrui, mais entrons dans leur douleur. De la sorte, ce que nous dirions pour nous, si nous étions en pareil cas, nous le dirons pour eux-mêmes. J'ai vu souvent des comédiens, après avoir joué un rôle triste et touchant, sortir ayant encore les larmes aux yeux longtemps après qu'ils avoient quitté le masque. Si donc, en récitant les écrits d'un autre, la prononciation peut intéresser jusque-là, quel effet ne produirons-nous point, nous qui devons penser comme nous parlons, pour être véritablement touchés du danger où sont nos parties?

Et non-seulement au barreau, mais même aux écoles, je veux que l'on se passionne ainsi, et

Digitized by Google

que l'on regarde les sujets sur lesquels on s'exerce, comme des réalités. D'autant plus que l'on y fait moins le personnage d'avocat que celui de plaideur. Car on y parle comme un homme qui a perdu ses enfants, ou qui a fait naufrage, ou qui est en risque de perdre la vie. Or, à quoi sert de jouer ces rôles, si l'on n'en prend les sentiments? Voilà ce que je n'ai pas cru devoir cacher au lecteur, et dont l'effet est si prodigieux, que moi-même, tel que je suis, ou que j'ai été (car je puis bien me citer, et je crois m'être fait quelque réputation au barreau), que moi-même, dis-je, on m'a vu souvent lorsque je plaidois, non-seulement répandre des larmes, mais changer de visage, pâlir, et ressentir une douleur peu différente de la plus vraie et de la plus sincère.

CHAPITRE III.

Du rire.

Nous avons maintenant à parler d'un sentiment tout contraire, qui, en faisant rire les juges, dissipe cette tristesse et cette pitié dont ils étoient saisis, leur cause souvent d'utiles distractions, soulage aussi leur esprit, le délasse et le ranime contre la fatigue et le dégoût des affaires.

S'il y a un talent rare et d'un usage difficile, c'est celui-là; je n'en veux point d'autre preuve que l'exemple même des deux plus grands orateurs qu'il y ait jamais eu, et qui ont tenu tous deux l'empire de l'éloquence, l'un chez les Grecs, et l'autre chez les Romains; car la plupart conviennent que ce talent a manqué entièrement à Démosthène, et qu'il a été excessif en Cicéron. Certainement on ne peut pas dire que Démosthène l'ait négligé. Ses bons mots, qui sont en

Digitized by Google

très-petit nombre, et qui ne répondent nullement à la supériorité qu'il avoit en tout le reste, montrent clairement que ce genre d'esprit tourné à la plaisanterie ne lui a pas déplu; mais que la nature le lui avoit refusé.

Quant à Cicéron, on lui a toujours reproché qu'il affectoit trop de faire rire au barreau, comme hors du barreau. Pour moi, soit que j'en juge bien, soit que je sois un peu aveuglé par la passion que j'ai pour ce grand homme, je trouve en lui une raillerie fine et délicate, qui a je ne sais quoi d'honnête et qui sent son bien, dont j'avoue que je suis charmé. Car dans le commerce du monde et dans la conversation il a dit mille choses très-plaisantes, et nul orateur n'a été si agréable ni si réjouissant dans l'altercation et dans l'interrogation des témoins. Ces allusions même qu'il fait au nom de Verrès, et ces pointes que nous trouvons un peu froides, ne lui doivent pas être imputées. Il ne s'en sert qu'après les autres, et il les rapporte seulement comme un témoignage de la voix publique; en sorte que plus elles paroissent triviales, plus il est à croire qu'elles ne sont point de son invention, et que c'étoient en effet des plaisanteries qui étoient dans la bouche du peuple.

Mais je voudrois que celui qui nous a donné le recueil de ses bons mots, soit Tyron son affranchi, soit un autre, quel qu'il soit enfin, se fût un peu moins laissé aller au plaisir de grossir le volume; qu'il eût plutôt marqué son jugement à faire choix des choses, que son zèle à les ramasser toutes. Ce livre seroit moins exposé à la critique, qui, même encore en l'état qu'il est, doit le respecter, ainsi que les divers ouvrages de ce merveilleux génie, où il est peut-être aisé de trouver quelque chose à retrancher, mais non pas à ajouter.

Digitized by Google

Or, ce qui fait qu'il est si difficile de réussir en ce genre, c'est que tout mot qui tend à faire rire, a d'ordinaire je ne sais quoi de bouffon (1), et que la bouffonnerie est toujours basse; que souvent même on l'exprime d'une manière vicieuse exprès et à dessein; que d'ailleurs il fait rarement honneur à celui qui le dit (2), et qu'il est presque toujours pris diversement de ceux qui l'entendent, parce que l'on n'en juge point par une règle certaine et invariable, mais par je ne sais quel sentiment qu'il produit en nous, dont il n'est guère possible de rendre raison; car je ne pense pas que personne ait encore bien expliqué ce que c'est que le rire, quoique plusieurs l'aient tenté. Nous voyons qu'il est provoqué, non-seulement par une parole ou par une action, mais aussi quelquefois par le toucher; outre cela, que des objets d'espèces toutes différentes l'excitent également; car ce n'est pas seulement de choses spirituelles ou agréables que nous rions; mais de celles que la folie, que la colère, que la peur fait dire ou faire. Et la raison pourquoi il est si aisé de se méprendre en fait de plaisanterie, c'est que de la bonne à la mauvaise le pas est glissant, et que le ridicule est tout près du rire. Cicéron, en effet, a fort judicieusement remarqué que le ridicule a toujours pour fondement quelque défaut ou quelque vice. Si nous savons le découvrir finement en autrui, c'est raillerie; si en voulant faire rire des défauts d'autrui nous découvrons les nôtres, c'est sottise.

---

(1) Le traducteur a lu *salsum*, comme dans quelques éditions, mais il faut lire *falsum* : quelque chose de faux. *C.*

(2) M. Gédoyn rapporte *honorificum* à celui qui parle, ce qui l'oblige à changer *nunquam*, en mettant rarement. Il paroît cependant que Quintilien veut dire : ne fait jamais honneur à celui qui en est le sujet.

Digitized by Google

Or, bien que le rire paroisse avoir quelque chose de frivole et de plus convenable à un bouffon qu'à un orateur, je ne sais pourtant s'il y a rien dont la force soit si impérieuse, et à quoi il soit plus difficile de résister; car souvent il éclate malgré nous, et non-seulement il force le visage et la voix à l'exprimer, mais il ébranle tout le corps par la violence de ses mouvements. D'ailleurs, il fait souvent changer de face aux affaires les plus sérieuses, et il a une vertu toute particulière pour mettre tout d'un coup fin à la haine et à la colère. Témoins ces jeunes Tarentins qui, dans la chaleur et la liberté du vin, s'étant dit confidemment tout ce qu'ils pensoient de Pyrrhus, et le lendemain se voyant trahis et obligés de rendre compte à Pyrrhus même de leur entretien, qu'ils ne pouvoient nier ni excuser, se sauvèrent par une plaisanterie qui leur vint fort à propos à l'esprit. Car l'un d'eux prenant la parole : « Vrai-» ment, seigneur, dit-il, si notre bouteille ne » nous eût manqué, nous eussions bien fait pis; » nous vous aurions tué. » Par cette plaisante hardiesse l'accusation se tourna en risée, et le crime s'évanouit.

Je ne dirai pas que tout ce qui concerne le rire ne dépend aucunement de l'art, vu que cette matière comporte en effet quelques observations, et que les Grecs et les Latins nous en ont donné des préceptes; mais j'ose assurer du moins qu'elle dépend encore plus de la nature et de l'occasion. Quand je dis de la nature, ce n'est pas parce qu'il y a des personnes plus ingénieuses et plus propres les unes que les autres à faire rire, car cela même pourroit être aidé de l'art; mais je veux dire qu'il y en a qui, en raillant et en badinant, ont je ne sais quoi de si naturel, et mettent tant de graces dans leurs manières, que les mêmes choses seroient à beaucoup près moins agréables,

Digitized by Google

si elles étoient dites par d'autres. A l'égard de l'occasion et des rencontres, elles sont d'un si grand secours, que nous voyons non-seulement les gens les plus ignorants, mais même les plus grossiers, faire des reparties très-plaisantes et très-salées à quiconque se les attire. Car, pour le dire en passant, ces sortes de choses réussissent toujours mieux dans la repartie.

Mais une raison qui rend encore la pratique de tout ceci fort difficile au barreau, c'est qu'on ne s'y exerce pas, et qu'il n'y a point de maîtres qui en donnent des leçons. Car à table et dans les entretiens familiers on trouve assez de gens qui savent lancer des traits de plaisanterie, parce que cela s'apprend dans l'usage et le commerce du monde. Mais cette raillerie fine et délicate qui convient à l'orateur est fort rare, et tout ce que l'on peut faire c'est de l'emprunter des conversations. Cependant rien n'empêcheroit qu'aux écoles on n'inventât des sujets dans ce goût-là, et qu'on ne fît travailler les jeunes gens, tantôt sur des causes qui seroient semées de traits vifs et piquants, tantôt sur des endroits détachés qui en seroient susceptibles aussi, afin de leur donner insensiblement cette sorte d'esprit. Ces disputes même enjouées et badines, qui font l'amusement de la jeunesse durant certains jours qui sont consacrés au plaisir et à la joie (1), auroient leur utilité si elles étoient mêlées de quelque chose de raisonnable et de sérieux; au lieu que, faute de cela, c'est simplement un passe-temps de jeunes gens qui se réjouissent.

Dans la matière que nous traitons on se sert ordinairement de plusieurs noms pour exprimer, ce semble, la même chose. Cependant si l'on exa-

(1) Il entend les Saturnales et les Bacchanales.

Digitized by Google

mine tous ces noms les uns après les autres, on trouvera qu'ils ont chacun leur signification particulière.

Ainsi par notre mot d'*urbanité* (*urbanitas*) il me paroît que nous entendons une politesse de discours qui, dans les termes, dans la manière de les mettre en œuvre et de les prononcer, dans le son de la voix, enfin dans l'air dont on accompagne ce que l'on dit, fait sentir un goût délicat, joint à une secrète teinture d'érudition prise dans le commerce des gens de lettres ; quelque chose, en un mot, dont le contraire est la grossièreté.

Par *agrément* (*venustum*) on entend ce qui est dit avec grace et d'une manière galante.

Nous disons dans l'usage ordinaire qu'un mot est *salé* (*salsum*) pour signifier un mot qui fait rire, et qui a en même temps je ne sais quoi de piquant ; je dis dans l'usage ordinaire, parce que dans le vrai, quoique tout mot qui fait rire doive être salé, il n'est pas nécessaire que tout ce qui est salé fasse rire. Aussi, quand Cicéron dit que tout ce que nous appelons salé est proprement du goût attique, ce n'est pas par la raison que de tous les peuples celui d'Athènes étoit le plus porté à rire ; et lorsque Catulle, en parlant d'une femme fort grande, dit que dans cette masse de chair il n'y a pas le moindre grain de sel, il ne veut pas dire qu'il n'y ait rien de risible. Je crois donc que le sel du discours est ce qui en fait l'assaisonnement naturel, ce qui est directement opposé à *insipide*, et qui se fait sentir secrètement à l'esprit, comme le sel matériel au palais ; en un mot ce qui réveille l'auditeur, et qui sert à l'oraison de préservatif contre l'ennui. Et comme les viandes où le sel domine un peu, mais sans excès, ont par là même une pointe qui pique le goût et qui fait plaisir, de même ce sel de l'es-

Digitized by Google

prit qui assaisonne le discours d'un orateur, excite notre attention, et nous donne, s'il faut ainsi dire, une soif de l'entendre.

Je ne pense pas que notre *facetum* soit seulement pour les choses qui font rire. Horace n'auroit pas employé ce terme (1), comme il fait, pour exprimer le caractère de Virgile. Je crois donc qu'il signifie plutôt une élégance achevée. Et Brutus s'en est servi en ce sens, comme Cicéron le témoigne dans une de ses lettres; ce qui s'accorde parfaitement avec l'expression d'Horace.

Le mot de *plaisanterie* (*jocus*) comprend tout ce qui est opposé au sérieux. Promettre, feindre, intimider, tout cela est quelquefois plaisanterie.

Le terme de *raillerie* (*dicacitas*) est un terme générique qui s'applique à toutes ces espèces. Néanmoins, à proprement parler, il me semble que ce terme signifie une parole mordante, accompagnée d'un rire malin. C'est pourquoi on dit que Démosthène a eu l'urbanité en partage, mais nullement la raillerie. Dans ce chapitre-ci il ne s'agit que de ce qui est propre à faire rire. Ainsi les Grecs l'ont-ils intitulé comme nous *du rire* (περὶ γελοίου).

Cette matière au reste, ainsi que tout genre d'oraison, est en premier lieu composée de choses et de mots. Quant à la pratique elle est fort simple; car les sujets du rire se prennent ou d'autrui, ou de nous-mêmes, ou de ce qui tient le milieu entre deux. D'autrui, en bien des manières : on blâme, on réfute, on rabaisse, on élude, on rétorque. De nous-mêmes, quand ce que nous disons de nous est risible par un certain

(1) . . . . . *molle atque facetum*
Virgilio annuerunt gaudentes rure Camenæ.
Sat. 10. Liv. 1.

Digitized by Google

air d'absurdité qu'il a d'abord ; car les mêmes choses qui seroient des sottises, si nous les laissions échapper sans y penser, se font recevoir agréablement, lorsqu'elles sont feintes et dites à dessein. De ce qui tient le milieu entre deux : ce sont choses qui, comme dit Cicéron, ne touchent proprement ni nous ni les autres, et qui consistent, par exemple, à tromper l'attente de l'auditeur, à prendre un mot tout autrement que l'on ne sembloit devoir faire, etc.

En second lieu, le rire naît ou des paroles ou des actions. Les actions qui ont quelque ridicule sont quelquefois toutes graves et toutes sérieuses. Par exemple, le consul Servilius Isauricus ayant, en s'asseyant, rompu la chaise curule de Célius, alors préteur, celui-ci en présenta une qui étoit soutenue par des courroies. Le ridicule étoit en ce que l'on savoit que ce consul avoit autrefois reçu les étrivières de son père. Quelquefois aussi ce sont des actions effrontées, comme l'aventure de cette boîte que Célius donna à Clodia, et dont Cicéron (dans l'oraison pour Célius) parle avec tant de retenue : car celles-ci ne conviennent ni à l'orateur ni à aucun homme sage.

Et ce que je dis des actions doit s'entendre aussi du geste et du visage, qui certainement contribuent à faire rire, mais jamais tant que lorsqu'ils en semblent être le plus éloignés ; car c'est là l'excellence de la plaisanterie. Mais bien que ce sérieux donne de la grace aux choses qui se disent, et qu'elles deviennent plus risibles et plus réjouissantes, par cela même que celui qui les dit ne rit point, il y a pourtant une manière d'y ajuster ses yeux et son visage, laquelle est très-agréable quand, on peut y garder de la modération.

A l'égard des paroles qui font rire, elles sont ou libres ou enjouées, comme la plupart des choses que disoit Galba ; ou offensantes, comme certains

Digitized by Google

traits qui échappoient à Junius Bassus : ou rudes et brusques, à la manière de Cassius Sévérus ; ou douces et polies, tel étoit le caractère de Domitius Afer. Il importe extrêmement où, et dans quelle occasion on se sert des unes et des autres. A table et dans la conversation les paroles libres sont familières aux petites gens ; celles qui marquent seulement de la gaieté et de la bonne humeur conviennent à tout le monde.

Mais que nos jeux soient innocents, et gardons-nous de cette manie d'aimer mieux perdre un ami qu'un bon mot. Au barreau, je conseillerois plutôt une raillerie douce et honnête, non pourtant qu'il ne soit permis d'employer la plus dure et la plus piquante contre la partie adverse, puisque l'on peut accuser ouvertement une personne, et même demander sa tête en justice ; mais il ne s'ensuit pas qu'il faille insulter aux malheureux. Il y a toujours de l'inhumanité à le faire, soit parce qu'ils sont souvent moins criminels que malheureux, soit parce que tel qui leur insulte est peut-être menacé lui-même d'un malheur semblable.

Il faut donc premièrement considérer qui est celui qui parle, de quoi il parle, dans quelle cause, devant qui et contre qui il parle. Quant à l'orateur, il ne lui sied jamais de faire rire par des grimaces et des contorsions, comme feroit un pantomime ou un bouffon. Les plaisanteries grossières qui règnent dans le bas comique ne conviennent pas non plus à son caractère. Pour l'obscénité elle doit être bannie, je ne dis pas seulement de ses expressions, mais du sens qu'elles renferment.

Qu'il respecte toujours le lieu où il parle, et qu'il sache que si l'effronterie se montre par-tout, il est quelquefois plus à propos de fermer les yeux pour ne la pas voir, que de s'y attacher pour la

Digitized by Google

combattre. De plus, comme je veux qu'il égaïe son discours par une raillerie fine et délicate, aussi ne veux-je point qu'il paroisse en rien l'affecter. C'est pourquoi il se gardera bien d'être plaisant toutes les fois qu'il pourroit l'être, et il saura perdre un bon mot pour ne pas s'exposer à rien dire qui soit indigne de lui.

Mais que, dans une cause où il s'agit d'exciter l'indignation ou la pitié, un orateur fasse le plaisant, soit qu'il accuse ou qu'il défende, c'est ce qui révolte également. Il y a même des juges qui sont si sérieux et si graves, pour ne pas dire de si mauvaise humeur, qu'à peine peuvent-ils souffrir que l'on songe jamais à les faire rire. Il arrive aussi quelquefois que nous croyons ne blesser que notre adversaire, et que par contre-coup nous blessons ou notre partie ou les juges. Et l'on voit des gens tellement possédés de l'envie de faire rire, qu'ils ne sacrifieroient pas une raillerie, quand même elle devroit retomber sur eux. Témoin Longus Sulpitius qui, étant fort laid, et plaidant contre un homme qui l'étoit aussi, et à qui l'on contestoit sa liberté, ne put s'empêcher de lui reprocher sa laideur, et de dire qu'il n'avoit seulement pas la figure d'un homme libre. Sur quoi Domitius Afer le regardant : *Cela est-il bien sérieux*, dit-il, *et le croyez-vous ainsi, que quiconque a le malheur d'être laid ne puisse pas être libre?* Il faut prendre garde encore que ce que nous disons en ce genre ne soit trop hardi, ou insolent, ou hors de place et de saison, ou enfin recherché et prémédité; car de rire aux dépens des malheureux, j'ai déjà dit ce que j'en pensois.

J'ajoute qu'il y a des magistrats d'un tel poids, et dont le caractère imprime tant de respect, que de s'émanciper avec eux est une chose odieuse, et qui ne fait jamais d'honneur à un avocat. Pour nos amis, je le répète, ils nous doivent être sa-

Digitized by Google

crés. Mais un conseil qui regarde tout le monde en général, c'est de ne jamais s'attaquer à gens qu'il est dangereux d'offenser, de crainte qu'il ne s'ensuive, ou des inimitiés mortelles, ou une humiliante satisfaction. Evitons aussi ces railleries malignes et piquantes qui blessent toute une nation, tout un corps, ou qui choquent le goût et la profession d'un grand nombre de personnes. Un honnête homme sait rire et plaisanter avec décence. Pas un mot ne lui échappe qui puisse intéresser son honneur et sa dignité. C'est mettre la qualité de plaisant à trop haut prix, que de la vouloir acquérir aux dépens de la probité.

De dire maintenant plus en détail d'où se tirent les choses qui excitent le rire, et dans quels lieux il les faut chercher, c'est ce qui n'est pas si aisé. Si nous voulons parcourir toutes les espèces, ce ne sera jamais fait, et nous prendrons bien de la peine inutilement. En effet, les lieux qui fournissent à la raillerie et aux bons mots sont en aussi grand nombre que ceux d'où nous tirons ce que nous appelons des pensées, et ce sont tous les mêmes. Car l'un et l'autre dépendent également de l'invention et de l'élocution. Sous celle-ci je comprends non-seulement les mots, mais les figures.

Je dirai donc seulement, en général, que ce que nous entendons ici par le rire, naît, ou des défauts corporels de celui dont nous nous moquons, ou des défauts de son esprit, desquels on juge par ses paroles et par ses actions; ou de choses qui sont hors de sa personne, et qui ont pourtant rapport à lui. Car toute la censure qui se peut faire des hommes est renfermée dans ces trois chefs. Et cette censure est sérieuse ou plaisante, selon qu'elle est touchée gravement, ou d'une manière légère et badine. Or, on tourne ces défauts en ridicule, tantôt en les montrant

Digitized by Google

à découvert, tantôt par un conte et un récit agréable que l'on en fait; souvent aussi par un seul trait qui les marque.

Mais il arrive rarement que l'on ait occasion de les exposer aux yeux de l'auditeur d'une manière aussi sensible que fit autrefois C. Julius. Il avoit affaire à Helmius Mancia qui l'étourdissoit par son bruit et ses clameurs. A la fin lassé : *Si vous n'y prenez garde*, lui dit-il, *je ferai voir qui vous êtes*. Celui-ci l'en ayant défié, il montra du doigt une enseigne de boutique qui étoit l'écu de Marius, sur lequel on avoit peint un Gaulois de figure hideuse, et l'on trouva qu'effectivement c'étoit la ressemblance d'Helmius.

Les récits donnent sur-tout un beau champ à l'éloquence et à l'adresse de l'orateur, parce qu'il y feint telles circonstances qu'il lui plaît. Il n'y a qu'à se souvenir de celui que fait Cicéron de Cépasius et de Fabritius dans son oraison pour Cluentius; et de la manière dont M. Célius raconte la dispute que Lélius et son collègue eurent ensemble, causée par l'impatience qu'ils avoient l'un et l'autre de se rendre à leur département.

Mais ces récits demandent beaucoup de grace et de gentillesse, particulièrement dans ce que l'orateur y met du sien. Voici, par exemple, comme Cicéron tourne la fuite de Fabritius. « Ce » grand orateur (il parle de Cépasius, qui avoit » entrepris la défense de Fabritius), ce grand » orateur croyant dire des merveilles, et s'ap- » plaudissant de l'heureux effort qu'il avoit fait » pour trouver ces paroles : *Regardez, messieurs,* » *ce que c'est que la fortune des hommes, regar-* » *dez les divers accidents auxquels ils sont expo-* » *sés, regardez la vieillesse du malheureux Fabri-* » *tius*, après avoir bien répété ce *regardez*, qu'il » trouvoit sans doute fort beau, s'avisa de regar- » der lui-même; mais Fabritius n'y étoit plus,

Digitized by Google

» et tenant sa cause pour perdue, il s'étoit re-
» tiré de l'audience, sans que personne s'en fût
» aperçu, etc. » Voilà ce que j'appelle orner un récit; car de tout cela il n'y avoit rien de vrai, sinon que Fabritius étoit sorti de l'audience.

De même l'endroit que j'ai cité de Célius est agréable d'un bout à l'autre, mais sur-tout à la fin. « De quelle manière il avoit passé, si c'étoit
» sur un vaisseau ou sur une barque de pêcheur,
» c'est ce que personne ne pouvoit dire. Les Si-
» ciliens qui sont naturellement plaisants, di-
» soient qu'il avoit trouvé là, à point nommé,
» un dauphin qui l'avoit porté sur son dos comme
» un autre Arion. »

Cicéron croit que la gentillesse sert proprement à raconter, et la raillerie ou la dicacité, comme il l'appelle, à donner du ridicule par des traits vifs qui semblent échapper. Quoi qu'il en soit, il faut avouer que Domitius Afer s'entendoit admirablement bien à faire ces sortes de récits. Ses oraisons en sont pleines. Mais il ne s'entendoit pas moins bien à dire de bons mots, comme on le voit par le recueil de ceux que nous avons de lui.

Il faut rapporter encore à ce genre une manière dont parle Cicéron, et qui ne consiste ni dans ses gentillesses, ni dans aucun trait de raillerie, mais dans une action de quelque durée, propre à faire sentir le ridicule d'une personne. Par exemple, Brutus, dans l'accusation de Cn. Plancus, qui avoit L. Crassus pour avocat, commit deux lecteurs pour lire deux pièces, par lesquelles il paroissoit que Crassus s'étoit manifestement contredit, en disant sur l'affaire de la province narbonnaise tout le contraire de ce qu'il avoit dit au sujet de la loi Servilia. Que fit Crassus? Il commit à son tour trois personnes pour lire le commencement de trois dialogues de Brutus le père, par où l'on voyoit que l'un avoit

Digitized by Google

été composé à Piverne, l'autre à Albano, et le troisième à Tivoli. Sur quoi Crassus demandoit qu'étoient devenues ces riches possessions. Or, Brutus avoit tout vendu ou aliéné; et ces sortes de gens étant en mépris parmi nous, Brutus se trouva par là tourné en ridicule et couvert de confusion.

Il y a aussi des apologues et des histoires qui conviennent quelquefois au sujet, et qui se racontent avec beaucoup de graces. Mais il faut avouer que les traits de raillerie et les bons mots ont je ne sais quoi de plus court et de plus vif. On s'en sert également, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Car il ne se dit rien de la part de l'agresseur qui ne puisse avoir lieu dans la réplique. Cependant il y a des traits qui semblent plutôt faits pour la repartie, et que la colère décoche aussi fort souvent. Il y en a d'autres qui viennent plus naturellement dans l'altercation ou dans un interrogatoire.

J'ai déjà dit que les bons mots se tirent d'une infinité de lieux. Mais je dois avertir ici que ces lieux ne conviennent pas tous à l'orateur. Ainsi, quant à l'équivoque, je ne puis approuver ces mots ambigus, dont l'obscurité captieuse tend un piége à l'esprit, et qui se souffriroient au plus dans une Atellane (1); ni ces grossièretés si ordinaires aux gens de la lie du peuple, qui d'une équivoque font une injure; ni même ces sortes de plaisanteries qui portent sur un mot à double sens,

(1) Les atellanes étoient une espèce de comédie pleine de bons mots et de railleries, mais de ces railleries où l'esprit a le plaisir de deviner: d'ailleurs si honnêtes que, par une exception qui leur est fort glorieuse, c'étoient les seules chez les Romains que l'on pût jouer sans devenir infâme. Elles furent appelées ainsi du nom de la ville d'*Atella*, où elles prirent naissance.

Digitized by Google

telles qu'il en a échappé quelquefois à Cicéron, je dis dans la conversation et non pas en plaidant, comme je l'ai déjà remarqué. Par exemple, lorsque voyant un homme qu'on disoit être fils d'un cuisinier, et qui demandoit à quelqu'un son suffrage pour une charge qu'il briguoit : *Je vous donnerai le mien aussi*, lui dit-il, *et j'y mettrai toute la sauce* (1).

Ce n'est pas que je condamne tous les mots à double entente ; mais rarement ils réussissent, à moins qu'ils ne soient soutenus par les choses mêmes. C'est pourquoi je ne reconnois plus Cicéron, quand voulant se moquer de Servilius Isauricus, qui avoit le visage tout gâté de petite-vérole, il lui dit : *Je ne comprends pas comment votre père, qui étoit l'homme du monde le plus uni, a pu nous laisser un fils si inégal*. Et au contraire il équivoque fort heureusement, lorsqu'il dit que (l'accusateur de Milon, pour prouver qu'il avoit tendu des embûches à Clodius, lui ayant objecté qu'il s'étoit retiré à Boville avant la neuvième heure, pour attendre que Clodius sortît de sa maison de campagne. *C.*) Milon, interrogé à quelle heure Clodius avoit été tué, répondit, *un peu tard*. Il ne faut que ce mot-là seul pour montrer que le genre de raillerie dont nous parlons n'est pas entièrement à rejeter.

Au reste, un terme équivoque signifie, non-seulement plusieurs choses, mais quelquefois aussi de toutes contraires à celles qu'il semble signifier (2). Ainsi, Néron, parlant d'un esclave

(1) *Ego quoque tibi jure favebo*. Le mot est encore plus plaisant dans le latin, à cause de la double équivoque, qu'il n'est pas possible de rendre en notre langue.

(2) Cicéron, au second livre de l'orateur, dit : *Neronianum vetus in furace servo, nulli apud se plus fidei haberi, nihil ei neque occlusum, neque obsignatum esse.* J'ai rapporté ce passage, afin que l'on ne prenne point le Néron dont il est ici parlé pour l'empereur Néron.

Digitized by Google

qu'il avoit et qui étoit un voleur, disoit que c'étoit celui de tous ses domestiques à qui on pouvoit le plus se fier, et qu'il n'avoit jamais eu rien de fermé ni de caché pour lui. Cette ambiguité va même quelquefois jusqu'à l'énigme; telle est la raillerie que fait Cicéron de la mère de Plétorius. (Telle est la raillerie que fait Cicéron de la mère de Plétorius, accusateur de Fontéius. Il dit qu'elle avoit tenu école pendant sa vie, et qu'après sa mort, elle avoit eu des maîtres (*magistros, ou des directeurs de sa succession, qui avoit été mise en décret*). Or, on disoit que pendant sa vie elle avoit fait de sa maison un rendez-vous de débauche. Quand elle fut morte, ses biens furent mis en décret, et vendus à l'encan. Il faut pourtant avouer que *ludus*, école, est pris ici dans un sens métaphorique, et qu'il y a une équivoque dans le mot *magistri*, maîtres. L'espèce de trope, appelée Métalepse (1), peut aussi servir à l'usage des bons mots. C'est ainsi que Fabius Maximus, voulant reprocher à Auguste qu'il faisoit de trop petits présents à ses amis, appeloit *héminaires* (demi-setiers) les congiaires (les libéralités) de cet empereur. Car congiaire étant un mot commun pour signifier les libéralités faites en public, et une certaine mesure (contenant six setiers), Fabius employoit le nom d'une petite mesure (hémine, demi-setier) pour marquer combien les présents d'Auguste étoient petits. *C.*)

Il y a une manière de qualifier les choses, qui les rabaisse et les rend ridicules en même temps. Mais pour l'ordinaire, cela est aussi froid que les

---

(1) Métalepse, trope qui, par une gradation de plusieurs métonymies ou synecdoques, nous mène à la véritable signification du mot; *Aristas*, les épis pour les moissons; les moissons pour les étés; les étés pour les années, selon Servius. *C.*

Digitized by Google

allusions qu'on fait aux noms des personnes, en y ajoutant (en supprimant. *C.*), où en changeant quelques lettres pour leur faire signifier quelque chose. Car je vois qu'un certain Acisculus fut nommé Pacisculus, apparemment à à cause d'un faux (1) contrat qu'il avoit fait; qu'un autre qui avoit nom Placidus, fut appelé Acidus, parce qu'il avoit l'humeur aigre; et que l'on disoit Tollius au lieu de Tullius, parce que ce Tullius avoit été surpris dérobant quelque chose. Mais encore une fois ces plaisanteries-là sont mauvaises, si elles ne roulent plutôt sur les choses que sur les noms. Domitius Afer en savoit bien faire la différence. Car voyant un [illegible] qui se donnoit un mouvement extraordinaire, une autre idant, qui alloit et venoit dans la tribune, qui jetoit ses bras à droite et à gauche, tantôt abaissoit sa robe et tantôt la relevoit, il dit assez plaisamment qu'il ne pouvoit pas dire si cet homme-là plaidoit une affaire, mais qu'il voyoit bien qu'il étoit fort affairé. En effet, ce terme d'affairé est plaisant par lui-même, et renferme un ridicule.

Une inspiration que l'on ôte ou que l'on ajoute à un nom (la réunion de deux mots. *C.*) donnent souvent lieu à une plaisanterie, à la vérité froide et triviale d'ordinaire, mais qui quelquefois aussi ne laisse pas de passer. Et il en est de même en général de tous les sens que l'on s'amuse à tirer des noms propres. Cicéron a dit sur Verrès beaucoup de choses qui n'avoient pas d'autre fondement. Mais du moins il les rapporte comme venant d'autrui, et non comme ses propres pensées. Par exemple, quand il dit que le seul nom de Verrès devoit bien faire juger que cet homme étoit

(1) Pourquoi faux? Quintilien ne le dit pas. *C.*

Digitized by Google

né pour tout balayer (1), tout ramasser; qu'il feroit plus de mal à Hercule que le sanglier d'Erymanthe ne lui en avoit jamais fait; que Sacerdos ne méritoit pas de porter un tel nom, puisqu'il avoit laissé après lui un si dangereux animal.

Cependant le hasard fait quelquefois que ces allusions sont assez heureuses; comme ce que dit Cicéron dans l'oraison pour Cécina, en parlant contre un témoin qui se nommoit Phormion : *Vous Voyez, messieurs, que ce Phormion n'est ni moins noir, ni moins présomptueux que celui de Térence.*

Mais certainement ces jeux d'esprit ont plus de sel et pl[illegible] lorsqu'ils sont pris dans la nature [illegible] comme, par exemple, dans la ressem[illegible] décret [illegible] personne avec quelque vilain objet. Il paroît même que cette manière étoit assez du goût des anciens. Car je trouve qu'il y a eu un (2) Lentulus qu'ils appeloient par dérision Lentulus Spinther, et un (3) Scipion qu'ils avoient surnommé Sérapion. Non-seulement ces similitudes ou comparaisons se tirent des hommes, mais encore des bêtes et même des choses inanimées (4). Junius étoit un petit homme noir, sec et tout courbé, Publius Blessus disoit que c'étoit un crochet de fer; et ce genre de raillerie est fort à la mode aujourd'hui.

---

(1) *Verrere* signifie balayer. *Verres* est un mot latin qui signifie un verrat. De là ces allusions. Le prédécesseur de Verrès, en Sicile, s'appeloit Sacerdos, et comme *sacerdos* signifie un sacrificateur, Cicéron joue sur le mot.

(2) Parce qu'il ressembloit à un bouffon qui portoit ce nom.

(3) C'étoit le nom d'un vil esclave auquel il ressembloit.

(4) Il y a ici deux lignes qui renferment une plaisanterie qu'il nous est difficile de sentir : *Ut nobis pueris Junius Bassus homo in primis dicax, asinus albus vocabatur.* Comme dans notre jeunesse, Junius Bassus, homme très-facétieux, étoit appelé *Asinus Albus.* C.

Digitized by Google

Tantôt la comparaison est toute simple, et tantôt elle tient de la parabole. Par exemple, Auguste voyant un soldat qui lui donnoit un placet en tremblant : *Hé quoi ! mon ami*, lui dit-il, *il semble que tu présentes une pièce de monnoie à un éléphant.* Il y a des choses qui sont vraisemblables, et dont tout le plaisant consiste dans cette vraisemblance. Vatinius avoit un procès criminel, et s'essuyoit le visage avec un mouchoir blanc à l'audience. Calvus, qui étoit son accusateur, lui reprocha que cela ne convenoit point à la posture modeste et humiliée dans laquelle il devoit paroître : *Et je mange aussi du pain blanc*, lui dit Vatinius.

Le rapport d'une chose avec une autre donne aussi quelquefois lieu à des applications, ou si l'on veut, à des fictions fort ingénieuses et fort agréables. Par exemple, au triomphe de César les villes qu'il avoit prises étoient représentées en ivoire, et portées avec beaucoup de pompe. Quelques jours après on accorda les honneurs du triomphe à Fabius Maximus, et les villes qu'il avoit conquises n'étoient qu'en bois. Chrysippe dit que c'étoient les étuis de celles de César. Un gladiateur en poursuivoit un autre et ne le frappoit point. Pédon dit : *Vous verrez qu'il le veut prendre vif.* La comparaison se joint très-bien avec l'équivoque, comme dans ce mot de Galba à un homme qui jouoit à la paume négligemment et par manière d'acquit : *A voir comme tu cours après, on te prendroit pour une créature de César* (1). Car ici le terme de *courir après* est équivoque, et la nonchalance étoit égale de part et d'autre. Je ne m'étendrai pas plus au long sur cet article. Il

(1) C'est que les créatures de César, sans se donner beaucoup de mouvement, étoient sûres de réussir dans la poursuite des charges.

Digitized by Google

suffit qu'on entende ce que je veux dire. On remarquera seulement que tous ces genres de plaisanterie sont souvent mêlés ensemble, et que le meilleur est ordinairement celui qui est le plus composé.

Après le lieu des semblables suit le lieu des dissemblables, qui se traite de la même manière. En voici un exemple : Auguste voyant un chevalier romain qui, en prenant le divertissement des spectacles, buvoit et mangeoit, lui envoya dire que pour lui quand il vouloit dîner, il alloit à son logis : *C'est qu'il ne craint pas de perdre sa place*, répondit le chevalier.

Le lieu des contraires nous fournit plus d'une espèce de bons mots, comme on verra par les exemples que j'en vas rapporter. Auguste ayant ignominieusement cassé un jeune officier, comme celui-ci tâchoit de le fléchir, et lui disoit : Mais, seigneur, que pourrai-je dire à mon père ? *Mon ami*, lui répondit Auguste, *vous direz à votre père que j'ai eu le malheur de vous déplaire*. Un ami de Galba le prioit de lui prêter son manteau. *Je ne puis*, lui dit Galba, *je garde aujourd'hui ma chambre*. C'est qu'en effet il y pleuvoit de tous côtés. Un homme que je ne nommerai pas par respect pour lui disoit à un autre : *Vous êtes plus paillard qu'un eunuque*. Dans tous ces exemples l'auditeur est trompé par une raison tirée des contraires. (Et ce qui est tiré de la même source, quoique différent de tout ce qui précède, c'est ce que dit M. Vestinius. On lui annonçoit la mort de... il répondit : Eh bien ! il cessera de sentir mauvais. *C.* (1).

---

(1) Le texte paroît ici corrompu. Il y en a qui lisent *pluere*, pleuvoir, au lieu de *putere*, sentir mauvais, et par *renunciatum esset*, ils entendent : apprenant qu'il n'avoit point été nommé à quelque charge. *C.*

Digitized by Google

Je serois infini si je voulois ramasser tous les bons mots des anciens ; et mon livre deviendroit un recueil semblable à ceux que l'on en a faits. Comme ce n'est pas mon intention, je dirai seulement ici qu'il en est de même des autres lieux qui servent aux arguments. Ainsi Auguste employa la définition, lorsque voyant deux pantomimes qui gesticuloient l'un après l'autre à l'envi, il dit qu'il lui sembloit voir en l'un un homme qui vouloit danser, et en l'autre un homme qui l'interrompt. Galba employa la division, lorsqu'il répondit à quelqu'un qui lui demandoit son manteau : *S'il ne pleut pas, vous n'en avez que faire ; s'il pleut, je m'en servirai.* Enfin, tout ce qu'il y a de lieux, genre, espèce, différences, propriétés, conjugués, adjoints, antécédents, conséquents, (contraires. *C.*) cause, effets, comparaison du plus au moins, du moins au plus, d'égal à égal, tous ces lieux sont sans cesse ouverts aux bons mots et à la raillerie.

Il n'y a point de figure du discours qui n'y soit aussi fort propre. Est-ce que l'hyperbole n'exprime pas une infinité de choses très-plaisantes ? Par exemple, ce que dit quelque part Cicéron de Memmius, *Qu'en passant sous l'arc de triomphe de Fabius, il s'étoit cogné la tête à la voûte*, parce que cet homme étoit fort grand : et ce que disoit Oppius de la famille des Lentulus, *Que c'étoit une race de lentilles*, parce qu'ils étoient tous petits, et leurs enfants encore plus petits, (quelquefois on réunit les deux espèces d'hyperbole, celle qui augmente et celle qui diminue. *C.*) Pour l'ironie, elle fait presque un genre de raillerie à part, je dis même lorsqu'elle semble approcher le plus de la vérité. Par exemple, celle dont Afer se servit si à propos contre Didius Gallus qui, après avoir brigué un gouvernement avec beaucoup de chaleur, et l'ayant

Digitized by Google

obtenu, se plaignoit comme si on l'eût contraint de l'accepter : *Courage*, lui dit Afer, *faites quelque chose pour l'amour de la république*. Celle encore dont usa Cicéron lorsqu'on lui annonça la mort de Vatinius, de laquelle pourtant on disoit qu'il n'y avoit point de nouvelle certaine : *Je jouirai cependant*, dit-il, *par-provision*. Le même, pour faire entendre que Célius accusoit mieux qu'il ne défendoit, avoit coutume de dire, par allégorie, que ce Célius avoit la main droite fort bonne, mais la gauche fort mauvaise (1).

Les figures de pensées ne sont pas moins faites pour la raillerie; et quelques-uns même distinguent les différentes sortes de bons mots par la différence de ces figures. Car on interroge, on affirme, on doute, on menace, on souhaite, on dit certaines choses comme inspirées par la pitié, et certaines autres comme dictées par la colère; et tout cela devient plaisanterie quand la feinte y a part. Il est vrai que, sans le secours de ces figures, on peut aisément relever une sottise, car elle est toujours ridicule par elle-même; mais de la relever agréablement, et d'en faire une raillerie ingénieuse, cela dépend de ce que nous y ajoutons et du tour que nous y donnons. Par exemple, Tityus Maximus demanda sottement à Carpathius, qui sortoit du théâtre, s'il avoit vu la pièce. Carpathius rendit sa question encore plus sotte en lui répondant : *Non, j'ai joué à la paume dans l'orchestre*.

La réfutation se traite aussi quelquefois en riant; car elle consiste à nier, à reprendre, à défendre, à éluder, à mépriser ou à rabaisser ce

(1) C'est par emphase que Tite-Live a dit que l'augure Accius Navius avoit coupé un caillou avec un fer (un rasoir). Mais ce passage n'est pas clair, et le texte paroît corrompu. *C.*

qui

Digitized by Google

qui s'est dit; et tout cela est susceptible de raillerie. On reprend une personne, tantôt ouvertement, par exemple : Vibius Curius se faisant beaucoup plus jeune qu'il n'étoit : *Je vois bien*, dit Cicéron, *que vous n'étiez pas né lorsque nous déclamions ensemble*. Tantôt en acquiescant malignement à ce qu'elle dit. Fabia disoit qu'elle avoit trente ans : *Je le crois*, répondit Cicéron, *car il y en a bien vingt que vous l'entends dire*. Tantôt en blâmant ce qu'il s'est dit à son désavantage, et en substituant à la place quelque chose encore de plus piquant. Domitia se plaignoit que Junius Bassus avoit porté l'invective jusqu'à dire qu'elle vendoit ses vieux souliers. *J'ai tort*, reprit Junius, *je devois seulement dire que vous avez coutume d'en acheter de vieux*.

On se défend de même par une plaisanterie. Auguste reprochoit à un chevalier romain qu'il avoit mangé son patrimoine : *Je l'ai cru à moi*, répondit le chevalier.

Il y a plusieurs manières de rabaisser ce que dit une personne (tantôt c'est pour empêcher qu'on ne pardonne. *C.*), tantôt c'est la vanité que l'on confond : par exemple, Pomponius, se vantoit à César d'avoir reçu une blessure au visage en combattant pour lui dans la sédition que Saturnius avoit excitée : *Mon ami*, lui dit César, *une autre fois quand tu fuiras, ne regarde pas derrière toi*. Tantôt c'est un reproche qu'on détruit d'un seul mot. Quelques gens trouvoient à redire que Cicéron sexagénaire épousât une jeune fille (c'étoit Publilia) : *Demain elle sera femme*, dit Cicéron. (Quelques-uns appellent *conséquent*, ce genre de bons mots.) Ce mot me fait souvenir d'un autre que je rapporterai ici, seulement parce qu'il est dans le même genre. Curion étant vieux, toutes les fois qu'il plaidoit, commençoit par faire des excuses de son grand âge; et Cicéron disoit

Digitized by Google

à ce sujet, *que l'exorde devenoit tous les jours plus facile pour Curion.* (On voit en effet que ces choses paroissent en être une suite naturelle et inséparable.) Tantôt enfin c'est un effet qu'une personne, pour se flatter, attribue à une cause, et que nous attribuons malicieusement à une autre. Par exemple, Vatinius qui étoit fort goutteux, voulant faire croire qu'il commençoit à se mieux porter, disoit qu'il faisoit déjà deux mille pas en se promenant : *C'est que les jours sont plus longs*, reprit Cicéron. Des ambassadeurs vinrent dire à Auguste qu'une palme étoit crue sur son autel en leur pays : *Rien ne fait mieux voir combien vous êtes soigneux d'y faire des sacrifices*, leur répondit Auguste. Cassius Sévérus rejeta le crime sur autrui par le moyen d'un bon mot. Car le préteur s'en prenant à lui de ce que ses amis avoient fait insulte à Lucius Varus, épicurien, et grand ami de César : *Je ne connois pas ces gens-là*, dit-il, *et vous verrez que ce sont des Stoïciens.*

On repousse une raillerie par une autre raillerie en plusieurs façons, et la plus agréable est celle qui joue sur le même mot. Suillius disoit à Trachalus : *Si cela est, vous allez en exil ; mais si cela n'est pas*, dit Trachalus, *j'en suis revenu.* On reprochoit à Cassius Sévérus que Proculéius lui avoit défendu sa maison. Il éluda en répondant : *A moi ! est-ce que j'y vas !* On élude aussi une plaisanterie par une autre plaisanterie, et un mensonge par un autre mensonge. Les Gaulois avoient fait présent à Auguste d'un collier d'or qui pesoit cent livres. Dolabella lui dit en riant, mais aussi pour voir ce qui en seroit : *Mon général, accordez-moi les honneurs du collier* (1). *J'aime*

(1) Pour récompenser la valeur des officiers de cavalerie qui avoient fait leur devoir à la guerre, on leur

Digitized by Google

mieux vous donner la couronne (1), lui dit Auguste. Quelqu'un disoit en présence de Galba qu'il avoit eu en Sicile une lamproie longue de cinq pieds pour cinq sous : *Cela n'est pas étonnant*, reprit Galba, *car elles sont si grandes en ce pays-là, que les pêcheurs s'en servent au lieu de cordages.*

Nous feignons quelquefois de passer condamnation sur une chose qu'on nous reproche, et cela tourne à notre avantage et n'est pas sans grace. L'exemple fera entendre ce que je veux dire. Afer plaidoit contre un affranchi de Claudius César. Un ami de cet affranchi et de même étoffe que lui s'écria : Hé quoi, toujours contre les affranchis de César ! *Toujours*, reprit Afer, *et je n'en suis pas plus avancé.* C'est une manière qui revient à celle-ci que de ne pas relever une parole injurieuse, lorsqu'elle est manifestement fausse, et qu'elle donne lieu à une agréable repartie. L'orateur Philippe disoit à Catulus : *Qu'as-tu donc à aboyer ! Ce que j'ai*, reprit Catulus, *je vois un voleur.*

De faire rire à ses propres dépens, comme j'ai déjà dit, c'est ce qui n'appartient qu'à un bouffon, et ce que l'on ne pardonne guère à un orateur. On le peut faire en autant de manières qu'il y en a de plaisanter sur autrui. Quoique ce défaut soit assez commun, je n'en dirai plus rien. Mais un vice qui n'est pas moins indigne d'un honnête homme, encore qu'il fasse rire, c'est de dire des choses basses et honteuses, ou qui marquent de l'emportement, comme je sais qu'il est arrivé à

---

donnoit un collier. C'étoit un collier d'or pour les étrangers, et un collier d'argent pour les Romains.

(1) C'étoit une couronne de feuilles de chêne que l'on donnoit à ceux qui avoient sauvé un citoyen romain dans un combat. Cela étoit fort honorable, mais peu utile, et c'est ce qui fait le bon mot d'Auguste.

Digitized by Google

quelqu'un de ma connoissance, qui, offensé de ce qu'un homme qui étoit fort au-dessous de lui perdoit le respect qu'il lui devoit : *Je te donnerai un soufflet*, lui dit-il, *et je t'appellerai en justice, pour voir dire que tu as la tête plus dure qu'un âne.* Car on ne sait si ceux qui étoient présents devoient rire ou s'indigner.

Il reste encore un genre de raillerie qui consiste à surprendre, en donnant aux paroles d'autrui un sens tout différent de celui qu'elles doivent avoir : ces mots auxquels on ne s'attend point sont très-plaisants, et l'on peut même s'en servir pour attaquer. Tel est celui-ci que rapporte Cicéron : *C'est un homme à qui il ne manque rien que du bien et de la vertu.* Ou cet autre de Domitius Afer : *C'est l'homme du monde qui, pour plaider une cause, est le plus proprement vêtu.* Ou bien en allant au devant de la pensée de quelqu'un, comme fit Cicéron au sujet de la mort de Vatinius, qu'on lui avoit dite faussement. Il rencontra son affranchi et lui demanda : *Tout va-t-il bien?* fort bien, dit l'affranchi. *Il est donc mort!* reprit Cicéron.

Mais rien ne donne tant matière à la plaisanterie que de savoir feindre et dissimuler. Il semble d'abord que ce soit la même chose. Il y a pourtant cette différence, que la feinte consiste à témoigner un sentiment ou une pensée que l'on n'a pas ; et la dissimulation, à faire semblant de ne pas connoître le sentiment ou la pensée d'un autre. Par exemple, Afer, entendant parler sans cesse de Celsina dans un procès, comprit que c'étoit une femme qui avoit beaucoup de crédit ; mais feignant de la prendre pour un homme : *Qui est donc celui dont ils nous parlent tant!* dit-il. Un témoin qu'on appeloit Sextus Annalis, ayant chargé par sa déposition une personne que Cicéron défendoit ; comme l'accusateur pressoit

Digitized by Google

Cicéron de répondre, et lui disoit : Hé bien ! qu'avez-vous à dire de Sextus Annalis ? Cicéron fit semblant d'être trompé par l'ambiguité des termes latins, et de croire que c'étoit des annales d'Ennius que l'accusateur vouloit parler ; sur quoi il se mit à réciter quelques vers du sixième livre. Et, à dire le vrai, la manière équivoque dont on s'explique, aide fort à ces méprises volontaires : ainsi Cécilius étant consulté par un homme qui lui disoit (1) : Je veux partager mon vaisseau, *vous le perdrez*, lui dit-il.

On détourne encore son esprit de la pensée d'une personne, en regardant les choses du côté par où elles n'ont rien que d'indifférent, et qui n'est pas le côté par lequel il semble qu'on les doive regarder. C'est ce que fit celui qui, interrogé sur ce qu'il pensoit d'un homme que l'on avoit surpris en adultère, répondit que c'étoit un lourdaud. Une autre manière assez semblable est celle où l'on laisse deviner sa pensée. Tel est cet exemple que rapporte Cicéron. Un homme pleuroit sa femme qui s'étoit pendue à un figuier : quelqu'un lui dit : *Je vous prie, donnez-m'en une greffe.* Car on entend ce que cela veut dire.

Et certainement tout l'art d'être plaisant ne consiste qu'à dire des choses qui sont vraies et justes, mais dans un autre sens que celui qu'elles présentent naturellement à l'esprit ; ce qui se fait en déguisant la pensée d'autrui, ou la nôtre propre, ou bien en disant une chose qui ne peut pas être. En déguisant la pensée d'autrui, comme dans cette réponse de Juba à un passant qui se plaignoit que son cheval l'avoit éclaboussé : *Mon ami, est-ce que tu me crois un Hippocentaure* (2) !

(1) Il vouloit dire, *je veux prendre un associé.*

(2) Monstre fabuleux que l'on feint avoir été demi-homme et demi-cheval.

Digitized by Google

La nôtre propre, comme dans ces paroles de Cassius à un soldat qui alloit au combat sans épée : *Camarade, tu es bien fort à coups de poing.* Et dans ce mot de Galba, qui dans un repas s'étant aperçu qu'on servoit des soles dont le dessous étoit mangé : *Dépêchons*, dit-il, *on escroque notre souper par-dessous la table.* En disant une chose qui ne peut pas être, comme dans la réponse de Cicéron à cet orateur, qui se donnoit pour jeune et ne l'étoit pas.

Il y a de la feinte et de l'ironie tout à la fois dans une réponse de César à un témoin qui se plaignoit que l'accusé l'avoit blessé à un endroit que l'on ne nomme point. Il étoit aisé de le tourner en ridicule, sur ce que l'accusé avoit particulièrement fait choix de cette partie de son corps. Mais César aima mieux lui dire : *Tu avois un casque et une cuirasse, où voulois-tu qu'il te blessât !* Cependant de toutes les feintes la meilleure est celle que nous employons contre une personne qui veut elle-même feindre avec nous. Domitius Afer avoit fait son testament depuis long-temps (1), et un homme de guerre qui s'étoit lié d'amitié depuis peu avec lui, espérant que s'il faisoit un autre testament il lui donneroit quelque chose, lui en présenta un par lequel il partageoit son bien entre ses amis. Sur quoi il le consultoit si son officier seroit content, et s'il n'auroit pas sujet de se plaindre d'avoir été oublié : *Laissez votre testament comme il est*, lui répondit Afer; *votre officier est trop généreux, et cette pensée l'offense.*

Mais de toutes les plaisanteries, les plus agréables sont celles qui offensent le moins et qui sont les plus aisées à digérer, comme, par exemple,

(1) Cet endroit est si obscur, et peut-être si corrompu, que j'ai cru ne devoir pas tant prendre garde aux mots qu'à la pensée de l'auteur.

Digitized by Google

celle-ci : Afer ayant plaidé pour un homme qui ne l'étoit pas seulement venu remercier, et qui un jour au barreau évitoit ses yeux avec beaucoup de soin : *Allez lui dire que je ne le vois pas*, dit-il à un de ses gens. Son maître d'hôtel ne lui rendoit pas bon compte de l'argent qu'il lui avoit donné pour la dépense de sa maison, et avec cela il avoit l'insolence de lui dire qu'il ne mangeoit pas seulement du pain, et ne buvoit que de l'eau : *Mangez tout votre saoul, et comptez mieux*, lui dit Afer. (On appelle ces plaisanteries ὑπαγωγὰς, tromperies.) Une raillerie qui épargne son homme a aussi beaucoup d'agrément et de douceur. Quelqu'un demandoit à Afer son suffrage pour une charge qu'il briguoit, et lui disoit : *J'ai toujours été serviteur de votre maison.* Afer, au lieu de le nier, comme il le pouvoit avec raison, aima mieux répondre d'un ton ironique : *Je le crois, et cela est vrai.*

Il y a quelquefois des occasions où l'on parle contre soi-même d'une manière qui fait rire et qui réussit, comme il y en a où ce qui ne seroit pas bon à dire d'une personne absente se dit fort bien d'elle en sa présence. Par exemple, un soldat importunoit Auguste pour une chose qu'il ne pouvoit pas raisonnablement lui accorder ; et Martian venoit en même temps dans le dessein de lui faire une prière aussi déraisonnable. Auguste qui s'en défioit dit au soldat : « Mon camarade, je ne ferai » pas plus ce que tu me demandes que ce que va » me demander Martian. »

Des vers bien placés ont encore beaucoup de grace, sur-tout si l'application qu'on en fait en est un peu enveloppée, comme dans celui-ci,

Pour un si grand danger, il falloit un Ulysse,

que Cicéron appliqua à Accius, homme fin et

Digitized by Google

artificieux, qui lui étoit suspect dans une cause. Tantôt on rapporte ces vers comme ils sont, et l'application en est si aisée, qu'Ovide a fait un poëme entier contre les mauvais poëtes, en n'employant que des vers du poëme de Macer, (composé de quatrains. *C.*) Tantôt on y change quelque mot; ainsi au lieu de dire, *dont tout le bien est la sagesse*, Cicéron disoit, *dont l'héritage est la sagesse*, en parlant d'un homme que l'on avoit toujours regardé comme un homme sans esprit, tant qu'il avoit été sans bien, et que l'on consultoit par préférence aux autres, depuis une riche succession qui lui étoit venue. Tantôt, à l'imitation de certains vers qui sont connus de tout le monde, on en fait où l'on garde la même mesure et la même cadence, qui est ce que nous appelons *parodie*. Enfin les proverbes, quand on s'en sert à propos, ont aussi leur agrément. Un homme connu par sa méchanceté étoit tombé dans l'eau et prioit un passant de l'en tirer : *A d'autres, mon ami, je te connois*, lui répondit le passant.

Il y a un air d'érudition à prendre des traits de raillerie dans l'histoire ou dans la fable. Cicéron interrogeoit un témoin dans le procès de Verrès, et comme ce témoin disoit beaucoup de choses qui chargeoient Verrès, je n'entends pas ces énigmes-là, dit Hortensius : *A quoi sert donc le sphinx qui est chez vous*, reprit Cicéron? C'est qu'en effet Verrès lui avoit donné un sphinx d'airain, qui étoit d'un fort grand prix.

A l'égard de certaines réponses qui semblent avoir je ne sais quoi de niais, elles ne diffèrent de celles qui sont véritablement sottes et niaises que parce qu'elles affectent de le paroître. On se moquoit d'un homme de ce qu'ayant à faire emplète d'un chandelier de table, il l'avoit pris trop bas : *Il servira pour dîner*, dit-il. Et parmi

Digitized by Google

ces réponses, celles qui semblent le plus hors de propos sont justement les meilleures. On demandoit à un esclave de Dolabella si on pouvoit l'acheter en sûreté, et si son maître ne le réclameroit pas : *Sa maison est vendue* (1), répondit-il. Une parole injurieuse trouve quelquefois sa place, et réjouit l'auditeur par la surprise qu'elle lui cause. L'accusateur d'Hispon disoit qu'il l'avoit accusé deux fois en justice : *Et deux fois tu as menti*, lui dit Hispon. Un lieutenant-général demandoit à Fulvius si le testament qu'il produisoit étoit signé : *Et la signature n'en est pas contrefaite*, répondit Fulvius, parce que cet officier passoit lui-même pour un homme de mauvaise foi.

Voilà quelles sont les sources les plus ordinaires de la plaisanterie ; autant que j'en puis juger par tout ce que l'expérience et les maîtres m'en ont appris. Mais il faut se souvenir de ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, qu'il y a autant de façons de dire une chose en riant, qu'il y en a de la dire sérieusement ; et que la personne, le temps, le lieu, le hasard enfin, dont la variété est infinie, donnent mille occasions à l'un comme à l'autre. Aussi, bien loin d'épuiser la matière, je ne l'ai touchée qu'autant qu'il falloit pour ne la pas omettre. Et quant à la pratique ou à la manière de railler, ce que j'en ai dit est aussi fort peu de chose, mais absolument nécessaire.

Domitius Marsus, qui a traité en écrivain fort exact de ce que nous appelons *urbanité*, ajoute beaucoup de choses qui, non-seulement sont différentes de celles dont je viens de parler, mais qui conviennent à quelque genre de discours que ce soit, même au plus sérieux : lesquelles étant

(1) C'est-à-dire, *il ne possède plus rien au monde, il n'a ni maison ni gens.*

Digitized by Google

dites avec élégance, font plaisir à l'esprit par les graces qui les accompagnent. Or ces choses, selon lui, appartiennent à l'*urbanité*, et cependant ne font pas rire.

Car ce n'est pas du rire qu'il a écrit, mais de l'*urbanité*, perfection qu'il attribue singulièrement à notre ville, et qu'il prétend n'avoir été connue des Romains que tard, depuis que pour dire Rome, on a dit simplement et par excellence, *la Ville*; le terme d'*urbanité* venant du mot latin qui signifie *Ville* (1). Et voici comme il la définit : *L'urbanité est une certaine qualité renfermée dans la précision et la brièveté des paroles, également propre à plaire et à toucher, et dont on se sert, soit en attaquant, soit en se défendant, selon que le demandent chaque personne et chaque chose.* C'est lui donner tous les avantages qui peuvent convenir à l'oraison, (sinon que dans l'urbanité ces avantages sont accompagnés d'une plus grande brièveté. *C.*) Car, de la sorte, elle comprend les personnes et les choses. Or, la perfection de l'éloquence ne consiste qu'à dire ce qu'il faut touchant les unes et les autres.

Mais je ne sais pas pourquoi il renferme cette qualité dans la brièveté et la précision. Cependant peu après il distingue une autre sorte d'*urbanité* qui est particulière aux récits, et qu'il définit en ces termes, suivant, comme il croit, le sentiment de Caton : *Celui-là*, dit-il, *aura l'urbanité en partage, qui dira souvent de bons mots, qui fera des reparties agréables, et qui, soit dans la conversation, soit à table, soit dans les cercles et les compagnies, soit enfin dans les discours publics et les harangues, saura dire à propos des choses plaisantes et qui réjouissent l'auditeur. Et la matière du rire*

(1) *Urbanitas ab urbe.*

Digitized by Google

sera tout ce que l'orateur dira en ce genre. Si nous recevons ces définitions, toute parole bien dite et qui aura cet air d'urbanité sera un bon mot.

Après cela, il ne faut pas s'étonner si cet auteur distingue trois sortes de bons mots, les uns sérieux, les autres plaisants, les autres qui tiennent le milieu entre ces deux; puisque cette division convient généralement à tout ce qui est bien dit. Mais, pour moi, je crois qu'il y a des plaisanteries que l'urbanité ne permet pas même de rapporter. Car, à mon sens, cette urbanité consiste en ce que les choses que nous disons soient telles qu'on n'y puisse remarquer rien de choquant, rien de grossier ou de plat, rien d'étranger, ou qui sente la province, ni dans la pensée, ni dans les termes, ni dans la prononciation, ni dans le geste; de manière qu'il la faut moins chercher dans un bon mot que dans tout l'air du discours, s'il est permis de parler ainsi, comme chez les Grecs l'atticisme est une certaine délicatesse qui sent l'esprit et le goût particulier d'Athènes.

Cependant, pour ne pas rapporter le jugement de ce savant homme seulement à demi, j'ajouterai qu'il distingue encore trois sortes de choses sérieuses qui ont ce caractère d'urbanité : les unes honorables, les autres injurieuses, et les troisièmes qu'il appelle moyennes. Pour exemple des premières, il cite ce que Cicéron dit à César dans l'oraison pour Ligarius : *Vous, César, qui n'oubliez rien, si ce n'est les injures.* Pour exemple des secondes, ce qu'il écrit à Atticus au sujet de César et de Pompée : *Je vois bien qui je dois fuir, mais je ne vois pas qui je dois suivre.* Et pour exemple des troisièmes, qu'il met au rang des apophthegmes, il cite encore ces paroles de Cicéron : *Que la mort ne sauroit jamais être dure et fâcheuse pour un homme de courage; ni prématurée pour un homme consulaire; ni malheureuse*

Digitized by Google

pour un homme sage. J'avoue que toutes ces choses sont parfaitement bien dites; mais pourquoi il leur attribue particulièrement ce caractère d'urbanité, c'est ce que je ne vois pas.

Si, contre mon sentiment, on le cherche dans un beau mot, plutôt que dans tout l'air du discours, je crois que rien ne le méritera mieux que certains traits qui, sans faire rire, sont néanmoins dans le genre de ceux qui font rire. Par exemple, celui-ci : *Que Pollion étoit un homme de toutes les heures*, pour dire qu'il étoit également propre aux plaisirs, aux sciences et aux affaires. Et ce qui a été dit d'un savant qui parloit de tout admirablement bien sur-le-champ : qu'il avoit toute *la richesse de son esprit en argent comptant.* Et ce mot de Pompée que rapporte Marsus, et qui fut dit à Cicéron lorsqu'il témoignoit se défier de son parti : *Passez dans le camp de César, et vous me craindrez.* Car ce mot eût paru plaisant, si un autre que Pompée l'eût dit, ou si lui-même l'avoit dit dans un autre esprit et dans une autre occasion. L'on peut ajouter encore ce que Cicéron écrivoit à Cérélia en lui rendant compte pourquoi il souffroit si patiemment la domination de César : *Il faut avoir le cœur de Caton ou l'estomac de Cicéron.* Car ce mot d'*estomac* tient un peu de la plaisanterie.

Voilà ce que j'ai cru devoir faire remarquer. Si mes réflexions ne sont pas justes, du moins ne tromperont-elles pas le lecteur, qui a la liberté de suivre celui des deux sentiments qui lui paroîtra le meilleur.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

De l'altercation.

Il semble que je ne devrois traiter ce chapitre qu'après avoir fini tout ce qui regarde un discours que l'on prononce de suite. Car, si nous suivons l'ordre des choses, l'altercation n'a lieu qu'après les autres. Cependant comme elle consiste uniquement dans l'invention ; qu'elle ne peut avoir besoin de la disposition ; que les ornements de l'éloquence (1) lui sont peu nécessaires ; et que la mémoire et la prononciation ne lui sont pas même d'un fort grand secours, je crois qu'elle ne sera pas mal placée ici. D'ailleurs, avant que de passer à la seconde partie des cinq que je viens de nommer, il est bon de ne pas laisser derrière nous un article qui dépend absolument de la première. Si les autres écrivains ont négligé d'en parler, c'est qu'ils ont cru qu'il suffisoit d'être parfaitement instruit dans les autres points, pour ne pas ignorer de quelle manière il faut se conduire en celui-ci. Il ne s'agit, en effet, que d'attaquer ou de soutenir, de faire une objection à propos, ou de la réfuter ; et l'un et l'autre ont été suffisamment enseignés dans cet ouvrage ; parce que tout ce qui sert à établir nos preuves dans une plaidoirie continuelle et suivie, ne sauroit manquer d'avoir la même utilité dans ce dernier genre d'action qui est court, interrompu et coupé. Les choses qui s'y disent ne sont pas d'une autre nature ; mais elles s'y traitent autrement, à savoir, par deman-

(1) Il falloit dire : de l'élocution ou de l'expression. *C.*

Digitized by Google

des et par réponses : manière que j'ai aussi expliquée assez au long dans le chapitre des témoins.

Mais, d'un autre côté, quand je fais réflexion que je veux donner à mon ouvrage toute l'étendue qu'il doit avoir, et que l'orateur ne peut être parfait, s'il ne réussit dans l'altercation comme dans tout le reste, je crois que nous ne ferons pas mal d'employer quelque temps à examiner un point, qui en plusieurs occasions contribue infiniment à nous faire avoir l'avantage. Car il est vrai que dans les affaires dont la question roule sur la qualité du fait, ou sur sa définition ; dans celles mêmes où l'on est d'accord du fait ; dans celles encore où le fait est inféré des conjectures par le moyen des preuves artificielles, on ne se sert que d'un genre de discours suivi et non interrompu, où par conséquent l'altercation n'a point de part. Mais dans les causes où l'on emploie des preuves naturelles (1), soit qu'elles y entrent seules, ou qu'elles soient mêlées avec celles de l'art (et ces sortes de causes se présentent souvent), non-seulement la contestation a lieu, mais elle est fort échauffée ; et c'est là qu'il faut dire que la victoire ne se remporte qu'à la pointe de l'épée.

C'est alors, en effet, que l'orateur doit incessamment rappeler ses principaux moyens, les bien remettre en la mémoire des juges, exécuter tout ce qu'il a promis durant le cours de son action, et détruire toutes les faussetés que son adversaire a eu la témérité d'avancer. En un mot, un juge n'est nulle part plus attentif qu'en cet endroit. Et

(1) Il falloit mettre : des preuves indépendantes de l'art, comme le traducteur lui-même a fort bien traduit, liv. 5, chap. 1. Aristote et Quintilien distinguent les preuves ἄτεχνοι, *probationes inartificiales*, des preuves ἔντεχνοι, *artificiales*. C.

Digitized by Google

ce n'est pas sans raison que quelques-uns, même avec des talents médiocres, se sont acquis la réputation de bons avocats, par l'avantage de la dispute.

Cependant plusieurs, contents d'avoir prêté un ambitieux ministère à leurs parties, sortent aussitôt de l'audience suivis d'une foule de flatteurs qui les comblent de louanges; tandis que, lâches déserteurs, ils laissent à de moindres avocats, et souvent même à de petits praticiens, le soin de soutenir un choc fort rude et fort douteux. C'est pourquoi nous voyons qu'ordinairement dans les causes privées, les uns sont nommés pour l'action principale, et les autres pour l'éclaircissement des preuves. Pour moi, je crois que s'il faut partager ces emplois, le dernier est incontestablement le plus nécessaire; et j'ai honte de dire, mais il est pourtant vrai, que ces praticiens sont plus utiles aux parties que ces grands avocats. Du moins, cet abus respecte encore les jugements publics où l'huissier appelle tout haut le principal acteur comme les autres, afin qu'il ait à répondre aux difficultés, et à se charger de la contestation.

Or, pour y réussir, il faut sur-tout un esprit prompt et facile, beaucoup de présence et de fermeté de jugement. Car il ne s'agit pas de penser, mais de parler, de répliquer sur-le-champ, et d'avoir, s'il faut ainsi dire, la main toujours prête pour soutenir, ou pour parer le coup que l'on nous porte. Ainsi, bien que l'orateur ne puisse satisfaire à aucun de ses devoirs, s'il ne possède parfaitement sa cause, il semble pourtant que celui-ci demande une connoissance encore plus exacte des personnes, des temps, des lieux, des dates, et des pièces; sans quoi fort souvent nous sommes réduits à nous taire, ou à prêter honteusement l'oreille à ceux qui nous suggèrent des ré-

Digitized by Google

ponses, et qui le font d'ordinaire par pure envie de parler : d'où il arrive que nous avons quelquefois sujet de rougir de notre sotte crédulité. (Et cette sottise ne se manifeste pas seulement par ces paroles que nous suggèrent les souffleurs. *C.*) Il y a même des personnes qui prennent à tâche de nous mettre en colère, et qui témoignent n'être jamais satisfaites de ce que nous disons, à dessein de faire croire aux juges que nous évitons la difficulté, et qu'il y a dans la cause un mal caché que nous n'osons approfondir.

C'est pourquoi j'estime que le sang froid est une qualité très-nécessaire à qui veut avoir l'avantage de la dispute. Car nulle passion n'est si ennemie de la raison que la colère; nulle autre n'est capable de nous jeter si loin hors de notre sujet. C'est elle qui nous fait dire des injures basses et grossières, qui nous en attire de la part des autres, et qui par là excite l'indignation des juges. Il vaut donc mieux avoir de la modération, et quelquefois même de la patience. Car il ne faut pas toujours se faire un devoir de réfuter toutes les objections; il y en a qu'il faut négliger ou tourner en ridicule. Et la plaisanterie n'est jamais plus de saison; elle inspire aux juges une secrète haine contre notre adversaire, et le couvre de confusion.

Mais, si quelqu'un ose troubler la dispute, c'est alors qu'il faut montrer qui nous sommes. Car il y a des audacieux qui prennent plaisir à nous étourdir par leurs clameurs, qui nous coupent la parole, et qui remplissent l'audience de bruit et de tumulte. Comme je ne conseille à personne de les imiter, je veux aussi que l'on sache leur résister avec force, et réprimer leur audace. Pour cela on s'adressera souvent aux juges, surtout à ceux qui président, et on les priera d'interposer leur autorité, afin que chacun ait la li-

Digitized by Google

berté de parler à son tour. Vouloir se piquer de douceur et d'honnêteté en ces rencontres, qu'on ne s'y trompe pas, c'est foiblesse, c'est imbécillité.

Une autre qualité qui est d'un grand secours dans la dispute, c'est la subtilité d'esprit, qui certainement ne vient point de l'art, il faut l'avouer; car la nature ne reçoit point d'enseignement. Cependant on peut l'aider; et si quelque chose en est capable ici, c'est d'avoir toujours devant les yeux le point dont il est question, et que nous avons à prouver. Un orateur qui ira ainsi droit au but, et qui ne perdra jamais son dessein de vue, ne fera point une querelle de la contestation. Il ne consumera point en injures et en invectives des moments précieux qu'il doit ménager pour sa cause. Et si l'adverse partie n'en fait pas de même, il en tirera avantage. Rarement serons-nous pris au dépourvu, si nous avons le soin de méditer à loisir, et de prévoir les difficultés qu'on nous peut faire.

Les maîtres ont pourtant accoutumé de conseiller une ruse, qui est de ne faire qu'effleurer certaines preuves dans le plaidoyer, afin de les produire soudain dans l'altercation, et d'en accabler l'adversaire : ce qu'ils comparent à ces sorties que font les assiégés dans une place de guerre, ou à une embuscade d'où une troupe sort tout-à-coup pour fondre sur l'ennemi, à l'heure qu'il y pense le moins. Mais cela n'est bon à pratiquer que lorsque ces preuves sont de telle nature, qu'on ne peut y répondre sur-le-champ, et qu'avec un peu de temps on le pourroit. Car pour celles qui sont véritablement bonnes et solides, il faut les saisir d'abord et les employer tout le plutôt que l'on peut, afin de les rebattre plus long-temps et plus souvent.

Je ne crois pas qu'il soit besoin de recomman-

Digitized by Google

der à l'orateur de ne point rendre la dispute aigre ou pointilleuse, comme il arrive parmi les femmes et parmi la canaille. Ces criailleries sont à la vérité fort incommodes à la partie adverse, mais elles sont encore plus insupportables aux juges. C'est mal entendre aussi ses véritables intérêts que de s'opiniâtrer long-temps contre la raison et contre l'impossibilité de vaincre ; car où on ne peut s'empêcher d'être vaincu, le plus avantageux est de céder ; parce que s'il y a plusieurs points contestés, la bonne-foi que nous marquerons en nous relâchant sur l'un d'eux, nous accréditera pour les autres. Que s'il n'y a qu'un seul point, et que nous l'abandonnions, l'honnête pudeur qui paroîtra en nous portera du moins les juges à nous être moins rigoureux. En effet, de défendre avec opiniâtreté sa faute, sur-tout quand on la connoît, c'est une seconde faute qui est pire que la première.

Mais dans le fort de la dispute, il y a beaucoup d'adresse et de conduite à leurrer l'adversaire et à lui faire concevoir de fausses espérances, sur quoi il triomphe comme s'il avoit cause gagnée. C'est pourquoi nous feindrons habilement de n'avoir pas certaines pièces ; car il ne manquera pas de les demander avec importunité ; il les traitera lui-même de pièces décisives, croyant qu'elles nous manquent effectivement, et sera bien étonné lorsque, contre son attente, nous viendrons à les produire, outre que par là elles acquerront une autorité encore plus grande. Nous pourrons aussi lui accorder quelques-unes de ses demandes, afin que cela lui serve comme d'appât, qu'il s'en amuse, et ne songe point à d'autres choses qui seroient d'une plus grande conséquence. Quelquefois nous lui proposerons deux partis, entre lesquels il ne puisse faire qu'un mauvais choix ; ce qui réussit bien mieux dans l'altercation que

Digitized by Google

dans le plaidoyer, parce que dans celui-ci nous répondons nous-mêmes, et que là nous tenons notre adversaire par sa propre confession.

Il est sur-tout d'un habile homme de voir quelles sont les choses qui font impression sur les juges, et quelles sont celles qu'ils ne goûtent pas. Nous le connoîtrons souvent à leur visage, à une parole, ou à un geste qu'ils laisseront échapper : alors ce sera à nous d'insister sur les raisons qu'ils approuvent, et d'abandonner adroitement celles qui ne leur plaisent pas. C'est ainsi qu'en usent les médecins; car ils cessent ou continuent de donner leurs remèdes, selon qu'ils voient que la nature les refuse ou les agrée. Mais si nous avons trop de peine à nous débarrasser d'une question, ce qui nous restera à faire, sera de tâcher de donner le change, de passer à une autre question, et d'y attirer, s'il est possible, toute l'attention des juges. Car, aux occasions où nous ne pouvons bien répondre, quel expédient peut-il y avoir que de jeter notre adversaire dans le même embarras ? C'est pourquoi, comme j'ai dit ailleurs, il faut souvent faire diversion. Que l'on consulte le chapitre des témoins; il ne diffère de celui-ci que par la qualité des personnes. Là c'est un combat de l'orateur avec des témoins, et ici c'est un combat de l'orateur avec d'autres orateurs.

Mais il est bien plus aisé de s'exercer à ce dernier; car nous pouvons, et cela est même très-utile, nous pouvons avec un ami, compagnon des mêmes études, prendre un sujet de controverse, soit feint, soit réel, et soutenir le pour et le contre, comme dans l'altercation. Enfin, je ne veux pas même que l'orateur ignore dans quel ordre il doit proposer chaque preuve : il en usera donc à cet égard de la même manière qu'aux arguments, dont nous avons dit qu'il falloit choisir

Digitized by Google

les plus forts pour les distribuer au commencement et à la fin, parce que les uns disposent les juges à nous croire, et que les autres les déterminent à prononcer en notre faveur.

CHAPITRE V.

Du jugement et du dessein.

Après avoir parlé de la contestation et en avoir dit tout ce que mes foibles lumières m'ont pu suggérer, j'aurois incontinent passé à la disposition, qui suit naturellement dans l'ordre des choses, si ce n'étoit que quelques-uns placent le jugement immédiatement après l'invention, et qu'ils trouveroient étrange que je n'en traitasse pas ici; quoiqu'à mon avis, ce sujet soit tellement mêlé et confondu dans toutes les parties de cet ouvrage, qu'il est inséparable des pensées et même des mots qui le composent; outre qu'à dire vrai, je ne pense pas que cette qualité s'acquière plus que le goût et que l'odorat. Ainsi, tout ce que nous pouvons ici, c'est de montrer sur chaque chose ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, afin que ces observations servent de règle au jugement. Car pour les préceptes que l'on donne, entre autres de ne point tenter de prouver l'impossible, d'éviter les arguments qui nous sont contraires, ou qui sont communs aux deux parties; de n'user jamais d'aucune expression qui soit obscure ou vicieuse, tout cela est si évident, qu'il le faut rapporter aux sens, qui n'ont pas besoin d'enseignement pour faire leurs fonctions.

A l'égard du dessein, je crois qu'il diffère peu du jugement, si ce n'est en ce que celui-ci sert dans les choses qui se manifestent elles-mêmes, et celui-là dans celles qui sont cachées ou dou-

Digitized by Google

teuses, ou qui n'existent pas même encore; que celui-ci est le plus souvent certain, et que celui-là est un raisonnement tiré de loin, qui d'ordinaire pèse plusieurs choses et les compare ensemble, renfermant en soi l'action d'inventer et de juger tout à la fois. Encore ne peut-on guère s'arrêter à ces notions générales; car souvent le dessein se détermine par une circonstance imprévue qui se rencontre dans le temps que nous devons plaider une affaire. En effet, ce n'est pas sans beaucoup de dessein que Cicéron aima mieux abréger en plaidant contre Verrès, que de risquer à voir tomber le jugement de cette cause dans l'année (1) qu'Hortensius devoit être consul.

Certainement on peut dire que le dessein tient le premier rang dans toutes les actions du barreau. C'est lui qui règle ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire; s'il est plus à propos de nier le fait ou de le défendre; en quel cas l'exorde est nécessaire, et quelle sorte convient le mieux; si la narration peut nous être utile, et quel tour il lui faut donner; lequel des deux est le plus avantageux de prendre d'abord pour fondement la rigueur du droit, ou la simple équité; l'ordre qu'il faut garder dans un plaidoyer; quelles couleurs il sied mieux d'employer; si l'on doit parler avec fermeté ou avec douceur, ou même d'une manière humble et soumise, etc. Mais aussi nous avons donné des préceptes sur toutes ces choses, à mesure que l'occasion s'en est présentée, et nous continuerons dans la suite. Cependant je vais rapporter quelques exemples qui feront sentir ce que je veux dire au défaut de l'art, dont on ne peut tirer ici que fort peu de lumières.

(1) Cicéron accusoit Verrès, et Hortensius le défendoit. Il étoit donc d'une extrême conséquence à Cicéron que cette fameuse cause ne traînât pas jusqu'au temps qu'Hortensius devoit être consul.

Digitized by Google

On loue le dessein de Démosthène (1), en ce que cet orateur, ayant à conseiller la guerre aux Athéniens, à qui elle avoit mal réussi jusqu'alors, entreprit de leur montrer qu'ils n'avoient encore rien fait qui fût conduit avec prudence. Par là il imputoit ce mauvais succès à leur négligence qu'ils pouvoient aisément réparer. Au contraire, s'il leur eût dit qu'ils n'avoient manqué en rien, ils n'eussent pu raisonnablement concevoir de meilleures espérances pour l'avenir. Le même orateur craignant de choquer le peuple d'Athènes, s'il lui reprochoit sa nonchalance et sa lâcheté, prit le parti de détourner le discours sur la gloire de ses ancêtres (2), qui, pour affermir leur liberté, avoient gouverné la république avec un courage que rien n'avoit été capable d'ébranler. C'étoit lui dire des choses qu'il écoutoit avec plaisir, et il étoit naturel qu'approuvant une conduite si louable, il fût touché de repentir d'en avoir tenu une tout opposée.

Quant à Cicéron, son oraison pour Cluentius vaut seule une infinité d'exemples. Car quel dessein admirerons-nous le plus en lui? ou de l'exposition qu'il fait d'abord pour ôter toute créance à une mère qui parloit contre son fils, et dont le témoignage étoit extrêmement à redouter; ou de ce qu'il tourne contre la partie adverse le soupçon qu'on avoit que Cluentius eût corrompu les juges, plutôt que de nier le fait, à cause de l'infamie publique et notoire de ce jugement, comme il s'en explique lui-même; ou de ce que dans une affaire fort odieuse, en dernier lieu il s'autorisoit de la loi, genre de défense qui eût fort déplu aux juges, s'il l'eût employé d'abord et sans toutes ces précautions; ou de ce qu'enfin il proteste lui-

(1) Olynt. 2.
(2) Olynt. 3.

Digitized by Google

même que s'il s'en sert, c'est contre le gré de Cluentius.

Que dirai-je de son oraison pour Milon ? Le dessein n'en est-il pas admirable depuis le commencement jusqu'à la fin ? Lorsqu'il ne raconte le fait qu'après avoir détruit tous les préjugés qu'on avoit conçus contre Milon ; lorsqu'il fait retomber sur Clodius toute la haine et la noirceur d'un assassinat prémédité, bien qu'en effet leur combat ne fût qu'une rencontre ; lorsqu'il loue cette action comme avantageuse à la république, et que néanmoins il ne laisse pas croire que Milon ait jamais eu volonté de la commettre ; lorsqu'il ne met dans la bouche de Milon ni prières, ni rien d'indigne d'un homme de courage, mais qu'il emploie tout cela lui-même et comme de lui.

Je ne finirois point, si je voulois rapporter tous ces endroits et une infinité d'autres, comme il renverse l'autorité du témoignage de Cotta ; comme il se met au même cas que Ligarius, et rend la cause de celui-ci et la sienne propre toutes pareilles ; comme il sauve Cornélius par la noble hardiesse de confesser tout. Je me contente donc d'ajouter ici que, non-seulement dans l'art de parler, mais dans toutes les actions de la vie, rien n'est plus nécessaire que le jugement et le dessein ; qu'en vain sans cette base enseigne-t-on les sciences et les arts ; que le jugement fait plus sans les préceptes, que les préceptes ne font sans le jugement ; qu'enfin c'est à lui qu'il appartient d'accommoder le discours au temps, au lieu et aux personnes. Mais parce que cette matière est fort étendue, et qu'elle tient à l'élocution, elle trouvera encore sa place, quand nous en serons à la manière de parler de chaque chose avec convenance.

Digitized by Google

LIVRE SEPTIÈME.

AVANT-PROPOS.

De l'utilité de la disposition.

Il a été, ce me semble, suffisamment parlé de l'invention ; car nous avons traité tout ce qui regarde la manière, non-seulement d'instruire les juges, mais aussi de les toucher. Or, de même que pour bâtir, il ne suffit pas d'assembler des pierres, des matériaux, enfin toutes les choses nécessaires à un édifice, et qu'il faut encore qu'une habile main les dispose et les place, de même, en matière d'éloquence, quelque multitude de choses que nous ayons à dire, ce ne sera qu'un amas confus, si la disposition ne les arrange et ne les lie les unes avec les autres, pour en faire un tout bien régulier.

Ce n'est donc pas sans raison qu'on lui a donné le second rang parmi les cinq parties dont j'ai fait mention, puisque la première n'est d'aucun mérite sans elle ; car, ayez fondu et perfectionné tous les membres d'une statue, si vous ne savez point les placer, vous n'en ferez point une statue ; et dans le corps humain ou dans quelque animal que ce soit, si vous mettez une partie à la place d'une autre, quoique le reste demeure comme il étoit, vous faites un monstre, et ni les muscles, ni les nerfs, pour peu qu'ils soient dérangés, ne font plus leurs fonctions ; et les armées où se met la confusion s'embarrassent et se défont elles-

mêmes.

Digitized by Google

mêmes. Enfin j'estime que ceux-là ont raison, qui croient que l'univers se maintient par l'ordre, et que si cet ordre venoit à se troubler, tout périroit.

Ainsi, que peut-on penser d'un discours qui est dépourvu de cette qualité ? Il faut nécessairement qu'il brouille tout; que, n'étant point guidé, il soit le jouet de l'incertitude, comme un vaisseau sans gouvernail est le jouet des vents; que l'orateur répète inutilement plusieurs choses, qu'il en omette plusieurs autres; qu'il s'égare comme un homme qui marche la nuit en des lieux inconnus, et que ne se proposant ni commencement ni fin, au lieu de suivre la raison, il s'abandonne au hasard.

Ce livre-ci est donc destiné tout entier à la disposition, laquelle, certes, n'eût pas été ignorée d'un si grand nombre d'orateurs, s'il étoit possible d'en donner des règles qu'on pût appliquer à toutes sortes de sujets. Mais comme la variété des affaires est infinie, qu'elle le sera toujours, et que depuis tant de siècles il ne s'est pas encore trouvé une cause qui fût parfaitement semblable à une autre, il faut que l'orateur ait du discernement, qu'il s'applique, qu'il invente, qu'il examine, et qu'il prenne souvent conseil de lui-même. Je ne nie pourtant pas que cette matière ne comporte quelques préceptes. Aussi ne les oublierai-je pas.

CHAPITRE PREMIER.

De la disposition qu'il faut donner à une cause.

Que la division soit donc, comme j'ai dit ci-dessus, le partage d'un tout en ses parties, et

Digitized by Google

un ordre distinct de ces parties entre elles. Quant à la disposition, je la définis une utile distribution des choses ou des parties, assignant à chacune la place et le rang qu'elle doit avoir. Mais souvenons-nous que la disposition elle-même change suivant le besoin de la cause, et que la même question ne se doit pas toujours traiter la première de part et d'autre. Démosthène et Eschine, pour ne rien dire des autres, peuvent nous en fournir un exemple, ayant suivi un ordre tout différent dans la cause de Ctésiphon. Car l'accusateur commence par traiter la question de droit, comme lui étant plus favorable, et le défendeur fait précéder tous les autres chefs, ou presque tous, afin de préparer les juges à la question de droit qu'il réserve pour la fin. En effet, l'un a intérêt de commencer par un point, l'autre par un autre; et si cela n'étoit permis, il faudroit toujours plaider au gré du demandeur. Dans les récriminations mêmes, afin que les deux parties se défendent, avant que d'accuser chacune leur adversaire, c'est une nécessité que la disposition des deux plaidoyers soit différente.

Je rapporterai donc ici ce que j'avois coutume de pratiquer, tel que l'art et l'expérience me l'avoient appris, et je n'en ai jamais fait mystère. J'avois grand soin de connoître tout ce qui entroit dans le procès : car, aux écoles on vous donne un petit nombre de points qui vous fixent, et que l'on expose avant la déclamation. C'est ce que les Grecs appellent *thèmes*, et Cicéron *propositions*. Quand je m'étois mis ainsi toute ma cause devant les yeux, je ne songeois pas moins à la partie adverse qu'à la mienne.

Et premièrement, ce qui n'est pas difficile, mais ce qui doit pourtant aller devant tout, j'arrêtois ce que chacune des parties prétendoit prouver, et ensuite le moyen dont elle prétendoit

Digitized by Google

se servir. Je considérois donc ce que le demandeur alléguoit en premier lieu. Il falloit que ce fût une chose ou avouée de part et d'autre, ou contestée. Si elle étoit avouée, la question ne pouvoit pas tomber sur cet endroit. Ainsi je passois à la réponse du défendeur, et je l'examinois de la même manière. Quelquefois ce qui en résultoit étoit pareillement reconnu des deux parties. Du moment qu'elles commençoient à ne pas convenir, aussitôt naissoit la question : *Vous avez tué un homme. Oui, je l'ai tué.* On convient du fait : je passe outre : l'accusé doit rendre raison pourquoi il a tué cet homme : *Il est permis*, dit-il, *de tuer un homme que l'on surprend en adultère.* Il est constant que la loi le permet. Il faut donc aller plus loin, et jusqu'à une troisième proposition qui soit contestée entre les deux parties : *il n'étoit point adultère ; il l'étoit.* Ce sera là la question ; et, comme le fait est douteux, c'est une affaire de conjecture.

Il peut arriver aussi que cette troisième proposition ne soit pas contredite. *Il étoit adultère. Oui*, dira l'accusateur, *mais il ne vous étoit pas permis de le tuer, parce que vous étiez banni, et noté d'infamie.* Alors c'est une question de droit ; mais si l'on nie d'abord le fait, et qu'à cette proposition, *vous l'avez tué*, on réponde, *je ne l'ai pas tué ;* dans le moment la contestation est formée. C'est ainsi qu'il faut examiner où commence le conflit des deux causes, et ce qui fonde la première question.

Tantôt l'accusation est simple : *Rabirius a tué Saturninus.* Tantôt elle est composée de plusieurs chefs : *Lucius Varénus doit encourir les peines portées par la loi contre les assassins, puisqu'il a tué C. Varénus, blessé Cnéus, et tué encore Salarius.* Car de la sorte ce sont diverses propositions, di-

Digitized by Google

vers crimes; et je dis la même chose des demandes qu'on forme en justice.

Mais de ces propositions, qui sont doubles ou composées, peuvent naître plusieurs questions, plusieurs états, lorsque l'accusé prend le parti de nier une chose, de soutenir l'autre, et d'exclure la troisième, faute d'action. En ce cas, il faut que l'accusateur prenne bien garde à ce qu'il entreprend de réfuter, et à l'ordre qu'il doit observer; et quant à lui, je ne m'éloigne pas beaucoup du sentiment de Celsus, qui a suivi lui-même Cicéron; à cela près qu'il s'obstine trop à vouloir que les deux parties arrangent de telle sorte leurs questions, que les premières soient importantes; que les plus foibles se trouvent au milieu, et que les dernières aient encore plus de force et de poids que les premières, par la raison qu'au commencement il faut faire impression sur l'esprit des juges, et qu'à la fin, il faut achever de les convaincre.

Cependant l'accusé doit ordinairement commencer par ce qu'il y a de plus fort contre lui, de crainte que le juge, qui en a l'esprit frappé, n'écoute pas volontiers ce qui précèderoit. Mais on peut changer cet ordre, quand les autres chefs d'accusation sont évidemment faux, et que la principale objection est difficile à réfuter; car alors on pourra s'attacher d'abord aux moindres chefs, et laisser le plus important pour y revenir, après avoir fait perdre à l'accusateur toute créance, et montré aux juges que tout ce qui a été objecté jusque-là est vain et frivole. Encore sera-t-il bon de leur rendre compte auparavant pourquoi on diffère de répondre au point capital, avec promesse d'y satisfaire en son lieu, afin qu'ils ne s'imaginent pas que c'est parce que nous en sentons la difficulté. D'ordinaire aussi on commence par justifier l'accusé des crimes qu'on a pu lui imputer

Digitized by Google

autrefois, pour disposer les juges à écouter plus favorablement le fait sur lequel ils doivent prononcer; quoique, cela même, Cicéron l'ait réservé pour la fin dans la défense de Varénus, ayant eu égard, non à ce qu'il convient de faire le plus souvent, mais à ce qu'il convenoit de faire alors.

Quand l'accusation est simple, il faut voir si nous y répondrons par une simple proposition, ou par plusieurs : supposé que nous nous contentions d'une seule, si nous ferons tomber la question sur le fait, ou sur le droit naturel, ou sur la loi (1). Dans le premier cas, si nous nierons le fait qui nous est imputé, ou si nous le défendrons. Dans le second, sur quelle espèce de droit nous contesterons, et si dans cette contestation nous nous attacherons à la lettre ou à l'intention, ce qu'il nous sera aisé de connoître, si nous examinons quelle est la loi dont il s'agit, et en vertu de laquelle le procès est intenté. Car aux écoles on feint des sujets qui ont rapport à plusieurs lois, seulement pour intéresser l'auditeur et pour lier les faits. Par exemple : *Si un père, après avoir exposé son fils, vient à le reconnoître, il peut le reprendre en payant la nourriture. Si un fils désobéit à son père, permis à un père de le déshériter.* Voilà deux lois. Un père qui avoit exposé son fils le retrouve et le retire chez lui dans le dessein de lui faire épouser une de ses parentes qui est fort riche. Le fils s'y oppose, et veut épouser la fille du pauvre qui l'a nourri. Dans cet exemple, la loi qui regarde les enfants exposés donne matière à de grands sentiments; mais

(1) *Il falloit traduire :* Il faut voir si nous en ferons une question réelle ou rationnelle, ou bien légale, c'est-à-dire, si nous ferons tomber la question sur la chose même, ou sur l'explication de chaque loi. *C.*

Digitized by Google

la loi de l'exhérédation est celle d'où dépend le jugement. Cependant il y a des occasions où il ne s'agit pas seulement d'une loi, mais de plusieurs; comme lorsque la difficulté naît de l'opposition d'une loi à une autre loi (ἀντινομία). Tout cela bien considéré, on verra clairement sur quoi tombe la contestation.

On peut répondre aussi par plusieurs propositions, comme fait Cicéron dans la défense de Rabirius : *S'il l'avoit tué, il auroit bien fait; mais il ne l'a pas tué.* Pour lors il faut premièrement examiner tout ce qui peut se dire, et ensuite arranger les questions selon l'ordre qui convient le mieux. Car ici je ne suis pas de l'avis dont j'ai été peu auparavant au sujet des chefs d'accusation, et encore ailleurs au sujet des arguments, quand j'ai dit que nous pouvions quelquefois commencer par les plus forts. La raison que j'en ai est que la force des questions doit aller en croissant, de manière qu'il y ait toujours du progrès de l'une à l'autre; que les moindres soient au commencement, et les plus importantes à la fin, soit qu'elles soient de même genre ou de genre différent.

Or, les questions de droit naissent de diverses contestations, dont la fin est aussi diverse. Les questions de fait, au contraire, tendent toutes à une même fin; mais la disposition est semblable dans les unes et dans les autres. Commençons par celles dont la fin est différente. Les plus foibles sont celles qui doivent aller devant. C'est pour cela qu'après en avoir traité quelques-unes, nous avons coutume d'en faire un sacrifice à la partie adverse : car nous ne pouvons passer à d'autres qu'en quittant les premières; mais il faut s'y prendre de façon que nous semblions les omettre et non les condamner, seulement parce que nous

Digitized by Google

pouvons avoir gain de cause indépendamment de leur secours.

Un homme donne procuration à quelqu'un pour toucher les arrérages d'une rente dont il a hérité. On peut d'abord faire cette question, si celui-ci a pu recevoir procuration. Supposez qu'après avoir traité ce point, nous l'abandonnions, que nous y soyons même forcés, on agitera si celui qui est en cause a eu droit de donner procuration. Accordons encore ce point; il s'en présente un autre, c'est de savoir si le demandeur est véritablement héritier, et seul héritier; et quand nous abandonnerions tout cela, il reste enfin à examiner s'il est dû des arrérages.

Au contraire, il n'y a personne qui ait assez peu de sens pour se départir de ce que sa cause a de plus solide et de meilleur, afin de passer à des questions plus légères qui ne décident de rien. Tel est encore ce sujet de controverse que j'ai vu traiter aux écoles : *Vous ne déshériterez point quiconque vous aurez adopté*. C'est une loi; car l'orateur dira : *Je vous passe que vous puissiez déshériter un autre, mais non pas un brave homme qui s'est sacrifié pour la patrie; et quand vous pourriez le déshériter, ce n'est point pour ne s'être pas soumis à toutes vos volontés; et quand il auroit dû s'y soumettre, ce n'est pas dans le choix de la récompense qu'il a méritée, et encore moins dans le choix d'une telle récompense*. Voilà comme les questions de droit diffèrent entre elles, au lieu que dans les faits plusieurs questions concourent à la même fin. Mais on peut aussi se relâcher de quelques-unes, sans préjudicier à la question principale. Par exemple, un homme accusé de larcin dira : *Prouvez que vous aviez cet argent; prouvez que vous l'avez perdu; prouvez qu'on vous l'a pris; prouvez enfin que c'est moi qui l'ai dérobé*. Car on peut aban-

Digitized by Google

donner les trois premières questions, mais non pas la dernière.

Ce que je faisois encore, c'étoit de parcourir toutes les questions, tantôt en remontant depuis la dernière espèce, et c'est d'ordinaire celle qui renferme la cause, jusqu'au genre, tantôt en descendant du genre à la dernière espèce. Et j'en usois de la sorte, même dans les discours où il s'agissoit d'une délibération. Par exemple, supposons que Numa délibère s'il acceptera la royauté que les Romains lui offrent. *S'il faut régner*, voilà ce que j'appelle le genre. *S'il faut régner dans une ville étrangère*, voilà une espèce. *Si les Romains pourront souffrir un tel roi*, c'est la dernière espèce, parce qu'il n'y a plus de question à faire après celle-là.

Il en est de même dans les controverses. Un homme de courage affranchit son pays de la tyrannie; et par le droit qu'il a de choisir telle récompense qu'il lui plaît, il demande la femme d'autrui. *Peut-il demander la femme d'autrui?* C'est la dernière sorte de question qu'il y a à faire. *Doit-il avoir tout ce qu'il demande?* C'est la question générale, d'où naissent celles-ci : *Est-il en droit de demander le bien d'un particulier? De demander un mariage? De demander une femme qui a encore son mari?*

Mais tout cela ne s'arrange ni ne se dit dans le même ordre qu'il se présente à l'esprit; car le plus souvent ce qui se présente le premier est justement ce qu'il faut dire le dernier, comme ici : *Vous n'êtes pas en droit de demander la femme d'autrui.* C'est pourquoi quand nous travaillons à la hâte, ces sortes de divisions nous échappent. Ne nous arrêtons donc pas à ce qui nous vient d'abord dans la pensée, cherchons quelque chose de plus : *Cet homme est-il même en droit de demander une veuve?* Ce n'est pas assez : *De demander*

Digitized by Google

rien qui appartienne à un particulier ? Allons encore plus loin : *De demander rien d'injuste ?* C'est à peu près la même question que la première, et il n'y a rien à chercher au delà.

Ainsi, après que nous aurons examiné la proposition de notre adversaire, et c'est de quoi tout le monde est capable, songeons quelle réponse il est naturel de faire d'abord. Quand nous prendrons la peine d'y penser, comme si l'affaire se passoit entre lui et nous, et que nous fussions dans la nécessité de répondre en notre propre nom, nous trouverons tout d'un coup la réponse. Si nous ne la trouvons pas, mettons cependant à part ce qui nous est venu à l'esprit. Ensuite nous ferons cette réflexion en nous-mêmes : N'y auroit-il point quelque autre chose à répondre ? Et nous nous demanderons cela deux ou trois fois, enfin jusqu'à ce que nous ayons épuisé toutes les questions. De la sorte nous les découvrirons toutes jusqu'aux plus petites, qui, bien traitées, disposeront les juges à nous être favorables dans la plus importante et la dernière.

A ce sujet on donne encore un précepte qui n'est pas fort différent de ce que je viens de dire; c'est de commencer par les questions qui sont communes, et de venir ensuite à celles qui sont propres et particulières. En effet, pour l'ordinaire une question commune est générale. Par exemple : *Le tyran a été tué*, voilà une proposition commune. Mais, *Le tyran a été tué ; par qui ? Par une femme, par sa propre femme ;* ce sont des propositions particulières.

Ma méthode étoit encore d'observer les choses dont la partie adverse convenoit avec moi, et qui pouvoient m'être avantageuses. Alors, non-seulement je la pressois sur ces faits dont elle étoit convenue, mais je les multipliois par le moyen de la division, comme en cet autre sujet de con-

Digitized by Google

troverse : *Un général qui avoit eu son père pour compétiteur, et qui l'avoit emporté sur lui, est pris par les ennemis. On députe des officiers pour aller payer sa rançon. Ces députés en allant rencontrent le père qui revenoit de chez les ennemis, et qui, les voyant, leur dit :* C'en est fait, vous allez trop tard. *Ils l'arrêtent, ils le fouillent, et lui trouvent une bourse pleine d'or, qu'il avoit cachée dans son sein. Ils continuent leur chemin. En arrivant ils voient leur général attaché à une croix, qui leur dit :* « Vous avez un traître chez vous, dé» fiez-vous-en. »

Là-dessus on accuse le père. De quoi convient-on ? Qu'il y a eu de la trahison, et l'on ne peut pas en douter après le témoignage du mourant. Mais il s'agit de convaincre le traître. On dira donc : *Vous avouez vous-même que vous avez été chez les ennemis ; que vous y avez été secrètement ; qu'ils vous ont renvoyé sain et sauf ; qu'ils vous ont même donné de l'argent, et que vous l'avez tenu caché.* Car, une seule proposition où les faits sont ainsi ramassés a souvent plus de force que n'en auroient plusieurs ; et quand une fois les juges en sont frappés, à peine daignent-ils écouter tout ce que l'on peut alléguer pour la défense de l'accusé. En général, il me paroît que l'accusateur trouve son avantage à rassembler les faits, et que l'accusé trouve le sien à les séparer.

Une chose qui me réussissoit encore, c'étoit de faire à l'égard de toute ma matière ce que j'ai dit que l'on fait quelquefois dans les arguments, c'est-à-dire, que je proposois à-la-fois tout ce que l'adverse partie pouvoit alléguer en sa faveur, et qu'ensuite je réfutois tous les membres de ma division, en sorte qu'il n'en restât que ce que je voulois qui fût cru. Supposons, par exemple, qu'un

Digitized by Google

juge (1) soit accusé de prévarication, nous dirons : *Tout homme accusé en justice ne peut être absous que pour son innocence; ou par le crédit d'une personne puissante ; ou parce que l'on a fait violence aux juges ; ou parce qu'ils ont été corrompus ; ou parce qu'ils n'ont point trouvé de preuves ; ou parce qu'ils ont prévariqué. Vous convenez que cet homme étoit coupable ; qu'aucune puissance n'est intervenue ; qu'on n'a point fait violence aux juges; qu'ils n'ont point été corrompus ; qu'il y avoit preuve suffisante ; donc vous avez prévariqué.*

Si je ne pouvois pas réfuter tout ce qui étoit contre moi, j'en réfutois du moins la meilleure partie. *Cet homme a été tué, où ? Ce n'est point dans un lieu écarté, qui puisse faire soupçonner qu'il a été tué par des voleurs : on ne lui a rien pris ; on ne l'a point dépouillé ; on n'avoit dont pas dessein de le voler. Ce n'est pas non plus dans l'espérance de recueillir sa succession, il étoit pauvre. Il avoit donc quelque ennemi caché. Quel est-il ?*

Or, cette manière d'examiner ainsi tout ce qui se peut dire, et d'exclure successivement toutes les raisons qui se présentent pour s'en tenir à la meilleure, est d'un grand secours, non-seulement pour la division, mais aussi pour l'invention. Milon est accusé d'avoir tué Clodius. *L'a-t-il tué ou non ?* Le plus sûr seroit de nier ; mais s'il n'y a pas moyen, il faut bien avouer qu'il l'a tué. C'est donc ou justement, ou injustement. *Justement sans doute ?* Soit. C'est donc ou par un mouvement de sa volonté, ou par nécessité. L'igno-

(1) Il ne s'agit pas ici des juges, mais des orateurs, avocats, accusateurs qui prévariquoient dans leur ministère, en n'attaquant que des preuves foibles, ou soutenant mal une bonne cause, en usant de collusion avec la partie adverse. Voyez le Digeste, *C.*

Digitized by Google

rance ne se peut prétexter ici. Quant à la volonté, c'est chose équivoque. Et comme les hommes en ont cette idée, il faut appuyer ce point de quelque réflexion, en disant, par exemple, qu'une telle volonté dans Milon ne pouvoit être que salutaire à la république. Si nous disons qu'il y a été obligé, ça donc été une rencontre et nullement un dessein prémédité. L'un des deux a donc été l'agresseur. Lequel des deux? *Clodius assurément.* Vous voyez comme l'ordre et la suite même des choses nous conduisent à dire tout ce qu'il faut pour la justification de l'accusé.

Allons encore plus avant : *Milon se voyant attaqué par Clodius, ou a voulu le tuer, ou ne l'a pas voulu.* Le mieux est qu'il ne l'ait pas voulu. Voilà pourquoi Cicéron dit : *Les gens de Milon firent sans l'ordre, sans la participation de leur maître, etc.* Mais, d'un autre côté, ces paroles marquent de la timidité, et soutiennent mal cette assurance avec laquelle nous disions d'abord que Milon l'avoit tué justement. Voilà aussi pourquoi Cicéron ajoute : *Les gens de Milon, messieurs, ont fait ce que chacun de nous eût voulu que les siens eussent fait en pareille occasion.*

Tout ceci est d'autant plus utile, que souvent rien ne nous plaît de tout ce qui vient à l'esprit, et que cependant il faut dire quelque chose. Examinons donc toute la cause avec soin, c'est un moyen sûr pour découvrir, ou ce qu'il y a de meilleur à dire, ou ce qu'il y a de moins mauvais. En quelques occasions nous pourrons user de la proposition même de notre adversaire; et j'ai déjà dit en son lieu qu'elle est quelquefois commune aux deux parties.

Je sais que des rhéteurs ont pris bien de la peine à rechercher comment on peut connoître laquelle des deux parties doit parler la première; assez inutilement, ce me semble : car au bar-

Digitized by Google

reau cela est réglé, ou par la rigueur impitoyable des formules (1) sous lesquelles on intente procès, ou par la manière dont la demande est formée; ou enfin par le sort, qui est un usage nouvellement introduit.

Et par rapport aux écoles, cette question ne vient pas plus à propos, puisque dans les mêmes déclamations le demandeur et le défendeur prennent tous deux la liberté de narrer et de répondre aux contredits; outre qu'en bien des rencontres cette question ne se peut pas même décider, comme ici : *Un père qui avoit trois enfants, l'un orateur, l'autre médecin, et le troisième philosophe, fait un testament par lequel, ayant partagé son bien en quatre parts, il en donne une à chacun de ses enfants, et la quatrième à celui des trois qui est le plus utile à la république.* On demande qui des trois doit parler le premier, et c'est ce qui est fort incertain, quoique l'on ne soit nullement en peine de la proposition; car il la faudra faire d'abord au nom de celui que nous représenterons. Voilà en général ce que l'on peut dire sur la manière de distribuer toute une cause.

Mais, comment trouverons-nous certaines questions qui sont plus cachées et moins communes? Je réponds à cela : comment trouve-t-on les pensées, les expressions, les figures, les couleurs qu'il faut employer? Avec de l'esprit, du soin et de l'exercice. Cependant il n'arrivera presque jamais que rien de tout cela échappe à un orateur appliqué, qui, comme j'ai dit, voudra prendre la nature pour guide. Mais la plupart, affectant une vaine montre d'éloquence, sont contents pourvu qu'ils traitent quelques endroits qui sont purement spécieux, ou qui ne font rien à la preuve. Les autres, sans se mettre en peine du

(1) Ces formules ont été abolies par Justinien.

Digitized by Google

choix, s'attachent aux premières choses qui se présentent à eux.

Pour rendre ce que je dis plus sensible, j'en donnerai un exemple pris d'un sujet de l'école, qui n'est ni fort nouveau, ni certainement fort difficile : *Quiconque voyant son père accusé de trahison ne l'assiste pas, qu'il soit déshérité. Tout homme condamné pour crime de trahison, qu'il soit banni avec son avocat. Un père est accusé de trahison. L'un de ses fils, orateur de profession, le défend. L'autre, qui vit retiré à la campagne, ne le secourt point. Le père succombe et va en exil avec son avocat. Ce fils, qui vit à la campagne, par une action de courage, affranchit son pays de la tyrannie, et pour récompense il obtient le rétablissement de son père et de son frère. Le père, après être revenu, meurt sans tester. Celui de ses fils qui avoit procuré son rappel, demande sa part de la succession. L'orateur demande la succession entière.*

Ces gens qui se piquent d'éloquence, et qui regardent avec pitié la peine que nous nous donnons pour des causes qui se voient si rarement, ne manqueront pas de saisir ici ce qu'il y a de plus favorable dans les caractères. Ils triompheront de parler pour un homme de la campagne contre un orateur; pour un brave homme qui affronte les dangers, contre un homme qui n'a jamais fait que traîner une robe au barreau; pour un bienfaiteur contre un ingrat; pour un homme qui se contente de sa part et portion dans la succession de son père; contre un frère dénaturé qui la veut ravir toute entière. Considérations qui naissent véritablement du sujet, et qui sont d'un grand poids, mais qui pourtant ne donnent pas gain de cause. Ces gens chercheront encore des pensées hardies, outrées, et même obscures;

Digitized by Google

car telle est l'éloquence d'aujourd'hui, que le bruit et les clameurs en font tout le mérite.

D'autres qui, à la vérité, s'y prennent mieux, mais qui se contentent de la surface des choses sans rien approfondir, feront ces réflexions qui sautent aux yeux : *Que cet homme de la campagne est excusable de n'avoir pas assisté au jugement de son père, ne pouvant lui être d'aucun secours; qu'après tout, l'autre n'a rien à lui imputer, puisque lui-même a été condamné; enfin, qu'étant le restaurateur de sa famille, il est plus digne d'en recueillir les biens qu'un avare, qu'un ingrat qui ne veut pas les partager avec un frère qui les a mérités par un tel service.* Ils sentiront même qu'il y a une première question à faire sur la loi et sur l'intention du législateur, d'où en effet dépend tout le reste.

Mais un orateur qui suit la nature verra sans doute que ce fils qu'on veut exclure de la succession doit dire en premier lieu : *Mon père est mort sans faire de testament. Il a laissé deux enfants qui sont mon frère et moi. Par le droit naturel* (1) *je demande à partager son bien avec mon frère.* Y a-t-il un homme si grossier, si ignorant, qui ne commence de la sorte, quand même il ne sauroit pas ce que c'est qu'une proposition? Ensuite il s'étendra un peu sur cette loi naturelle. Il dira qu'elle est commune à toutes les nations et pleine de justice. Que suit-il après cela, si ce n'est de chercher ce que l'on peut répondre à une demande si raisonnable? Or ce que l'on peut répondre est manifeste. *Il y a une loi particulière qui ordonne que celui-là soit déshérité, qui, voyant son père ac-*

(1) Le traducteur a confondu le droit des gens (*jus Gentium*) avec le droit naturel. Le droit des gens avoit introduit la servitude, qui très-certainement n'est pas du droit naturel. *C.*

Digitized by Google

cusé de trahison, ne le défend pas, et vous êtes dans le cas. Cette proposition conduit nécessairement à louer la loi qu'on allègue, et à blâmer la personne qui y a contrevenu. Jusqu'ici il n'y a rien de contesté. Revenons maintenant au demandeur. A moins qu'il n'ait perdu le sens, il faut qu'il fasse cette réflexion. *Si la loi alléguée est un obstacle, il n'y a plus de procès.* Cependant il est constant que cette loi subsiste, et que le demandeur y a contrevenu. Que dirons-nous donc ? *Je demeurois à la campagne.* Mais cette loi est pour tous, cela ne sert de rien. Voyons pourtant s'il n'y a pas moyen de l'infirmer par quelque endroit.

Consultons la nature ; car je ne me lasse point de le répéter. Que suggère-t-elle, quand les termes d'une loi sont contre nous, si ce n'est de recourir à l'intention du législateur ? Voici donc une question générale à agiter ; s'il faut s'en tenir aux termes de la loi ou à l'intention du législateur. Mais à regarder ainsi les choses d'une manière vague, il y aura toujours à disputer en matière de droit, et ce ne sera jamais fait. Il faut donc voir dans l'espèce présente, s'il n'y a rien qui donne atteinte à la loi : *Quiconque n'aura pas assisté au jugement de son père soit déshérité.* Quoi ! quiconque sans exception ! Les exemples suivants s'offrent alors d'eux-mêmes : *Un fils en bas âge, ou qui seroit malade, ou qui voyageroit, ou qui seroit à l'armée, ou en ambassade, seroit-il déshérité ?* Non, certes.

C'est déjà beaucoup. Quelqu'un pourroit contrevenir à la loi sans encourir la peine portée par la loi. Faisons maintenant, pour me servir des termes de Cicéron (dans l'oraison pour Muréna) ce que nous voyons faire aux joueurs de flûte de la comédie latine. Passons d'un côté à l'autre. Le défendeur dira donc : *Quand je vous accorderois cela, vous n'étiez point en bas âge ; vous n'étiez ni malade, ni en voyage, ni à l'armée, ni en am-*

Digitized by Google

bassade. Je suis un homme de la campagne, dira le demandeur ; car c'est la réponse la plus naturelle.

Mais on lui objectera une chose qui est manifestement contre lui : *Que vous n'ayez pas pu défendre votre père, soit ; mais vous pouviez du moins assister à son jugement.* Et cela est vrai. Il en faut donc revenir encore à l'intention du législateur : *La loi prétend seulement punir l'impiété ; or on ne m'en peut accuser. Il faut bien que vous ayez fait une action impie et dénaturée*, répliquera le défendeur, *puisque vous avez mérité d'être déshérité, quoique le repentir ou l'ambition vous ait porté depuis à ce genre d'option. De plus, mon père n'a été condamné qu'à cause de vous. Votre absence lui a fait tort, et sembloit prononcer contre lui.*

L'autre dira à cela : *C'est vous bien plutôt qui êtes cause de sa condamnation. Vous aviez offensé beaucoup de gens ; votre conduite vous avoit attiré des ennemis.* A l'égard de ces dernières objections, elles ne portent que sur des conjectures, de même qu'une autre raison dont l'homme des champs peut colorer son absence, en disant que tel étoit le dessein de leur père, qui ne vouloit pas exposer toute sa famille à un même danger. Voilà ce que contient la première question, qui naît de la loi et de l'intention du législateur.

Portons nos pensées ailleurs, et voyons si l'on ne peut point trouver quelque autre chose. Je prends à tâche de faire comme ceux qui cherchent, et je néglige le beau style pour me rendre plus utile aux jeunes gens. Toutes les questions que nous avons vues jusqu'ici ne sont tirées que de la personne du demandeur. Pourquoi n'en chercherions-nous pas aussi dans la personne du père ? *Quiconque voyant son père accusé de trahison n'assiste pas à son jugement, qu'il soit déshérité.* Pour-

Digitized by Google

quoi ne pas examiner si la loi est généralement pour tous les pères? C'est ce que nous faisons dans ces controverses, où l'on poursuit la punition des enfants qui n'ont pas nourri leurs pères dans le besoin. Alors on demande si un père est en droit d'exiger ce secours d'un fils contre lequel il a porté témoignage en justice, ou d'un fils qu'il a prostitué. Qu'y a-t-il donc à considérer dans le père dont il s'agit? Il a été condamné. La loi ne seroit-elle point seulement pour les pères qui sont absous? Cette question paroît un peu dure d'abord. Ne désespérons pas pourtant. Il est à croire que ça été là l'esprit du législateur, afin que les enfants ne manquassent pas de protéger l'innocence de leurs pères. Mais cet homme des champs ne peut alléguer cela, parce qu'il avoue que son père étoit innocent. Cherchons donc encore : *Que toute personne condamnée pour un crime de trahison soit exilée avec son avocat.* Ceci donne un nouveau jour à la contestation; car on ne sauroit se persuader que la loi ait voulu imposer la même peine, et à celui qui a défendu son père, et à celui qui ne l'a point défendu (1); d'ailleurs, il n'y a plus de lois pour les exilés (2). Il n'est n'est donc pas probable que la loi en question puisse regarder celui dont le père a été condamné, et qui ne s'est point rendu son avocat; puisque cet homme de la campagne, dans l'un et dans l'autre cas, fait douter s'il eût pu conserver son bien.

Le défendeur de son côté s'attachera aux termes

---

(1) L'exil entraînoit la perte des biens. Ainsi, ces deux enfants se trouveroient privés de leurs biens, encore que l'un eût obéi à la loi, et que l'autre l'eût violée.

(2) Un homme exilé perdoit le droit de bourgeoisie et la qualité de citoyen. Par conséquent les lois n'étoient plus pour lui.

Digitized by Google

de la loi qui sont généraux et sans exception. Il dira qu'elle a prétendu punir tous ceux qui n'assisteroient pas leurs pères en pareil cas, de crainte qu'ils n'en fussent détournés par le danger d'aller en exil ; et il soutiendra que son père étoit innocent. Avant que de finir cet article, il y a d'abord une chose à remarquer, qui est qu'un seul état peut donner lieu à deux questions générales : *Tout fils est-il obligé de défendre son père ? Tout père est-il en droit d'attendre ce service de son fils ?*

Jusqu'ici nous n'avons proprement considéré que deux personnes. Pour la troisième, qui est celle de l'adversaire, elle ne peut faire naître aucune question, parce qu'on ne lui conteste point sa part dans la succession. Cependant n'en demeurons pas là ; car tout ce que nous avons dit pourroit se dire également, quand même le père n'auroit pas été rétabli. Mais ne saisissons pas aussi la première pensée qui se présente : *Que le père a été rétabli par celui de ses fils qui vivoit retiré à la campagne.* Si l'on examine bien cette réflexion, on verra qu'il y a encore quelque chose au delà ; car comme l'espèce suit le genre, de même le genre précède l'espèce.

Imaginons-nous donc que le père a été rétabli par un autre. Il naîtra aussitôt une question qui se traite par voie de syllogisme et de raisonnement ; savoir : *Si ce rétablissement n'annulle pas la condamnation, et ne vaut pas autant que s'il n'y avoit jamais eu de jugement.* C'est ici que le demandeur hasardera de dire, que n'ayant mérité qu'une seule récompense, il n'a pas même pu obtenir le rappel de son père et de son frère tout à la fois, si son père, au moment de ce rappel, n'étoit censé n'avoir jamais été condamné : moyennant quoi la peine étoit remise à son avocat de la même manière que s'il ne l'eût jamais défendu. Ensuite nous viendrons à ce qui s'étoit présenté en

Digitized by Google

premier lieu : *Que c'est un homme de la campagne qui a rétabli son père.* Et là nous ferons un autre raisonnement, nous demanderons si cet homme ayant rétabli son père, ne doit pas être regardé comme son avocat, puisqu'il a opéré ce que l'avocat demandoit, et qu'il n'y a pas d'injustice à prendre pour semblable ce qui est en effet plus que semblable.

Tout le reste roule sur la simple équité. On examinera lequel des deux est le plus équitable dans ses prétentions; ce qui souffre encore une division; car on peut faire premièrement cette question, supposé qu'ils demandassent l'un et l'autre la succession toute entière. Et on la peut faire ensuite dans le cas présent, où l'un se contente de sa part, et l'autre veut avoir tout à l'exclusion de son frère. Enfin, la mémoire du père sera d'une grande considération auprès des juges, d'autant plus qu'il s'agit de partager ses biens. On tâchera donc de pénétrer son intention, et pourquoi il a voulu mourir sans tester. Ce sera une question conjecturale, qui pourtant se rapportera à la qualité; mais la qualité forme une autre constitution, un autre état.

Je dois avertir ici que d'ordinaire, à la fin d'une cause, l'orateur tombe sur l'équité naturelle, parce que les juges n'écoutent rien si volontiers. Quelquefois néanmoins il changera cet ordre pour le bien de la cause même, c'est-à-dire que quand la rigueur du droit ne sera pas pour lui, il préparera l'esprit des juges par des réflexions sur la simple équité. Voilà ce que j'avois à recommander en général. Entrons maintenant dans le détail des causes judiciaires. Il n'est pas possible de descendre jusqu'à la dernière espèce, je veux dire à toutes les sortes de procès et de contestations qui peuvent naître tous les jours; mais je puis du moins m'attacher à ce qu'elles ont de

Digitized by Google

commun, et faire observer ce que demandent ordinairement l'état et la constitution de chaque cause; et parce qu'il est naturel de commencer par demander si le fait est, c'est aussi par ce qui regarde cette question que je commencerai.

CHAPITRE II.

De la conjecture.

Toute conjecture tombe ou sur les choses, ou sur l'intention, par rapport à trois temps, qui sont le passé, le présent et l'avenir. Sur les choses on fait deux sortes de questions, les unes générales, les autres particulières. Celles-ci se renferment dans certaines circonstances, et celles-là sont plus vagues. L'intention ne peut souffrir de question que là où il s'agit d'une personne et d'un fait qui est constant. Quant aux choses, on agite ou ce qui a été, ou ce qui est, ou ce qui sera. Par exemple, dans les questions générales : *Si le monde a été fait par le concours des atomes? s'il est gouverné par une providence? s'il finira?* Dans les questions particulières : *Si Roscius a commis un parricide; si Manlius affecte la royauté; s'il convient que Quintus Cécilius accuse Verrès.*

Dans les jugements, c'est le passé que l'on considère particulièrement : car on n'accuse un homme que des choses qu'il a faites; celles qui se font ou qui se feront se conjecturent ou se prouvent par celles qui sont déjà faites. On agite aussi d'où une chose a pris naissance; par exemple : *Si la peste vient de la colère des Dieux ou de l'intempérie de l'air* (*ou de la corruption des eaux*. C.), *ou d'une vapeur empoisonnée qui sort de la terre.* Et quel a été le motif d'une action : *Pourquoi cinquante rois ont armé pour assiéger*

Digitized by Google

Troie, s'ils y étoient obligés par serment, ou si le seul exemple les y portoit, ou s'ils avoient en vue de faire plaisir aux Atrides. Ces deux genres de questions ne sont pas fort différents.

A l'égard des choses qui sont présentes, si c'est aux yeux qu'il appartient d'en juger, et qu'elles n'aient pas besoin de preuves fondées sur des signes qui aient précédé, elles ne sauroient être l'objet de nos conjectures; comme, par exemple, si nous supposons que les Lacédémoniens fassent cette question : *Si l'on entoure actuellement de murs la ville d'Athènes!* Mais il y a ici une sorte de conjecture qui semble n'être pas de notre sujet : c'est quand un homme n'est pas bien connu, et que l'on demande qui il est. Cette question a eu lieu contre les héritiers d'Urbinia, dans le doute où l'on étoit si celui qui se disoit son fils, et qui en cette qualité demandoit ses biens, étoit véritablement Clusinius Figulus, ou Sosipater! Car l'existence de cet homme est visible; on ne peut pas demander *s'il existe*, comme on demande, non ce que c'est que les terres qu'il y a au delà de l'océan, ni quelles elles sont, mais s'il y en a: Toutefois je tiens que ces conjectures peuvent avoir ici leur place, parce qu'elles se rapportent au passé, et c'est comme si l'on demandoit si ce Clusinius Figulus est celui qui est né d'Urbinia. Nous avons vu de nos jours plusieurs causes de cette nature, et j'en ai même plaidé quelques-unes.

Les conjectures qui tombent sur l'intention, sans doute embrassent aussi tous les temps. Le passé : *A quel dessein Ligarius a-t-il été en Afrique!* Le présent : *Dans quel esprit Pyrrhus demande-t-il la paix!* Le futur : *Si Ptolémée fait mourir Pompée, comment César prendra-t-il cette action!*

Le propre de la conjecture est encore de servir aux questions qui se font touchant la quantité et

Digitized by Google

la qualité, parmi lesquelles je comprends la manière, la forme extérieure et le nombre, comme quand on a examiné : *Si le soleil est plus grand que la terre ! Si la lune est une sphère, si elle est plate ou conique ! S'il n'y a qu'un monde ou s'il y en a plusieurs !* Et non-seulement dans les choses naturelles, mais aussi dans les autres ; par exemple : *Laquelle des deux guerres a été la plus considérable, celle de Troie ou celle du Péloponnèse ? Quel étoit le bouclier d'Achille ? S'il n'y a eu qu'un Hercule ?*

Mais dans les causes judiciaires où l'un accuse et l'autre défend, il y a un genre de conjecture qui sert à la recherche et du fait, et de la personne qui en est l'auteur ; d'où il naît deux questions qui se traitent tantôt conjointement, quand on nie l'une et l'autre en même temps ; tantôt séparément, quand on examine *si le fait est ;* et, supposé qu'il soit certain, *qui en est l'auteur ?* Le seul fait fonde même une question qui est quelquefois simple ; par exemple : *S'il y a eu mort d'homme ?* et quelquefois double : *Si cet homme a été empoisonné, ou s'il est mort d'une indigestion ?* Il y a un second genre qui tombe uniquement sur le fait, lorsque, supposé qu'il soit prouvé, on ne peut douter de l'auteur, et un troisième qui ne regarde que la personne, quand on convient du fait et nullement de l'auteur.

Mais ce troisième genre renferme diverses questions : car, ou l'accusé nie simplement le crime, ou il l'impute à un autre. Encore même peut-on rejeter un crime sur autrui en plus d'une manière. Tantôt c'est une accusation réciproque entre les parties, et ce que nous appelons récrimination. Tantôt aussi on se disculpe aux dépens d'une personne qui n'est point en cause ; et cette personne est quelquefois certaine et déterminée, quelquefois incertaine et vague. Si c'est une per-

Digitized by Google

sonne certaine, ce peut être un étranger; ce peut être aussi celui-là même qui a péri, et que l'on dira avoir péri par sa propre volonté; et, dans tous ces cas comme dans le cas de récrimination, il se fait une comparaison des personnes, des motifs et des autres circonstances. C'est ainsi que Cicéron, dans la défense de Varénus, rejette le crime sur les Anchariens; et que, dans celle de Scaurus, en parlant de la mort de Bostar, il fait tomber le soupçon sur la mère de Bostar même.

Il y a un autre genre de comparaison tout différent de celui-ci, où les deux parties s'attribuent la gloire d'une même action, et un autre encore où la contestation ne tombe pas sur les personnes, mais sur les choses; je veux dire où l'on n'agite pas laquelle des deux personnes a fait une chose, mais laquelle des deux choses s'est faite. Quand on n'a aucun doute à former ni sur le fait, ni sur la personne qui en est l'auteur, on peut contester sur l'intention : voilà ce qu'il a fallu dire en gros. Nous allons maintenant reprendre chaque article en détail.

On nie tout à la fois ce qui concerne le fait et l'auteur en cette manière : *Je n'ai point commis d'adultère; je n'ai point aspiré à la tyrannie.* Dans les causes de meurtre et d'empoisonnement, voici une division qui est fort ordinaire : *Le fait n'est point, et quand il seroit, je n'en suis point coupable.* Mais si niant le fait séparément, nous disons : prouvez que cet homme a été tué, alors c'est à l'accusateur à prouver, et l'accusé n'a rien à faire, si ce n'est tout au plus de jeter divers soupçons dans l'esprit des juges, et le plus qu'il pourra, parce que s'il s'attache à une seule chose, il faut qu'il la prouve ou qu'il perde son procès. Car si d'un côté le point qu'il saisit le couvre et le défend, d'un autre côté tous les autres l'exposent.

Mais

Digitized by Google

Mais lorsque le fait comporte nécessairement double question, et qu'il s'agit de savoir, par exemple, si un homme est mort de poison ou d'une indigestion, parce que les signes de l'un et de l'autre sont équivoques, il n'y a plus de milieu, il faut que chacune des parties s'en tienne à ce qu'elle a avancé. Mais ces sortes de questions se traitent diversement : car quelquefois on tire des arguments de la chose même, sans y mêler la considération de la personne. On examine donc ce qui a précédé la mort de cet homme; s'il a beaucoup mangé, ou s'il a paru dégoûté; s'il s'est fatigué ou s'il s'est tenu en repos; s'il a veillé ou s'il a dormi. Son âge y fait encore beaucoup, et la durée de sa maladie; que s'il est mort subitement, et qu'il ne soit question que de ce genre de mort, il s'ouvrira de part et d'autre un plus grand champ à la dispute. Quelquefois aussi on prouve la chose par des arguments tirés de la personne. Ainsi il devient croyable que cet homme est mort de poison, parce qu'il est croyable que celui-ci l'a empoisonné.

Mais quand la question roule en même temps sur le fait et sur la personne, il est naturel que l'accusateur commence par prouver que le fait est, et qu'il montre ensuite que l'accusé en est l'auteur. Si pourtant il trouve plus de preuves du côté de la personne, il pourra changer cet ordre. Quant à l'accusé, il commencera par nier le fait, parce que s'il a gain de cause en ce point, tout le reste est superflu; et, s'il y succombe, il peut encore se défendre par d'autres endroits.

Il y a, comme j'ai dit, un second genre où il ne s'agit que du fait, lequel étant prouvé, emporte la conviction de l'auteur. Or, ce genre tire pareillement ses preuves et de la personne et de la chose, mais seulement par rapport à la question de fait, comme dans cette contestation

Digitized by Google

que je rapporte, parce que les exemples les plus familiers sont les plus propres pour les personnes qui apprennent : *Un fils se voyant déshérité, étudie en médecine, et se fait médecin. Son père tombe malade, et tous les autres médecins désespérant de sa vie, on appelle son fils qui promet de le guérir par une potion qu'il lui veut donner. A peine son père a-t-il pris la moitié de cette potion, qu'il s'écrie qu'il est empoisonné. Le fils avale le reste. Son père meurt. On accuse le fils de parricide.* Il est évident que ce fils a donné cette potion à son père. Il n'est donc point ici question de l'auteur, mais seulement si c'étoit du poison, et c'est une affaire de conjecture qui se décide par des arguments tirés de la personne.

Il reste le troisième genre où, le fait étant certain, on examine qui en est l'auteur. Il est inutile d'en rapporter des exemples, parce qu'il y a une infinité de causes de cette nature, comme lorsqu'il est visible qu'un homme a été tué, ou qu'il s'est commis un sacrilége, et que celui qu'on en accuse soutient qu'il est innocent : d'où naît la récrimination, quand les deux parties s'accusent réciproquement.

Celsus observe que cette sorte de cause ne sauroit avoir lieu au barreau, ce qui, je crois, n'est ignoré de personne : car les juges ne sont assemblés que pour juger d'un seul crime ; et lorsqu'il y a accusation réciproque, il faut de nécessité un second jugement. Apollodore dit aussi que la récrimination renferme deux causes, et c'en sont en effet deux, suivant l'usage de notre barreau. Cependant, et le sénat et le prince en peuvent connoître. Mais dans les jugements mêmes, à ne regarder que l'action que nous avons en vertu de la loi, il est fort indifférent que les juges prononcent sur les deux causes à-la-fois ou séparément.

Digitized by Google

Or, en ce genre, on commence toujours par se défendre : premièrement, parce qu'il est naturel que nous songions à notre propre sûreté avant que de songer à perdre notre adversaire ; secondement, parce que notre accusation aura plus d'autorité, si auparavant nous convainquons les juges de notre innocence ; et enfin parce que la cause n'est double que par ce moyen-là. Car une personne qui dit : *Je ne l'ai pas tué*, peut fort bien dire ensuite : *C'est vous-même qui l'avez tué*. Mais celui qui dit d'abord : *Vous l'avez tué*, revient inutilement à cette autre proposition : *Je ne l'ai pas tué*.

Du reste, ces sortes de plaidoyers sont une comparaison perpétuelle. Mais cette comparaison peut se faire différemment : car tantôt nous comparons toute notre cause avec la cause de la partie adverse; tantôt aussi chaque preuve de l'une se compare avec chaque preuve de l'autre. On ne peut guère dire lequel des deux vaut le mieux, et c'est l'utilité de la cause qui en décide. Par exemple, dans l'oraison pour Varénus, Cicéron, en répondant au premier chef d'accusation, compare chaque point séparément, parce qu'il y trouve son avantage. (Car la cause de Varénus l'emporte, lorsque l'on compare témérairement le personnage d'un étranger avec celui de mère. *C.*) Je dirai donc en général que le mieux est de faire en sorte que chaque preuve en particulier l'emporte sur celle qui lui est opposée ; que si le détail nous est peu favorable, nous l'éviterons pour comparer le tout ensemble. Mais, soit que les parties s'accusent l'une l'autre, soit que l'accusé rejette le crime sur son adversaire, sans se porter pour accusateur, comme il est arrivé dans la cause de Roscius, soit qu'on impute le fait à la volonté de celui-là même qui a péri, la comparaison ne se traite point autrement dans un cas que dans

Digitized by Google

l'autre. Quant à cette dernière manière de rejeter le crime sur autrui, on s'en sert souvent, non-seulement aux écoles, mais encore au barreau ; car dans la cause de Névius Apronianus que j'ai plaidée autrefois, il n'étoit question que de savoir s'il avoit jeté sa femme du haut en bas, ou si elle s'étoit précipitée elle-même. C'est le premier plaidoyer que j'aie donné au public : encore même faut-il avouer que ce fut par un désir de gloire, qui étoit d'un homme de mon âge. Pour tous les autres qui sont sous mon nom, ils sont tellement défigurés par la négligence des copistes qui en faisoient trafic, que je ne m'y reconnois pas moi-même.

Nous avons distingué deux autres genres de conjecture, qui se traitent encore par voie de comparaison. Le premier, qui est tout le contraire de la récrimination, où il s'agit d'une récompense, comme en cette controverse : *Un tyran soupçonnant que son médecin l'avoit empoisonné, le fait appliquer à la question. Le médecin persistant toujours à nier, il en appelle un autre qui assure qu'il est empoisonné, mais qu'il lui donnera du contre-poison. Il lui donne en effet un breuvage. Le tyran le prend et meurt aussitôt. Les deux médecins disputent à qui aura la récompense.* Or on voit bien qu'ici, comme dans la récrimination, il se fait une comparaison des personnes, des motifs, des temps, des moyens, des témoignages et des autres circonstances.

Je dis la même chose de l'autre genre qui diffère aussi de la récrimination, et où, sans accuser personne, on demande seulement lequel est vrai de l'un ou de l'autre fait. Car chacune des parties a son exposition et la soutient, comme dans le procès d'Urbinia. Le demandeur disoit que Clusinius Figulus, fils d'Urbinia, voyant que l'armée dans laquelle il combattoit étoit dé-

Digitized by Google

faite, avoit pris la fuite comme les autres ; qu'après diverses aventures, après même avoir été retenu prisonnier, il avoit enfin trouvé le moyen de revenir en Italie, et dans son pays natal, où tous les siens l'avoient reconnu. Pollion soutenoit au contraire qu'il avoit servi chez deux maîtres à Pisaure; que là il avoit exercé la médecine ; qu'ayant été mis en liberté, il s'étoit ensuite jeté parmi une troupe d'esclaves, et que, demandant à servir sous eux, on l'avoit acheté. Tout ce procès ne roule-t-il pas sur la comparaison des deux causes, et sur deux différentes conjectures ? Au reste, que le procès soit criminel ou purement civil, c'est toujours même ordre, même conduite.

Voyons maintenant quels sont les lieux d'où se tire la conjecture. Je mets au premier rang le passé, qui comprend les personnes, les motifs, les desseins. Car il faut qu'on ait voulu faire une chose, qu'on l'ait pu faire, qu'on l'ait faite ; voilà l'ordre : c'est pourquoi il faut sur-tout bien considérer la personne dont il s'agit. Et ensuite c'est à l'accusateur de faire en sorte que les choses qu'il lui reproche ne soient pas seulement diffamantes et honteuses, mais qu'elles cadrent le plus juste qu'il sera possible avec le crime qui tombe en question. Car s'il traite d'impudique ou d'adultère un homme accusé de meurtre, véritablement il le déshonore ; mais il rend le fait moins croyable que s'il peignoit cet homme audacieux, emporté, cruel, téméraire.

Ce que l'accusé doit faire de son côté c'est, ou de nier ces indignités, ou de les défendre, ou de les pallier, ou du moins de les séparer du fait sur lequel les juges ont à prononcer. Car souvent ces reproches sont, non-seulement d'une autre nature que le crime, mais quelquefois même tout contraires; comme si l'on disoit qu'un homme qui

Digitized by Google

est accusé de larcin a été prodigue et dissipateur; car il n'est pas probable qu'une personne qui fait si peu de cas de l'argent veuille pourtant en acquérir à quelque prix que ce soit. Si ces ressources manquent à l'accusé, il se sauvera en disant que toutes ces invectives ne font rien à l'affaire; que, parce qu'un homme a fait une faute, il ne s'ensuit pas qu'il ait commis toutes sortes de crimes, et que l'accusateur n'a eu la hardiesse de lui en imputer un nouveau, que parce qu'en accusant un homme qui a eu le malheur de faillir, il a cru que la prévention où l'on seroit contre lui, suffiroit seule pour le perdre.

Il y a des accusations qui donnent lieu naturellement à des réflexions sur la personne, tantôt générales, et tantôt particulières : générales, comme celles-ci, qu'il est incroyable qu'un fils ait tué son père, une femme son mari; qu'un général d'armée ait livré sa patrie aux ennemis, etc. : à quoi néanmoins il est aisé de répondre, soit parce qu'une ame lâche est capable des plus noirs forfaits, et qu'il n'y en a que trop d'exemples; soit parce qu'il n'y a pas de justice à défendre un crime, par sa propre noirceur : particulières, celles-là sont communes aux deux parties, et se tournent diversement. Car, si d'un côté la dignité d'une personne semble la mettre à couvert du soupçon, de l'autre on n'en peut faire une sorte de preuve contre elle, en disant que c'est en cela même qu'elle a fondé l'espérance de l'impunité. Il en est de même de la pauvreté, de l'abjection ou des richesses; on leur donne le tour qu'on veut, et les deux orateurs en tirent également avantage : mais les bonnes mœurs et l'intégrité de la vie passée ne peuvent jamais manquer d'être d'un grand secours. Si l'on ne reproche rien à l'accusé, son avocat s'en prévaudra fortement.

Digitized by Google

Cependant l'accusateur dira que pour le fait dont il s'agit il n'est besoin que de la connoissance que l'on en a ; qu'il y a commencement à tout, et que les plus grands criminels ont commis un premier crime (1) : voilà ce qu'il répliquera. Et dans son premier plaidoyer il tournera les choses de manière qu'il paroisse que, s'il n'a pas accablé de reproches un malheureux, c'est plutôt parce qu'il ne l'a pas voulu que parce qu'il ne l'a pas pu. C'est aussi pourquoi il vaut mieux laisser là tout le passé que d'invectiver à tort et à travers ; parce que, si l'on s'arrête à des choses légères ou frivoles, ou manifestement fausses, on est décrédité pour tout le reste. En effet, celui qui ne reproche rien fait croire qu'il a voulu éviter les injures, comme ne servant de rien ; au lieu que celui qui relève des bagatelles justifie lui-même le passé, ayant mieux aimé en parler à son désavantage que de s'en taire. Il y a plusieurs autres considérations à faire sur les personnes ; mais nous les avons marquées parmi les lieux des arguments.

La seconde preuve se tire des causes ou des motifs. J'entends particulièrement la colère, la haine, la convoitise, l'espérance ; car les autres se rapportent à ces espèces. Si quelqu'un des ces motifs peut s'appliquer à l'affaire présente, l'accusateur fera premièrement voir en général qu'il n'y a rien à quoi ils ne puissent déterminer un méchant homme. Puis venant au particulier, il exagèrera la cause qui a fait agir le coupable. S'il n'en peut alléguer aucune, il dira, ou qu'il peut y en avoir de cachées, ou que, le fait étant certain, il est inutile d'en chercher les motifs ; ou enfin que

(1) On n'est pas d'accord sur le sens des mots *nec per ἐγκαίνια ducendum scelus primum.*

Digitized by Google

le crime est d'autant plus odieux, qu'il a été commis sans raison.

Le défendeur, au contraire, insistera tant qu'il pourra sur ce point, qu'il n'est pas croyable qu'un homme se porte à un crime sans y être déterminé par quelque sujet. C'est ce que Cicéron traite fort éloquemment en plusieurs de ses oraisons, mais sur-tout dans la défense de Varénus, qui avoit généralement tout contre lui; aussi fut-il condamné.

Si l'accusateur a allégué quelque raison qui ait fait commettre ce meurtre, le défendeur montrera, ou qu'elle est fausse, ou qu'elle est trop légère, ou que sa partie n'en pouvoit avoir connoissance; car il y en a quelquefois de cette nature. Par exemple, que celui qui a été tué laissoit par son testament un bien considérable à l'accusé, ou qu'il avoit envie de le poursuivre criminellement en justice. Au défaut de ces remèdes, il dira qu'il ne faut pas toujours avoir égard aux motifs qu'une personne a pu se proposer. Y a-t-il quelqu'un qui ne soit susceptible de crainte, de haine et d'espérance? Malgré ces mouvements auxquels nous sommes sujets, nous ne laissons pas de conserver notre probité, notre innocence. Sur-tout il n'omettra pas de dire que toutes sortes de motifs n'ont pas même pouvoir sur toutes sortes de personnes. Si la pauvreté a servi de prétexte à quelqu'un pour prendre le bien d'autrui, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle fasse rien faire d'indigne à Curius ni à Fabricius.

On propose ici une question, savoir, s'il faut parler en premier lieu de la personne ou des motifs. Les orateurs ont tenu là-dessus une conduite différente, et Cicéron même a souvent donné la préférence aux motifs. Pour moi, à moins que la nature du procès ne détermine plutôt à l'un qu'à l'autre, je crois qu'il est plus naturel de com-

Digitized by Google

mencer par la personne. En effet, que je dise : *Le crime ne sera jamais croyable en qui que ce soit, ou il le faut croire dans la personne dont je vous parle ;* cette proposition est plus générale, et fait une division plus juste. Cependant cela même peut changer quelquefois par une raison d'utilité, comme la plupart des autres choses.

Non-seulement il faut chercher les causes qui ont déterminé cet homme à commettre le crime, mais aussi celles qui ont pu le faire tomber en erreur : par exemple, l'ivresse et l'ignorance. Car, comme ces dernières diminuent le crime quand il s'agit de la qualité de l'action, aussi servent-elles à le prouver où il n'est question que de conjecture. Pour finir cet article, j'ajoute qu'il y a cette différence entre la personne et les motifs, qu'à peine peut-il y avoir une cause criminelle où l'une et l'autre partie ne traitent le chapitre de la personne ; au lieu qu'il en est plusieurs où il ne sert à rien de parler des motifs, comme dans les causes d'adultère et de larcin, parce que ces crimes portent leurs motifs avec eux.

Après cela suit l'examen des desseins, qui est un lieu d'une grande étendue ; par exemple, s'il est probable que l'accusé se soit flatté de pouvoir exécuter ce meurtre ; s'il a pu croire qu'étant commis il demeureroit caché, ou, supposé qu'il fût découvert, qu'on le laisseroit impuni, ou qu'il en seroit quitte pour une peine très-légère ou très-éloignée, et nullement proportionnée à l'avantage qu'il devoit retirer de son crime ; ou enfin s'il a voulu suivre son ressentiment, et se contenter à quelque prix que ce fût. On examinera ensuite s'il a pu exécuter ce projet dans un autre temps, ou d'une autre manière, ou plus facilement et plus sûrement. C'est à quoi Cicéron s'attache dans la défense de Milon, montrant, par le détail, qu'il s'est trouvé des occasions où Milon pouvoit tuer

Digitized by Google

Clodius impunément. De plus, pourquoi le prétendu meurtrier a choisi particulièrement un tel temps, un tel lieu, une telle manière : circonstances que Cicéron traite encore fort soigneusement au même endroit. Et, supposé qu'on ne trouve ni raison ni suite dans un tel projet, on verra si cet homme ne s'est point laissé emporter à sa passion comme un étourdi ; car c'est un sentiment reçu que la folie est toujours compagne du crime ; ou même, comme il arrive aux scélérats, si l'habitude de faire le crime ne l'a point précipité dans celui-ci.

Ce premier point examiné, *s'il l'a voulu*, on passera au second, *s'il l'a pu*. Ici les preuves se prennent encore du temps et du lieu. Il faut donc observer si le lieu où l'on dit, par exemple, que ce larcin s'est fait, étoit ouvert ou fermé, fréquenté ou solitaire ; si la chose est arrivée de jour ou de nuit. On considère aussi les difficultés et les occasions. Comme il est aisé de se les représenter, je puis me dispenser d'en apporter des exemples. Mais cette seconde partie est telle que, si elle manque, je veux dire si l'accusé n'a pu commettre tout le crime dont il s'agit, il n'y a plus de procès ; et s'il l'a pu, suit naturellement cette autre question, *s'il l'a fait*. On remarquera que ces preuves sont aussi pour l'intention ; car elles nous font juger s'il a espéré de venir à bout de son entreprise. C'est pourquoi il y faut joindre les moyens, comme fait Cicéron, quand il décrit l'équipage de Clodius et celui de Milon.

Quant à cette question, *s'il l'a fait*, elle comprend deux temps, qui sont le présent et le temps immédiat auquel se rapportent le son, les clameurs, les gémissements, le soin de se cacher, la crainte, les autres circonstances de cette nature, qui ont accompagné ou immédiatement suivi l'action dont il s'agit. A quoi il faut ajouter les

Digitized by Google

signes, desquels nous avons fait un chapitre à part, et même les paroles et les faits dont cette action a été précédée ou suivie. Ces paroles et ces faits sont ou de nous ou d'autrui. A l'égard des paroles, elles sont plus ou moins capables de nuire à notre cause; étant de nous, elles nuisent plus et servent moins; d'autrui, elles servent plus et nuisent moins.

Quant aux faits, quelquefois ils servent plus, venant de nous; quelquefois aussi, venant d'autrui: par exemple, si notre adversaire a fait quelque chose dont nous puissions nous prévaloir. Mais, s'ils sont de nature à nuire, ils nuiront toujours plus à notre cause, venant de nous, que s'ils venoient d'autrui.

Il y a encore cette différence à remarquer dans les paroles, qu'elles sont ou claires ou obscures. Or, soit les nôtres, soit celles d'autrui, si elles sont obscures, c'est une nécessité qu'elles ne soient pas d'un grand poids ni pour l'un ni pour l'autre. Mais les nôtres souvent nuisent davantage, comme dans ce sujet de controverse: *Un fils interrogé où étoit son père, dit: Quelque part qu'il soit, il vit; cependant on le trouva mort dans un puits.* Pour celles d'un autre, si elles sont obscures, elles ne peuvent jamais nuire, à moins que l'auteur ne soit ou incertain ou mort: *On entendit durant la nuit une voix qui disoit: Défiez-vous de celui qui a tué le tyran. Le mourant, interrogé qui l'avoit empoisonné, répondit: Il ne vous est pas utile de le savoir.* En effet, si l'auteur est vivant et qu'on le puisse questionner, il expliquera lui-même le sens de ses paroles. Enfin, les faits et les paroles d'autrui se réfutent en plusieurs manières; les nôtres ne se peuvent défendre que par l'intention.

Jusqu'ici tout ce que j'ai dit de la conjecture, semble ne regarder que le genre de causes où il

Digitized by Google

est question de meurtre ; mais on en peut appliquer quelque chose à tous les autres : car, qu'il s'agisse d'un dépôt, d'un argent prêté, d'un larcin, les preuves se tireront semblablement des facultés et des personnes. On examinera si ce dépôt est bien réel ; s'il est croyable que cet homme l'ait confié à un tel, ou qu'il lui ait prêté de l'argent : s'il y a apparence que celui qui le redemande soit un calomniateur, et celui qui le nie, un perfide, un voleur. Je dis plus. Dans les accusations de larcin et de meurtre, le fait et l'auteur tombent en question. S'il s'agit d'une dette ou d'un dépôt, il y a aussi deux questions, mais qui se traitent toujours séparément : *Cet argent a-t-il été prêté ? A-t-il été rendu ?*

Les causes d'adultère ont cela de particulier, que d'ordinaire le danger menace deux personnes à-la-fois, et qu'il faut ou perdre ou sauver l'une et l'autre. Encore propose-t-on ici un doute, s'il faut les défendre toutes deux en même temps. Mais, pour moi, je crois que c'est de la cause même qu'il faut prendre conseil là-dessus. Car, si la cause de l'un est utile à celle de l'autre, je les comprendrai toutes deux dans la même défense. Si, au contraire, elles se nuisent, je les distinguerai.

Au reste, ce n'est pas sans raison que j'ai dit que l'adultère expose ordinairement deux personnes à-la-fois, et non pas toujours. Car on peut accuser une femme d'adultère sans savoir quel est le complice de son crime. On a trouvé chez elle de l'argent, des présents, mais on ne sait pas d'où ils viennent. Des lettres ; on ignore à qui elles s'adressent. On en use de même dans le crime de faux ; car, ou l'on s'en prend à une personne ou à plusieurs. Celui qui a écrit une pièce doit toujours garantir la signature : au contraire, celui qui l'a signée ne répond pas toujours de celui qui l'a écrite, parce qu'on a pu le tromper.

Digitized by Google

Mais quiconque produit une pièce qu'il a fait écrire et signer, est obligé de défendre et l'écriture et la signature. Enfin, qu'il soit question de trahison, ou d'un particulier qui aura voulu usurper la souveraine autorité, les arguments se tirent des mêmes sources que dans les causes précédentes. (Mais ce qui est en usage dans les écoles des déclamateurs peut nuire beaucoup aux avocats qui se destinent au barreau. Les écoliers s'imaginent que tout ce qui n'est pas exprimé dans la matière donnée par le maître est favorable à la cause qu'ils ont à défendre. Par exemple, vous accusez quelqu'un d'adultère. Qui est le témoin ? qui est le délateur ? quelle somme d'argent a-t-on donnée pour commettre ce crime ? qui est le complice ? Vous m'accusez d'empoisonnement. Où ai-je acheté le poison ? de qui ? quand ? combien ? de qui me suis-je servi pour le donner ? Vous m'accusez d'avoir affecté la tyrannie. Où sont mes armes ? où sont mes gardes ? J'avoue qu'on peut quelquefois employer ces moyens de défense en faveur de ceux pour qui l'on parle. Je m'en servirai même dans le barreau, toutes les fois que je verrai mon adversaire dans l'impuissance de bien répondre à toutes ces interrogations. C'est la méthode que j'ai suivie autrefois dans mes plaidoyers, parce qu'au barreau on ne plaide guère de cause où l'on n'ait occasion de proposer ou de discuter plusieurs de ces circonstances. C'est ainsi que quelques avocats, dans leur péroraison, donnent des enfants, des pères, des mères, des nourrices, etc., à qui ils veulent. Néanmoins je permettrois plutôt à un avocat d'exiger de ses adversaires le détail de plusieurs circonstances, que de les proposer et de les discuter lui-même. *C.*)

Quant à l'intention, la manière de la conjecturer se fait assez entendre par la division que nous avons suivie : *S'il l'a voulu, s'il l'a pu, s'il*

Digitized by Google

l'a fait ; car la même voie dont on se sert pour connoître s'il l'a voulu, peut aussi nous faire juger dans quel esprit il l'a fait, c'est-à-dire, s'il a voulu mal faire.

L'ordre et la suite des choses contribuent encore à rendre le fait et l'intention plus ou moins croyables, suivant que ces choses cadrent ensemble ; mais c'est ce que l'on ne peut bien connoître que par le tissu même de chaque cause. Cependant il faut toujours être soigneux d'examiner quelle union toutes les parties ont les unes avec les autres.

CHAPITRE III.

De la définition.

Après la conjecture suit la définition : car quiconque ne peut pas dire qu'il n'a rien fait de mal, doit avoir recours à l'excuse la plus prochaine, qui est de dire que ce qu'il a fait n'est point le crime dont on l'accuse. C'est pourquoi d'ordinaire on se conduit ici de la même manière que dans l'état de conjecture ; seulement le genre de défense est différent, comme il se peut voir dans les causes où il s'agiroit d'un larcin, d'un dépôt ou d'un adultère. Car comme dans le premier état nous dirions : *Je n'ai point fait ce larcin, je n'ai point reçu ce dépôt, je n'ai point commis d'adultère*, de même en celui-ci nous disons : *Ce n'est point là un larcin ; cela ne s'appelle pas un dépôt ; ce n'est point un adultère.* Quelquefois même, de la qualité du fait on descend à la définition ; par exemple, dans les actions de démence, de mauvais traitement, d'offense faite à la république, dans lesquelles, si l'on ne peut

Digitized by Google

pas soutenir que ce qui s'est fait est bien fait, il reste à dire, ce n'est point là être en démence; ce n'est point là ce qu'on appelle mauvais traitement; ce n'est point là offenser la république.

Or, la définition est une explication propre, claire et courte de la chose dont il est question. Elle est composée particulièrement du genre, de l'espèce, de la différence et des propriétés; comme si vous définissez un cheval (car les exemples les plus familiers sont les meilleurs), *animal* sera le genre, *mortel* sera l'espèce, *irraisonnable* sera la différence. L'homme étant aussi un animal mortel, *hennissant* sera la propriété. La définition a lieu en plusieurs causes : car il y a des occasions où l'on convient du nom, sans convenir de la chose à laquelle on le donne; et il y en a d'autres où l'on convient de la chose, sans convenir du nom.

Quand le doute tombe sur la chose, tantôt c'est la conjecture qui en décide; par exemple, si l'on agite ce que c'est que Dieu. En effet, ceux qui nient que Dieu soit un esprit répandu dans toutes les parties de l'univers, ne prétendent pas pour cela que l'appellation de cette divine essence soit une fausse appellation : témoin Epicure, qui attribue aux dieux une forme humaine, et les place dans ces espaces qui sont entre les mondes. Dans ces deux sentiments, quoique fort différents, on emploie également le même nom; mais laquelle des deux natures convient à la chose définie, c'est sur quoi tombe et le doute et la conjecture.

Tantôt aussi c'est la qualité qu'on examine, comme quand on demande ce que c'est que la rhétorique, si c'est une force de persuader, ou la science de bien parler. Genre de question qui est très-ordinaire dans les jugements. Car on demandera, par exemple, si un homme qui a été

Digitized by Google

surpris dans un mauvais lieu avec la femme d'un autre est adultère. Alors, en effet, il n'est pas question du nom, mais de la qualité du fait, et de savoir si cet homme est coupable; car il ne sauroit être coupable qu'il ne le soit d'adultère.

C'est un genre tout contraire, lorsque la contestation roule sur un nom dont l'application dépend d'une loi. Celui-ci n'a lieu dans les causes judiciaires, qu'à cause des termes qui donnent matière au procès. Par exemple : *Si un homme qui s'est tué lui-même est homicide? Si celui qui a porté un tyran à se tuer peut s'attribuer la gloire de l'avoir tué? Si les enchantements des magiciens sont un poison?* Car ici ce n'est point la chose qui est contestée, et l'on sait bien qu'il y a de la différence entre tuer un homme et se tuer soi-même; entre porter un tyran à se donner la mort, et le tuer réellement; entre des enchantements et un breuvage empoisonné. Mais il s'agit de savoir si ces actions doivent être appelées du même nom.

Cicéron (*dans ses Topiques*) dit, après plusieurs auteurs, que l'état de définition roule toujours sur des choses de même espèce qu'une autre, et d'espèce différente; parce que celui qui nie qu'un tel nom convienne à une telle chose est obligé de dire quel autre nom y convient mieux. Quoique je n'aime pas à m'écarter de son sentiment, il me semble néanmoins que l'on peut distinguer trois sortes de définitions. Car on fait quelquefois cette question : *Si c'est un adultère que d'avoir commerce avec la femme d'autrui, quand on la trouve dans un mauvais lieu?* Si on nie le fait (1), on peut se passer de dire comment il s'ap-

(1) Il ne s'agit pas ici du fait, de l'état conjectural, mais de l'état définitif, de la qualification de la chose. Il falloit : Si nous soutenons la négative, c'est-à-dire, que cette action ne doit pas être qualifiée un adultère. (Ce qui est très-différent de nier le fait.) *C.*

Digitized by Google

pelle, parce que n'étant criminel qu'en tant qu'adultère, le nier, c'est nier absolument le crime.

Quelquefois aussi on demande : *Est-ce là un larcin ? Est-ce là un sacrilége ?* Alors il ne suffit pas de dire que ce n'est point un larcin, que ce n'est point un sacrilége ; il faut dire ce que c'est, et par conséquent définir et ce que c'est que larcin ou que sacrilége, et ce que c'est que l'action que l'on dit qui s'est faite.

Enfin la question roule quelquefois sur des choses d'espèce différente, et l'on ne laisse pas d'agiter s'il faut les appeler du même nom ; comme, par exemple : *Un filtre et du poison.* Dans toutes ces sortes de procès, la question est, si telle chose doit s'appeler aussi d'un tel nom, parce que le nom contesté dans l'affaire dont il s'agit est reçu et constant dans une autre. Par exemple, on convient que c'est un sacrilége que de voler dans un temple. Mais est-ce un sacrilége que de voler dans un temple une chose appartenante à un particulier ? C'est un adultère que d'avoir commerce avec la femme d'autrui, connue pour telle. Mais est-ce un adultère que d'avoir commerce avec la femme d'autrui, quand on la trouve dans un mauvais lieu ?

C'est pourquoi le syllogisme, autre état dont je parlerai dans la suite, équivaut presque à la définition : la question est si telle chose doit être appelée de même nom que telle autre ; et, dans le syllogisme, on demande s'il ne faut pas raisonner de telle chose comme de telle autre.

Les définitions sont si diverses au sentiment de quelques-uns, que cette diversité donne lieu à un doute, savoir, si une même chose peut se définir en des termes fort différents, comme quand les uns disent que la *rhétorique est la science de bien parler ;* les autres, *la science de bien inventer et de bien exprimer tout ce qui tombe dans le dis-*

Digitized by Google

cours ; les autres, *la science de parler comme on doit, et avec toute la perfection convenable.* Il faut donc examiner si encore qu'elles s'accordent pour le sens, elles ne sont point trop différentes dans les termes; mais c'est une matière de dispute et non pas de procès.

Il y a des définitions qui sont nécessairement conçues en termes obscurs (1), et que peu de gens entendent; d'autres qui sont claires (2) (cette variété fait que certains auteurs l'ont rapportée (la définition) à l'état conjectural (à la question de fait), comme une espèce à son genre; d'autres à la question de la qualité. Il s'en est même trouvé qui ont mieux aimé la rapporter aux questions légales. *C.*) et entendues de tout le monde (3). D'autres qui sont si subtiles, que quelques-uns les croient plus propres aux disputes pointilleuses des dialecticiens, qu'utiles aux solides fonctions de l'orateur. En effet, bien que ces dernières aient tant de force dans le discours ordinaire, qu'elles tiennent comme enchaîné dans leurs liens celui qui doit répondre, et le réduisent à se taire, ou même à admettre tout le contraire de ce qu'il vouloit, il s'en faut néanmoins beaucoup qu'elles soient de la même utilité au barreau : car il s'y agit de persuader un juge; et, quoique vous l'embarrassiez par la subtilité des termes, si vous ne lui rendez la chose sensible, bien loin

---

(1) Il apporte pour exemple *clarigatio*, qui se définit *rerum ablatarum repetitio, quæ fit à patre patrato.* C'étoit une sorte de revendication.

(2) Comme la définition de *littus* dont il a déjà parlé. *Littus, quà fluctus eludit.*

(3) Ce n'est point là le sens. Le mot *obscurioribus* est au datif et non à l'ablatif. Il falloit : Ce sont quelquefois des mots obscurs qui ont besoin de définition; tels sont *clarigatio*, etc. et quelquefois ce sont des mots connus qu'il faut définir; comme *penus*, *littus*. C.

Digitized by Google

de se rendre à vos raisonnements captieux, il vous contredit intérieurement, et se révolte.

Après tout, quelle nécessité y a-t-il que l'orateur use d'une si grande précision ? Est-ce que si je ne dis : *L'homme est un animal raisonnable, mortel*, je ne pourrai pas le distinguer des dieux et des bêtes, en exposant d'une manière plus étendue, plus oratoire, tant de propriétés du corps et de l'ame, qui le distinguent effectivement ?

Mais quand il faudroit s'en tenir à la justesse de la définition, ignore-t-on qu'une chose ne se définit pas toujours dans les mêmes termes, et qu'on peut mêler à cette justesse un peu de liberté et de variété, comme fait Cicéron, et comme tous les orateurs ont toujours fait ? Rarement, certes, trouvera-t-on chez eux cette servitude des philosophes : car c'est une servitude que de s'assujettir ainsi à certains termes, et Marcus-Antonius nous le défend expressément dans les livres de l'Orateur. Il y a même du danger à le faire, puisqu'il ne faut qu'un mot avancé mal-à-propos pour mettre toute la cause en risque.

Il est donc plus sûr de tenir le milieu que Cicéron nous conseille, et qu'il a tenu lui-même dans l'oraison pour Cécina, c'est-à-dire, d'expliquer la chose, sans la faire dépendre de la précision hasardeuse des termes : *Non, messieurs, ne croyez pas qu'il n'y ait de violence que celle qu'on exerce sur nos corps, et qui va jusqu'à nous ôter la vie ! Celle-là est encore plus grande, sans doute, qui par l'image effrayante d'une mort prochaine dont elle nous menace, porte le trouble et l'épouvante dans notre ame, la fait sortir de son assiette, et la jette comme hors d'elle-même.*

On évite encore le danger quand on met la preuve avant la définition, comme lorsque Cicéron, dans ses Philippiques, veut prouver que

Digitized by Google

Marc-Antoine a tué Servius Sulpitius, et qu'il termine ainsi son raisonnement : *Car certainement c'est tuer un homme que d'être cause de sa mort.* J'avoue pourtant que ce précepte n'est bon à suivre qu'autant qu'il est utile à notre cause; et l'on ne peut nier qu'une définition bien juste, et renfermée en peu de mots, n'ait non-seulement de la grace, mais même beaucoup de force, pourvu qu'elle soit telle que l'on n'y puisse donner atteinte.

L'ordre et la conduite qu'il y faut tenir consistent à traiter ces deux points ; ce que c'est, par exemple, qu'un sacrilége, et si le fait dont il s'agit est cela même; et, d'ordinaire, la plus grande peine n'est pas d'appliquer la définition à notre sujet, mais de la bien prouver et de la soutenir.

Quant au premier point, *ce que c'est qu'un sacrilége*, il y a deux choses à faire : car il faut premièrement confirmer notre définition, puis détruire celle de la partie adverse. C'est pourquoi aux écoles, où il nous est libre de supposer telles contradictions qu'il nous plaît, il faut poser deux définitions, les meilleures qu'il soit possible de part et d'autre. Mais au barreau nous devons du moins prendre garde que celles que nous employons n'aient rien de superflu, rien qui ne cadre avec la cause, rien d'équivoque, rien qui implique, et enfin qu'elles ne soient point communes à d'autres choses ; défauts où l'on ne tombe jamais que par sa faute.

Or, le moyen de bien définir, c'est de convenir auparavant avec nous-mêmes de ce que nous avons dessein d'établir : car alors il nous sera aisé de faire en sorte que les termes de la définition se rapportent à notre dessein.

Pour ne pas sortir de l'exemple que j'ai apporté, et qui est fort propre à faire entendre ma pensée : *Un homme a volé dans un temple l'argent d'un*

Digitized by Google

particulier qui y étoit en dépôt, et on l'accuse de sacrilége. Son crime est manifeste. La question est si le nom porté par la loi en vertu de laquelle on poursuit le coupable, convient véritablement à son crime. On demande donc si l'action qu'il a commise est un sacrilége. L'accusateur, parce que le vol s'est fait dans un temple, ne manquera pas de l'appeler de ce nom. L'accusé, parce que c'est l'argent d'un particulier, prétendra que ce n'est pas un sacrilége, mais un simple larcin. L'accusateur usera donc de cette définition : *Faire un sacrilége, c'est voler quelque chose dans un lieu sacré.* L'accusé au contraire usera de celle-ci : *Faire un sacrilége, c'est voler quelque chose de sacré ;* et chacun d'eux combattra la définition de son adversaire.

Ce qui se fait en deux manières. On fait voir, ou que la définition est fausse, ou qu'elle n'est pas complète : car qu'elle n'ait aucun rapport à la cause, c'est un vice où l'on ne tombe point, si l'on n'est absolument privé de sens. Ce seroit une définition fausse, si vous disiez : *Un cheval est un animal raisonnable*; parce qu'un cheval est bien un animal, mais un animal irraisonnable. Ici donc l'accusé dira que la définition de l'accusateur est fausse. Mais l'accusateur n'en pourra pas dire autant de celle de l'accusé : car c'est assurément un sacrilége que de dérober quelque chose de sacré. Il dira donc qu'elle n'est pas complète, et qu'il faut ajouter : *ou dans un lieu sacré.*

Mais pour confirmer ou pour réfuter une définition, l'on a sur-tout recours aux différences et aux propriétés, quelquefois aussi à l'étymologie ; et les raisons que l'on tire de ces lieux se soutiennent encore par des réflexions sur l'équité naturelle, et sur l'intention du législateur, que l'orateur tâche de pénétrer par voie de conjecture.

Digitized by Google

L'étymologie est rarement d'usage (1). Mais les différences et les propriétés donnent souvent matière à des questions très-subtiles : comme lorsqu'on demande si un homme que la loi abandonne à ses créanciers, avec l'obligation de servir jusqu'à ce qu'il soit quitte envers eux, devient véritablement esclave. Car l'un définira ainsi : *Celui-là est véritablement esclave, qui de droit est dans l'esclavage ;* l'autre, *qui de droit est dans l'esclavage en tant qu'esclave, ou en vertu du droit qui le fait esclave.* Cette définition est fondée sur le droit. Cependant, si vous ne l'appuyez par la considération des propriétés et des différences, elle est vaine ; car votre adversaire dira que cet homme est dans l'esclavage en tant qu'esclave, et en vertu de la loi qui le fait esclave.

Il faut donc examiner quelles sont les différences et les propriétés des personnes libres et des esclaves. C'est un droit que je n'ai fait que toucher en passant dans le cinquième livre. Un esclave, quand on lui donne la liberté, devient seulement affranchi. Un homme que la loi abandonne à ses créanciers, au moment qu'il recouvre sa liberté, redevient citoyen, et rentre dans tous les droits d'une honnête naissance. Un esclave n'acquiert point la liberté sans le consentement de son maître ; celui qu'on a livré à ses créanciers, en payant, se rachète malgré ses créanciers mêmes. Les lois ne sont point faites pour un esclave ; l'autre, au contraire, peut les réclamer. Les propriétés d'un homme libre sont certainement celles que nul ne peut avoir que celui qui est né libre ;

(1) Cet exemple : *Quid enim est aliud* tumultus, *nisi perturbatio tanta, ut major timor oriatur ? unde etiam nomen ductum est tumultus*, quoique tiré de Cicéron, prouve que les anciens étoient encore moins heureux que les modernes, en fait d'étymologies. *Edit.*

Digitized by Google

un prénom, un nom, un surnom (1), une tribu: cet homme, quelque asservi qu'il soit à ses créanciers, ne laisse pas d'avoir tout cela. La chose bien examinée, il est aisé d'en faire l'application, et la question sera presque aussitôt terminée : car, dans cet examen, nous aurons soin que la définition convienne à notre sujet.

Mais ce qui domine particulièrement dans une définition, c'est la qualité; quand, par exemple, on demande si le fait dont il s'agit est amour ou fureur; et là se rapportent les preuves que Cicéron dit (*dans ses Topiques*) être propres à la définition, et qui se prennent de ce qui a ou précédé, ou suivi, ou accompagné le fait; des contraires, des causes, des effets, des semblables, etc., tous arguments de la nature desquels il a été parlé. Cicéron, dans son oraison pour Cécina, fait en fort peu de paroles un raisonnement qui est fondé sur plusieurs de ces preuves : *Quoi donc! ils fuyoient, parce qu'ils craignoient! Mais que craignoient-ils! La violence sans doute. Pouvez-vous donc nier le principe, quand vous admettez la conséquence.* Dans un autre endroit, il se fonde sur les semblables, quand il dit : *Ce que l'on appelle à la guerre contrainte et violence, changera-t-il de nom au milieu de la paix et de la tranquillité publique!* On confirme aussi la définition par des arguments tirés des contraires; comme si l'on vouloit prouver qu'un filtre n'est pas du poison, parce que du poison n'est pas un filtre.

Je reviens au genre dont j'ai déjà parlé, je veux dire à certaines définitions qui ne sont pas complètes; et je vais en donner un exemple dans un sujet purement imaginé, afin de rendre la

(1) *Marcus Tullius Cicero. Marcus*, c'est le prénom; *Tullius*, c'est le nom; *Cicero*, c'est le surnom.

Digitized by Google

chose encore plus sensible à la jeunesse ; car l'intérêt de la jeunesse me sera toujours cher : *Des jeunes gens qui avoient coutume de faire la débauche ensemble firent partie de souper sur le rivage de la mer. Un d'eux ayant manqué au rendez-vous, les autres s'avisèrent d'élever un tombeau, et d'y mettre l'épitaphe de leur camarade absent. Son père, en revenant d'un voyage d'outre-mer, voit ce tombeau, et ne doutant pas que son fils ne soit mort, il se pend de désespoir. On accuse ces jeunes gens comme étant cause de sa mort.* L'accusateur dira : *Faire une chose d'où il arrive la mort d'un homme, c'est être cause de la mort de cet homme.* Le défendeur : *Faire volontairement une chose d'où l'on sait qu'il arrivera nécessairement la mort d'un homme, etc.* L'accusateur, sans même s'arrêter à la définition, se contentera de dire : *Vous êtes cause de sa mort ; car c'est ce tombeau que vous avez élevé qui lui a fait croire que son fils étoit mort, et qui l'a jeté dans le désespoir. Si vous n'aviez pas fait cela, il vivroit encore. Il est vrai,* dira l'accusé ; *mais, pour faire une chose d'où il arrive la mort d'un homme, il ne s'ensuit pas que l'on soit coupable de sa mort. Un accusateur, un témoin, un juge en matière criminelle en sont des preuves. La faute ne vient donc pas toujours du principe. Vous conseillez à un homme de passer la mer pour aller voir son ami ; il fait naufrage en chemin. Vous le priez à souper chez vous ; il mange trop et meurt d'une indigestion. Etes-vous coupable de sa mort pour cela ? Non. Après tout, l'action de ces jeunes gens n'est pas la seule chose qui ait causé la mort de ce malheureux père : c'est aussi sa crédulité et la foiblesse avec laquelle il a supporté son déplaisir. S'il eût été plus courageux ou plus prudent, il ne seroit pas mort. Enfin, ces jeunes gens n'ont pas eu une mauvaise intention ; et ce tombeau fait à la hâte, et dans un lieu comme celui-là,*

Digitized by Google

celui-là, pouvoit bien faire juger au père que ce n'étoit pas un vrai monument. Comment donc veut-on punir ces jeunes gens d'une action où tout est cause de la mort de cet homme, à la réserve de leur main et de leur volonté, qui n'y ont eu nulle part (1) ?

Il y a quelquefois des définitions qui ne sont point contestées, et dont les deux parties sont d'accord, comme en cet exemple de Cicéron (*dans ses Partitions*) : *la majesté est un caractère de grandeur qui réside dans l'empire et dans toute la dignité du peuple romain.* On agite néanmoins si cette majesté a été blessée, comme dans la cause de Cornélius. Et ces sortes de causes semblent aussi tirer leur état de la définition. Cependant la définition n'y étant point contestée, le jugement tombe sur la qualité. C'est pourquoi il vaut mieux le ranger sous cet état, dont le hasard nous a fait faire mention ; mais l'ordre veut aussi que nous en parlions.

CHAPITRE IV.

De la qualité.

La qualité se peut considérer dans le genre transcendant (2), et en plus d'une manière. Car on demande quelle est la nature d'une chose et quelle

(1) Le traducteur a suivi une mauvaise ponctuation, *qui ergo puniri debent, in quibus* ; mais il faut lire : *qui ergo puniri debent ? in quibus*, etc. et traduire : Qui sont donc ceux qu'on doit punir ? ceux dans qui l'on trouve tous les caractères et toutes les marques d'un homicide, à la réserve de la main qui a fait le coup ? *C.*

(2) Terme de métaphysique. Le genre supérieur ou transcendant, est celui qui comprend non-seulement toutes les espèces, mais tous les autres genres dans lesquels il se divise.

Digitized by Google

est sa forme ; par exemple : *Si l'ame est immortelle : si Dieu est de figure humaine.* On dispute aussi sur la grandeur et sur le nombre, comme quand on agite : *combien grand est le soleil : s'il y a plusieurs mondes, etc.*, questions qui ne se peuvent résoudre que par la conjecture, mais qui pourtant sont fondées sur la qualité, puisqu'il s'y agit de savoir quelles sont ces choses.

Or ces questions, tout abstraites qu'elles sont, ne laissent pas de trouver place quelquefois dans les délibérations. Supposons que César délibère s'il portera la guerre en Angleterre, il faudra examiner quelle est la nature de l'océan ; si l'Angleterre est une île (car on l'ignoroit alors) ; quelle est son étendue, et avec combien de troupes il convient de l'attaquer. La qualité embrasse encore toutes les choses qu'il est à propos de faire ou de ne pas faire, de rechercher ou d'éviter. Il est vrai que ces choses se traitent particulièrement dans les délibérations, mais elles ont lieu aussi dans les contestations du barreau ; avec cette seule différence, que là il est question de l'avenir, et ici du passé. Tout ce qui est du genre démonstratif relève aussi de cet état. Les faits qui en font la matière étant certains, on examine quels ils sont. Mais, venons aux causes judiciaires.

Ces causes roulent toutes ou sur une récompense, ou sur un châtiment, ou sur la mesure de l'un ou de l'autre ; ce qui fait un genre de cause qui est tantôt simple, et tantôt comparatif. Dans le premier cas, il s'agit seulement de ce qui est juste ; dans le second, de ce qui est plus juste ou même le plus juste. Quand l'affaire est criminelle, il faut nécessairement que celui qui est accusé prenne le parti, ou de défendre le fait, ou de le rejeter sur autrui ; ou de l'excuser, ou de le dire moindre qu'il n'est ; ou de recourir aux

Digitized by Google

supplications, qui est un moyen que quelques-uns croient encore permis.

La meilleure manière de défendre le fait, c'est de le soutenir honnête. Un père abandonne son fils, parce qu'il s'est enrôlé, ou qu'il a brigué une charge, ou qu'il s'est marié sans son consentement. Ce père soutient son droit. L'école d'Hermagore donne à ce genre de défense un nom (κατ' ἀντίληψιν) (qu'elle rapporte à une action de l'esprit, et C.) que je ne trouve pas exactement rendu dans notre langue. Quoi qu'il en soit, on l'appelle un genre de défense absolu. En effet, il y est uniquement question du fait. On examine s'il est juste. Or, tout ce qui est juste a son fondement ou dans la nature, ou dans une institution humaine. Dans la nature, c'est tout ce qui se fait conformément à ce que demandent chaque personne et chaque chose; telles sont la piété, la fidélité, la continence, etc.

Quelques-uns y ajoutent encore tout ce qui est pareil; mais cela veut être expliqué : car la force que l'on oppose à la force, et les autres traitements de cette nature, n'ont rien d'injuste envers celui qui en a usé le premier. Cependant pour être pareils, il ne s'ensuit pas qu'ils soient justes dans le principe; car il faudroit pour cela qu'ils fussent justes de part et d'autre, que ce fût même condition, même loi; ce qui n'est pas. Je ne sais même si l'on peut dire pareilles, deux choses qui sont dissemblables par quelque endroit. J'appelle institution humaine les lois, les coutumes, les jugements, les conventions, les traités.

Il y a un autre genre de défense, où le fait étant insoutenable par lui-même, on a recours à des raisons étrangères pour le justifier. C'est pourquoi, sans nous arrêter à la force du mot grec

Digitized by Google

(παρεκλεκτικὴ) (1), nous le nommons un genre de défense tiré d'ailleurs (2). Dans ces sortes de causes, le plus fort moyen consiste à défendre le crime par le motif qui l'a fait commettre. Telles sont la défense d'Oreste, et l'oraison pour Milon: ce qui devient alors une récrimination, parce que l'accusé se justifie aux dépens de la partie adverse : *Il a été tué, mais c'étoit un voleur. On l'a fait eunuque, mais c'étoit un ravisseur.*

Il y a une manière d'insister sur les motifs, qui est différente de cette dernière, et où le fait ne se défend ni par lui-même, comme dans le genre absolu, ni en récriminant, mais par la considération du bien public, ou de l'utilité qui en est revenue à un grand nombre de personnes, ou

---

(1) Il faut lire : κατ' ἀντίθεσιν; nous ne le traduisons pas non plus mot à mot, mais nous le nommons, etc. *C.*

(2) Dans la première édition, il y a : un genre de cause relatif. Le latin dit : *assumptiva dicitur causa.* Il falloit : cet état de question oratoire s'appelle *assomptif.* L'état de qualité ou question de droit étoit tel : Si l'accusé ne pouvoit nier, il se défendoit par l'état de la qualité, lequel étoit de deux sortes, l'un absolu, comme : *l'action est bonne*, l'autre assomptif, comme : *l'action est mauvaise*, mais on peut la défendre par des circonstances étrangères; *assumit extrinsecùs;* ce qui se faisoit de quatre manières, 1.° la récrimination, se rejeter sur celui qui a été maltraité. Les Latins l'appeloient *relationem*, Cornificius *translationem*, les Grecs ἀντέγκλημα. Le traducteur attribue donc au genre (à l'état assomptif) ce qui ne convient qu'à la première de ces espèces, un genre de défense relatif; 2.° en grec, μετάστασις, en latin *criminis remotio*, rejeter sur une autre personne ou sur quelque circonstance extérieure : mon *général me l'a ordonné.* On pourroit dire en français, une excuse; 3.° la comparaison ou l'état comparatif, *comparatio*, *status comparativus*, ἀντίστασις, *je l'ai fait pour éviter un très-grand mal;* 4.° la déprécation, *deprecatio*, *status venialis*, συγγνώμη, demander grace en faveur de ses services, de sa dignité, etc. *C.*

Digitized by Google

à notre adversaire, ou enfin à nous-mêmes. Car on peut aussi quelquefois alléguer ce motif, pourvu que ce soit chose qu'il nous soit permis de faire pour notre intérêt particulier; ce qui pourtant n'est jamais bon à dire en justice rigoureuse et contre un étranger, mais seulement dans nos affaires domestiques, qui se passent au milieu de notre famille.

Ainsi, dans ces sujets de déclamation où l'on feint un père qui abandonne ses enfants, un mari qui maltraite sa femme, un fils qui accuse son père de démence; et le père, et le mari, et le fils, tous peuvent honnêtement apporter cette raison, qu'il leur étoit d'une extrême conséquence d'en user de la sorte. Sur quoi néanmoins il faut remarquer que celui qui ne songe qu'à éviter les malheurs dont il est menacé, rend sa cause meilleure que celui qui cherche son avantage.

Semblables matières se traitent quelquefois fort sérieusement, et ces mêmes sujets que l'on imagine aux écoles sont assez souvent très-réels au barreau. Là, c'est un fils abandonné par son père; ici, c'est un fils déshérité qui plaide devant les centumvirs pour avoir son bien : là, c'est une femme maltraitée; ici, c'est une femme répudiée qui donne lieu d'examiner lequel des deux, du mari ou de la femme, est cause du divorce. Là, c'est un fils qui accuse son père de démence; ici, c'est un fils qui demande effectivement qu'on interdise son père et qu'on lui crée un curateur.

C'est encore une sorte de défense tirée de l'utilité, quand nous montrons que, si l'action dont on nous fait un crime ne s'étoit pas faite, il seroit arrivé pis; car de deux maux comparés ensemble, celui qui est le moindre tient lieu d'un bien. Par exemple, si Mancinus justifioit le traité de Numance en disant que, sans ce traité, toute l'armée romaine eût péri. C'est ce que (les Grecs

Digitized by Google

nomment ἀντίστασις, et que *C.*) nous appelons genre de comparaison. Voilà ce que j'avois à dire touchant la manière de soutenir le fait.

Que s'il ne se peut défendre ni par lui-même ni par des secours étrangers, ce qui reste à faire, c'est de rejeter le crime sur autrui, s'il y a moyen. C'est pourquoi il paroît que ce remède convient aussi aux autres états dont j'ai déjà parlé. On rejette donc la faute tantôt sur une personne, comme si Tibérius Gracchus, se voyant accusé d'être l'auteur du traité de Numance, qui en effet l'engagea dans la suite à porter ces lois si favorables au peuple, soutenoit n'avoir rien fait que par ordre de son général; tantôt sur une chose, comme si quelqu'un à qui on ordonneroit de faire son testament d'une certaine manière, s'en défendoit en disant que les lois s'y opposent (1). (Ils l'appellent μετάστασις. *C.*)

Si ces moyens nous manquent encore, il faudra du moins tâcher d'excuser le crime. Pour cela on prétexte ou l'ignorance ou la nécessité : l'ignorance, supposé, par exemple, que vous ayez fait imprimer des stigmates sur le front d'un esclave fugitif, et qu'ensuite il vienne à prouver qu'il est né libre, vous direz que vous n'en saviez rien : la nécessité, ainsi un soldat qui s'est absenté un jour de marche, peut dire pour excuse qu'une maladie ou la difficulté des chemins en a été cause. Souvent nous donnons tout le tort à la fortune; quelquefois aussi nous disons qu'à la vérité nous avons mal fait, mais que notre intention étoit bonne. Il y a des exemples de l'un et de l'autre en si grand nombre, et si évidents, qu'il n'est pas besoin d'en rapporter.

---

(1) Ce n'est point le sens. Il falloit : Si un héritier ou légataire à qui le testateur auroit ordonné de faire quelque chose, s'en défendoit, etc. *C.*

Digitized by Google

Si nul de tous ces moyens ne peut s'employer, on verra comment on peut diminuer le crime et le faire passer pour moins considérable qu'il n'est; ce qui a donné lieu à quelques rhéteurs d'établir un nouvel état de cause qu'ils appellent de quantité; mais cette quantité n'étant que la mesure d'un châtiment où d'une récompense, il est clair qu'on en juge par la qualité du fait. C'est pourquoi je la comprends dans ce dernier état, aussi-bien que le nombre, que les Grecs distinguent encore. Car ils ont deux termes pour exprimer deux choses (πηλικότητα, ποσότητα) que nous confondons en une seule par un même nom.

Enfin il y a un dernier moyen, qui est la supplication. La plupart des rhéteurs ont cru que ce genre de cause ne pouvoit jamais être admis dans les jugements; et Cicéron semble nous le déclarer lui-même, lorsque, dans l'oraison pour Ligarius, il parle en ces termes : *J'ai bien plaidé des causes, et même avec vous, tant que vous avez jugé à propos de vous distinguer dans les fonctions du barreau; mais je ne me suis jamais avisé de défendre ainsi ma partie : pardonnez-lui, messieurs, il a failli. C'est pure méprise, il n'y pensoit pas, si jamais cela lui arrive, etc.* Cependant et au sénat, et devant le peuple, et auprès du prince, par-tout enfin où la clémence peut exercer ses droits, la supplication est reçue.

Or, quand on s'en sert, il importe infiniment que l'on puisse auparavant faire considérer trois choses dans la personne de l'accusé, l'innocence de sa vie passée, ses services, l'espérance qu'on peut concevoir qu'il se comportera mieux à l'avenir, et qu'il ne sera pas inutile à l'état. De plus, les peines qu'il a déjà souffertes, le danger présent, le repentir qu'il témoigne de son crime, d'où l'on conclura que ce crime est assez expié. Et hors de sa personne, sa noblesse, ses digni-

Digitized by Google

tés, ses parents, ses amis. Toutefois il faut encore plus compter sur celui qui prend connoissance de l'affaire, particulièrement si le crime est tel qu'étant pardonné, il fasse honneur à la clémence du juge, et non pas honte à sa foiblesse.

Mais la supplication peut aussi trouver place dans les jugements ordinaires, où si elle ne fait pas un genre de cause à part, du moins elle est un endroit considérable en quelques-unes de celles qui se plaident au barreau. Car un orateur peut diviser ainsi son discours : *Il n'a pas fait cela, mais quand il l'auroit fait, il faudroit lui pardonner;* et ce dernier point est souvent d'un fort grand poids dans les affaires qui sont douteuses; outre que d'ordinaire les épilogues sont autant de supplications. Quelquefois même les parties en font tout l'essentiel de leur cause; comme lorsqu'un père déshérite son fils par testament, et qu'il ne laisse pas pourtant d'en faire l'éloge (1), déclarant qu'il ne l'a traité ainsi que parce qu'il aimoit une courtisane; car alors tout consiste à savoir si le père a dû punir si rigoureusement une faute de cette nature, et si les centumvirs ne doivent point se montrer plus indulgents. Mais même en bien des rencontres où l'on poursuit un châtiment en vertu d'une loi, nous emploïons cette division : *S'il a encouru la peine portée par la loi, s'il faut la lui faire subir!* Ce que disent ces rhéteurs est pourtant vrai en un sens, qui est que des juges qui ont à prononcer suivant la rigueur des lois ne peuvent jamais absoudre un crime qui n'a que cette seule défense.

---

(1) *Elogium*, chez les jurisconsultes, est un nom générique, et signifie un témoignage que l'on rend de quelqu'un, ou pour lui faire honneur, ou pour le décrier. Ici il se prend en mauvaise part, pour un motif allégué, un grief, un chef d'accusation ou de blâme. *C.*

Digitized by Google

Lorsqu'il s'agit d'une récompense, on examine deux choses, si celui qui la demande mérite en effet d'être récompensé, et s'il mérite de l'être en cette manière? Il peut arriver que cette récompense soit disputée par deux personnes, ou même par un plus grand nombre : alors on examine ou qui des deux, ou lequel de tous en est le plus digne. Et toutes ces questions se décident par le genre de mérite qui est en chacun des prétendants.

Mais pour en bien juger, il ne faut pas s'arrêter seulement à l'action dont il s'agit, soit qu'il n'y en ait qu'une seule à considérer, soit qu'il y en ait plusieurs à comparer ensemble. Il faut aussi faire attention à la personne. Ce tyran a été tué. *Par qui? Est-ce par un jeune homme, ou par un vieillard? Par un homme, ou par une femme? Par un étranger, ou par un de ses proches?* Et au lieu, d'où naît encore plus d'une observation; par exemple : *Si c'est dans une ville accoutumée à la tyrannie, ou qui ait toujours été libre? Dans une citadelle, ou en sa maison?* Et à la manière : *Par le fer ou par le poison?* Et au temps : *Durant la guerre, ou en pleine paix? Lorsqu'il alloit se démettre de la souveraine puissance, ou dans le temps qu'il méditoit un nouveau crime?* On tient compte enfin à une personne des avantages qu'elle a bien voulu sacrifier à l'utilité publique, aussi-bien que du danger et de la difficulté de son entreprise.

Il en est de même d'une action de libéralité. Il importera fort de savoir d'où elle part; car elle sera bien plus agréable d'un pauvre que d'un riche; d'un homme qui donne que de celui qui rend; d'un père qui a des enfants, que d'un qui n'en a point. Il faudra encore examiner quelle est cette chose que l'on donne, en quel temps et à quel dessein on la donne; si ce n'est point par un motif d'intérêt et pour recevoir à son tour.

Digitized by Google

Toutes les autres actions se pèsent de la même manière.

C'est ce qui me fait dire que ce genre de cause, qui roule sur la qualité du fait, est celui de tous où l'orateur brille le plus, parce qu'il se peut traiter de part et d'autre avec beaucoup d'esprit, et que les sentiments et les passions ne s'expliquent en nul autre avec tant de force. Car l'orateur y emploie toutes sortes de preuves; les unes amenées de loin, dans lesquelles il a souvent recours à la conjecture; les autres tirées du fond de son sujet, mettant en usage tout ce qu'il a d'artifice et d'adresse pour faire paroître les choses telles qu'il veut qu'elles paroissent (1). C'est là en effet le grand effort de l'éloquence; c'est là qu'elle triomphe principalement.

Virginius rapporte à cet état certaines causes qui roulent sur les devoirs de la vie civile, d'où même, selon quelques-uns, elles prennent leur dénomination: un père qui renonce, qui abandonne son fils; un mari qui maltraite sa femme; un fils qui accuse son père de démence; une orpheline qui veut obliger son plus proche parent à l'épouser. La raison de cet auteur est que d'ordinaire, en ces sortes de causes, le jugement tombe sur la qualité du fait.

---

(1) Le traducteur a cru que ce passage regardoit l'état de la qualité; que *conjectura* étoit à l'ablatif, et il a rapporté *habet et sumit* à l'orateur, qui traite cet état de question oratoire. Il falloit: il est vrai que l'état conjectural est semblable à celui de la qualité, en ce qu'il emploie aussi des preuves étrangères au sujet, et qu'il tire les autres du propre fond de la matière qu'il traite; mais ces deux états diffèrent en ce que, quand il s'agit de montrer la qualité d'une chose et de la faire paroître telle ou telle, c'est le propre effet de l'éloquence, c'est là qu'elle triomphe, *etc.* Au lieu de *et quale quidque videatur*, il faut lire *at*. C.

Digitized by Google

Mais on les peut ranger aussi sous d'autres états; car, en la plupart de ces occasions, c'est tantôt la conjecture qui décide la question, lorsque les parties nient le fait ou qu'elles se retranchent sur l'intention, et il y en a mille exemples: tantôt c'est la définition; par exemple, on définit ce que c'est que la démence, ce que c'est que le mauvais traitement. Car on traite ordinairement les questions de droit avant que d'entrer dans le fond de la cause, et l'on apporte les raisons pourquoi on prétend déroger à la loi. Cependant lorsqu'on ne pourra pas défendre le fait, il faudra du moins tâcher de se mettre à couvert par le droit. Pour cela on sera obligé de rechercher quels sont les cas où il est permis à un père d'abandonner ses enfants (1); à une femme de porter ses plaintes contre son mari; à un fils d'accuser son père de démence.

Quant à l'usage d'abandonner ses enfants, on sait qu'il est particulier aux Grecs, et qu'il se pratique en deux manières, l'une rigoureuse et absolue pour les crimes qui sont consommés, comme le rapt et l'adultère; l'autre conditionnelle, pour les crimes qui sont simplement conçus et non exécutés, comme lorsqu'un père chasse et abandonne son fils, parce qu'il est désobéissant. La première manière étant irrévocable paroît toujours odieuse. La seconde, étant en quelque façon comminatoire, tient de l'exhortation et n'a rien de choquant, parce qu'il est aisé de voir qu'au fond ce père aime mieux corriger son fils que d'être obligé à l'abandonner. Mais en l'un et en l'autre cas, des enfants qui plaident contre leur père

(1) Il y a: où il n'est pas permis, *non liceat*. Le traducteur a changé sans raison la proposition négative en affirmative. *C.*

Digitized by Google

doivent paroître fort soumis et prêts à lui faire toutes sortes de satisfaction.

Je sens bien que ce que je dis ici ne sera pas du goût de ceux qui respectent peu la feinte et la dissimulation dont use un père en ces occasions. Et véritablement, on peut quelquefois n'y pas avoir égard; cependant il ne s'en faut dispenser que le moins qu'on peut. (Mais nous parlerons des figures dans un autre livre. *C.*) Une femme qui porte ses plaintes contre son mari doit se conduire à peu près de même; car la modération ne lui est pas moins nécessaire.

A l'égard d'un fils qui accuse son père de démence, c'est ou pour une chose que ce père a faite, ou pour une chose qu'il a seulement dessein de faire. Si c'est une chose faite, l'accusateur a le champ libre; mais il doit pourtant parler toujours avec respect, et témoigner beaucoup de compassion pour l'état où son père est réduit, soit par l'âge, soit par la maladie. Et si c'est une chose qui dépende encore de sa volonté, le fils alors usera de prières, de remontrances, et dira enfin qu'il ne craint que la foiblesse de son esprit, non ses mœurs, dont il fera l'éloge, parce que plus il louera sa conduite passée, mieux il donnera à connoître le changement qui s'est fait en sa personne.

Pour l'accusé, il doit être fort modéré, de crainte que la colère, l'emportement et l'opiniâtreté qu'il feroit paroître, ne fussent pris pour des marques de fureur, et que par là il ne justifiât tout ce qui s'est dit contre lui. Au reste, toutes ces causes ont cela de commun, que l'accusé, lorsqu'il ne peut défendre le fait, est bien reçu à demander qu'on lui pardonne, qu'on l'excuse, par la raison que, dans ces brouilleries domestiques, il suffit quelquefois pour être absous par les juges, ou qu'une faute n'ait pas eu de suite,

Digitized by Google

ou qu'elle soit plus légère que ne le porte l'accusation.

Mais il y a bien d'autres sortes de causes : celles, par exemple, où il s'agit d'un outrage, d'une injure ; car, quoique l'accusé prenne quelquefois le parti de nier, cependant le jugement tombe d'ordinaire sur la qualité du fait ou de l'intention : celles où il s'agit du choix d'un accusateur, et que nous appelons divination ; sur quoi je remarquerai que Cicéron, qui accusa Verrès à la sollicitation de nos alliés, divisa ainsi son discours : *Que dans ces sortes de choix, il y a deux réflexions à faire ; quel est l'accusateur que ceux qu'on prétend venger souhaitent le plus, et quel est celui que l'accusé souhaite le moins.* Voici pourtant une autre division dont on se sert souvent : *Lequel des deux a de plus fortes raisons de s'offrir pour accusateur ; lequel des deux y apportera plus de capacité et d'industrie ; lequel des deux enfin s'en acquittera plus fidèlement.*

A toutes ces controverses, il faut encore ajouter celles où il s'agit d'un compte de tutelle. On a coutume d'y agiter cette question, si un tuteur est comptable d'autre chose que du bien qu'il a géré ; s'il suffit de la droiture de ses intentions et de sa bonne foi ; s'il est responsable des vues qu'il a eues et des évènements. C'est une cause toute semblable, quand quelqu'un a mal gouverné les affaires d'autrui, et qu'on lui en a fait rendre compte. Car nous avons action contre quiconque a agi en notre nom, comme fondé de procuration. (Outre ce qu'on vient de dire, les déclamateurs feignent dans leurs écoles qu'il y a des actions intentées pour certains délits dont il n'est fait aucune mention expresse dans les lois. Quand il s'agit de ces procès, on peut faire l'une de ces questions : 1.° est-il bien vrai qu'il ne soit fait aucune mention de ce délit dans les lois ; 2.° le

Digitized by Google

fait dont il s'agit est-il un véritable délit commis par malice et dans le dessein de nuire ? Il est rare de les proposer toutes deux à-la-fois. *C.*)

Chez les Grecs, il y avoit action contre un homme qui s'étoit mal acquitté de sa députation, de son ambassade. Et dans ces causes, qui étoient fort ordinaires, on examinoit, par manière de question de droit, si un député doit jamais faire autrement qu'il ne lui est ordonné, et jusqu'à quel point il est avoué de la république. Car quelquefois un envoyé dit des choses qu'il n'est point chargé de dire; témoin celui des Mamertins, qui après s'être acquitté de sa commission, devint le dénonciateur de Verrès. Mais, en ceci, la grande question est de savoir quelle sorte d'offense c'est faire à la république (1). De là naissent plusieurs questions de droit plus subtiles les unes que les autres : *Ce que c'est que léser la république ; si cet homme l'a lésée en effet ou servie ; si elle a été lésée par lui ou seulement pour lui, etc.* (Cependant la question que l'on peut faire entre pour beaucoup dans le genre et la nature du fait. *C.*)

On peut aussi accuser une personne d'ingratitude, et voici alors ce qui se présente à examiner ; s'il est vrai que cette personne ait reçu un bienfait, ce qu'il faut rarement nier, parce que qui nie le bienfait qu'il a reçu est dès-là un ingrat ; si elle n'a pas rendu bienfait pour bienfait ; si, pour ne s'être pas acquittée de ce qu'elle devoit, il faut incontinent la taxer d'ingratitude ; si elle a eu occasion de marquer sa reconnoissance,

(1) Le traducteur a suivi une mauvaise ponctuation. Il falloit : la grande question est de savoir la qualité du fait. (un point après *factum.*) On accuse aussi quelquefois une personne d'avoir agi contre les intérêts de la république. De là, etc. *C.*

Digitized by Google

si elle a dû faire ce qu'on exigeoit d'elle ; enfin quelle est la disposition de son esprit et de sa volonté.

Les espèces qui suivent sont plus simples : celles où il s'agit d'une répudiation injuste, lesquelles ont cela de particulier que de la part de l'accusateur (1) c'est une défense, et de la part du défendeur c'est une accusation : celles encore où un homme rend compte au sénat des raisons qui le portent à vouloir mourir ; d'où naît cette question de droit, si une personne qui a pris résolution de mourir pour se soustraire à la poursuite des lois en doit être empêchée. Toutes les autres questions qui s'y traitent appartiennent à la qualité.

Enfin, pour exercer l'esprit des jeunes gens, on peut feindre des testaments où il ne soit question que de la volonté du testateur ; comme le testament que j'ai rapporté ci-dessus, par lequel un père ayant laissé la quatrième partie de son bien à celui de ses trois fils qui en seroit jugé le plus digne, tous trois la disputent ; l'un philosophe, l'autre médecin, et l'autre orateur. Pareille contestation arrive, lorsqu'une orpheline, voulant épouser un de ses proches, il s'en trouve plusieurs qui sont parents au même degré, et que chacun d'eux veut avoir la préférence. Mais je n'ai pas dessein de faire ici mention de toutes les espèces ; car il s'en peut encore imaginer d'autres, et les questions qu'elles renferment sont propres et particulières à chacune, parce qu'elles changent suivant les sujets que l'on traite. Ce que j'admire, c'est que Flavius, qui est pour moi un grand auteur, et avec raison, ait resserré toute cette matière en des bornes si étroites, lui qui a

(1) Il s'agit d'une femme, il falloit dire : de l'accusatrice.

Digitized by Google

prétendu nous donner une méthode qui fût seulement à l'usage des écoles.

La quantité, comme j'ai dit, relève aussi de cet état, non pas toujours, mais le plus souvent; et j'applique le mot de quantité à toutes les choses qui se peuvent ou mesurer ou nombrer. Mais la mesure d'une action, soit bonne, soit mauvaise, se détermine quelquefois par l'estimation du fait, comme lorsqu'on examine la grandeur d'une faute ou d'un bienfait; et quelquefois par un point de droit, quand on agite en vertu de quelle loi il faut punir ou récompenser quelqu'un : par exemple, si celui qui a déshonoré un jeune homme en doit être quitte pour payer une certaine somme (1), qui est la peine à laquelle ce crime est condamné; ou si, parce que le jeune homme n'a pu survivre à sa honte, et qu'il s'est pendu, celui qui a attenté à sa pudicité doit perdre la vie, comme étant cause de sa mort.

Et, pour le dire en passant, ceux-là se trompent fort qui traitent la controverse, comme si cette question rouloit entre deux lois; car il ne s'agit point du tout des dix mille sesterces (2), et on ne les demande seulement pas. Tout consiste à savoir si le criminel est cause de la mort de ce jeune homme. La même espèce est aussi du ressort de la conjecture, quand on examine si un meurtre a été commis volontairement, ou non; et s'il faut condamner un malfaiteur à un exil perpétuel, ou bien seulement à un exil de cinq

---

(1) C'étoient dix mille *as*, qui faisoient environ trois cents livres de notre monnoie.

(2) Le traducteur vient de mettre en note dix mille as. Il confond donc les as avec les sesterces. Le sesterce valoit deux as et demi; *quasi semistertius*, deux entiers et la moitié d'un troisième. Je n'examine point s'il faut entendre ici *assium* ou *æris* plutôt que *sestertiorum*. Voyez Gronovius. *C.*

Digitized by Google

ans : *Thrasybulus mérite-t-il trente récompenses pour avoir délivré Athènes de trente tyrans !* C'est une question qui est tirée du nombre, et qui se décide encore par la loi. Il en est de même lorsque deux voleurs ont pris de l'argent, et que l'on agite si chacun d'eux doit rendre (1) le quadruple de ce qu'il a pris, ou seulement le double. Mais ici on estime aussi le fait; et le droit lui-même dépend aussi de la qualité de l'action.

CHAPITRE V.

Du défaut d'action.

QUICONQUE ne pourra nier le fait, ni le défendre, ni montrer qu'il n'est pas tel qu'on le dit, doit se renfermer dans la rigueur de son droit : d'où naît ordinairement une question touchant l'action que l'on intente, et cette question n'est pas toujours la même, comme quelques-uns ont cru : car tantôt elle précède le jugement de la cause, comme lorsque le préteur, par des vues secrètes, examine si un homme est en droit de se porter pour accusateur (2), et tantôt elle a lieu dans le jugement même. Quoi qu'il en soit, cette contestation a deux faces, en ce qu'elle tombe ou sur

(1) La loi portoit qu'un voleur pris sur le fait rendroit le quadruple de ce qu'il auroit dérobé. Deux voleurs dérobent une somme d'argent, on demande si chacun doit rendre le quadruple, ou seulement le double.

(2) Le préteur jugeoit quelquefois provisoirement, mais son principal office étoit de régler la formule de la procédure, de nommer des juges, de faire exécuter leur sentence. Il paroît donc que par *præturæ curiosa consilia*, il faut entendre : le conseil du préteur, où l'on examinoit avec la plus scrupuleuse exactitude si un homme étoit en droit, etc. *C.*

Digitized by Google

l'action qui est intentée, quand on la combat directement, ou sur le cas de prescription ou d'exception, quand on veut seulement l'éluder.

Quelques auteurs ont fait de la prescription, ou de l'exception, un état particulier, comme si elles n'étoient pas renfermées dans toutes les mêmes questions que les autres lois. Lorsqu'on allègue le cas d'exception, il n'est pas besoin d'entrer dans le fond de l'affaire. Un père veut déshériter son fils; mais ce père est noté d'infamie. Le fils dit : *Vous n'avez pas action contre moi, il y a exception* (1). Est-il vrai que ce père soit noté d'infamie? C'est le seul point qui reste à juger. Cependant, toutes les fois que nous le pourrons, il faudra faire en sorte que le juge pense bien du fond de la cause, parce qu'il en sera plus porté à nous écouter sur la rigueur de notre droit. Ainsi, dans les jugements qui interviennent ensuite des ordonnances du préteur, et où nous plaidons pour être maintenus dans la possession d'un bien, quoiqu'il s'agisse uniquement du possessoire et non du pétitoire, il sera bon néanmoins de montrer que non-seulement nous avons possédé ce bien, mais aussi que nous l'avons possédé justement.

Mais la question dont nous parlons tombe encore plus souvent sur l'action même, lorsqu'on la combat directement. *Que celui qui a sauvé la patrie par sa valeur choisisse telle récompense qu'il lui plaira.* Telle est la loi. Je nie qu'il faille lui accorder tout ce qu'il demandera. Il est vrai que la loi n'excepte rien; mais j'opposerai aux termes de la loi la volonté du législateur par forme d'exception.

---

(1) Il y a une ellipse dans *an liceat*, on doit sous-entendre *patri agere*, ou *patri abdicare filium*. Le père peut-il agir en justice, ou peut-il déshériter, etc. C'est le seul point, etc. *C.*

Digitized by Google

Il y a donc deux manières d'envisager cette question. De ces deux manières naissent deux genres de causes, qui reçoivent tous les mêmes états, et ces états ont toujours rapport à quelque loi. Or, toute loi est faite ou pour accorder, ou pour ôter, ou pour punir, ou pour commander, ou pour défendre, ou pour permettre. Quand une loi devient matière à procès, c'est ou pour elle-même, ou à cause d'une autre loi qu'elle semble contrarier. Alors la question tombe ou sur les termes de la loi, ou sur l'intention du législateur. Quant aux termes, ils sont ou clairs, ou obscurs, ou équivoques. Et, ce que je dis des lois, je l'[illegible]ends des testaments, des obligations, des [illegible]eut [illegible]s, en un mot de tout écrit, même de [illegible]it tirée d[illegible]en-tion verbale; et, parce que cette [illegible] chercher [illegible]n-ferme quatre sortes de questions principa[illegible] d'états, je vais les parcourir tous les uns après les autres.

CHAPITRE VI.

De l'état qui naît des termes de la loi, et de l'intention du législateur.

Voici une question qui est souvent débattue entre les jurisconsultes, et qui fait un des points de droit les plus considérables. Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'elle soit si ordinaire aux écoles, où l'on feint même ces sortes de controverses exprès et à dessein. Or, ce genre de question se divise en deux espèces.

La première est celle où le doute tombe et sur la loi, et sur l'intention, ce qui arrive toutes les fois qu'il y a de l'obscurité dans la loi, et que chacune des parties soutient son interprétation, ou

Digitized by Google

combat celle de son adversaire, comme ici : *Qu'un voleur rende le quadruple de ce qu'il a pris. Deux voleurs dérobent chacun* (1) *dix mille sesterces. On en demande à l'un et à l'autre quarante mille ; eux offrent d'en payer chacun vingt mille.* Le demandeur prétend que le quadruple est ce qu'il demande, et les défendeurs soutiennent que le quadruple se trouve dans ce qu'ils offrent. L'intention du législateur est aussi maintenue de part et d'autre, et chacune des parties l'interprète en sa faveur.

La [illegible] chose arrive aussi lorsque la loi est clai[illegible] et obscure en l'autre. Par exemple [illegible] *me né d'une femme publique soit exc[illegible]ne.* Une femme, après avoir eu un[illegible]e la ca[illegible] mari, se mit à faire le métier de courtisane. On veut exclure son fils des fonctions de la tribune. Il est certain que la loi s'entend de celui qui est né dans le temps que sa mère faisoit le métier de courtisane. Mais on demande si elle ne doit pas s'entendre aussi de l'autre, parce qu'après tout, la mère est une femme publique, et qu'il est né d'elle. Il en est de même de cette maxime de droit, que l'on n'a point action deux fois contre un même crime. Car on peut douter si cela doit s'entendre du crime ou de l'accusateur. Toutes ces questions se tirent, comme on voit, de l'obscurité de la loi.

Mais il y en a d'autres, et c'est la seconde espèce, qui se prennent de l'évidence du droit. C'est pourquoi quelques rhéteurs qui n'ont pris garde qu'à cette espèce, ont appelé l'état dont je parle, un état fondé sur l'évidence des termes et sur l'intention du législateur. En cette dernière sorte de question, l'une des parties insiste sur la

(1) *Pariter* signifie conjointement. Je n'examine pas non plus s'il s'agit ici de sesterces ou s'il s'agit d'as. *C.*

Digitized by Google

loi, et l'autre sur l'intention. Or, il y a trois moyens de combattre la loi. Le premier consiste à montrer que cette loi ne peut pas toujours s'observer, et que cela paroît manifestement par la loi même. *Que les enfants qui n'ont pas soin de nourrir leurs pères dans le besoin, soient mis aux fers.* Mettra-t-on aux fers un enfant qui est en bas âge? Voilà déjà une exception, et celle-là donne lieu de passer à d'autres par manière de division. Est-ce de quiconque? Est-ce de la personne dont il s'agit que la loi doit s'entendre?

C'est par cette raison que quelques-uns proposent certaines controverses où l'on ne peut faire contre la loi aucune objection qui soit tirée de la loi même : en sorte qu'on ne peut chercher des difficultés que dans la nature du fait dont il est question. Par exemple : *Que tout étranger qui monte sur les murs de la ville soit puni de mort.* Les ennemis montent sur les remparts. Un étranger qui est dans la ville y monte aussi, et les en chasse. On demande sa tête. La loi est-elle généralement pour quiconque? Est-elle en particulier pour tel et tel? Ces doutes n'ont pas lieu ici comme dans l'exemple précédent, parce qu'on ne peut rien alléguer de plus fort que ce qui est contenu dans l'espèce présente. Voici donc la seule objection qu'il y ait à faire. Est-il bien vrai, dira-t-on, qu'on ne puisse jamais transgresser cette loi? Quoi, pas même pour empêcher qu'une ville ne tombe entre les mains des ennemis? Ainsi, à la rigueur de la loi, on opposera l'équité naturelle, jointe à l'intention du législateur, qui est le second moyen dont j'avois à parler.

Il peut néanmoins arriver que, par des exemples tirés des autres lois, on montre qu'il n'est pas possible de s'en tenir aux termes de la loi présente, comme a fait Cicéron dans son oraison pour Cécinna.

Digitized by Google

Le troisième moyen est de trouver dans les propres termes de la loi quelque chose qui marque qu'on ne prend pas bien la pensée du législateur, comme dans cette controverse : *Quiconque sera surpris de nuit avec un fer à la main, qu'il soit mis en prison.* Un magistrat trouve la nuit un homme qui a un anneau de fer, et sous ce prétexte l'envoie en prison. La loi dit : *Quiconque sera surpris.* Or ce terme, qui se prend toujours en mauvaise part, marque assez que la loi prétend parler d'un fer qui soit une arme offensive.

Mais, comme celui qui se prévaut de l'intention doit infirmer les termes autant qu'il peut, de même celui qui défend les termes doit s'appuyer aussi de l'intention.

Il arrive souvent dans les testaments que la volonté du testateur se fait manifestement connoître sur un point sur lequel néanmoins il n'y a rien d'écrit. C'est ce que l'on a vu dans la cause de Curius, où l'on sait la contestation qu'il y eut entre L. Crassus et Scévola. Le testateur, dans la pensée qu'il laissoit sa femme enceinte, disposoit de tout son bien en faveur de l'enfant posthume qui devoit naître, et lui subrogeoit un héritier, en cas qu'il vînt à mourir durant sa tutelle. La veuve ne s'étant pas trouvée grosse, les parents du défunt demandoient sa succession. Qui doute que, dans le second cas, comme dans le premier, l'intention du testateur ne fût que son bien passât à l'héritier subrogé (1)? Mais le testament n'en disoit rien.

Nous avons vu dernièrement tout le contraire, une chose expressément portée par testament, et

(1) Le traducteur confond ici la subrogation avec la substitution. La première se dit des créanciers, la seconde des héritiers. Il faudroit donc, substituoit, au lieu de subrogeoit, et substitué, au lieu de subrogé. *C.*

Digitized by Google

selon toutes les apparences, contre la volonté du testateur. Voici le fait : Un homme avoit légué cinq mille sesterces, et depuis, en corrigeant son testament, au lieu de sesterces, il avoit mis *livres pesant d'argent*, et il avoit laissé le nombre de *cinq mille*. Il parut néanmoins qu'il n'avoit voulu donner que cinq livres pesant, parce que cinq mille faisoient une somme inouie et incroyable en fait de legs. Au reste, sous cet état sont comprises ces questions générales, s'il faut s'en tenir à ce qui est écrit, ou à l'intention, et quelle a été l'intention d'une personne dont on produit un écrit: questions qui sont du ressort ou de la conjecture, ou de la qualité, desquelles il a été, je crois, assez parlé.

CHAPITRE VII.

De deux lois que l'on oppose l'une à l'autre.

Il faut maintenant que je parle des lois qui paroissent contraires, parce que tous les rhéteurs conviennent que, dans cette contrariété, il y a deux états (ἀντινομία) qui roulent tous deux sur les termes et sur l'intention. Car, une loi faisant obstacle à une autre, c'est une nécessité que les deux parties combattent la lettre, et disputent sur l'esprit ou l'intention du législateur ; ce qui fait une double question, où l'on agite laquelle des deux lois il faut suivre au préjudice de l'autre. Or, tout le monde sait que jamais une loi n'est contraire à une autre par elle-même, parce que, si un point de droit étoit directement opposé à l'autre, il faudroit que l'un fût abrogé par l'autre, ce qui n'est point. D'où il s'ensuit que ces lois ne se contredisent que par accident.

Digitized by Google

Dans ces sortes de contestations, ou ce sont deux lois toutes pareilles que l'on oppose l'une à l'autre : comme, par exemple, s'il s'agissoit d'un homme qui eût délivré son pays d'un tyran, et d'un autre qui eût sauvé la patrie par sa valeur ; car tous deux auroient la liberté d'opter telle récompense qu'ils voudroient. Supposé qu'ils optassent la même chose, ce seroit alors une comparaison qui rouleroit sur l'importance de leurs services, sur la conjoncture du temps, et sur la qualité du prix ; ou ce sont deux lois qui sont toutes les mêmes, comme si nous supposons deux braves, dont la valeur a été également utile à la patrie ; ou deux personnes qui se sont signalées par la mort d'un usurpateur ; ou deux filles qui ont été enlevées, et qui demandent, l'une la mort du ravisseur, l'autre qu'il soit obligé de l'épouser ; et, en ce cas, la question ne peut tomber que sur le temps, laquelle des deux a été enlevée la première, ou sur la qualité de leurs prétentions, laquelle des deux est la plus juste.

Quelquefois aussi ce sont des lois différentes, ou des lois semblables. Les premières sont par elles-mêmes sujettes à contradiction, comme en cette controverse : *Qu'un gouverneur de place ne sorte jamais de sa citadelle ; que tout brave homme qui aura sauvé la patrie par sa valeur choisisse telle récompense qu'il lui plaira.* Supposons que le gouverneur soit ce brave homme, et que pour récompense il demande la liberté de sortir de sa citadelle. Sans avoir égard à nulle autre loi, d'un côté on peut douter si ce brave doit en effet obtenir tout ce qu'il lui plaira de demander, et de l'autre ce gouverneur peut faire aussi plusieurs objections contre la loi, si le feu prend à la citadelle, s'il faut faire une sortie pour repousser les ennemis, etc.

A l'égard des secondes, on ne leur peut opposer autre

Digitized by Google

autre chose que la concurrence de l'autre loi qui est semblable : *Qu'on expose dans l'académie le portrait de celui qui aura affranchi son pays du joug d'un usurpateur, et qu'au contraire on n'y expose jamais le portrait d'une femme.* Je suppose qu'une femme ait tué l'usurpateur. Il est clair qu'on ne peut jamais ôter le portrait de l'un, ni mettre le portrait de l'autre pour aucune autre raison.

Deux lois sont inégales quand on peut alléguer plusieurs raisons contre l'une, et que l'autre ne peut souffrir d'autre difficulté que celle qui fait le sujet du procès. Par exemple, si le brave dont j'ai parlé demandoit la grace d'un déserteur ; car j'ai fait voir ci-dessus qu'il y a bien des choses à dire contre la loi, qui permet à ce brave d'opter telle récompense qu'il voudra : au lieu que la loi qui condamne un déserteur ne peut jamais recevoir d'atteinte que dans le cas d'option.

De plus, le point de droit que renferment ces lois est, ou reconnu de part et d'autre, ou controversé. S'il est reconnu, il reste à examiner laquelle des deux lois est la plus forte, si elle regarde les dieux ou les hommes, la république ou les particuliers ; si elle récompense ou si elle punit ; s'il s'y agit de choses considérables ou non ; si elle est faite pour enjoindre ou pour défendre, ou seulement pour permettre.

On a coutume d'examiner encore laquelle des deux est la plus ancienne, c'est-à-dire, en quelque façon la plus respectable, laquelle aussi sera la moins blessée, comme dans l'exemple de ce brave et d'un déserteur. Car, si l'on fait grace au déserteur, la loi qui le concerne est absolument violée, et si on le punit, ce brave peut opter une autre récompense. Mais on examinera sur-tout laquelle des deux choses il est plus convenable de faire, sur quoi je ne puis donner ici

Digitized by Google

de préceptes, parce qu'ils dépendent de la matière que l'on traite.

Si le droit est douteux, il sera contesté ou par l'une des parties, ou par toutes les deux réciproquement, comme en cette controverse : *Permis à tout père de revendiquer son fils. Permis à tout patron de revendiquer son affranchi. Que l'affranchi passe à l'héritier.* Un homme fait le fils d'un affranchi son héritier ; le père et le patron de cet affranchi veulent tous deux se rendre maîtres de la succession. Le père dit : *Je suis père, et par conséquent maître de mon fils, et de tout ce qui lui appartient.* Le patron dit : *Vous ne pouvez pas exercer le droit de père sur votre fils, parce que vous-même vous êtes en ma puissance* (1).

Enfin il y a des lois qui sont mixtes ou composées, et que l'on oppose à elles-mêmes, comme si c'en étoit deux. Telle est celle-ci : *Tout bâtard qui naît avant un enfant légitime, qu'il soit tenu pour légitime ; s'il naît après lui, qu'il ait seulement la qualité de citoyen.* Ce que j'ai dit des lois en général, je le dis pareillement des décrets du sénat. Car, soit qu'ils se combattent eux-mêmes, ou qu'ils combattent les lois, ils n'ont point d'autre état que celui dont nous parlons.

---

(1) Il y a plusieurs fautes dans cet exemple. *Revendiquer* n'est pas le sens de *manus injectio*, et il ne s'agit que de trois personnes et non de quatre. Il faudroit : *Qu'un père ait droit de prise-de-corps à l'égard de son fils ; qu'un patron ait le même droit à l'égard de son affranchi ; que les affranchis appartiennent à l'héritier.* Un homme (A), institue pour son héritier (B) le fils (B) de son affranchi (C). Après la mort du testateur (A), le père (C) et le fils (B) demandent réciproquement l'un contre l'autre le droit de prise-de-corps ; et même le fils (B), devenu patron de son père (C), dit qu'il ne peut point faire valoir en ce point le privilége de la puissance paternelle, puisqu'en qualité d'affranchi (C), il lui est soumis comme à son nouveau patron (B) *C.*

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

De l'état qui est fondé sur le syllogisme ou sur le raisonnement.

L'ÉTAT de raisonnement a quelque ressemblance avec celui qui se prend de la loi et de l'intention, en ce que l'une des parties s'y appuie toujours de la loi. Mais il y a cette différence que là, il est beaucoup parlé contre la loi (1), et ici, seulement sur la loi (2); que là, celui qui défend les termes veut qu'on observe la loi à la lettre, et qu'ici, tout ce qu'il demande, c'est qu'il ne soit pas fait autre chose que ce qui est prescrit par la loi.

Ce même état a aussi quelque proximité avec celui qui roule sur la définition; car la définition souvent se tourne en syllogisme, lorsque, dans l'application que l'on en fait, elle reçoit de la difficulté. Supposons, par exemple, cette loi : *Que toute empoisonneuse soit punie de mort.* Une femme se voyant négligée de son mari lui donne un filtre, et ensuite l'abandonne à son tour. Ses parents la prient, la conjurent de retourner avec son mari; elle n'en veut rien faire. Le mari se pend : on accuse cette femme de maléfice. Le plus fort moyen de l'accusateur est sans doute de dire que ce filtre est un maléfice, un poison. Voilà une définition. Si on ne l'admet pas, il aura recours au syllogisme, et, sans s'arrêter da-

(1) C'est : contre la lettre de la loi, contre l'intention du législateur. *C.*

(2) C'est : et ici on prétend quelque chose de plus que les termes de la loi ne disent. *C.*

Digitized by Google

vantage à la définition, il prouvera que cette femme est aussi coupable que si elle avoit empoisonné son mari. Ainsi, de ce qui est certain et porté par la loi, cet état infère une chose qui paroissoit incertaine ; et, parce que cela se fait par voie de raisonnement, on l'appelle un état de raisonnement.

Or, voici à peu près toutes les différentes sortes de questions qui y ont rapport : *Si ce que l'on a eu droit de faire une fois, on a aussi droit de le faire plusieurs!* Une femme condamnée pour crime d'inceste, après avoir été précipitée du haut d'un rocher, suivant sa sentence, est trouvée en vie : on veut lui faire subir encore le même supplice : *Si ce que la loi accorde pour un, elle est censée l'accorder pour deux!* Un homme délivre son pays de deux tyrans tout à la fois ; il demande deux récompenses : *Si ce que l'on a pu faire auparavant, on le peut faire après!* Une fille qui avoit été enlevée, voyant que le ravisseur a pris la fuite, se marie. Celui-ci étant revenu, elle demande qu'il lui soit permis d'opter selon la loi, c'est-à-dire, ou de l'épouser, ou de le faire mourir : *Si ce qui est défendu au regard du tout, est aussi défendu au regard de la partie!* La loi défend de recevoir une charrue à titre de gage ; un homme veut en avoir le soc : *Si, au contraire, ce qui est défendu à l'égard de la partie, est censé défendu à l'égard du tout!* Il n'est pas permis d'apporter des laines de Tarente ; une personne en fait venir des moutons.

Dans ces questions qui se traitent, comme on voit, par syllogismes, l'une des parties insiste toujours sur la loi, et l'autre soutient que l'espèce dont il s'agit n'est pas comprise dans la loi (1). *Cette femme est coupable d'inceste, je de-*

(1) Il faudroit: l'une des parties s'appuie sur la lettre de

Digitized by Google

mande qu'elle soit précipitée, puisque la loi y est. Cette fille a été enlevée; elle a la liberté d'opter. Ces moutons que vous avez fait venir de Tarente portent de la laine, et ainsi du reste. Mais, comme on peut répondre qu'il n'est point dit par la loi que cette femme doive être précipitée deux fois, ni que cette fille soit toujours maîtresse d'opter; qu'il n'est fait mention ni du soc de la charrue, ni de moutons, cela fait qu'on est obligé d'inférer une chose douteuse, d'une autre qui est manifeste.

Il y a plus de difficulté à conclure de ce qui est expressément porté par la loi, ce qui n'y est nullement compris : *Que tout parricide* (1) *soit mis dans un sac, et jeté dans la rivière.* Je suppose qu'un fils ait tué sa mère. *Qu'il ne soit permis à personne de tirer par force un homme de sa maison.* Posons le cas qu'on tire un homme de sa tente. Dans ces controverses on traite deux questions, la première, si, lorsqu'il n'y a point de loi particulière sur un fait, on peut mieux faire que de recourir à un fait semblable qui se trouve décidé par la loi. La seconde, si le fait dont il s'agit est véritablement semblable à celui que l'on prend pour règle, et qui est décidé par la loi.

Or, qui dit semblable, dit ou plus grand, ou moindre, ou pareil. Sur le premier chef, on examinera si le cas présent a été suffisamment prévu par la loi; et si, quoiqu'il n'ait pas été prévu, il faut pourtant le décider par la loi. Mais en l'un

---

la loi, mais l'autre prétend que le législateur ne s'étant pas assez expliqué sur tous les cas de la loi, il faut recourir à son intention, et étendre l'application de la loi au cas dont il s'agit, quoiqu'elle n'en fasse pas mention. *C.*

(1) Parricide en français, et *parricida* en latin, s'étendent également à celui qui a tué sa mère. Il n'y auroit donc point de difficulté. Mais la loi dit : *qui patrem occiderit*, il falloit donc traduire : quiconque tuera son père. *C.*

Digitized by Google

et en l'autre, on pourra parler avec beaucoup de force, et de l'intention du législateur, et sur-tout de ce qu'exige la simple équité.

CHAPITRE IX.

De l'état qui se forme de l'ambiguité des termes.

Il y a des ambiguités sans nombre; jusque-là même que, selon quelques philosophes, il n'y a pas un mot qui ne signifie plusieurs choses. Cependant toutes les équivoques peuvent se comprendre sous deux genres; car elles naissent ou d'un mot seul, ou de plusieurs mots ensemble. Un mot seul peut nous jeter dans l'erreur, quand plusieurs choses ou même plusieurs personnes ont la même dénomination, comme, par exemple ce mot, *Gallus*. Car on ne sait si on le doit prendre ou pour un oiseau, ou pour une nation, ou pour un nom propre, ou pour un défaut du corps; et cet autre, *Ajax*, parce qu'il y a eu deux Ajax, l'un fils d'Oilée, l'autre de Télamon. Il en est de même de certains verbes qui peuvent s'entendre différemment. Cette ambiguité est causée en bien des manières, et donne lieu à une infinité de procès, particulièrement en ce qui regarde les testaments, lorsque plusieurs personnes portant le même nom, chacune d'elles dispute à qui aura la liberté ou le legs (1) dont il s'agit; ou bien lorsque le testateur s'étant expliqué en termes équivoques, on demande ce que c'est qu'il a légué.

(1) *De hereditate*, une succession, dit plus qu'un legs. *C.*

Digitized by Google

Un seul mot peut encore nous tromper, lorsqu'étant entier il signifie une chose, et que partagé il en signifie une autre; comme *ingenua*, *armamentum*, *corvinum*; subtilités ridicules, d'où les Grecs ne laissent pas de tirer des sujets de controverse : ou bien lorsque ce mot peut se regarder comme deux mots simples, ou comme un mot composé. (De là cette subtilité connue qu'on appelle αὐλητρὶς, lorsqu'on demande si une flûte qui tombe trois fois, ou une joueuse de flûte, qui tombe, doit être vendue. (Si on doit séparer αὐλη de τρὶς, ou n'en faire qu'un seul mot.) *C.*) Par exemple, un homme en mourant ordonne que son corps soit mis dans un lieu secret, et lègue, selon la coutume, une certaine quantité de terre pour servir comme d'asile à ses cendres, avec ces paroles : *Sit latus occultum* (ou *hoc cultum*). Comme chez les Grecs, à l'occasion d'une écriture douteuse, on demande si on a laissé ses biens παυτολαίοντι (un seul mot), ou tous (παντα) ses biens λαίοντι. *C.*) On demande s'il a ordonné que cet endroit fût cultivé, ou qu'il demeurât toujours caché. Car on peut entendre l'un et l'autre.

Quand plusieurs mots sont joints ensemble, l'ambiguité est encore plus fréquente; ce qui arrive, tantôt parce qu'on emploie un cas pour un autre, comme dans ce vers de l'oracle d'Apollon, rapporté par Ennius :

De Pyrrhus, le Romain pourra se voir défait (1).

tantôt parce qu'un mot est mal placé, et qu'on ne sait à quoi il se rapporte, pouvant également

(1) Cette traduction ne conserve point l'ambiguité. Il faudroit peut-être :

Je le prédis, Pyrrhus, le Romain pourra vaincre. C.

Digitized by Google

appartenir à ce qui précède et à ce qui suit, surtout s'il est au milieu ; comme lorsque Virgile nous peint Troïlus traîné par ses chevaux. De là cette controverse : un homme ordonne par son testament qu'on lui érige une statue avec un javelot à la main, qui soit d'or. On demande si c'est la statue, ou le javelot, ou la main qui sera d'or ? Tantôt aussi parce que l'inflexion de la voix ou la ponctuation ne marque pas le sens des mots, comme dans un certain vers que l'on a coutume de proposer par manière d'énigme.

Souvent aussi il est incertain auquel de deux antécédents un mot se rapporte. Par exemple ici : *Que mon héritier soit tenu de donner à ma femme, sur ma vaisselle d'argent, le poids de cent livres, en telles espèces qu'il lui plaira de choisir.* On demande à qui des deux il appartient de choisir.

De ces dernières sortes d'ambiguités, la première se corrige en changeant de cas ; la seconde en détachant les mots, ou en les arrangeant autrement ; la troisième, en ajoutant quelque autre mot. Ainsi l'équivoque qui, en notre langue, est si souvent causée par deux accusatifs, cessera si l'on emploie l'ablatif, quoique l'ablatif soit par lui-même sujet à l'amphibologie, comme j'ai dit dans mon premier livre. On détache les mots par une ponctuation exacte, et en s'arrêtant où le sens veut que l'on s'arrête. Enfin il est aisé d'éclaircir le sens en arrangeant les mots autrement, ou bien en y en ajoutant quelques autres, en cette sorte : *Une statue qui soit d'or, avec un javelot à la main. Le poids de cent livres en telles espèces qu'il lui plaira de choisir, à lui mon héritier, ou à elle ma femme.*

Quelquefois aussi l'équivoque vient d'un mot superflu, et cesse par le retranchement de ce mot. Mais quand l'ambiguité vient d'un mot que l'on ne sait à quoi rapporter, d'ordinaire il y faut remédier par plusieurs mots, encore même sou-

Digitized by Google

vent tombe-t-on dans le vice que l'on vouloit éviter. Par exemple : *Que mon héritier soit obligé de lui donner tous ses biens*. Car à quoi se rapporte *ses* ?(1) Cicéron lui-même a fait cette faute, en parlant de C. Fannius : *Qui n'avoit pas*, dit-il, *grande amitié pour son beau-père, parce qu'il ne l'avoit pas fait entrer dans le collége des augures, et qu'il avoit mieux aimé que Quintus Scévola, qui étoit moins âgé, y entrât que lui*. Ce *lui* (2) en effet peut également se rapporter et à Fannius et à son beau-père. Une syllabe dont on laisse la quantité douteuse suffit encore pour mettre l'esprit en suspens, comme dans *cato*, dont la seconde syllabe étant brève au nominatif, signifie une chose, et longue au datif ou à l'ablatif, en signifie une autre.

Il y a plusieurs autres espèces qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ; car il n'importe ici d'où vient l'équivoque, ni comment on y remédie ; il suffit qu'elle présente toujours deux sens à l'esprit. Quant à la parole ou à l'écrit qui contient l'équivoque, les deux parties y trouvent également matière à contestation. C'est donc en vain que l'on nous recommande de tâcher d'expliquer le mot en notre faveur ; car si cela se peut faire naturellement et sans violence, il n'y a plus d'équivoque. Mais voici les questions qui concernent cette matière. On examine quelquefois lequel des deux sens est le plus naturel, et l'on ne manque jamais d'examiner lequel est le plus conforme à la justice et à l'équité, et si celui qui a écrit ou parlé ainsi a voulu être entendu de la sorte. Or, la manière de traiter ces questions, soit pour, soit contre, se connoît assez de ce que nous avons dit sur la conjecture et sur la qualité.

(1) Dans son Brutus.
(2) L'équivoque est plus sensible dans le latin.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

De l'union et de la diversité de ces états.

La plupart de ces états ont une certaine affinité entre eux. Car dans la définition, il s'agit de savoir comment un nom peut s'entendre. Et dans le syllogisme, qui est l'état qui a le plus de rapport avec la définition, nous examinons quelle a été l'intention de l'auteur. Et dans celui qui se forme de deux lois contraires, il est clair qu'il y a deux autres états renfermés qui roulent sur les termes et sur l'intention. De plus, la définition est en quelque façon une équivoque (1), puisque le nom qui y est défini peut s'entendre de deux manières. L'état qui naît des termes d'un écrit et de l'intention de l'auteur renferme aussi une question de nom; et il en est de même des lois contraires.

C'est pourquoi quelques-uns ont dit que tous ces états rouloient sur les termes et sur l'intention; et d'autres ont cru que les termes et l'intention contenoient toujours une équivoque (2), qui faisoit toute la question. Mais il vaut mieux distinguer ces états; car autre chose est une loi obscure, autre chose une loi ambiguë. Voici donc comment ils diffèrent.

L'état que nous avons appelé de définition consiste en une question générale qui tombe sur la

(1) *Equivoque* est trop général et trop vague. Il falloit: l'état définitif est en quelque façon la même chose que l'état légal nommé *amphibologie*, c'est-à-dire, ambiguité des termes de la loi. *C.*

(2) C'étoit: quelques rhéteurs ont cru que l'état légal fondé sur la lettre de la loi et sur l'intention du législateur, contenoit aussi un autre état légal appelé *amphibologie*. C.

Digitized by Google

nature du nom, et qui pourroit subsister indépendamment de cet assemblage de circonstances qui forme une cause. Celui qui se prend des termes et de l'intention conteste sur un mot qui est dans la loi; celui du raisonnement, sur un mot qui n'est pas dans la loi. L'équivoque partage l'esprit (1), en lui présentant deux sens différents; et des lois contraires font naître deux contestations directement opposées l'une à l'autre. Ce n'est donc pas sans raison que cette distinction a été introduite par de très-habiles rhéteurs, et que plusieurs personnes fort éclairées l'admettent encore aujourd'hui.

Maintenant, quant à la forme et à la disposition qu'il faut donner à chaque état, nous avons dit là-dessus, sinon tout ce qu'il y avoit à dire, du moins une partie. Le reste ne peut s'enseigner que dans l'occasion, et dépend absolument de la matière que l'on traite. Car ce n'est pas assez de partager toute une cause en questions et en lieux; ces parties-là même doivent avoir un certain ordre. Par exemple, dans l'exorde il y a une chose qu'il faut dire la première, et une autre qu'il faut dire la seconde, et une troisième qui vient après, et ainsi du reste. Enfin toute question, tout lieu, a sa disposition particulière, comme aussi les questions générales.

Je suppose qu'un orateur, dans une de ces controverses dont j'ai parlé, emploie cette division: *S'il est vrai qu'un homme qui a sauvé la patrie par sa valeur soit maître de choisir telle récompense qu'il voudra! S'il peut prétendre à un bien appartenant à un particulier! S'il doit être reçu à demander une femme en mariage, et une femme qui est déjà mariée, nommément telle femme!*

(1) C'étoit: l'état légal auquel on donne le nom d'*amphibologie*, partage l'esprit, etc. *C.*

Digitized by Google

Croira-t-on cet orateur fort instruit dans l'art de diviser un discours, si, quand ce viendra à traiter la première question, il dit indifféremment et pêle-mêle tout ce qui se présentera à lui ? S'il ignore qu'il y a d'abord un premier point à examiner, savoir s'il faut s'en tenir aux termes de la loi, ou à l'intention du législateur; s'il ne sait donner à ce point-là même un certain commencement : et si en liant ce commencement avec ce qui doit suivre immédiatement, il ne construit son discours de telle sorte que chaque partie ait toute la régularité et la perfection qu'elle doit avoir ; de la même manière que la main est une partie du corps humain, et que les doigts font partie de la main, et les articles, partie des doigts ?

Or, voilà ce qu'un écrivain comme moi ne peut jamais rendre bien sensible, s'il n'a devant les yeux une espèce fixe et déterminée. Et que sert de s'en proposer, je ne dis pas une et deux, mais cent mille dans une matière dont l'étendue est immense et sans bornes. C'est donc à un maître de montrer tous les jours, tantôt dans un genre, tantôt dans l'autre, quels sont l'ordre et l'enchaînement des choses, afin que son disciple s'y accoutume peu à peu, et contracte l'habitude de passer d'un exemple à un autre. (Car on ne peut pas donner les règles de tout ce qu'un art peut faire. *C.*)

Quel est le peintre en effet qui ait appris à peindre tout ce qu'il y a d'objets dans la nature ? Nul sans doute. Mais comme en peignant il a appris la manière d'imiter, il viendra à bout d'exprimer tout ce qu'il voudra. Et quel est le sculpteur à qui il n'arrivera pas de faire un vase tel qu'il n'en avoit jamais vu de semblable ? Il y a donc des choses que nous apprenons de nous-mêmes, et qui ne s'enseignent point. Car un médecin dira bien ce qu'il faut faire en chaque espèce de maladie, et

Digitized by Google

en général ce que l'on peut conjecturer de certains signes ; mais de se connoître parfaitement au pouls, à l'haleine, aux différents degrés de chaleur, à l'aspect du visage, ou à la couleur qui est plus ou moins saine, et à tant d'autres indices qui sont particuliers à chaque malade, c'est l'effet d'une certaine sagacité naturelle jointe à l'expérience.

C'est pourquoi il faut que nous tirions plusieurs connoissances de notre propre fonds ; que nous consultions les causes que nous avons entre les mains, et que nous songions que l'art oratoire a été inventé avant que d'être enseigné. Car la bonne disposition, la véritable économie d'une cause, est celle qui se fait lorsque nous avons la cause même devant les yeux. C'est alors que nous pouvons juger si l'exorde est nécessaire ou superflu ; s'il faut se servir d'une exposition continue, ou coupée et partagée en plusieurs points ; s'il faut qu'elle commence par l'origine des choses, ou bien, à la manière d'Homère, par le milieu ou par la fin, et en quelles rencontres on peut s'en passer entièrement ; s'il est plus utile de débuter par nos propres propositions, ou par celles de la partie adverse ; par nos preuves les plus fortes, ou par les plus foibles ; quand la cause demande que l'on traite certaines questions sans aucun préambule (1) ; quand au contraire ces questions ont besoin de préparation ; quelles sont les choses que l'on peut dire tout d'un coup aux juges, et quelles sont celles où il faut conduire les juges comme pas à pas ; s'il est plus à propos de réfuter chaque preuve de l'adversaire en détail ou toutes ensemble ; s'il vaut mieux réserver les grands mouvements pour la péroraison,

(1) Il falloit : Quand la cause demande que l'on traite certaines questions dans l'exorde. *C.*

Digitized by Google

ou les répandre dans toutes les parties du plaidoyer; si nous devons insister d'abord sur la rigueur du droit ou sur la simple équité; lequel est le plus convenable de commencer par rappeler le passé, soit pour nous en justifier, soit pour le reprocher à notre adversaire, ou de nous renfermer dans la seule accusation dont il s'agit. Et lorsque la cause est chargée d'incidents, quel ordre il faut tenir, quels témoignages, quelles pièces il faut lire durant l'action, quelles il faut renvoyer à un autre temps. C'est ainsi qu'un général, par l'ordonnance et la disposition qu'il fait de son armée, se précautionne contre les événements, employant une partie de ses troupes à couvrir les places les plus exposées, une autre à escorter les convois, une autre à garder les défilés, enfin les distribuant par mer et par terre suivant l'occasion et le besoin.

Mais nul orateur n'exécutera tout cela dans un discours, s'il n'a beaucoup de génie, d'étude et de savoir. Que personne donc ne s'attende à devenir éloquent, comme on dit, à peu de frais, et seulement par le travail d'autrui; que chacun se persuade au contraire qu'il lui faut veiller, pâlir sur l'ouvrage, et faire des efforts extraordinaires. Tout orateur doit être l'artisan de son éloquence, et se faire lui-même un talent, une expérience, une manière qui lui soient propres, dont il soit toujours tellement prêt à faire usage, qu'il semble que ces choses soient moins en lui un effet de l'art, ou même un fruit de ses études, qu'un don de la nature. Car l'art oratoire, s'il en est quelqu'un, peut bien nous montrer le chemin en peu de temps; mais il ne fait par là que nous découvrir les trésors de l'éloquence. C'est à nous de savoir nous en servir.

Voilà ce que j'avois à dire touchant la disposition générale de toute une cause. Il y en a une

Digitized by Google

autre qui regarde les parties en détail : car ces parties elles-mêmes ont une première pensée, et une seconde et une troisième, qui doivent être non-seulement placées dans un certain ordre, mais encore jointes ensemble, et si bien liées les unes avec les autres, qu'on n'en remarque pas même, s'il faut ainsi dire, la jointure ; en sorte qu'elles forment un corps et non des membres. C'est à quoi nous ne réussirons qu'autant que nous aurons soin d'observer si chaque chose est à sa place, et d'arranger tellement nos mots, que, loin de s'entre-heurter et de se méconnoître, ils coulent si doucement, si naturellement, qu'ils semblent faits les uns pour les autres.

De la sorte, on ne verra point des choses de nature différente, tirées par force de lieux encore plus différents, faire sentir à l'auditeur l'opposition et l'incompatibilité qu'elles ont entre elles. Au contraire, celles qui suivent cadreront avec celles qui précèdent; toutes se trouveront unies par une espèce d'affinité qui en sera le lien commun ; et notre discours ne paroîtra pas seulement bien arrangé, mais continu, comme s'il étoit d'une seule pièce.

Mais je m'engage peut-être trop avant, trompé par cette liaison imperceptible qui doit être entre les matières ; car je passe insensiblement de la disposition à l'élocution, qu'il faut néanmoins réserver pour le livre qui suit.

Digitized by Google

LIVRE HUITIÈME.

AVANT-PROPOS.

Dans les cinq livres précédents, j'ai ramassé à peu près tout ce qu'il faut savoir touchant l'invention et la disposition, deux parties dont une connoissance plus profonde et plus exacte est, à la vérité, nécessaire à ceux qui veulent absolument ne rien ignorer de ce qui regarde l'art oratoire, mais qu'il faut pourtant enseigner d'une manière plus simple et plus courte à ceux qui ne font que commencer; sans quoi, ou d'ordinaire ils se rebutent par l'extrême difficulté de suivre une méthode si longue et si embarrassée; ou, dans le temps que leur esprit a le plus besoin de nourriture, et même d'une nourriture abondante et délicate, on le rétrécit, on le dessèche, en l'appliquant à des minuties qui ne laissent pas d'être épineuses; ou s'ils font tant que de les apprendre, ces minuties, ils croient aussitôt ne rien ignorer de tout ce qu'il faut savoir pour être grands orateurs; ou enfin, scrupuleusement attachés à cette multitude de règles qu'on leur prescrit, ils n'osent travailler de génie, ni faire aucun effort pour s'élever. Et plusieurs estiment que c'est la raison pourquoi ces rhéteurs (1), qui ont écrit de leur art avec tant d'exactitude, n'ont été rien moins qu'éloquents.

Cependant un jeune homme qui commence à

(1) Cela se dit sur-tout pour Hermagore; et je crois qu'on peut l'appliquer aussi à la rhétorique d'Aristote.

Digitized by Google

étudier l'éloquence a besoin qu'on le mette du moins dans le chemin ; mais ce chemin doit être facile à tenir et à montrer. C'est donc à l'habile maître dont j'ai parlé, à choisir la méthode qui lui paroît la meilleure, et à se contenter de donner les principes qu'il juge les plus nécessaires : de la sorte ses disciples suivront sans peine, et, à mesure qu'ils se fortifieront, il leur en apprendra davantage. Quant à eux, il faut qu'ils commencent par croire qu'il n'y a point d'autre route que celle qu'on leur montre ; mais il faut aussi que, venant ensuite à la connoître, ils trouvent en effet que c'est la meilleure.

Or, il y a des choses qui ne sont ni obscures ni difficiles à comprendre, et que les savants ont néanmoins embrouillées, en suivant les opinions différentes qu'ils ont voulu défendre avec la dernière opiniâtreté. C'est pourquoi quiconque a maintenant à traiter de l'art oratoire est bien plus embarrassé à faire un choix parmi ces opinions, qu'à enseigner celle à laquelle il a une fois résolu de s'en tenir. Et pour ce qui regarde l'invention et la disposition en particulier, tout consiste en un petit nombre de préceptes dont l'intelligence et la pratique donnent une merveilleuse facilité pour tout le reste.

Car, jusqu'à présent, presque tout ce qui a été dit dans cet ouvrage peut se réduire à ceci, que la rhétorique est la science de bien parler, qu'elle est utile; que c'est non-seulement un art, mais une perfection de l'esprit, et une vertu ; qu'elle a pour objet toutes les choses qui tombent dans le discours, lesquelles se peuvent toutes comprendre sous trois genres, qui sont le démonstratif, le délibératif et le judiciaire ; que tout discours est composé de choses et de mots ; que dans les choses il faut considérer l'invention, dans les mots l'élocution, dans l'un et dans l'autre l'ar-

Digitized by Google

rangement ou la disposition ; que ces trois parties doivent être données en garde à la mémoire, pour être ensuite mises dans tout leur jour par le moyen de la prononciation ; que le devoir de l'orateur est d'instruire, de toucher et de plaire ; que pour instruire, il a recours à l'exposition, aux arguments et aux preuves ; pour toucher, aux sentiments et aux passions qui doivent régner dans tout le discours, mais sur-tout au commencement et à la fin ; qu'encore qu'il doive plaire à l'auditeur et par les lumières qu'il lui donne, et par les secrets mouvements dont il l'agite, il tire néanmoins cet avantage particulièrement de l'élégance du style, et de la beauté de l'élocution ; que parmi les questions, les unes sont vagues et générales, les autres particulières et limitées, qui se renferment dans la considération des personnes, des temps et des lieux ; qu'il n'y a pas une chose qui ne comporte trois questions : *Si elle est, ce qu'elle est, quelle elle est.*

A cela nous avons ajouté que le genre démonstratif est un genre qui roule tout entier sur la louange ou sur le blâme ; que pour le bien traiter il faut observer, et ce qu'a fait la personne dont on parle, et ce qui s'est passé après sa mort ; par conséquent que l'utile et l'honnête sont la matière de ces sortes de discours. Quant au genre délibératif, nous avons dit qu'il embrasse ces deux parties, et une troisième encore, qui est de pure conjecture, où l'on examine si l'affaire dont on délibère est possible, et s'il y a lieu de croire qu'elle réussisse. C'est là sur-tout que nous avons dit qu'il faut observer les bienséances, et prendre garde que les choses sur lesquelles tombe la délibération conviennent et à celui qui parle, et aux personnes devant qui il parle.

Ensuite nous avons passé au genre judiciaire, et nous avons remarqué qu'il y a des causes qui

Digitized by Google

roulent sur un seul chef, d'autres qui roulent sur plusieurs, et qu'en quelques-unes il suffit de se porter simplement pour demandeur ou pour défendeur ; que le défendeur ou l'accusé peut nier le fait en deux manières, ou absolument, ou en le soutenant autre qu'on ne dit ; qu'il peut aussi le soutenir juste et permis, ou le rejeter sur autrui ; qu'en tous ces cas la question tombe toujours ou sur le fait, ou sur le droit ; que, dans les questions de fait, il s'agit ou de la probabilité du fait, ou de sa nature, ou de sa qualité ; et que, dans les questions de droit, tout consiste à expliquer les termes de la loi, ou en à pénétrer l'intention : ce qui renferme une discussion exacte des actions et des motifs, et plusieurs questions particulières, tirées de la loi qui fait le sujet de la contestation (1).

Qu'au reste tout plaidoyer a cinq parties : l'exorde, dont le but est de s'attirer une audience favorable ; la narration, qui sert à exposer le fait ; la confirmation, qui prouve et appuie tout ce qui a été avancé dans l'exposition ; la réfutation, qui détruit toutes les objections que l'on peut faire ; et la péroraison, qui se propose ou de toucher le cœur des juges, ou de rappeler à leur mémoire

(1) Ce n'est pas le sens ; d'ailleurs il y a une phrase omise. Il ne s'agit pas des actions humaines en général, ni de leurs motifs, mais d'une hypothèse ou question oratoire dans quelque genre que ce soit ; et *actio* désigne une hypothèse dans le genre judiciaire. Il faudroit donc : ce qui renferme une discussion exacte des causes ou hypothèses oratoires, aussi-bien que des actions, c'est-à-dire, des procès civils ou criminels, où l'on examine aussi les quatre états des questions légales, dont le premier roule sur la lettre de la loi et sur l'intention du législateur ; le second se nomme syllogisme ou induction ; le troisième amphibologie (des termes de la loi), et le quatrième, antinomie ou contradiction de lois. *C.*

Digitized by Google

tout ce qui s'est dit de plus essentiel dans le cours du plaidoyer.

Nous avons joint à cela un traité des lieux d'où se tirent et les arguments et les sentiments, et toutes les choses qui peuvent ou irriter les juges, ou les apaiser, ou les délasser, et même les réjouir selon le besoin. Enfin nous avons enseigné comment il faut diviser un discours, et le distribuer en certains points.

Mais ceux qui liront cet ouvrage à dessein de s'instruire, sont avertis qu'en tout ceci la nature peut se frayer elle-même un chemin, et faire un progrès considérable sans le secours de l'art; en sorte que les règles que j'ai prescrites jusqu'à présent se doivent moins regarder comme une invention des maîtres, que comme le fruit de leur expérience et des observations qu'ils ont faites.

Ce qui suit est d'un autre genre et demande plus d'attention; car nous allons à présent traiter de l'élocution, qui est de toutes les parties de cet ouvrage la plus difficile, au jugement même des orateurs. En effet, M. Antonius, dont nous avons parlé plus d'une fois ci-dessus, n'a pas fait difficulté de dire qu'il avoit vu assez de gens qui étoient diserts, et pas un qui fût éloquent; ajoutant que, pour être disert, il suffit de dire sur une matière ce qu'il en faut dire; mais que, pour être véritablement éloquent, il en faut parler avec toutes les graces et tous les ornements convenables. Si cette qualité ne s'est trouvée en aucun orateur jusqu'à lui, ni même en lui ou en L. Crassus, il est constant qu'elle ne leur a manqué, ni à ceux qui ont été avant eux, que parce qu'elle est très-difficile à acquérir.

Cicéron dit aussi que de savoir inventer les choses et les arranger, c'est le fait d'un homme sensé; mais que de savoir les exprimer est le propre de l'orateur. C'est pourquoi il s'est particu-

Digitized by Google

lièrement étudié à bien enseigner cette partie de la rhétorique. Et le seul nom d'éloquence fait assez voir combien il a eu raison. Car être éloquent n'est autre chose, à proprement parler, que de pouvoir produire au dehors toutes ses conceptions, toutes ses pensées, et les communiquer pleinement aux autres; sans quoi tous les préceptes que nous avons donnés jusqu'ici sont inutiles, et semblables à une épée qui ne sort point de son fourreau.

Voilà donc sur-tout ce qu'il faut apprendre, et à quoi l'art est absolument nécessaire : voilà quel doit être l'objet de nos soins, de nos exercices, de notre imitation : voilà ce qui peut nous occuper toute la vie : voilà enfin ce qui fait qu'un orateur l'emporte sur un autre orateur, et que, parmi les différents styles, les uns sont plus parfaits que les autres. Car il ne faut pas croire que ni les Asiatiques, ni les autres dont le style est corrompu, n'aient rien entendu à l'invention ou à l'arrangement des choses; ni que ceux que nous traitons d'orateurs maigres et secs, aient été dépourvus de sens et de raison. Mais les premiers n'ont eu ni goût ni modération dans leur style, et les seconds ont manqué de force.

Il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il faille penser uniquement aux mots; car il est temps de prévenir les personnes qui voudroient abuser de ce que je viens de dire. Il faut les arrêter tout court, et me déclarer contre ces gens qui se consument vainement à agencer des paroles, sans se mettre en peine des choses, qui sont pourtant les nerfs du discours; ce qu'ils font sans doute pour donner à leur style plus d'élégance et de beauté, qualité charmante, selon moi, quand elle est naturelle, mais non quand on l'affecte.

Ne voyons-nous pas que ces bons corps que l'exercice a fortifiés, et qui nous frappent par un

Digitized by Google

air de santé, tirent leur beauté des mêmes choses dont ils tirent leur force. Ils sont vermeils, fermes, dénoués, n'ayant ni trop de chair ni trop peu. Mais que des athlètes se montrent à nous, peints de vermillon, fardés et attifés comme des femmes, ils nous déplairont infiniment par la peine même qu'ils auront prise pour nous plaire. Il y a un vers grec qui dit qu'un ajustement honnête et superbe donne aux hommes de la dignité; mais une parure pleine d'afféterie, où régnent le luxe et la mollesse, découvre la corruption du cœur, et n'ajoute rien à la beauté du corps. Il en est de même de ce style si léger et si délié dont quelques-uns se servent. Les choses qu'ils expriment, et qui en sont vêtues, pour ainsi dire, se trouvent comme énervées et affoiblies.

Je veux donc que l'on pense aux mots, mais que l'on soit beaucoup plus occupé des choses; car, d'ordinaire, les meilleures expressions tiennent aux choses mêmes, et se découvrent à nous par leur propre lumière. Cependant nous les cherchons comme si elles se cachoient toujours et qu'elles voulussent se dérober à nos yeux : de la sorte, nous ne croyons jamais que ce qu'il faut dire soit sous notre main. Nous le tirons de loin, et nous faisons violence à notre génie. L'éloquence demande un esprit plus mâle, et lorsqu'elle est saine et vigoureuse, il ne lui faut point tant de frisure ni de façon.

Souvent même il arrive que cet extrême soin nuit au discours, par la raison que les termes qui plaisent le plus aux esprits droits et sensés ne sont nullement recherchés, mais simples, comme est le langage de la vérité. Ces mots, qui montrent la peine qu'on a eue à les trouver, et où l'on veut avoir la gloire de l'invention, n'ont pas toujours la grace qu'ils affectent, et ne laissent rien de solide à l'esprit, parce qu'ils offusquent

Digitized by Google

les pensées, semblables à ces mauvaises herbes qui étouffent le bon grain.

En effet, plus amoureux des mots que des choses, nous enveloppons dans un grand circuit de paroles ce qui se pourroit dire tout simplement; nous redisons ce qu'il suffiroit d'avoir dit une fois; nous chargeons de plusieurs termes ce qu'un seul feroit suffisamment entendre, et nous croyons qu'il vaut mieux signifier (1) la plupart des choses que de les dire : bien plus, un mot qui n'est que propre déplaît aujourd'hui; rien ne nous paroissant beau, de ce qu'un autre eût dit comme nous. Les poëtes les moins naturels, les plus guindés, sont ceux de qui nous empruntons des métaphores et des figures; et nous pensons avoir mis bien de l'esprit dans nos pièces, quand il en faut beaucoup pour nous entendre.

Cependant Cicéron avoit déclaré assez nettement que le plus grand vice qu'un discours puisse avoir, c'est de trop s'éloigner de la manière ordinaire de penser et de parler. Mais Cicéron n'y entendoit rien; c'est un auteur dur et barbare en comparaison de nous, qui n'aimons rien de ce que la nature a dicté. Nous voulons, je ne dis pas des ornements, mais des délicatesses et des raffinements, comme si les mots pouvoient avoir aucune beauté quand ils ne conviennent point aux choses. Loin d'approuver un choix si scrupuleux, je tiens, pour moi, que le fruit de nos études est perdu s'il faut toujours se donner tant

(1) *Significare* est ici un terme de l'art. C'est une espèce de figure de pensée nommée ἐμφασιν, et *significationem*. Quintilien la divise en deux espèces. La première fait entendre plus qu'on ne dit. La seconde fait entendre même ce qu'on ne dit pas. *Signifier* n'exprime pas cette différence. Il falloit : Nous croyons qu'il vaut mieux insinuer adroitement les choses, que de les dire ouvertement. *C.*

Digitized by Google

de peine pour arranger des mots, ou pour faire qu'ils soient propres, clairs et ornés. Voilà néanmoins le grand objet de la plupart de nos orateurs. Chaque mot les arrête, uniquement occupés ou à le chercher, ou à le mesurer et à le peser, quand ils ont tant fait que de le trouver : dussent-ils en retirer cet avantage, de n'user jamais que des plus belles expressions, je les trouverois encore fort à plaindre, et je hais bien un tel tourment, qui est toujours pour eux un obstacle à la rapidité de l'action, et qui éteint tout le feu de l'imagination par des pauses involontaires, et par la défiance où ils sont continuellement d'eux-mêmes : car tout orateur est bien misérable, qui ne peut se résoudre à perdre un seul mot.

Mais ce mot si cher n'échappera pas même à quiconque s'y prendra comme il faut; je veux dire à celui qui, premièrement, se sera étudié à connoître le beau langage ; qui ensuite, à force de lire les bons écrivains, aura fait une ample provision de toutes sortes de mots ; qui aura appris l'art de les lier, de les arranger, et qui, enfin, par un continuel exercice, se sera bien fortifié en tout cela, afin de l'avoir toujours en son pouvoir et comme à la main.

Un orateur qui sera ainsi préparé, du même coup-d'œil qu'il verra les choses, verra aussi les expressions qui leur conviennent. Mais, pour y parvenir, il faut avoir bien étudié, et s'être fait un certain fonds qui soit comme en réserve, pour ne jamais manquer au besoin ; car ce soin inquiet de chercher, d'examiner, de comparer, il faut le prendre en apprenant, non en parlant. Autrement il arrive à ces orateurs, qui n'ont pas assez cultivé leur esprit, leur talent, la même chose que nous voyons arriver à ceux qui ne se sont jamais mis en peine d'amasser du bien. Les uns et les autres se trouvent dans la suite fort dénués,

et

Digitized by Google

et montrent leur indigence. Mais, si nous avons la prévoyance de nous faire un fonds pour la nécessité, nous le trouverons. Les mots, sans attendre que nous les cherchions, s'offriront d'eux-mêmes, comme s'ils étoient liés à la pensée, et suivront de la même manière que l'ombre suit le corps.

Encore cette prévoyance, ce soin-là même dont je parle, doit-il avoir ses bornes : car, lorsque les mots sont autorisés par l'usage, purs, ornés, significatifs, et qu'ils cadrent bien ensemble, que nous faut-il davantage ? Cependant il y a des gens qui ne sauroient mettre fin à l'injuste critique qu'ils exercent contre eux-mêmes, et qui pèsent jusqu'à leurs syllabes. Ont-ils trouvé les termes les plus heureux, ils en veulent d'autres qui sentent plus l'antiquité, ou qui soient plus figurés, plus singuliers. Ils ne voient pas qu'un discours est bien vide de sens quand on se récrie tant sur l'expression.

Pour conclusion, je veux qu'on ait un fort grand soin de l'élocution, pourvu qu'on sache qu'il ne faut rien faire pour l'amour des mots, les mots eux-mêmes ayant été inventés pour l'amour des choses. D'où il s'ensuit que les plus propres à exprimer nos pensées, et à produire dans l'esprit de l'auditeur l'effet que nous souhaitons, sont aussi les meilleurs. C'est néanmoins par eux que l'oraison doit nous donner du plaisir et de la surprise ; mais ce n'est ni cette surprise que causent les monstres, les prodiges, ni ce plaisir que suivent les ames corrompues ; c'est un plaisir honnête qui peut compatir avec la dignité.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'il faut considérer dans l'élocution.

La phrase donc, comme l'appellent les Grecs, ou l'élocution, comme nous autres Latins l'appelons, se peut regarder par rapport aux mots pris séparément, ou par rapport aux mêmes mots joints ensemble. Dans les premiers, il faut observer qu'ils soient approuvés par l'usage, clairs, ornés, propres à exprimer nos idées; dans les seconds, qu'ils soient corrects, arrangés, figurés. J'ai déjà dit dans mon premier livre, au chapitre de la grammaire, tout ce qu'il y avoit à dire touchant la manière de parler correctement. Mais là il ne s'agissoit que de rendre la diction exempte de fautes; ici il est bon d'avertir qu'il en faut bannir, autant qu'on peut, toutes les façons de parler étrangères, ou qui nous viennent des provinces. Car on voit des gens qui savent assez bien leur langue, et dont néanmoins le langage est plus précieux que poli. Témoin cette vieille d'Athènes, qui, ayant remarqué que Théophraste, homme d'ailleurs fort disert, affectoit un certain mot, ne balança pas à dire qu'il étoit étranger; et quelqu'un lui demandant à quoi elle le connoissoit, *en ce qu'il parle trop bien*, répondit-elle.

Pollion, au contraire, trouvoit en Tite-Live, tout excellent écrivain qu'il est, je ne sais quoi qui sentoit le terroir de Padoue, ou une certaine patavinité, comme il l'appeloit. C'est pourquoi que tous nos mots, s'il est possible, et que notre prononciation même, sentent son homme né dans le sein de la politesse, dans Rome, en sorte qu'à

Digitized by Google

nous entendre, on nous distingue de ces citoyens romains, qui le sont seulement par grace, et non de naissance.

CHAPITRE II.

De la clarté.

La clarté dans les mots vient sur-tout de leur propriété : mais cette propriété se prend en plus d'une manière; car premièrement le vrai nom de chaque chose est appelé nom propre, et l'on ne s'en sert pas toujours, parce que nous devons éviter tous les mots qui sont obscènes ou sales, ou bas. Par bas, j'entends ceux qui ne conviennent point à la dignité des choses ou des personnes.

Mais quelques-uns, en voulant éviter ceux-ci, tombent dans une autre extrémité qui n'est pas moins vicieuse. Ils n'osent employer des termes qui sont reçus par l'usage, et que leur sujet exige nécessairement, comme un certain orateur qui disoit l'*herbe d'Ibérie*, ce que personne n'eût entendu, si Cassius, pour se moquer de sa vanité, n'eût averti que c'étoit du jonc qu'il vouloit dire. Je ne sais pas non plus pourquoi un célèbre orateur a cru que *de petits poissons qui se conservent dans la saumure* étoit plus élégant que le terme qu'il évitoit.

Or, cette sorte de propriété, qui consiste à user du nom ou du mot qui est fait pour chaque chose, n'est pas une grande perfection. Mais l'impropriété (ἄκυρον), qui est le vice opposé, ne laisse pas d'être un grand défaut. Telle est cette expression de Virgile : *espérer un malheur*, ou cette autre d'une oraison de Dolabella, et que j'ai trouvée corrigée par Cicéron : *Souffrir la mort*, pour *mourir*, et quelques autres.

Digitized by Google

Cependant un terme peut n'être pas fort propre, sans tomber pour cela dans le vice d'impropriété; par la raison qu'il y a beaucoup de choses en notre langue (1) qui n'ont point de nom propre: car jeter un dard est proprement *darder*. Mais pour celui qui jette une balle ou un pieu, il n'y a point de terme unique et particulier qui exprime son action; et, quoiqu'on dise fort bien *lapider*, il n'est pas possible d'exprimer par un seul mot l'action d'une personne qui jette des mottes de terre (ou des coquilles) à quelqu'un. De là vient que l'on se sert d'un mot pour un autre, par une sorte d'abus (2) (καταχρησις) qui est très-permis et même nécessaire. La métaphore, qui est un des plus beaux ornements de l'oraison, sert aussi à prêter des noms aux choses qui n'en ont point (3). C'est pourquoi la propriété dont il s'agit ici ne se rapporte pas tant aux mots qu'à leur signification, et ce n'est pas à l'oreille qu'il appartient d'en juger, mais plutôt à l'entendement.

En second lieu, on appelle propre un nom qui appartient à plusieurs choses, mais particulièrement à l'une d'elles, parce que toutes les autres ont tiré leur dénomination de celle-là. Par exem-

---

(1) Le texte dit, *en grec et en latin*. Il en est de même de toutes les langues, parce que, comme dit Ulpien, il y a plus de choses que de mots. *Naturâ rerum inductum est ut plura sint negotia, quàm vocabula.*

(2) Contre-sens ou du moins obscurité. Il faudroit: de là vient que le trope appelé *catachresis*, en latin *abusio*, (qui donne un nom à des choses qui n'en ont pas, et non qui met un mot pour un autre) est nécessaire. *C.*

(3) Il faudroit: la métaphore applique certains mots à des choses auxquelles ils ne conviennent pas (*fulmina belli Scipiadas*). Il est faux que la métaphore serve à donner des noms aux choses qui n'en ont point; ce seroit la confondre avec la catachrèse. *C.*

Digitized by Google

ple, en latin *vertex* signifie proprement une eau qui tournoie, et tout ce qui se meut en forme de tourbillon. De là on a appelé ainsi le sommet de la tête, à cause des cheveux qui serpentent à l'entour; et, parce que l'on a donné ce nom au sommet de la tête, on le donne aussi à la partie la plus élevée d'une montagne. Le mot de *vertex* convient donc à toutes ces choses, mais proprement pourtant, c'est un tourbillon. Il en est de même de quelques poissons (1) qui ont pris leur nom de la ressemblance qu'ils ont avec certains oiseaux, et avec d'autres choses.

Troisièmement, une appellation est propre, quand, pouvant convenir à plusieurs choses, elle est néanmoins comme affectée à quelqu'une en particulier : tel est notre mot *nænia*, pour signifier un chant funèbre, et des regrets exprimés en vers sur la mort d'une personne. Tel est encore le mot *augurale*, qui se dit de la tente d'un général, mais beaucoup mieux du pavillon de l'empereur. Je mets au même rang certains mots, qui, par eux-mêmes, sont communs à une infinité de choses, mais qui, dans notre manière de penser, en signifient une nommément, qui est ainsi dite par excellence, comme le mot d'*urbs*, *la ville*, pour dire Rome; celui de *Corinthia*, pour dire du cuivre de Corinthe; quoiqu'il y ait plusieurs autres villes, et de l'argent, ou de l'or de Corinthe, comme du cuivre. Mais en tout cela il n'y a rien de particulier à l'orateur.

Une sorte de propriété qui le regarde davantage, et dont je fais plus de cas, c'est celle qui se trouve en certains dits notables qui sont fort significatifs, comme celui-ci de Caton : *Que César se porta à la destruction de la république en homme*

(1) Comme *solea*, une sole, *sic dicta à soled pedis.*

Digitized by Google

sobre (1), et en certaines expressions de Virgile et d'Horace. A quoi quelques-uns rapportent ce qui se dit par apposition, ce que nous appelons des épithètes, comme *des dents blanches*. Mais c'est une espèce particulière dont il nous faudra parler ailleurs. Les mots qui sont heureusement transportés d'une chose à une autre sont aussi regardés comme propres. Enfin, ce qu'il y a de plus remarquable en chaque personne, en chaque chose, est dit et censé lui être propre. C'est ainsi que Fabius, entre plusieurs autres vertus militaires, s'appropria le surnom de Temporiseur.

Comme il s'agit ici de la clarté dans les mots, il semble que ce seroit le lieu de parler de ces termes emphatiques, qui signifient plus qu'ils ne disent, car ils aident l'entendement. Cependant j'aime mieux ranger l'emphase parmi les ornements de l'oraison, parce qu'elle ne sert pas tant à rendre l'oraison intelligible, qu'à faire qu'on entende plus que le mot ne semble comporter.

Au contraire, l'obscurité naît principalement des mots qui s'éloignent de l'usage ordinaire, comme si quelqu'un feuilletoit les annales de nos pontifes, nos vieux traités de paix, et tout ce que nous avons de plus anciens écrivains, à dessein d'y ramasser des expressions que personne ne pût entendre. Car il y a des gens qui affectent en cela un air d'érudition, voulant passer pour être les seuls qui sachent certaines choses. On est trompé aussi aux mots qui sont particuliers à certains pays ou à certains arts (comme le vent *Atabulus* (de la Pouille), le vaisseau nommé

(1) Suétone rapporte que César étoit fort sobre, et qu'il ne buvoit presque pas de vin

Digitized by Google

Saccaria (1). *C.*). C'est pourquoi il ne faut point s'en servir quand on parle à des juges qui les ignorent, ou du moins il faut leur en donner l'explication, ainsi que de ceux qui peuvent signifier plusieurs choses à-la-fois, comme *taurus*; car, à moins qu'il ne soit expliqué, on ne sait s'il signifie un animal ou une montagne, ou un signe du zodiaque, ou le nom d'un homme, ou une racine d'arbre.

Toutefois l'obscurité est encore plus grande, et avec bien plus de fondement, dans une longue suite de mots; je veux dire dans le tissu de l'oraison. Prenons donc garde que nos phrases ou nos périodes ne soient d'une telle longueur, qu'une attention raisonnable ne puisse aisément les suivre, ni tellement traversées par des sens différents, qu'on ne les puisse comprendre que lorsqu'on est tout à la fin. Le mauvais arrangement ou la confusion des mots est encore pire. Nous en avons un exemple sensible dans un vers du premier livre de l'Enéide. La parenthèse, quoique les orateurs et les historiens s'en servent souvent pour insérer un nouveau sens au milieu d'une période, est sujette aussi à nous embarrasser, à moins que ce qui est inséré ne soit fort court. C'est à quoi Virgile a manqué dans cette belle description qu'il fait d'un poulain; car après avoir dit :

Le superbe animal s'étonne rarement,

il ajoute plusieurs choses par une espèce de parenthèse; puis, au cinquième vers, il revient à sa première pensée, en se servant d'un autre tour :

D'aussi loin qu'il entend le bruit soudain des armes,
Aussitôt il bondit, etc.

(1) On n'est pas d'accord sur les mots *et in malaco fanum*; le texte paroît corrompu. *C.*

Digitized by Google

Sur-tout évitons l'ambiguité, je ne dis pas seulement celle dont j'ai déjà parlé ci-dessus, qui met l'esprit en suspens, mais celle même qui, bien qu'elle ne puisse pas troubler le sens, tombe néanmoins dans le défaut de l'autre, à ne regarder que l'arrangement des mots; comme si je disois que j'ai vu un homme écrivant une lettre : car, quoiqu'il soit clair que c'est cet homme qui écrivoit une lettre, je m'étois pourtant mal expliqué, et il n'a pas tenu à moi que le sens ne fût équivoque.

Quelques-uns ont encore une malheureuse abondance de termes inutiles. Ils craignent de parler comme tout le monde parle; et sous ombre d'élégance, ils usent de circonlocutions pour dire les choses les plus simples. Leur discours n'est que verbiage. Ensuite joignant ce tissu de mots à un autre, et celui-ci à un troisième, ils donnent à leurs phrases, à leurs périodes, une telle étendue, qu'il n'y a homme qui les puisse prononcer d'une haleine. J'en ai vu même qui prenoient à tâche d'être obscurs, et ce vice n'est pas nouveau; car je trouve dans Tite-Live que de son temps il y avoit un maître qui recommandoit à ses disciples de jeter de l'obscurité dans tout ce qu'ils disoient, usant pour cela du mot grec (σκότισον), qui depuis est devenu célèbre. De là cet éloge incomparable : *Cela est fort beau, je ne l'ai pas entendu moi-même.*

Il y en a d'autres qui, amoureux de la brièveté jusqu'à l'excès, retranchent de l'oraison, non-seulement tous les mots superflus, mais même les nécessaires, et qui, pourvu qu'ils s'entendent eux-mêmes, ne se mettent pas en peine d'être entendus des autres. Pour moi, je tiens qu'un discours est vain et inutile, lorsque pour le comprendre l'auditeur n'a pas assez de son esprit. (D'autres, en corrompant les mots,

Digitized by Google

introduisent la même obscurité dans le discours. *C.*)

Mais de tous les défauts de l'oraison, le plus grand, à mon avis, c'est de vouloir, sous des mots clairs et simples, cacher un sens énigmatique et mystérieux. Cependant plusieurs ont cette manie, de croire être enfin parvenus à dire les choses bien plus finement, plus spirituellement que les autres, quand pour être entendus ils ont besoin d'un interprète. Et quelques-uns de leurs auditeurs y prennent aussi un plaisir singulier; car s'imaginant avoir percé ces ténèbres, ils sont charmés de leur pénétration, et s'applaudissent, non d'avoir entendu, cela est trop commun, mais d'avoir deviné.

Quant à nous, aimons sur-tout la clarté, des termes propres, (peu ou point de parenthèses, *C.*) une phrase où le sens ne soit point trop long-temps suspendu, et qui n'ait ni rien de manque ni rien de superflu, c'est le moyen que notre discours ait l'approbation des gens doctes, et qu'il ne passe pas la portée des plus ignorants. Pour ce qui est de la clarté dans les choses, nous avons dit d'où elle se tire, lorsque nous avons traité de la narration.

Et l'on peut dire en général qu'il en est de même pour tout; car si les choses que nous disons n'ont ni plus ni moins d'étendue qu'il n'en faut, et ne sont ni mal en ordre, ni confuses, elles seront si claires, si nettes, que l'auditeur le moins attentif les entendra comme malgré lui. En effet, il faut compter qu'un juge n'est pas toujours assez fortement appliqué, pour surmonter de lui-même l'obscurité de nos pensées, et pour porter, s'il faut ainsi dire, le flambeau de son intelligence sur les ténèbres d'un plaidoyer; mais qu'au contraire il est souvent distrait, et en danger de perdre une partie de nos paroles,

Digitized by Google

à moins que leur clarté ne frappe son esprit inappliqué, comme la lumière du soleil frappe nos yeux. Ce n'est donc pas assez qu'il nous puisse entendre, il faut même qu'il ne puisse en aucune manière ne nous pas entendre. C'est pour cela que souvent même nous répétons ce que nous croyons qu'il n'a pas bien compris d'abord : *C'est ma faute, messieurs, je ne me suis pas bien expliqué, je le répète donc en termes plus intelligibles ;* tout orateur étant bien reçu à redire mieux ce qu'il feint de n'avoir pas bien dit la première fois.

CHAPITRE III.

Des ornements du discours.

Je viens maintenant à la manière d'embellir le discours. En quoi il est hors de doute que l'orateur peut se donner plus de liberté qu'en tout le reste ; car il n'y a pas beaucoup de gloire à parler correctement et clairement. C'est être exempt de vice ; mais il semble que ce n'est pas avoir acquis une fort grande perfection. De savoir inventer, c'est un avantage aussi qui nous est commun avec les personnes les plus ignorantes, et la disposition peut se regarder comme l'effet d'une science médiocre. A l'égard de ces finesses, de ces profondeurs de l'art, ordinairement on les cache, autrement elles cesseroient d'être ce qu'elles sont. D'ailleurs, tout cela se doit rapporter uniquement au bien de la cause.

C'est donc par l'élégance et la beauté du discours que l'orateur se distingue lui-même. Dans les autres parties il cherche l'approbation des savans ; dans celle-ci, il plaît à la multitude. En effet, les armes avec lesquelles Cicéron combattit dans la cause de Cornélius n'étoient pas seu-

Digitized by Google

lement fortes et de bonne trempe, mais brillantes. Et s'il se fût contenté d'instruire les juges, de parler purement, nettement, et en homme qui va simplement au fait, il n'auroit pas vu le peuple romain témoigner son admiration, je ne dis pas seulement par des acclamations, mais je dis pas des battements de mains, que la majesté du lieu, ce me semble, ne permettoit guère. Ce furent donc la sublimité, la pompe et l'éclat de son éloquence, qui firent ce grand fracas.

Certainement jamais son plaidoyer n'eût été suivi d'un succès si prodigieux, s'il n'avoit eu rien d'extraordinaire, rien que de commun. Et je m'imagine que ceux qui assistoient à cette assemblée ne s'aperçurent pas eux-mêmes de ce qu'ils faisoient, et qu'une manière d'applaudir si bruyante, si peu convenable, ne fut ni l'effet de leur réflexion ni de leur liberté. Je crois plutôt que, semblables à des gens qui ont l'esprit troublé par un violent transport, ils ne purent s'empêcher de faire éclater ces témoignages d'amour pour la personne de l'orateur.

Mais cette beauté dont je parle contribue même beaucoup au succès de la cause, par la raison que ceux qui écoutent volontiers sont plus attentifs et plus disposés à croire ce qu'ils entendent. D'ordinaire même le seul plaisir les gagne, et quelquefois l'admiration les entraîne; car nous voyons que le fer qui brille à nos yeux les étonne en même temps; et ce n'est pas seulement par son bruit et sa violence que le tonnerre nous épouvante, mais aussi par l'éclair qui le précède. Cicéron a donc raison, quand il dit dans une lettre à Brutus: *Toute éloquence qui ne cause point d'admiration et de surprise ne mérite pas beaucoup de louanges.* Et c'est à quoi Aristote veut aussi que l'on s'attache principalement.

Mais, je le répète, que cette parure soit mâle

Digitized by Google

et noble, et chaste. Je veux une éloquence ennemie du fard et de toute afféterie, qui brille pourtant, mais de santé, s'il faut ainsi dire, et qui ne doive sa beauté qu'à ses forces et à son embonpoint. Il est si vrai que cela doit être, que la différence des vertus et des vices étant surtout si fort délicate, ceux-mêmes qui mettent les vices à la place des vertus, ne laissent pas de déguiser leur méprise sous des noms honnêtes et spécieux.

Que nul de ces écrivains, de ces orateurs dont le style est corrompu, ne s'avise donc de dire que je suis ennemi de ceux qui parlent élégamment et poliment. Je ne nie pas que ce soit une perfection, mais je ne la leur accorde point. Un champ où je trouverois des lis, des roses, et de belles eaux jaillissantes, le croirai-je donc plus orné que si j'y voyois une moisson abondante, ou des vignes chargées de raisin? Veut-on que je préfère un platane stérile, et des myrtes bien tondus à un grand orme, soutien d'une belle vigne, et dont on voit les branches entrelacées de pampre et de raisin, ou à des oliviers qui ont plus de fruit que de feuilles? Les riches, les grands font leurs délices de ces platanes et de ces myrtes : à la bonne heure. Que seroient-ils pourtant s'ils n'avoient rien autre chose?

Mais n'est-il pas permis d'orner un verger, quoiqu'il soit seulement destiné à donner du fruit? Qui en doute? Aussi planterai-je mes arbres avec ordre, et à une certaine distance les uns des autres. Et qu'y a-t-il de plus agréable qu'un beau quinconce, qui, de quelque côté qu'on le regarde, est droit et aligné? Mais cela même sert à la nourriture des arbres, et fait qu'ils tirent le suc de la terre tous également. J'élaguerai mes oliviers et les empêcherai de monter trop haut : ils en auront une tête plus arrondie et plus belle;

Digitized by Google

mais ils en porteront aussi plus de fruit. Un cheval qui n'a point trop de flanc a certainement plus de grace ; mais il en est aussi par la même raison plus vif, plus léger. Un athlète qui à force d'exercice s'est dénoué les membres, et dont les muscles sont bien marqués, fait plaisir à voir ; mais il est aussi plus propre au combat. (La vraie beauté n'est jamais séparée de l'utilité et de la bonté *C.*) ; il ne faut qu'un discernement médiocre pour s'en apercevoir. Mais voici une réflexion plus importante, c'est que les ornements, quelque honnêtes qu'ils soient, doivent être variés suivant la nature du sujet.

Et pour commencer par notre division accoutumée, une même sorte de beauté ne conviendra pas au genre démonstratif, au délibératif et au judiciaire ; car le premier, qui est fait pour l'ostentation, n'a d'autre but que le plaisir de l'auditeur. C'est pourquoi l'orateur y déploie toutes les richesses de l'art ; il en étale toute la pompe, n'étant pas obligé de cacher sa marche comme dans les plaidoyers, et n'ayant pas en vue le gain d'une cause, mais sa propre gloire et sa réputation. Ainsi tout ce qu'il y a de belles et magnifiques pensées, d'expressions brillantes, de tours et de figures agréables, de métaphores hardies et superbes ; tout ce qu'il y a de plus travaillé, de plus châtié, il l'exposera aux yeux de l'assemblée, comme un marchand qui développe sa marchandise. C'est que, dans ces sortes de discours, le succès ne regarde que l'orateur. Mais lorsqu'il s'agit d'un procès, comme c'est une affaire sérieuse, et qu'il y va de l'intérêt des parties, le soin de sa réputation doit être le dernier de tous ses soins.

Par cette raison, tout orateur qui se trouvera chargé d'une cause de conséquence aura mauvaise grace de paroître si fort occupé des mots : non

Digitized by Google

qu'il doive les négliger, et mépriser toutes sortes d'ornements, mais il faut que sa parure soit plus modeste, plus sévère, par là même moins apparente, et sur-tout proportionnée à sa matière. Car s'agit-il d'une délibération en plein sénat, il est besoin alors de quelque chose de plus noble et de plus élevé. L'assemblée du peuple demande plus de fougue et d'impétuosité. Au barreau, les causes publiques ou capitales veulent un genre d'éloquence plus grave et plus exact.

Mais dans un conseil privé, et dans ces procès où il n'est question que de peu de chose, un discours pur, simple et naturel est tout ce qu'il faut. Quel orateur ne seroit pas honteux de redemander une modique somme d'argent avec des périodes carrées; ou de se passionner en parlant d'une gouttière et d'un mur mitoyen; ou de suer pour faire voir qu'un esclave est dans le cas où le marchand qui l'a vendu est obligé de le reprendre? Mais revenons à notre sujet; et parce que l'ornement de la diction, ainsi que sa clarté, dépend des mêmes mots pris séparément, et des mots joints ensemble, considérons ce qu'ils demandent les uns et les autres.

En premier lieu, quoiqu'on ait raison de dire que les termes propres contribuent plus que toute autre chose à la clarté de l'oraison, et les métaphoriques à sa beauté, sachons néanmoins que tout mot impropre ne peut jamais être beau ni orné. Mais comme plusieurs mots signifient très-souvent la même chose, il faut les savoir choisir, parce que c'est une nécessité que, dans ce nombre, il y en ait de plus décents, de plus nobles, de plus brillants, de plus agréables, d'une prononciation plus douce et plus aisée les uns que les autres. Car de même que les lettres qui ont un son plus clair communiquent cette qualité aux syllabes qu'elles composent, de même

Digitized by Google

les mots qui sont composés de ces syllabes en deviennent plus sonores, et plus les syllabes ont de force et de son, plus elles remplissent l'oreille. Et ce que fait l'enchaînement des syllabes, l'enchaînement des mots le fait aussi; en sorte que tel mot sonne bien avec l'un, qui sonneroit mal avec l'autre.

L'usage des mots est néanmoins différent selon la diversité des matières. Car si nous parlons de choses atroces, des termes durs, et que l'oreille souffre avec peine, conviendront mieux. Mais en général, parmi les mots simples, on peut dire que les meilleurs sont ceux qui ont plus d'exclamation (1) ou plus de douceur. Les expressions honnêtes sont toujours préférables aussi à celles qui choquent la bienséance; et jamais un terme sale ou grossier ne doit entrer dans un discours poli. A l'égard des mots qui sont plus nobles et plus brillants, c'est le sujet que l'on traite qui décide ordinairement de leur beauté; car un même terme est magnifique dans un endroit, et enflé dans un autre : telle expression, qui paroît basse dans un sujet élevé, sera propre et convenable dans une matière moins sublime. Et comme un mot trop bas se fait remarquer dans un discours soutenu, de même un terme si pompeux et si élégant n'est point à sa place dans un entretien familier, et devient mauvais, parce qu'il relève ce qui doit être simple et tout uni.

Il y a des expressions dont l'élégance se fait mieux sentir qu'il n'est aisé d'en rendre raison. Ainsi Virgile, en employant le nom de la femelle pour celui du mâle, a exprimé élégamment une chose qui, autrement auroit paru basse et ignoble. Et il y en a d'autres où la raison est manifeste.

---

(1) C'est : qui sont les plus sonores. *C.*

Digitized by Google

Ainsi nous nous moquâmes dernièrement avec justice d'un poëte qui avoit dit platement :

Les souris ont rongé la robe de Camille.

tandis qu'au contraire nous admirons cet hémistiche de Virgile,

Souvent un petit rat, etc.

Car cette épithète qui est si propre nous dispose à ne rien attendre de plus que le monosyllabe qui suit. Le singulier dont se sert le poëte sied mieux aussi, et cette manière extraordinaire de terminer son vers y ajoute encore une nouvelle grace. Il ne faut donc pas s'étonner si Horace a imité l'un et l'autre.

En effet, bien loin de rehausser toujours notre style, il faut quelquefois l'abaisser. Mais la bassesse même des termes peut servir à donner plus de force aux choses. Quand Cicéron dit à Pison : *Vous de qui l'on voit aujourd'hui toute la famille traînée dans un tombereau*, pense-t-on que cette expression déshonore son discours ? Et ne semble-t-il pas plutôt avoir, par ce terme, rendu en effet plus méprisable l'homme dont il vouloit la perte ? De là naissent quelquefois certains jeux de mots que les sots entendent toujours avec grand plaisir (1). Il s'en trouve plusieurs dans Cicéron ; mais les déclamations y sont encore plus sujettes, et je me souviens que dans mon enfance on ap-

(1) On doit savoir gré au traducteur d'avoir omis ici quelques-uns de ces jeux de mots ou plaisanteries peu décentes. Mais il auroit pu traduire ce qui suit, et dont voici le sens ; et ces mots : (*N. Flavius qui arracha les yeux à des corneilles ;* et dans l'oraison pour Milon : *holà, Ruscion !* et dans l'oraison pour Varénus : *Erutius, Antoniaster.* C.)

Digitized by Google

plaudissoit fort à ces plaisanteries. (Telles que : *Donnez du pain à votre père*, et : *Vous nourrissez même un chien*. C.) L'usage de ces termes, auxquels on a attaché une autre idée que celle qu'ils doivent faire naître, est donc ordinairement dangereux, sur-tout aux écoles, où c'est toujours un sujet de risée, et encore plus aujourd'hui, que les déclamateurs, plus ennemis que jamais du naturel et du vrai, ont, par un dégoût ridicule, condamné quantité de mots, et proscrit une bonne partie de la langue. Mais poursuivons.

Tous les termes de la langue étant ou propres, ou nouveaux, ou métaphoriques, c'est-à-dire, transportés d'un usage à un autre, l'antiquité donne du poids aux premiers, qui rendent l'oraison plus grave et plus majestueuse, par cela même qu'ils ne sont pas dans la bouche de tout le monde ; et Virgile, qui avoit un discernement si juste, en a fait un des principaux ornements de son style : car ces vieux mots qu'il a fait revivre brillent dans son ouvrage, et y répandent ce goût de l'antiquité, qui fait tant de plaisir dans la peinture, et d'où naît une certaine majesté que l'art ne sauroit atteindre.

Mais il en faut user sobrement, et sans aller chercher ces termes trop reculés. *Quæso* est assez vieux. Pourquoi dire *oppido !* On s'en servoit il n'y a pas long-temps. Aujourd'hui je ne sais s'il est supportable. Pour *antigerio*, qui signifie la même chose, il y auroit une sotte vanité à l'employer ; et, quelle nécessité de dire *ærumma*, comme si *labor* ne suffisoit pas ? *Ecor* est horrible. *Autumo* peut encore passer ; mais *prolem ducendam* sent le vieux tragique ; *universam ejus prosapiam* est impertinent. Enfin, presque toute la langue a changé.

Cependant il y a de vieux mots que leur antiquité même rend plus agréables, et quelques-uns

Digitized by Google

sont même nécessaires, comme *nuncupare* et *fari*. Il y en a d'autres que l'on peut entremêler, et que l'auditeur est fort aise de retrouver, pourvu qu'il n'y paroisse point d'affectation : car on doit se souvenir de l'épigramme (1) de Virgile, où il se moque si plaisamment d'un homme qui donnoit dans ce ridicule ; et Salluste n'est pas plus épargné dans une autre épigramme que tout le monde connoît. En effet, cette recherche est toujours odieuse, parce qu'elle est facile à quiconque s'en entête. Mais la plus insupportable est celle qui, au lieu de faire cadrer l'expression avec les choses, va chercher les choses bien loin, et leur fait violence pour conserver l'expression.

Pour la licence de faire des mots nouveaux, elle est plus permise aux Grecs, comme je l'ai dit dans mon premier livre. Ils ont même osé exprimer certaines affections de l'ame et certains sons, par des noms conformes à leur nature ; usant en cela de la liberté des premiers hommes, qui donnèrent à chaque chose sa dénomination. Mais nous, lorsque nous avons voulu tenter le même hasard, soit en composant un mot de plusieurs, soit en le dérivant de quelqu'autre, rarement avons-nous réussi : car je me souviens que dans ma grande jeunesse il fut beaucoup disputé entre Pomponius et Sénèque, pour savoir si *gradus eliminat* étoit bien dit dans une tragédie d'Accius. Au contraire, les anciens n'ont fait nulle difficulté de dire *ex-*

(1) Cette épigramme est si défectueuse et si corrompue, qu'il n'est pas possible de l'entendre. C'est pourquoi je ne la rapporte pas. Joseph Scaliger l'a expliquée comme il a pu. *Hic mihi sunt meræ tenebræ*, dit Burmann. M. Capperonnier renvoie néanmoins à l'explication de Scaliger. Voyez les Analectes de Virgile. *Note de l'Éditeur.*

Digitized by Google

pectorat, et notre *exanimat* (1) est de même espèce.

Quant aux dérivés, Cicéron nous en donne un exemple dans *beatitas* et *beatitudo*, qui lui paroissent encore durs, mais que l'usage, selon lui, pouvoit adoucir. Non-seulement d'un mot on dérive un autre mot, mais d'un nom même on dérive un verbe, comme *syllaturit* (2) qui est de la façon de Cicéron, et *fimbriaturit*, et *figulaturit*, dont Asinius est l'auteur.

Nous avons beaucoup de nouveaux termes qui ont été formés du grec, et dont plusieurs sont attribués à Sergius Flavius. Mais quelques-uns ne sont pas encore fort goûtés, comme *ens* et *entia*. A mon égard, je ne vois pas ce qui nous les fait tant mépriser, si ce n'est que nous voulions être injustes envers nous-mêmes, et que nous aimions mieux souffrir de la pauvreté de notre langue. Quelques-uns néanmoins ont fait fortune; car ceux qui sont vieux aujourd'hui ont été nouveaux autrefois; et il y en a même qui sont en usage depuis fort peu de temps. Messala est celui qui a employé le mot de *reatus* le premier, et personne n'avoit dit *munerarium* avant Auguste. Dans mon enfance, mes maîtres ne savoient encore s'il falloit dire *piratica*, comme on dit *fabrica et musica*. Cicéron regardoit le mot de *favor* et celui d'*urbanus* comme tout neufs; cela paroît dans une de ses lettres à Brutus, et dans une autre à Appius Pulcher. Il croyoit aussi (3) que Térence s'étoit

(1) Horace s'en est servi. *Cur me querelis exanimas tuis?*

(2) C'est ainsi qu'en français, du nom de Quinaut, La Fontaine a fait *enquinauder*.

Il falloit: non-seulement certains noms sont dérivés des verbes, mais certains verbes dérivent aussi des noms propres, comme Cicéron a dérivé *syllaturit* de *Sylla*. C.

(3) En quoi il se trompoit. Car Plaute et Névius s'en étoient servis avant Térence.

Digitized by Google

servi du mot *obsequium* le premier. (*Cæcilius et Sisenna* (je lis *ac Sisenna*) ont dit : *Albenti cælo*, le ciel étant d'une blancheur éclatante. *C.*) Hortensius a dit *cervicem*, auparavant on disoit *cervices* au pluriel.

Il faut donc hasarder quelquefois ; car je ne suis pas de l'avis de Celsus, qui défend à l'orateur toute expression nouvelle. En effet, parmi les mots qui composent la langue, les uns étant primordiaux, comme Cicéron les appelle, c'est-à-dire, de la première institution, les autres ayant été trouvés dans la suite, et formés de ceux-là mêmes ; comme nous n'avons pas le pouvoir de changer les dénominations que ces premiers hommes, tout grossiers qu'ils étoient, ont données aux choses ; aussi d'enrichir notre langue, soit en composant un mot de plusieurs, soit en le dérivant d'un autre, soit en le multipliant par le moyen des différentes inflexions, c'est le privilége de ceux qui sont venus les derniers, et je ne vois pas pourquoi cela auroit cessé d'être permis.

Mais, lors même qu'une expression est un peu trop hasardée, il y a des adoucissements qui la font passer, et qui nous excusent tout à la fois, *pour ainsi dire, s'il est permis de parler de la sorte, en quelque manière, permettez-moi ce terme, etc.* Ces précautions sont encore bonnes à prendre dans les métaphores qui ne se peuvent employer avec une entière sûreté : car cette appréhension, ce soin, marque du moins que ces hardiesses nous sont suspectes, et que notre jugement n'y est pas trompé : et c'est ce que les Grecs appellent si élégamment demander grace pour l'hyperbole. (προιπιπλήσσειν τῇ ὑπερβολῇ.)

A l'égard des termes métaphoriques, ils ne sont bons que dans le fil du discours, et par conséquent ils ne peuvent pas se considérer en eux-mêmes. C'est donc assez parlé des mots pris séparément,

Digitized by Google

lesquels, comme j'ai dit, n'ont de soi aucune perfection; mais on ne peut pas dire non plus qu'ils soient dénués d'ornement, si ce n'est lorsqu'ils sont au-dessous de la chose qu'ils expriment. J'excepte toujours les mots obscènes, sans vouloir entrer en dispute avec ceux qui ne croient pas qu'il les faut éviter, parce qu'il n'y a point d'expression qui soit honteuse par elle-même (1); et qu'au cas que la chose le soit, elle excitera toujours la même idée, de quelque nom qu'on l'appelle. Pour moi, content de ménager la pudeur romaine, selon nos usages, je vengerai l'honnêteté publique par mon silence, comme j'ai déjà fait en pareille occasion. Passons donc maintenant aux mots joints ensemble, et à la manière d'embellir un discours suivi.

Ce secret consiste premièrement en deux points. L'un est de savoir quelle sorte d'expression nous devons donner aux choses; l'autre, de la leur donner réellement : car, avant tout, il faut déterminer ce qui a besoin d'être amplifié ou diminué; si nous voulons parler avec modération ou avec feu; d'une manière fleurie et enjouée, ou sérieuse et austère; âpre et ferme, ou insinuante et douce; pompeuse ou subtile; grave et noble, ou galante et polie. Ensuite quel genre de métaphores, quelles figures, quelles pensées, quel tempérament, enfin, quel arrangement il nous faut employer pour venir à bout de notre dessein. Mais, dans le projet que j'ai moi-même d'expliquer tout ce qui sert à l'embellissement du discours, je crois que je ne ferai pas mal de parler auparavant des vices qui y sont contraires, parce que la première perfection est d'être exempt de défauts.

---

(1) C'étoit le raisonnement des philosophes cyniques et de quelques Stoïciens. On peut voir sur cela une lettre de Cicéron à Pétus.

Digitized by Google

En premier lieu, n'espérons pas qu'un discours puisse être beau, qui ne sera point probable. Or, par probable, Cicéron entend un discours qui ne dit ni plus ni moins qu'il ne doit dire. Non qu'il ne faille le polir, car c'est une partie de l'ornement; mais parce que tout ce qui pèche par trop, ou par trop peu, est toujours vicieux. C'est pourquoi il veut que nos expressions aient du poids et de l'autorité, et que nos pensées soient ou graves, ou du moins conformes aux mœurs et aux opinions des hommes. Ces qualités présupposées, il permet du reste que l'on mette en usage tout ce qui peut rendre l'oraison plus belle et plus ornée; des termes choisis, des métaphores, des superlatifs (1), des synonymes, des épithètes, (des mots répétés. *C.*) de ces mots même qui imitent l'action ou la nature des choses.

Mais, comme il ne s'agit ici que des vices, marquons d'abord tout ce qui s'appelle obscénité (κακόφατον). Il y en a plusieurs sortes : l'une vient de certaines façons de parler, auxquelles un mauvais usage a attaché un sens obscène. Il s'en trouve ainsi quelques-unes dans Salluste (2), dont il s'est servi pour lui avec toute la pureté, toute la simplicité de l'ancien temps, et qui, aujourd'hui, quelle indignité! salissent notre imagination, et sont tournées en ridicules. Quoique ce soit la faute du lecteur, et nullement celle de l'écrivain, ne laissons pas de les éviter, puisque la corruption des mœurs nous a fait perdre les expressions les plus honnêtes, et qu'il faut céder au torrent.

On tombe dans le même défaut, en joignant ensemble deux mots qui, par leur jonction, sem-

---

(1) *Superlata* signifie ici des hyperboles. *C.*
(2) Comme *Ductare exercitus*, *patrare bellum*.

Digitized by Google

blent en former un qui seroit sale ou obscène (1). On y tombe encore quand on n'évite pas la rencontre de certaines syllabes. Je ne rapporte point d'exemples, pour ne pas m'arrêter trop longtemps sur un vice que je dis qu'il faut éviter ; et ce que fait l'union de deux mots ou de deux syllabes, la division le fait aussi ; c'est-à-dire, qu'elle blesse également la pudeur, comme il arrive dans certains mots composés, quand on les prononce séparément. Au reste, non-seulement un mot véritablement obscène ne manque pas de salir l'imagination ; mais il faut prendre garde que l'on ne puisse donner un mauvais sens à nos expressions les plus innocentes : car la plupart sont charmés de trouver de l'obscénité où il n'y en a pas ; et c'est ainsi que Celsus en trouve dans un vers de Virgile (2) qui en est très-éloigné. Mais, ou Celsus se trompe, ou désormais on ne peut plus rien dire avec sûreté (3).

Après l'obscénité suit la bassesse des termes (ταπείνωσις), quand ils ne répondent point à la grandeur des choses, ou à leur dignité. Nous en avons un exemple dans les origines de Caton (4). C'est un vice tout contraire, mais causé par une erreur semblable, de parler de petites choses en termes trop forts, si ce n'est à dessein de faire rire. Ainsi, nous ne dirons point qu'un parricide est un méchant, ni qu'un homme qui aime une courtisane est un scélérat, parce que l'un est trop fort, et l'autre ne l'est pas assez. Il y a donc une

(1) Comme *Dorica Castra*, dans Virgile.

(2) Le poëte parle de la mer, qui s'enfle à l'approche d'une tempête.

(3) Le traducteur est louable d'avoir omis ici quelques-unes de ces expressions à double sens. *C.*

(4) *Saxea est verruca in summo montis vertice*, dit Caton, pour dire *un tombeau*.

Digitized by Google

certaine diction qui est plate, grossière, maigre, triste, sèche, vile et négligée : tous vices qui se font mieux sentir par leurs contraires; car il en est une autre qui est vive, élégante, riche, gaie, riante, agréable et châtiée.

Evitons aussi un certain défaut, qui fait que la phrase ne paroît pas assez remplie (μείωσι), parce qu'en effet il y manque quelque chose. C'est néanmoins le vice d'un discours obscur, bien plus que d'un discours négligé. Mais quelquefois on ne s'exprime qu'à demi, pour quelque raison particulière, et alors c'est une figure. Il en est de même de la répétition d'un même mot ou de plusieurs (ταυτολογία). Quoique des auteurs de grande réputation ne se soient pas mis en peine de l'éviter, elle ne laisse pas d'être quelquefois un défaut; et Cicéron lui-même y tombe souvent, n'ayant pas daigné s'assujettir à une si légère observation, comme lorsqu'il dit : *Non-seulement donc, messieurs, ce jugement n'a rien eu qui ressemble à un jugement, etc.* Quelquefois aussi cette répétition (à laquelle on donne aussi le nom d'ἐπανάληψις. *C.*) a de la grace, et on la range parmi les figures. J'en donnerai des exemples en son lieu, c'est-à-dire, lorsqu'il s'agira des vraies beautés.

Mais un vice encore plus considérable, c'est l'uniformité d'expression (ὁμοιολογία) qui ne sait point soulager le dégoût de l'auditeur par le charme de la variété, qui est toute, pour ainsi dire, d'une même couleur, se faisant sur-tout sentir par le défaut d'art, et qui, soit par la froideur des pensées, soit par l'ennuyeuse répétition des mêmes figures, des mêmes tours, soit par la longueur des périodes, devient si fastidieuse qu'elle est insupportable, non-seulement à l'esprit, mais même à l'oreille.

Une autre chose à laquelle il faut prendre garde, c'est de n'être pas vainement prolixe dans la manière

Digitized by Google

nière de s'exprimer, comme lorsque Tite-Live dit: *Les ambassadeurs n'ayant pu obtenir la paix s'en retournèrent chez eux, d'où ils étoient venus;* car cette queue est de trop. Je ne parle pas de la périphrase, qui, au contraire, est une beauté.

Pour le pléonasme (πλεονασμὸς), il est vice quand il charge l'oraison de quelque mot superflu; par exemple, si je disois: *J'ai vu, moi, de mes yeux;* car il suffit de dire, *j'ai vu.* Cicéron reprit un jour assez plaisamment une semblable façon de parler dans Hirtius, qui, en plaidant contre Pansa, avoit dit d'une femme, qu'elle avoit porté son fils dix mois dans son ventre. *Apparemment*, reprit Cicéron, *qu'une autre l'eût porté dans sa poche.* Cependant il y a des occasions où le pléonasme a quelque chose de plus affirmatif, comme dans cet exemple de Virgile:

Et j'entendis sa voix de mes propres oreilles.

Ainsi il n'est vicieux que lorsqu'il ajoute un mot qui est redondant et inutile.

A tous ces défauts ajoutons encore celui où l'on tombe pour vouloir faire trop bien (περιεργία), cette ambitieuse et inutile recherche, ce tourment d'esprit qui n'aboutit à rien, aussi éloigné de l'exactitude que la vaine curiosité est éloignée de la propreté, ou que la superstition l'est de la religion. Pour ne laisser rien à dire sur cette matière, tout mot qui ne contribue ni à la clarté, ni à l'ornement du discours, peut être regardé comme vicieux.

Mais la mauvaise affectation (κακόζηλον) demande une réflexion particulière. C'est un vice qui corrompt généralement toute la diction: car les expressions enflées, ou trop délicates, ou trop fleuries, ou trop diffuses, ou trop gaies, ou trop hardies, sont comprises sous ce nom. En un mot,

Digitized by Google

on appelle affectation tout ce qui est au delà de la perfection, tout ce qui marque plus d'esprit que de jugement, et où l'on se laisse tromper par l'apparence du beau. L'éloquence n'a pas un vice plus dangereux ; car on évite les autres, mais celui-ci, on le recherche, on s'en fait honneur : or, il est proprement dans l'élocution.

Les choses que nous disons peuvent être dépourvues de sens, ou communes, ou frivoles, ou même contraires à nos intérêts : voilà en quoi elles pèchent d'ordinaire. Mais ce que j'entends par un style corrompu et affecté consiste particulièrement dans l'impropriété des termes, dans un tour de phrase obscur, dans une composition lâche et efféminée, dans une recherche puérile de mots ambigus, ou qui aient une chute, une terminaison semblable. Remarquez que tout ce qui est affecté est toujours faux, encore que ce qui est faux ne soit pas toujours affecté : comme, lorsqu'on dit un fait autrement qu'il n'est, ou autrement qu'il ne faut, ou que l'on ne dit pas tout ce qui est.

Enfin l'on corrompt la diction par autant de manières qu'il y en a de l'embellir. C'est un point que j'ai amplement traité dans un autre ouvrage (1), et qui, jusqu'à présent, ne m'a pas non plus échappé dans celui-ci. Il trouvera sa place encore plus d'une fois ; car, à mesure que je parlerai des ornements du discours, j'aurai soin de remarquer les vices qu'il faut éviter ; et la ressemblance qu'ils ont avec les vertus m'en fera d'autant plus souvenir.

On peut mettre au nombre des imperfections (ἀνοικονόμητον, ἀσχήμοτον, κακόσυνθετον) tout ce qui pèche contre l'ordre et l'économie, tout ce qui est mal figuré ; enfin, tout ce qui est mal lié,

(1) Il veut dire, dans son livre des causes de la corruption de l'éloquence.

Digitized by Google

mal placé. Mais nous avons déjà parlé de la disposition. Quant aux figures et à la structure des mots, nous en traiterons plus expressément ailleurs. Enfin, ce seroit un défaut chez les Grecs, de confondre les dialectes, et de mêler au langage attique le dorique, l'ionique et l'éolique. C'est comme si, en notre langue, on employoit indifféremment toutes sortes d'expressions, les unes basses, les autres sublimes; les unes vieilles, les autres neuves; les unes poétiques, les autres communes, et que toutes les parties d'un discours fussent de style différent; car cela feroit un monstre semblable à celui que décrit Horace au commencement de son Art poétique. Venons aux beautés véritables.

Un discours est orné, quand il ne se contente pas seulement d'être clair et probable. Le premier degré, pour parvenir à une plus grande perfection, est de concevoir vivement les choses; le second, de les exprimer comme on les conçoit; et le troisième, de répandre sur elles un certain éclat, en quoi consistent, à proprement parler, l'ornement et la beauté.

Premièrement donc, puisque cette vive lumière (ἐνάργεια) dont j'ai parlé dans le chapitre de la narration, est au-dessus de l'évidence, ou, comme les autres parlent, puisque la représentation est plus que la clarté (1), en ce que celle-ci se laisse voir, et que celle-là se produit elle-même, mettons-la d'abord au nombre des ornements. C'est sans doute un merveilleux secret, quand nous parlons d'une chose, de la savoir exprimer si vi-

(1) Le traducteur a cru qu'*evidentia* étoit à l'ablatif. Il falloit : puisque l'ἐνάργεια, c'est-à-dire l'évidence, ou, comme parlent quelques autres auteurs, la vive représentation est quelque chose de plus que la netteté du discours, etc. *C.*

Digitized by Google

vement qu'il semble qu'elle se passe sous les yeux. Car nos paroles font peu d'effet, et ne prennent point cet empire absolu qu'elles doivent prendre, lorsqu'elles ne frappent que l'oreille, ou lorsqu'un juge croit simplement entendre un récit, et non pas voir de ses propres yeux le fait dont il s'agit. Mais, comme cette vertu se divise en plusieurs espèces que quelques-uns même multiplient encore par une affectation de suffisance et sans nécessité, je parcourrai du moins les principales.

La première consiste à exprimer trait pour trait toute l'image des choses, comme dans un tableau :

L'un et l'autre intrépide et sur ses pieds dressé, etc.

Rappelons-nous cet endroit de Virgile, où il décrit le combat de deux athlètes, leurs mouvements, leurs postures, nous croirons être spectateurs. Cicéron excelle en cette qualité comme en toutes les autres. Quand on lit ce qu'il dit de Verrès : *On voyoit sur le rivage de la mer un préteur romain, vêtu et chaussé à la grecque* (1), *en manteau de pourpre, en robe traînante, se promener publiquement avec une indigne créature, appuyé nonchalamment sur elle.* Y a-t-il quelqu'un qui ait l'imagination assez froide pour ne se pas représenter, je ne dis pas seulement la contenance de Verrès, et le lieu où se passe la scène, mais une partie des choses que supprime l'orateur. Car, pour moi, je crois voir ce tête-à-tête, les yeux et les mines du lâche préteur et de sa courtisane, leurs indignes caresses, la secrète indignation, la peine et le timide embarras de ceux qui étoient présents.

(1) C'étoit une bassesse et un crime à un Romain de s'habiller à la grecque : à plus forte raison Verrès, qui étoit préteur, ne le pouvoit faire sans blesser la majesté de l'empire.

Digitized by Google

La seconde espèce est celle qui, par un amas de circonstances naïvement représentées, trace aux yeux l'image d'une action. Telle est dans Cicéron la description d'un repas où règnent la crapule et la débauche; car il peut lui seul nous fournir des exemples de toutes les sortes de beautés : *Il me sembloit voir les uns rentrer, les autres sortir; quelques-uns si ivres qu'ils ne pouvoient se soutenir; d'autres qui cuvoient encore le vin qu'ils avoient bu avant la nuit; au milieu de ces honnêtes gens, vous eussiez vu le beau Gallius, parfumé d'essences et couronné de fleurs. Le champ de bataille étoit propre, comme on peut penser, tout jonché des mêmes fleurs qui leur avoient servi de couronnes, tout inondé de vin. Ce n'étoient partout que monceaux d'écailles et d'arêtes de poissons* (1). Qui fût entré dans la salle du festin en auroit-il vu davantage? C'est par un semblable détail que nous nous sentons attendrir au récit du sac d'une ville. Car un orateur qui nous diroit qu'une ville a été prise d'assaut, ne feroit pas beaucoup d'impression sur notre esprit, en exprimant la chose d'une manière si vague et si succincte; quoiqu'après tout cette expression comprenne tous les malheurs que peut rassembler un pareil sort. Mais, s'il développe cette idée, quels maux n'exposera-t-il pas à nos yeux? Une ville naguère florissante, qui va être réduite en cendres; l'embrasement des maisons et des temples; le renversement des édifices; un bruit confus et universel que forment mille et mille clameurs; les uns fuyant à l'aventure, sans savoir où ils vont; les autres qui embrassent pour la dernière fois leurs parents, et qui veulent mourir entre leurs bras; d'un côté, des femmes et des en-

(1) Les Romains étoient très-friands de poissons; et d'ordinaire, dans leurs repas, on servoit chair et poisson.

Digitized by Google

fants qui gémissent ; de l'autre, des vieillards qui n'ont vécu si long-temps que pour être témoins de la désolation de leur patrie ; le pillage de tout ce qu'il y a de profane et de sacré ; l'avidité du soldat qui court après sa proie ; de malheureux citoyens chargés de fers, qui marchent devant leur vainqueur ; des mères, arrachant leurs enfants d'entre les mains du soldat cruel qui veut les égorger ; enfin, le carnage tout prêt à recommencer à la moindre espérance du butin (1). Tout cela, comme j'ai dit, est compris dans l'idée d'une ville prise d'assaut. Cependant il y a bien de la différence entre dire la chose en gros et l'exposer en détail. Or, nous parviendrons à rendre ces circonstances évidentes et sensibles, si elles sont vraisemblables ; et même tout ce qui arrive en pareille occasion se peut fort bien supposer, quoique faussement.

Il y a une troisième espèce qui s'attache aux accidents :

> Tout mon sang aussitôt est glacé par la peur,
> Je tremble, et mes cheveux se hérissent d'horreur.

Et :

> Tout est dans l'épouvante, et de leurs bras tremblants,
> Les mères sur leur sein ont pressé leurs enfants.

Cette perfection, la plus grande, selon moi, qu'un discours puisse avoir est très-aisée à acquérir ; il ne faut que considérer la nature et la suivre. Car l'éloquence est un tableau de la vie humaine ; chacun rapporte à soi ce qu'il entend, et

(1) Le traducteur omet *inter victores*. Il falloit : Enfin, le combat recommence entre les vainqueurs à la moindre, etc. *C.*

Digitized by Google

l'esprit reçoit toujours volontiers ce qui se présente à lui sous des couleurs qui lui sont connues.

Mais, pour répandre de la lumière sur des choses dont on parle, les similitudes ont été surtout bien imaginées. Il y en a de deux sortes : les unes servent à la preuve, et sont mises pour cela au nombre des arguments ; les autres dont je parle ici sont admirables pour peindre les objets :

Semblables à des loups, que d'un sombre bocage,
Pendant un noir brouillard, chasse l'avide rage, etc.

(*Enéid. liv.* 2.)

Et

Là, tel qu'auprès des eaux, des rochers poissonneux,
Glisse l'agile oiseau sur des bancs sablonneux.

Ce qu'il y faut principalement observer, c'est de ne pas apporter pour similitude une chose qui de soi est obscure et inconnue. Car il est hors de doute que ce qui est fait pour éclairer un endroit, doit avoir plus de lumière que cet endroit-là même. C'est pourquoi laissons aux poëtes ces comparaisons savantes et non communes :

Tel du Xante glacé, quittant l'âpre séjour,
Apollon, pour Délos, prend un nouvel amour.

(*Enéid. liv.* 4.)

Un orateur ne seroit pas reçu de même à peindre une image par le moyen d'une autre qui seroit moins claire.

Mais, en traitant des arguments, j'ai parlé d'une autre sorte de similitude qui est aussi fort propre à donner à l'oraison un certain air de noblesse, de gaieté, d'agrément, et même de merveilleux. Car, plus celles-là sont tirées de loin, plus elles paroissent neuves et causent d'admiration. En voici quelques-unes que l'on pourra trou-

Digitized by Google

ver communes, et qui sont néanmoins fort persuasives : *Il en est de l'esprit comme de la terre ; l'un et l'autre deviennent plus fertiles et meilleurs à mesure qu'on les cultive. Comme les médecins ne font pas difficulté de retrancher du corps un membre qui est gangrené, de même il ne faut pas hésiter à exterminer les mauvais citoyens, quand même ils nous seroient unis par les liens du sang.* En voici d'autres qui sont plus élevées : *Les arbres, les pierres mêmes, et les rochers, répondent à la voix. Souvent les bêtes les plus féroces se laissent toucher et apprivoiser par la douceur et l'harmonie* (1). Mais ce genre de similitude tourne souvent en abus, sur-tout par la licence de nos déclamateurs ; car ils apportent des exemples qui sont faux, ou ils les appliquent mal à leur sujet. C'étoit le défaut de certaines comparaisons que l'on trouvoit pourtant admirables dans ma jeunesse : *Les grands fleuves sont navigables dès leur source. Un bon arbre n'est pas plutôt planté qu'il donne du fruit.*

Or, dans toute comparaison, ou bien la similitude précède et la chose suit ; ou bien la chose précède et la similitude suit. Mais quelquefois la similitude est libre et détachée ; quelquefois aussi, et cela vaut beaucoup mieux, elle est jointe avec la chose dont elle est l'image, par un lien qui les embrasse toutes deux, et qui fait qu'elles se répondent réciproquement (ἀντιπόδοσις). La similitude précède dans l'exemple que j'ai rapporté au commencement :

Semblables à des loups, etc.

Elle suit dans le premier livre des Géorgiques, lorsque le poëte, après avoir déploré le mal-

(1) Cicéron dans l'oraison pour le poëte Archias.

Digitized by Google

heur des guerres civiles et étrangères, finit de la sorte :

Ainsi, lorsqu'une fois lancés de la barrière,
D'impétueux coursiers volent dans la carrière,
Leur guide les rappelle et se roidit en vain,
Le char n'écoute plus ni la voix ni le frein.

Mais la liaison n'est bien marquée dans l'un ni dans l'autre endroit. Par cette liaison, j'entends un certain tour qui compare les deux choses ensemble, qui les met sous les yeux et les fait envisager en même temps. J'en trouve plusieurs beaux exemples dans Virgile; mais il vaut mieux en prendre chez les orateurs. Cicéron dit, dans l'oraison pour Muréna : *Comme on dit que chez les Grecs, ceux qui ne peuvent jouer de la lyre jouent de la flûte; aussi, parmi nous, ceux qui n'ont pu devenir orateurs se font jurisconsultes.* Dans un autre endroit il s'élève davantage : *De même*, dit-il, *que les tempêtes sont souvent excitées par quelque constellation, souvent aussi tout-à-coup, sans qu'on en puisse rendre raison, et par une cause occulte, de même ces mouvements orageux que nous voyons arriver dans l'assemblée du peuple naissent quelquefois d'une maligne influence que tout le monde connoît; quelquefois aussi la cause en est si cachée, qu'ils semblent être un effet du hasard.*

Il y a d'autres similitudes qui sont fort courtes, comme celle-ci : *Errants dans les forêts à la manière des bêtes;* et cette autre de Cicéron au sujet de Clodius : *Duquel jugement nous le vîmes échapper tout nu comme d'un incendie.* Chacun peut en imaginer de semblables, et les conversations en fournissent assez d'exemples.

A cette dernière espèce se rapporte une autre beauté qui consiste, non pas seulement à peindre les choses, mais à les peindre avec des traits éga-

Digitized by Google

lement vifs et courts. Et certainement on a raison de louer la brièveté (βραχυλογία) à laquelle il ne manque rien. Cependant celle qui ne dit précisément que ce qu'il faut est la moins estimable. Il en sera parlé dans les figures. Mais il y en a une bien plus belle, c'est celle qui dit beaucoup en peu de mots. Telle est une certaine expression de Salluste en parlant de Mithridate (1). Mais l'obscurité est à craindre.

Une autre beauté qui approche fort de celle-ci, mais qui l'emporte sur elle, c'est l'emphase qui donne plus à entendre que les mots ne signifient par eux-mêmes. Il y en a de deux sortes; l'une qui exprime plus qu'elle ne dit, l'autre qui exprime ce qu'elle ne dit pas. Nous avons un exemple de la première dans Homère, quand Ménélas dit (2) qu'un grand nombre de Grecs étoient assis dans le ventre de ce fameux cheval; car d'un mot il en marque la grandeur : et dans Virgile (3), quand il représente ces mêmes Grecs descendant de ce cheval avec une corde; car cela seul nous fait juger aussi de sa hauteur. Et le même poëte, en disant d'un cyclope qu'il étoit étendu dans son antre d'un bout à l'autre, ne semble-t-il pas dire que ce prodigieux corps n'avoit d'autres bornes que celles du lieu même?

La seconde sorte consiste dans un mot que l'on omet, ou même que l'on retranche (4). Que l'on omet, comme dans cet endroit de l'oraison pour

---

(1) *Mithridates corpore ingenti, periudè armatus.* Cela ne se peut rendre en notre langue.

(2) *Dans l'Odyssée*, liv. 4.

(3) *Eneïd.* liv. 2.

(4) Omettre et retrancher seroient synonymes; d'ailleurs, *vox* signifie ici une période entière. Il falloit: la seconde sorte (d'emphase, qui fait entendre ce qu'elle ne dit pas) consiste à supprimer entièrement une phrase ou à la tronquer, c'est-à-dire, en retrancher une partie. *C.*

Digitized by Google

Ligarius : *Si dans le haut degré de fortune et de puissance où vous êtes, César, vous n'aviez pas autant de clémence que vous en avez, grâces aux dieux, par vous-même ; je dis par vous-même, et je m'entends bien.* Car Cicéron supprime une chose que nous ne laissons pas d'entendre, à savoir qu'il y avoit des gens qui incitoient César à la cruauté. Que l'on retranche ; alors c'est une manière de réticence qui est une figure, et que je n'omettrai pas en son lieu. Mais il y a de l'emphase jusque dans certaines expressions qui sont assez communes ; par exemple, en celles-ci : *Il faut vivre. Il faut montrer que vous êtes homme ;* ou bien au contraire, *il est homme ;* tant la nature a de conformité avec l'art.

L'éloquence ne se contente pas de représenter vivement et clairement les choses dont elle parle ; elle nous fournit bien d'autres moyens pour embellir l'oraison. Car ce style même, qui est si simple et qui n'a rien du tout de recherché, a pourtant sa beauté ; mais c'est une beauté toute pure, toute naturelle, telle qu'on l'aime aussi dans les femmes. Et quand les termes sont bien choisis, propres et justes, ils ont aussi leur beauté ; mais une beauté élégante, et semblable à celle qui naît des petits soins. Il y a une abondance qui est riche, et il y en a une autre qui est toute riante de fleurs. Il est même plus d'un genre de force ; car tout ce qui est suffisamment achevé dans son espèce a assez de force.

Cependant la principale marque de force en fait d'éloquence (δεινότης), c'est premièrement une certaine véhémence, quand il s'agit d'exagérer l'indignité d'une action, et dans les autres occasions une expression noble et élevée. C'est en second lieu une imagination vive (φαντασία), capable de concevoir les choses telles qu'elles sont, et de les représenter de même. C'est, en

Digitized by Google

troisième lieu, une opiniâtreté louable (ἐξεργασία), qui nous porte à ne point lâcher prise que nous ne soyons venus à bout de ce que nous avions entrepris; que nous n'ayons prouvé, et plus que prouvé ce que nous avions avancé (ἐπεξεργασία); que nous n'ayons convaincu, accablé et terrassé notre adversaire. C'est encore une certaine énergie (Ἐνέργεια) qui fait que tous nos mots portent, et qu'il n'y en a pas un qui ne soit infiniment expressif. C'est même je ne sais quelle amertume qui est d'ordinaire injurieuse, comme ce trait de Cassius : *Que ferez-vous donc quand je vous aurai dépouillé de votre propre bien!* C'est-à-dire, quand je vous aurai fait voir que vous ne vous entendez pas même à médire. C'est enfin je ne sais quoi de ferme et de rude, comme ces paroles de Crassus : *Moi, je vous traiterai en consul, quand vous ne me traiterez pas en sénateur.*

Mais, à le bien prendre, toute la force de l'éloquence consiste à grossir ou à diminuer les objets. Il y a autant de moyens pour l'un que pour l'autre; je toucherai les principaux, et par ceux-là il sera aisé de juger des autres. Or, ces moyens regardent les choses et les mots. A l'égard des premières, nous avons traité tout ce qui en concerne l'invention et la disposition. Il nous faut donc maintenant dire comment on peut, par le moyen de la diction, faire paroître chaque chose plus grande ou plus petite qu'elle n'est en effet.

CHAPITRE IV.

De l'amplification.

La première manière dépend du nom qu'on leur donne. Par exemple, lorsqu'en parlant d'un

Digitized by Google

homme qui n'est que blessé, nous disons qu'il a été assassiné ; ou d'un méchant homme, que c'est un brigand ; et au contraire, d'un homme qui a fait violence à quelqu'un, qu'il l'a poussé ; ou de celui qui en a blessé un autre, qu'il l'a frappé. Cicéron nous donne un exemple de l'un et de l'autre dans l'oraison pour Célius : *Quoi donc*, dit-il, *faudra-t-il traiter un homme d'adultère, parce qu'il aura salué un peu trop librement une veuve qui ne garde nulle mesure ; une coquette pleine d'effronterie ; une femme qui croit ne devoir rien refuser à ses plaisirs ; enfin une malheureuse qui vit en franche courtisane !* Car, d'un côté, il appelle cette coquette une franche courtisane ; et de l'autre, un jeune homme qui avoit été long-temps en commerce avec elle, nous est représenté comme n'ayant fait que la saluer un peu trop librement.

Ce genre d'amplification est encore plus fort, quand, aux noms qui disent simplement les choses, nous en opposons d'autres qui les caractérisent mieux : *Qui pensez-vous, messieurs, que nous venons accuser à votre tribunal ! un voleur, un adultère, un sacrilége, un meurtrier ! Non, messieurs, mais un ravisseur, mais l'ennemi juré de l'honneur des femmes ; mais un impie qui a profané tout ce que nous avons de plus saint, de plus inviolable ; mais un homme que nos citoyens et nos alliés regardent comme leur plus cruel bourreau.* En effet, l'autre manière multiplie les choses, celle-ci fait plus, elle les grossit. Cependant je vois que toute amplification se fait par l'un de ces quatre moyens, à savoir, par accroissement, ou par comparaison, ou par voie d'induction, ou par un amas de pensées et d'expressions qui tendent toutes au même but.

L'accroissement est un moyen très-puissant, lorsque le premier objet que l'on présente à l'es-

Digitized by Google

prit, quoique inférieur aux autres, ne laisse pas d'être considérable. Il se fait alors une gradation qui tantôt s'élève d'un seul degré, et tantôt de plusieurs, par lesquels elle nous conduit, non-seulement à ce qu'il y a de plus excessif, mais quelquefois même au delà, s'il faut ainsi dire. Je ne veux qu'un seul exemple de Cicéron pour faire entendre ma pensée : *C'est une chose expressément défendue par nos lois de mettre un citoyen romain aux fers. C'est un crime inouï de le condamner au fouet. C'est presque un parricide que de le faire mourir. Mais de le faire mourir sur une croix, comment cela doit-il s'appeler ?* Car, supposé que ce citoyen romain n'eût été que fouetté, Cicéron auroit toujours rendu la cruauté de Verrès plus grande d'un degré, en disant qu'une moindre punition est même expressément défendue par les lois. Et si ce citoyen avoit été simplement mis à mort, l'orateur eût augmenté de plusieurs degrés le tort de Verrès. Et après avoir dit que de livrer un citoyen romain au supplice est une espèce de parricide, bien qu'il n'y ait rien au delà, il ne laisse pas d'ajouter : *Mais de le faire mourir en croix, comment cela doit-il s'appeler ?* De la sorte ayant porté le crime du préteur jusqu'au dernier degré, il falloit bien que les expressions lui manquassent pour aller plus loin.

Il y a une seconde manière d'ajouter au superlatif, comme lorsque Virgile dit de Lausus :

> Des princes rutulois, Lausus le plus vanté,
> Le plus beau, le mieux fait, si Turne est excepté.
>
> *Enéid. liv. 7.*

Le plus vanté, le plus beau, le mieux fait, voilà des superlatifs. Cependant le poëte met quelque chose au-dessus. Il y a même une troisième manière, et celle-ci ne va point par degrés, parce que

Digitized by Google

l'objet qu'elle présente n'est pas seulement excessif, mais porté à un tel excès qu'il n'y a rien au delà : *Vous avez tué votre mère, que dirai-je de plus? Vous avez tué votre mère.* Car c'est un fort bon moyen d'accroître les choses que celui de les représenter d'abord si grandes qu'il ne semble pas qu'elles puissent aller plus loin.

C'est encore une sorte de gradation qui est à la vérité moins sensible, mais peut-être par là même plus efficace, lorsque nous disons sans distinction, sans pause, et comme d'une haleine, plusieurs choses qui enchérissent les unes sur les autres. Tel est cet endroit de Cicéron, où il parle de la crapule de Marc-Antoine, et de la nécessité honteuse où il fut de vomir devant tout le monde : *Mais dans l'assemblée du peuple romain! Un homme chargé de l'intérêt public! Un mestre-de-camp général de la cavalerie! etc.* Chaque mot va, comme on voit, en augmentant. Car de soi c'est une chose honteuse que de boire à tel excès que l'on soit obligé de vomir, fût-on seul et en son particulier; à plus forte raison en compagnie, et dans l'assemblée du peuple, et du peuple romain; beaucoup plus encore pour un homme public, qui représente et qui parle en qualité de mestre-de-camp général de la cavalerie. Un autre auroit distingué ces différents degrés, et se seroit arrêté à chacun en particulier; Cicéron va toujours son chemin, et parvient au dernier excès, non par des efforts redoublés, mais rapidement et tout d'une course.

Mais si cette sorte d'amplification s'élève toujours sans s'arrêter en chemin, celle au contraire qui se fait par comparaison tire sa force et son accroissement de la considération des choses qui sont moins importantes : car en grossissant ce qui est moindre, il faut nécessairement que ce qui le surpasse se trouve augmenté à proportion.

Digitized by Google

En voici un exemple du même orateur, et pris au même endroit : *Si cela vous étoit arrivé à table, dans quelqu'un de ces repas monstrueux qui vous sont si familiers, il n'y a personne qui n'en rougît pour vous ; mais dans l'assemblée du peuple romain ! etc.* Il en est de même de ce qu'il dit à Catilina : *Si mes domestiques, mes esclaves me craignoient comme vous craignent tous vos concitoyens, j'abandonnerois ma maison.*

Quelquefois on apporte un exemple, comme semblable au fait dont il s'agit, mais qui ne sert qu'à rendre ce fait encore plus grave, plus important. C'est ce que fait Cicéron dans l'oraison pour Cluentius ; après avoir allégué qu'une certaine femme de Milet s'étoit fait avorter, gagnée par les héritiers subrogés (1) : *Combien plus atroce*, dit-il, *est le crime d'Oppianicus, quoique dans la même espèce ! Car enfin cette femme, en déchirant ses entrailles, a tourné sa cruauté contre elle-même; mais Oppianicus est parvenu à la même fin, par le meurtre et l'empoisonnement qu'il a exercés, non sur lui, mais sur autrui.*

Et que l'on ne pense pas que ce que je dis ici soit la même chose que ce que j'ai dit dans le chapitre des arguments, en parlant d'un certain lieu que j'ai appelé *du moins au plus ;* car là il s'agissoit de prouver, ici il s'agit seulement d'amplifier ; et le but de Cicéron, dans la comparaison qu'il apporte au sujet d'Oppianicus, n'est pas de prouver qu'il a fait un crime, mais de montrer que son crime est énorme.

Cependant ces deux endroits, tout différents qu'ils sont, ne laissent pas d'avoir quelque affinité. C'est pourquoi je me servirai encore ici de l'exemple dont je me suis servi alors, mais dans une vue différente : car je veux faire voir que,

(1) C'est *substitués*. Subrogés se dit des créanciers. *C.*

Digitized by Google

pour exagérer les choses, on ne compare pas seulement la totalité d'un fait avec un autre, mais aussi les parties entre elles, comme par exemple : *Quoi donc ! Publius Scipion, ce grand homme et ce digne pontife*, mais simple particulier, *aura tué de sa main Tibérius Gracchus, parce qu'il vouloit faire quelque changement à l'état de la république ; et nous, consuls, nous souffrirons Catilina désoler impunément l'univers par la flamme et par le fer !* Voilà Catilina comparé à Gracchus, l'état de la république à l'univers, un médiocre changement à la désolation causée par la flamme et par le fer, un particulier à des consuls : tous lieux qui fournissent une ample matière, pour peu que l'on veuille s'étendre.

J'ai parlé d'un troisième genre d'amplification, qui se traite, comme j'ai dit, par voie d'induction. Voyons premièrement si j'ai parlé en termes assez propres. Ce n'est pas que je veuille avoir raison. Peu m'importe, pourvu qu'on entende bien la chose même. Toutefois je me suis servi de ces termes, parce que cette sorte d'amplification est placée en un lieu, et qu'elle produit son effet en un autre ; que l'on exagère une chose pour donner une plus forte idée d'une autre chose toute différente, et que néanmoins celle-ci est inférée de celle-là. Par exemple, Cicéron voulant reprocher à Marc-Antoine sa crapule et son vomissement, il s'écrie : *Est-il possible ! avec cet estomac ! avec ces forces ! avec cette corpulence de gladiateur !* Que fait cela à l'ivresse, dira quelqu'un ? Plus qu'on ne pense ; car de là on peut juger que cet ivrogne devoit avoir bu une prodigieuse quantité de vin, puisqu'avec des forces et un estomac de gladiateur, il n'avoit pu venir à bout de le digérer. Or, s'il est vrai que d'une chose on en conclue une autre, il faut avouer

Digitized by Google

que le terme d'induction n'est ni impropre, ni extraordinaire, et d'autant moins que par la même raison nous avons distingué un état de causes qui porte le même nom.

Tantôt donc cette sorte d'amplification se tire des circonstances qui ont suivi, comme dans l'exemple que je viens de rapporter, on infère qu'Antoine avoit fait un furieux excès, puisque ce vomissement ne fut l'effet ni du hasard, ni d'un léger mal de cœur, comme il arrive quelquefois; mais de la nécessité qui lui fit commettre une telle indécence dans un temps, dans un lieu où elle se pardonne le moins, et qu'une nuit ne fut pas capable de rabattre les fumées des viandes et du vin dont il étoit plein; mais que le lendemain même son estomac, cet estomac d'athlète, s'en trouva encore surchargé. Tantôt elle se tire des circonstances qui ont précédé. Ainsi, quand Éole, à la prière de Junon, renverse cette montagne sous laquelle il tenoit les vents enchaînés, et qu'ils sortent tous en foule et avec furie, il n'y a personne qui ne juge qu'il va s'élever une tempête horrible.

N'est-ce pas encore une amplification qui se fait par voie d'induction, lorsqu'après avoir exposé des crimes atroces, et les avoir dépeints avec les couleurs les plus noires, nous venons à les excuser, et à les diminuer, dans le dessein de rendre plus odieuses les choses que nous avons à dire ensuite? C'est ce que fait Cicéron dans un de ses plaidoyers contre Verrès: *Ces crimes*, dit-il, *sont légers pour un scélérat comme lui. Après tout, ce capitaine de vaisseau s'est racheté du châtiment à beaux deniers comptant; c'est une bagatelle. Un autre, pour ne pas avoir la tête tranchée, lui a compté une grosse somme d'argent; cela n'est pas extraordinaire.* En effet, l'orateur suppose avec raison que les juges feront ce raisonnement,

Digitized by Google

qu'il faut que le crime dont on va parler soit bien inouï, puisqu'en comparaison tous les autres sont traités de bagatelles.

Je rapporte encore au même genre les louanges que l'on donne à une chose, dans la vue d'en rehausser une autre. Par exemple, nous vantons les exploits d'Annibal, pour faire admirer davantage ceux de Scipion. Nous exaltons la valeur des Gaulois et des Allemands, parce que la gloire de César en est rehaussée d'autant plus. J'y rapporte aussi une amplification, où il ne semble pas que ce que l'on dit regarde une certaine chose, bien qu'on ne le dise que pour elle, à cause de la relation qu'il y a entre l'une et l'autre. L'exemple suivant fera comprendre ma pensée.

Les plus considérables d'entre les Troyens (1), conférant ensemble sur l'état de leurs affaires, ne croient pas qu'il soit indigne ni des Troyens, ni des Grecs, d'avoir souffert tant de maux, et durant un si long temps pour la beauté d'Hélène. Quelle beauté falloit-il donc que ce fût? Car qui tient ce discours? Ce n'est ni Pâris qui l'a enlevée, ni quelque jeune insensé, ni même un homme du commun. Ce sont des vieillards recommandables par leur sagesse, et qui composent le conseil de Priam; et le roi lui-même, après avoir perdu la plupart de ses enfans, à la veille de sa ruine entière; lui qui ne devoit avoir que de la haine, que de l'horreur pour cette beauté qui avoit été si funeste à lui et à ses peuples; le roi lui-même écoute cela, et l'appelant sa fille, sa chère fille, il la fait asseoir auprès de lui, et ne veut pas croire qu'elle soit la cause de ses malheurs.

De même, quand Platon (2) nous représente

(1) Voyez l'Iliade d'Homère, liv. 3.
(2) Dans le dialogue intitulé *le Banquet*.

Digitized by Google

Alcibiade racontant lui-même ce qu'il auroit voulu faire pour Socrate, il n'y a pas d'apparence que ce qu'en dit Platon soit pour blâmer Alcibiade, mais pour donner une idée de la chasteté de Socrate, qui tint ferme contre toutes les avances du jeune homme le plus beau et le plus aimable qu'il y eût dans toute la Grèce.

C'est ainsi, enfin, que l'on nous donne à juger de la force et de la grandeur de quelques héros de l'ancien temps, par l'énorme poids des armes dont ils se servoient : car ce que les poëtes nous disent du bouclier d'Ajax et de la lance d'Achille n'a point d'autre sens; et Virgile a divinement bien employé cet artifice dans la description d'un Cyclope. Quelle idée, en effet, devons-nous avoir d'un géant qui marche la main appuyée sur un gros tronc d'arbre, comme sur un bâton ? Et lorsque le même poëte nous parle d'une cuirasse si pesante que deux hommes n'auroient pu la porter sur leurs épaules, quel homme devons-nous penser qu'étoit Démoléon, qui, l'ayant endossée, poursuivoit les Troyens jusque sur leurs remparts.

Et Cicéron pouvoit-il rien imaginer de plus fort, de plus marqué touchant le luxe de Marc-Antoine, que ce qu'il en raconte, quand il dit : *Vous eussiez vu les chambres de ses esclaves tapissées des plus riches tapisseries du grand Pompée.* Des chambres d'esclaves tapissées, et tapissées des plus riches tapisseries, et des plus riches tapisseries du grand Pompée ! Il n'y a rien au delà. Mais qu'étoit-ce donc de l'appartement d'Antoine ? Car si le luxe régnoit à cet excès chez les esclaves, que ne doit-on pas se figurer du maître ? Ceci ressemble assez à ce que nous avons appelé emphase ; mais il y a néanmoins cette différence, que l'emphase roule sur un mot, et que ceci, roulant sur une chose, l'emporte d'autant plus

Digitized by Google

sur l'autre, que les choses ont plus de force que les mots.

On peut enfin compter pour le quatrième genre d'amplification un certain amas de pensées et d'expressions qui conspirent à faire sentir la même chose : car encore que ni ces pensées, ni ces expressions ne s'élèvent point par degrés, cependant l'objet se trouve grossi et comme haussé par cet assemblage (1) : *Pourquoi donc, vous qui parlez, Tubéron, avez-vous tiré l'épée à la bataille de Pharsale ! Qui vouliez-vous percer ! Quel étoit votre dessein quand vous combattiez ainsi ! Votre bras, vos yeux, cette ardeur qui vous transportoit alors, qui cherchoient-ils ! Que prétendiez-vous ! Que vouliez-vous !* Ce qui approche fort d'une figure qu'ils appellent *entassement* (2). Mais, dans cette figure, ce sont plusieurs choses entassées les unes sur les autres ; au lieu qu'ici c'est la même que l'on répète et que l'on multiplie. Toutefois rien n'empêche qu'on ne s'élève aussi par des termes qui soient de plus en plus significatifs : *On voyoit à ses côtés le geolier de la prison, l'instrument de ses cruautés, la terreur de nos citoyens et de nos alliés, son licteur* (3) *Sextius.*

Quand il s'agit d'exténuer les choses, on s'y prend à peu près de la même manière ; car il y a autant de degrés pour descendre que pour monter. C'est pourquoi je me contenterai de rapporter pour exemple un endroit de Cicéron où il parle de l'oraison de Rullus : *Quelques-uns néanmoins qui par hasard s'étoient trouvés les plus près, soupçonnoient qu'il avoit voulu dire je ne sais quoi qui concernoit*

(1) Cicéron dans l'oraison pour Ligarius.
(2) En latin *acervus*, *coacervatio*.
(3) C'étoit le ministre des magistrats romains. Il marchoit devant eux, portant des haches enveloppées dans des faisceaux de verges.

Digitized by Google

la culture des terres. En effet, si par ces paroles Cicéron a voulu dire que l'on n'avoit pas entendu Rullus, c'est une exténuation; et, s'il a prétendu marquer l'obscurité de son discours, c'est une exagération.

Je sais que l'hyperbole peut aussi passer pour une espèce d'amplification. Et véritablement elle est fort propre, soit à amplifier les choses, soit à les exténuer. Mais comme elle consiste en un mot qui est excessif dans sa signification, ainsi que son nom même le donne à entendre, nous la rangerons parmi les tropes, dont il seroit temps de parler présentement, si ce n'étoit pas un genre d'élocution tout particulier, et composé, non de termes propres, mais de termes qui sont transportés d'un usage à un autre. Il faut donc que je me conforme au goût et à l'inclination du public, qui ne me pardonneroit pas si je passois sous silence une sorte de beauté que la plupart regardent aujourd'hui comme le principal ornement du discours, pour ne pas dire comme le seul.

CHAPITRE V.

Des diverses espèces de pensées.

Le mot *sententia*, chez les anciens Latins, signifioit tout ce que l'on a dans l'ame, tout ce que l'on pense. Outre qu'il est pris le plus souvent en ce sens dans les orateurs, nous voyons encore des restes de cette première signification dans l'usage ordinaire : car si nous affirmons quelque chose avec serment, ou si nous félicitons quelqu'un d'un heureux succès, nous employons ce mot (1) pour marquer que nous parlons sincère-

(1) *Ex animi nostri sententiâ*. C'étoit une espèce de formule.

Digitized by Google

ment et selon notre pensée. Cependant le mot de *sensa* étoit aussi employé assez communément dans le même sens. Pour celui de *sensus*, je crois qu'il étoit uniquement affecté au corps; mais l'usage a changé. Les conceptions de l'esprit sont présentement appelées *sensus*, et nous avons donné le nom de *sententia* à ces pensées ingénieuses et brillantes que l'on affecte particulièrement de placer à la fin d'une période, par un goût particulier à notre siècle : car autrefois on en étoit moins curieux; mais aujourd'hui on s'y livre avec excès et sans bornes. C'est pourquoi je crois devoir en distinguer les différentes espèces, et dire quelque chose de l'usage qu'on en peut faire.

Les plus connues de l'antiquité sont celles que nous et les Grecs appelons proprement des sentences; car encore que le nom de *sententiæ* (et en grec celui de γνώμας) soient des noms génériques, ils conviennent néanmoins plus particulièrement à celles-ci, parce qu'elles sont regardées comme autant de conseils, ou pour mieux dire, comme autant d'arrêts en fait de mœurs. Je définis donc une sentence, une pensée morale qui est universellement vraie et louable, même hors du sujet auquel on l'applique (1). Tantôt elle se rapporte seulement à une chose, comme celle-ci : *Rien ne gagne tant les cœurs que la bonté;* et tantôt à une personne, comme cette autre de Domitius Afer : *Un prince qui veut tout connoître est dans la nécessité de pardonner bien des choses.*

Quelques-uns ont dit que la sentence étoit une partie de l'enthymème; d'autres que c'étoit le commencement ou le couronnement et la fin de

(1) Quand bien même elle ne renfermeroit pas la raison qui en prouve la vérité et la justesse. *C.*

Digitized by Google

l'épichérème, ce qui est vrai quelquefois, mais non pas toujours. Pour moi, sans m'arrêter à ces minuties, je distingue trois sortes de sentences; les unes simples, comme celle que j'ai rapportée la première; les autres qui contiennent la raison de ce qu'elles disent, comme celle-ci : *Dans toutes les querelles, le plus fort, encore qu'il soit l'offensé, paroît toujours l'offenseur, par cette raison-là même qu'il est le plus fort.* Les autres doubles ou composées, comme : *La complaisance nous fait des amis, et la franchise des ennemis.*

Il y a des auteurs qui en comptent jusqu'à dix sortes, sur ce principe qu'on peut les énoncer par interrogation, par comparaison (par négation. *C.*), par admiration, par similitude, etc. Mais, en suivant ce principe, il en faudroit admettre un nombre encore plus considérable; car toutes les figures peuvent servir à les exprimer. Un genre des plus remarquables est celui qui naît de la diversité de deux choses, par exemple : *La mort n'est point un mal, mais les approches de la mort sont fâcheuses.* Quelquefois on énonce une sentence d'une manière simple et directe, comme : *L'avare manque autant de ce qu'il a que de ce qu'il n'a pas;* et quelquefois par une figure, ce qui lui donne encore plus de force. Par exemple, quand je dis : *Est-ce donc un si grand mal que de mourir!* On sent bien que cette pensée est plus forte que si je disois tout simplement : *La mort n'est point un mal.*

Il en est de même quand une pensée vague et générale devient propre et particulière par l'application que l'on en fait. Ainsi, au lieu de dire en général : *Il est plus aisé de perdre un homme que de le sauver*, Médée s'exprime plus vivement dans Ovide, en disant :

Moi qui l'ai pu sauver, je ne le pourrai perdre?

Digitized by Google

Cicéron applique cette sorte de pensée à la personne par un tour encore plus régulier, quand il dit : *Pouvoir sauver des malheureux comme vous le pouvez, c'est ce qu'il y a, César, et de plus grand dans le haut degré d'élévation où vous êtes, et de meilleur parmi ces excellentes qualités que nous admirons en vous.* Car il attribue à la personne de César ce qui semble appartenir aux choses.

Quant à l'usage de ces espèces de sentences, ce qu'il y faut observer, c'est qu'elles ne soient ni trop fréquentes ni visiblement fausses, comme il arrive quand on s'imagine pouvoir les employer indifféremment par-tout, ou quand on regarde comme indubitable tout ce qui paroît favoriser notre cause : c'est enfin de prendre garde si elles ont bonne grace dans notre bouche ; car il ne convient pas à tout le monde de parler par sentences : il faut que l'importance des choses soit soutenue de l'autorité de la personne. Ne seroit-il pas ridicule qu'un enfant, qu'un jeune homme, qu'une personne du commun voulût décider, ou prît un ton de maître en parlant ?

On appelle aussi enthymème toute conception de l'esprit. Cependant le nom d'enthymème se donne particulièrement à une raison qui est tirée des contraires, parce qu'elle excelle entre toutes les autres, comme Homère excelle entre tous les poëtes, et Rome entre toutes les villes. C'est ce qui a été déjà expliqué dans le chapitre des arguments. Mais quelquefois cette sorte d'enthymème sert moins de preuve que d'ornement, comme en cet endroit : *Quoi donc, César, ceux qui ne doivent leur impunité qu'à votre clémence, ceux-là même feront leurs efforts pour vous porter à la cruauté !* Car Cicéron dit cela, non pas comme une nouvelle raison, mais parce qu'il avoit déjà fait voir d'ailleurs combien ce procédé étoit injuste. C'est une réflexion qu'il jette à la fin de son raisonnement par manière d'épiphonème, et

Digitized by Google

qui n'est pas tant une preuve qu'une dernière façon d'insulter à son adversaire. Car l'épiphonème est une forte exclamation (1) que l'on fait en dernier lieu sur une chose qui est suffisamment ou racontée ou prouvée, comme dans ce vers de Virgile : (*En.* liv. 1.)

Tant l'empire romain
A son grand fondateur devoit coûter de peine.

Et dans ces paroles de Cicéron : *C'est ainsi, messieurs, que le vertueux jeune homme a mieux aimé faire une action périlleuse, que d'en souffrir une qui le couvrît d'infamie.*

Il y a encore ce que l'on appelle aujourd'hui par excellence *des pensées*. Car encore que ce terme semble signifier toutes sortes d'idées, il a plu néanmoins à nos beaux esprits de l'attribuer principalement à certaines choses que l'on ne dit point, et que l'on veut pourtant que tout le monde comprenne. Tel est ce mot au sujet d'un jeune homme que sa sœur avoit racheté plusieurs fois de l'engagement qu'il avoit pris avec des gladiateurs, et qui la poursuivoit en justice, autorisé par la loi du talion, parce qu'elle lui avoit coupé le pouce pendant qu'il dormoit, pour le mettre hors d'état de combattre : *Va, tu mérites en effet d'avoir ta main bien entière*, pour dire, tu mérites de faire toute ta vie le métier infâme de gladiateur.

Il nous faut parler aussi de ce qu'ils appellent *une chute*. Si par là ils entendoient la conclusion d'un raisonnement ou d'un discours, je serois d'accord avec eux; car cette conclusion est quelquefois nécessaire, comme celle-ci : *C'est pourquoi, Tubéron, il faut que vous commenciez par confesser votre faute et par vous condamner vous-*

(1) *Acclamatio* n'est pas une exclamation. Il falloit : l'Epiphonème est une réflexion ajoutée à un récit ou à une preuve, pour montrer le sentiment que nous en avons. *C.*

Digitized by Google

même, avant que de rien reprocher à Ligarius. Mais ce n'est pas ce qu'ils entendent; ils veulent qu'il n'y ait pas un endroit qui, en finissant, ne frappe l'oreille par une pensée singulière et recherchée. Un orateur, selon eux, ne doit reprendre haleine que pour donner à l'auditeur le loisir de se récrier et d'applaudir. De là ces pointes, ces faux brillants, ces gentillesses que souvent même ils vont chercher bien loin hors de leur sujet; parce qu'en effet il n'est pas possible de trouver autant de belles et d'heureuses pensées qu'il se rencontre de ces chutes dans le fil du discours.

Parmi ces pensées, celles qui réussissent le mieux sont celles qui causent de la surprise et auxquelles on ne s'attend pas, comme ce mot de Vibius Crispus à un homme qui se promenoit en plein barreau avec une cuirasse sur le dos, parce qu'il craignoit quelque attentat de la part de ses ennemis : *Qui vous a permis de craindre de la sorte!* Et le compliment d'Africanus à Néron sur la mort d'Agrippine sa mère : *Votre province des Gaules vous supplie, César, de supporter courageusement votre bonheur.* Celles encore qui semblent être dites pour une chose, et se rapportent à une autre (1), ou qui, tirées d'un endroit se peuvent appliquer ailleurs (2). Quelquefois le redoublement d'un mot fait presque tout le prix de ces pensées; comme dans cet écrit que Sénèque composa pour faire voir que Néron n'étoit pas coupable du meurtre d'Agrippine, et qui fut envoyé au sénat. C'est Néron qui parle : *On m'assure que ma vie est présentement en sûreté, je ne puis ni le croire encore, ni m'en réjouir.* Elles ont encore plus de grace quand elles roulent sur une

(1) Il y a ici une phrase obscure, qui n'est point traduite. *C.*

(2) Autre phrase qui suit, et sur le sens de laquelle les commentateurs ne sont point d'accord. *C.*

Digitized by Google

opposition : *Je sais bien qui je dois fuir, mais je ne sais pas qui je dois suivre. Ce malheureux ne pouvoit parler, ni se taire.*

Mais les plus belles sont celles qui portent sur une comparaison, comme en cet endroit d'un plaidoyer de Trachalus contre Spathalé : *O nos saintes lois, protectrices de la pudeur et de l'innocence, est-ce donc là votre intention, qu'un homme donne la quatrième partie de ses biens à sa concubine, et la dixième à sa femme !*

On peut dire que toutes ces sources produisent de bonnes pensées et de mauvaises ; mais il y en a d'où il n'en sort jamais de bonnes, comme les jeux de mots : *Pères conscrits ; car ainsi je dois commencer par vous faire souvenir des pères*, disoit un avocat qui plaidoit pour un père contre son fils (1). Je ne sais si certaines pensées qui sont fondées sur une équivoque jointe à la fausse ressemblance d'une chose avec une autre, ne sont point encore plus vicieuses. Par exemple, je me souviens que dans ma jeunesse un célèbre orateur, ayant à plaider pour un jeune homme qui avoit été dangereusement blessé à la tête, donna à tenir à la mère des esquilles qu'on lui avoit tirées de sa plaie, afin d'avoir occasion de lui adresser ces paroles : *Malheureuse mère, vous n'avez pas encore mis votre fils sur le bûcher ; et vous avez déjà recueilli ses os ;* faisant allusion à ce qui se pratique dans nos funérailles.

Que dirai-je maintenant de l'amour que la plupart ont aujourd'hui pour je ne sais quelles conceptions, pour de petites pensées qui d'abord flattent par une apparence d'esprit, et qui après un moment de réflexion sont trouvées ridicules ? Par exemple, sur un homme qui avoit fait naufrage, et qui voyant ensuite que son champ n'avoit rien rapporté, se pendit de désespoir : *Celui pour*

(1) Suit une phrase obscure.

Digitized by Google

qui la terre ni la mer n'ont point d'asile, qu'il éprouve si l'air lui sera plus favorable. Sur un furieux qui déchiroit ses propres membres, et que son père fut obligé d'empoisonner : *Quiconque a pu dévorer ceci, doit avaler cela.* Sur un débauché qui, après avoir mangé tout son bien, prit la résolution (1) de se laisser mourir de faim (*Tressez une corde, vous devez en vouloir à votre gorge.* C.) : *Avalez plutôt du poison, un ivrogne doit mourir en buvant.* Il y en a qui sont encore plus puériles. Un déclamateur, voulant exhorter les grands de la cour d'Alexandre à ensevelir ce conquérant sous les ruines de Babylone, disoit : *Nous faisons les funérailles d'Alexandre, et quelqu'un les verra tranquillement de ses fenêtres.* Comme si c'étoit là ce qu'il y avoit de plus déplorable dans cette aventure. D'autres paroissent nobles, hardies, mais elles sont outrées. Une personne, parlant de la taille des Allemands, disoit : *On voit un grand corps et une tête plantée je ne sais où.* Une autre, en parlant d'un homme brave, disoit :

Et son seul bouclier est pour nous une armée.

Je ne finirois point si je voulois rapporter toutes les sortes de pensées que le mauvais goût de notre siècle fait qu'on admire, quoique vicieuses. Arrêtons-nous plutôt à une observation qui me paroît plus nécessaire.

Il y a deux opinions différentes sur l'usage que l'on doit faire de ce que nous appelons *pensées ingénieuses.* Les uns croient qu'il n'y en peut trop avoir dans un discours, et c'est ce qui leur en plaît le plus : les autres les proscrivent entièrement. Pour moi, je n'approuve aucun de ces

(1) Quintilien dit seulement que l'on disoit qu'il avoit pris la résolution, etc. *C.*

Digitized by Google

deux sentiments. Car, en premier lieu, il est certain que ces pensées s'entrenuisent quand elles sont semées trop près les unes des autres, de la même manière que les fruits et les plantes ne peuvent parvenir à une juste grandeur lorsqu'ils sont trop pressés, et que leur propre abondance leur ôte la liberté de croître ou de s'élever. Nous voyons aussi que la peinture n'a de relief qu'autant que les ombres et les jours sont bien dispensés. C'est pour cela que les peintres, après avoir dessiné plusieurs figures, les distinguent, les détachent, afin que les ombres ne tombent pas directement sur les corps.

Cet excès est encore sujet à un inconvénient, qui est de rendre l'oraison trop coupée. Car toute sentence renferme un sens complet, après lequel commence nécessairement un autre sens : d'où il arrive que le discours paroît décousu, plutôt fait de pièces et de morceaux que composé de plusieurs membres, n'ayant par conséquent ni liaison ni structure; parce qu'il en est de ces points de lumière comme de ces corps de figure ronde qui, quoi que vous fassiez, ne peuvent jamais s'emboîter ni cadrer juste ensemble.

Le style même, quelque brillant qu'il soit d'ailleurs, ne laisse pas de paroître étrangement bigarré. En effet, comme une bande de pourpre mise à sa place relève fort la beauté d'un habit, aussi faut-il convenir que plusieurs bandes de diverses couleurs qui seroient cousues ensemble feroient une ridicule chamarrure. C'est pourquoi, quelque lumineux que soient ces endroits, je les compare néanmoins non à la flamme, mais à ces étincelles de feu qui échappent au travers de la fumée. Or, si le discours en est tout resplendissant, on ne les remarquera seulement pas : il en sera comme de ces astres que l'on n'aperçoit pas à la lumière du soleil. Et si, par des efforts réitérés comme par secousses, ces endroits font tant

Digitized by Google

que de s'élever quelquefois, cela ne servira qu'à rendre le discours inégal et sautillant, en sorte qu'il perdra la grace de la simplicité, et ne s'attirera point l'admiration que l'on a pour les choses extraordinaires.

Ajoutez enfin que quand on est si amoureux de ces sortes de pensées, il n'est pas possible qu'on n'en dise beaucoup de minces, de froides et d'impertinentes ; car le choix ne se trouve point avec la foule. Aussi voit-on que ceux qui ont ce goût-là donnent un air de pensée, et à leur division et à leurs arguments, en y affectant une espèce de chute qui surprend : *Adultère que vous êtes, vous avez tué votre femme : n'eussiez-vous fait que la répudier, vous ne seriez pas excusable.* Voilà une division : *Voulez-vous être convaincus, messieurs, que ce filtre étoit du poison ! si ce malheureux ne l'avoit pris, il vivroit encore.* Voilà comme ils tournent un argument. Cependant la plupart ne disent pas beaucoup de pensées ingénieuses ; mais croyant en dire, ils prononcent du même ton et avec le même air de satisfaction.

Il y en a, au contraire, qui, regardant cet assaisonnement de l'oraison, ces délices, comme une amorce dangereuse, les craignent, les évitent, et n'aiment que ce qui est tout uni, tout simple, pour ne pas dire plat, sans sel et sans force. Ainsi la crainte qu'ils ont de tomber quelquefois fait qu'ils sont toujours rampants. Mais je voudrois qu'ils me dissent ce qu'ils trouvent donc de si blâmable dans une pensée ingénieuse, quand elle est bien placée. Est-ce que les juges n'en sont pas frappés ? Est-ce que la cause n'en tire pas quelque avantage ? Est-ce que l'orateur n'en est pas lui-même plus écouté, plus applaudi ? C'est un genre d'agrément qui n'étoit pas en usage chez les anciens. Jusqu'à quelle antiquité veut-on nous rappeler ? Est-ce jusqu'à la plus reculée ? Il faut donc condamner Démosthène, qui a ajouté à l'é-

Digitized by Google

loquence bien des beautés inconnues avant lui. Et comment pouvons-nous goûter Cicéron, si nous croyons qu'il n'y ait rien à changer à la manière du vieux Caton et des Gracques? Mais eux-mêmes n'ont-ils rien changé à la simplicité des premiers temps?

Pour moi, je tiens donc que ces pensées qui sont si lumineuses et si brillantes se doivent regarder comme les yeux de l'éloquence. Or, il ne faut pas que les yeux soient semés en tous les endroits du corps, car les autres parties ne feroient plus leurs fonctions. Et, si l'un ou l'autre excès étoit inévitable, j'aimerois encore mieux la rudesse, la grossièreté antique, que l'extrême licence des modernes. Mais il y a un milieu que l'on peut tenir; de la même manière que dans nos tables, dans nos habits, dans nos meubles il règne aujourd'hui une propreté, une élégance qui n'est point répréhensible, et que nous devons allier du mieux qu'il nous est possible avec les vertus de l'ancien temps. Cependant que le premier de nos soins soit d'être exempts de l'imperfection et du vice, de crainte qu'en voulant être plus parfaits que ces vieux modèles, nous ne soyons seulement différents.

Revenons maintenant aux tropes, autrement dits changements, déplacements, comme les appellent nos meilleurs auteurs. Les grammairiens ont coutume d'en donner des préceptes, et par cette raison il semble que j'en devois faire mention dans le chapitre où j'ai traité de leurs diverses fonctions; mais j'ai cru que cette partie convenoit encore mieux à l'ornement de la diction, et je me suis réservé d'en parler ici, pour lui donner une place plus considérable dans cet ouvrage.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Des tropes.

Le trope est un changement par lequel on transporte un mot ou un discours de sa propre signification en une autre pour une plus grande perfection. Quels sont les principaux tropes, combien il y en a, en combien d'espèces ils se divisent, la subordination et le rapport qu'ils ont les uns aux autres, c'est sur quoi les grammairiens, et même les philosophes ont entre eux des disputes qui ne finissent point. Pour moi, laissant là toutes ces subtilités qui ne sont d'aucune utilité pour l'orateur, je parlerai seulement des tropes qui sont les plus nécessaires et les plus usités. Encore me contenterai-je de faire observer, à l'égard de ceux-ci, que l'on emploie les uns parce qu'ils sont plus significatifs, et les autres pour leur beauté ; qu'il en est pour les termes propres comme pour les termes empruntés, et que l'on ne change pas seulement la forme des mots, mais aussi celle de la phrase et de la composition. C'est pourquoi il me paroît que ceux-là se sont trompés, qui ont cru qu'il ne pouvoit y avoir de tropes que lorsqu'on mettoit un mot pour un autre.

Du reste, je n'ignore pas que ceux dont on se sert, parce qu'ils sont plus significatifs, ont aussi d'ordinaire plus de beauté, mais cela n'est pas réciproque. Je veux dire qu'il y en a qui ne peuvent jamais servir que d'ornement. Commençons donc par celui de tous qui est le plus en usage, et en même temps le plus beau ; j'entends la translation, ou, pour me servir du terme grec, la métaphore.

Non-seulement la métaphore nous est si naturelle, que souvent même les plus ignorants s'en

Digitized by Google

servent sans le savoir ; mais elle est encore si lumineuse et si pleine d'agrément, que, dans le discours le plus brillant, elle se fait remarquer par son éclat. Car, lorsqu'elle est bien maniée, il n'est pas possible qu'elle ait rien de bas ni de commun. D'ailleurs elle est d'une ressource infinie pour la langue, soit en changeant ce qu'il peut y avoir de choquant, soit en empruntant ce qui lui manque ; et, graces au merveilleux secret qu'elle a, il semble qu'il n'y ait pas une seule chose qui n'ait son nom.

Or, la métaphore consiste à transporter un mot de l'endroit où il est propre, à un autre endroit pour lequel ou il n'en est point de propre, ou le métaphorique vaut mieux que le propre ; et nous en usons ainsi, soit parce que cela est nécessaire, soit parce que le mot transporté devient plus expressif, soit, comme j'ai dit, parce qu'il a plus de grace, plus de beauté. Par-tout où la métaphore ne sera pas fondée sur l'une de ces trois raisons, elle sera impropre. Nos paysans disent : *Un bouton de vigne.* C'est par nécessité. Comment pourroient-ils dire autrement ? Ils disent aussi que *la terre est altérée*, *que les arbres sont malades*. Nous disons nous qu'*un homme est dur*, *qu'il est rude*, parce qu'il n'y a pas de terme propre pour exprimer ces dispositions de l'ame. Mais quand nous disons d'un homme qu'il est *étincelant de colère*, qu'il est *enflammé de passion*, qu'il est *tombé en erreur*, c'est pour donner plus de force à nos paroles ; ces termes empruntés étant en effet plus forts que ceux qui sont naturellement faits pour signifier ces choses-là.

Il y a d'autres métaphores qui ne sont que pour l'embellissement du discours, comme quand on dit : *La lumière du barreau* (1) ; *la splendeur de sa race* ; *un torrent d'éloquence* ; *les mouvements*

(1) Ce n'est point là le sens. Il falloit les embellissements (mot à mot la lumière) du discours. *C.*

Digitized by Google

orageux qui sont si souvent excités dans l'assemblée du peuple, etc. C'est ainsi que Cicéron, dans l'oraison pour Milon, appelle Clodius : *Le principe et la source de la gloire de Milon ;* et ailleurs : *La matière de son triomphe.* La métaphore sert encore à expliquer certaines choses qui, par elles-mêmes, ne se pourroient pas dire honnêtement. Nous en avons un bel exemple dans le troisième livre des Géorgiques, où Virgile enseigne la manière de rendre les jugements plus propres à concevoir :

C'est un champ qui trop gras peut devenir stérile :
Il faut donc l'amaigrir pour le rendre fertile.

En général, on peut dire que toute métaphore est une similitude abrégée. La différence qu'il y a entre l'une et l'autre, c'est que dans celle-ci on compare la chose dont on parle avec l'image qui la représente, et que dans celle-là l'image se met pour la chose même. Ainsi, quand je dis d'un homme qu'il *s'est battu comme un lion*, c'est une comparaison; et quand je dis que *cet homme est un lion*, c'est une métaphore.

Mais il y a plusieurs genres de métaphores, et j'en distingue particulièrement quatre. Le premier, lorsqu'en parlant des choses animées on emploie l'une pour l'autre, comme quand un de nos poëtes se sert du mot de gouverneur pour celui d'écuyer, ou quand Tite-Live dit que Caton *aboyoit* toujours après Scipion. Le second, lorsqu'on prend une chose inanimée pour une autre de même nature, comme en cette expression de Virgile (1), *lâcher la bride à un vaisseau.* Le troisième, lorsqu'à des choses animées on en substitue d'autres qui ne le sont pas, comme quand on demande si c'est le fer ou le destin qui a abattu le courage des Grecs. Le quatrième enfin, lorsque, pour exprimer une chose inanimée, on em-

(1) Enéid. l. 6.

Digitized by Google

ploie des termes qui marquent de la vie et de l'action ; et c'est particulièrement de cette dernière source que naissent le sublime et le merveilleux, quand nous nous élevons par des métaphores hardies et presque téméraires, en donnant de l'ame et du sentiment aux choses les plus insensibles, comme fait Virgile, quand il dit :

Contre son pont l'Araxe écumant de courroux (1).

Et comme fait Cicéron dans cet endroit de l'oraison pour Ligarius : *Car je vous prie, Tubéron, à qui en vouloit votre épée dans les champs de Pharsale ! Contre qui tournoit-elle sa pointe et sa fureur ! Quel étoit son but, son intention !* Virgile use quelquefois d'une double métaphore, par exemple, dans ce vers :

Qui d'un mortel poison savoit armer le fer (2).

Car *un fer armé* est une métaphore, et *armé de poison* en est une autre.

Ces quatre principaux genres se divisent en plusieurs espèces, parce que l'on peut de la même manière transporter un mot, d'un être qui est doué de raison, à un autre qui l'est aussi, ou à un autre qui ne l'est pas, ou de celui-ci à son semblable, ou du tout à la partie, ou de la partie au tout. Mais je ne parle plus à des enfants, et ce qui est dit pour le genre peut aisément s'appliquer à l'espèce.

Mais comme ce trope, quand on en fait un usage modéré, est une des plus grandes beautés de l'élocution, aussi, trop fréquent, il rend le discours obscur ; il fatigue l'esprit ; et, continué, il tourne en allégorie et en énigmes. Remarquons de plus qu'il y a certaines métaphores qui sont basses, comme, par exemple, celle dont j'ai déjà fait mention ; d'autres qui sont sales, et

(1) Enéid. l. 8.
(2) Enéid. l. 9.

Digitized by Google

qu'il faut éviter encore. En effet, parce que Cicéron a dit *la sentine de l'état*, pour dire un tas de mauvais citoyens, de gens corrompus, et que nous le trouvons bien dit, il ne s'ensuit pas que nous devions approuver cette autre expression d'un ancien orateur : *Vous avez percé les apostumes de la république*. Car Cicéron (1) lui-même nous recommande expressément de prendre garde que la métaphore ne soit ni messéante, comme si l'on disoit que la république *a été châtrée* par la mort de Scipion, ou si l'on appeloit Glaucia *le cloaque* ou *l'égout du sénat :* ce sont ses propres exemples; ni outrée, ni foible, comme il arrive encore plus souvent ; ni fondée sur une fausse similitude ; tous vices dont on ne trouvera que trop d'exemples, quand on saura que ce sont des vices.

La trop grande quantité de métaphores est vicieuse aussi, sur-tout quand elles sont d'une même espèce. Enfin, il y en a de dures, qui sont tirées d'une comparaison éloignée, comme *les neiges de la tête* (2), pour dire des cheveux blancs, et comme une certaine expression de Furius (3), dans un vers dont Horace s'est moqué si plaisamment.

Mais une erreur de bien des gens, c'est de croire que, sur ce point, on peut prendre en prose les mêmes libertés que prennent les poëtes, qui rapportent tout au plaisir de l'esprit, et qui, gênés même par la mesure du vers, sont souvent obligés de recourir à des expressions extraordinaires. L'autorité d'Homère ne me fera donc point dire dans un plaidoyer : *le pasteur du peuple*, pour signifier le roi. Je ne dirai pas non plus que

(1) Au troisième livre de l'Orateur.

(2) C'est une expression d'Horace.

(3) *Jupiter hybernas cana nive conspuit Alpes.* C'étoit un vers de Furius Bibaculus; Horace, pour s'en moquer, disoit : *Furius hybernas cana nive conspuit Alpes.*

Digitized by Google

les oiseaux rament avec leurs ailes, quoique Virgile se soit admirablement bien servi de cette façon de parler au sujet des abeilles et du fameux Dédale (1). Car toute métaphore doit trouver vide la place qu'elle occupe, ou du moins la remplir mieux que ne feroit le mot propre auquel elle succède.

Et ce que je dis de la métaphore est encore plus pour la synecdoche; car la première est faite pour frapper l'ame par une image sensible, pour caractériser les choses, et les mettre comme sous les yeux; mais la synecdoche peut présenter à l'esprit des sens différents, en mettant un pluriel pour un singulier, la partie pour le tout, l'espèce pour le genre, ce qui suit pour ce qui précède; ou bien, au contraire, un singulier pour un pluriel, etc.; toutes choses qui sont plus permises aux poëtes qu'aux orateurs. En effet, on dit bien en prose un toit pour une maison, et un fer pour une épée; mais l'on ne diroit pas une poupe pour un vaisseau, ni un sapin pour une planche. (Et de ce qu'on dit le fer pour l'épée, il ne s'ensuit pas que l'on dise en latin *quadrupes* pour *equus*. (On le dit en français: le quadrupède.) *C.*) Mais on est plus libre de changer le singulier en pluriel, et le pluriel en singulier. Tite-Live dit souvent: *Le Romain demeura vainqueur*, pour dire *les Romains;* et Cicéron a dit, au contraire, dans une lettre à Brutus: *Nous avons imposé au peuple, et l'on a trouvé que nous étions orateurs*, quoiqu'il ne parlât que de lui. C'est une manière de s'exprimer qui est, non-seulement belle dans le style soutenu, mais qui est reçue aussi dans le discours familier.

C'est encore une synecdoche, au sentiment de quelques-uns, lorsque, dans le fil du discours, il y a quelque chose de sous-entendu: car alors un

(1) *Remigio alarum*, En. liv. 6.

Digitized by Google

mot nous en fait entendre un autre, ce qui est quelquefois un vice qu'ils appellent *éclipse*, comme en cet endroit de Virgile :

. . . . . Le triste Arcadien,
D'accourir aussitôt aux portes de la ville.

où l'on sous-entend *commença*. Pour moi, j'aime mieux en faire une figure, dont par conséquent il sera parlé en son lieu. Il y a une seconde manière d'entendre l'un par l'autre (1), comme lorsque le poëte dit :

Voyez, déjà les bœufs ramènent la charrue,

pour dire que la nuit approche. Mais je doute que cette manière puisse jamais convenir à l'orateur, si ce n'est en argumentant, quand il donne une chose pour signe d'une autre, ce qui n'a rien de commun avec l'élocution.

La métonymie n'est pas fort différente. Ce trope, comme le remarque Cicéron, est appelé par les rhéteurs d'un nom plus général. (Hypallage. *C.*) Il consiste à mettre un nom à la place d'un autre, et quelquefois même la cause pour l'effet, l'inventeur pour l'invention, la divinité qui préside à un élément, ou à quelqu'autre chose, pour cet élément ou pour cette autre chose. Ainsi, en poésie, Bacchus est pris pour le vin, Cérès pour le pain, Neptune pour la mer, et Pluton pour les enfers. Mais cela n'est pas réciproque, ou l'expression seroit dure.

Au reste, il importe de savoir jusqu'à quel point l'orateur doit porter l'usage de ce trope. Car, d'un côté, si l'on dit bien en prose (Vulcain pour le feu. *C.*) Mars pour la guerre, et Vénus pour l'amour, de l'autre, je doute que la sévérité du barreau souffre qu'on dise Bacchus et Cérès pour signifier du pain et du vin; mais ce qui

(1) C'étoit : une chose peut aussi nous en faire entendre une autre. *C.*

Digitized by Google

contient est quelquefois pris pour ce qui est contenu. De là vient que nous disons : *Boire une bouteille*, *des villes bien policées*, *un siècle heureux*. Au contraire, il n'y a guère qu'un poëte qui ose dire :

Déjà brûle à mes yeux mon malheureux voisin (1).

(A moins qu'on ne dise peut-être que dans ce vers de Virgile il y a plutôt une autre espèce de métonymie qui, par le possesseur, nous fait entendre la chose possédée, comme lorsqu'on dit, etc. *C.*) qu'un homme est mangé, pour dire qu'il est pillé, ou que l'on dissipe son bien.

Ce trope se divise donc en une infinité d'espèces ; car, lorsque nous disons qu'il y eut soixante mille hommes taillés en pièces par Annibal à la bataille de Cannes, ou quand un poëte tragique expose sur la scène qu'Egialaüs vient de défaire une puissante armée ; quand nous disons aussi que les poésies de Virgile nous sont venues, ou qu'il nous vient des vivres (ou qu'on a découvert un crime de sacrilége, et non un homme sacrilége. *C.*) ou qu'un tel capitaine possède la science des armes, toutes ces expressions sont autant de métonymies. C'en est une encore dont les poëtes et les orateurs usent assez fréquemment, de marquer la cause par l'effet qu'elle produit. Ainsi Horace a dit :

La mort, *la pâle* mort, par de communes lois,
Moissonne également les bergers et les rois (2).

Et Virgile,

La *pâle* maladie, et la *triste* vieillesse (3).

Pour les orateurs, ils disent une *aveugle* colère, une jeunesse *enjouée*, une *lâche* oisiveté, etc.

Ce trope a même quelque affinité avec la synec-

(1) Enéid. liv. 2.
(2) L. 1. Od. 4.
(3) Enéid. liv. 6.

Digitized by Google

doche. En effet, quand je dis : *Les vertus de l'homme sont bien défectueuses*, je change le singulier en pluriel, et le pluriel en singulier. Non toutefois que je veuille parler de quelqu'un en particulier, car en ce sens la proposition est trop manifeste; mais je fais un léger changement à l'expression ordinaire, de la même manière qu'en disant : *un lambris d'or*, pour *doré*, je m'écarte un peu du vrai, n'y ayant qu'une partie de ce lambris qui soit d'or. Mais insensiblement nous tombons dans un détail qui seroit même au-dessous d'une moindre entreprise que la nôtre.

L'antonomase est un trope qui met un équivalent à la place du nom. Ce trope est très-familier aux poëtes, qui s'en servent diversement, tantôt par une épithète patronymique, qui tient lieu du nom, comme lorsqu'ils disent *Tydides*, *Pelides*, pour le fils de Tydée ou Pélée; tantôt par un attribut qui distingue la personne, comme :

Le père des grands Dieux, et le roi des mortels,

pour dire Jupiter; tantôt enfin par une action qui désigne et marque celui de qui on parle :

Les armes qu'en partant *le cruel* a laissées (1).

Les orateurs n'en font pas un si grand usage; mais ils ne laissent pas de s'en servir : car, à la vérité, ils ne diront pas *Pelides*, pour dire le fils de Pélée; mais ils diront fort bien l'*impie*, au lieu de nommer un parricide qui a trempé ses mains dans le sang de son père. Ils diront le *destructeur de Numance et de Carthage*, pour dire Scipion. Ils diront aussi l'*oracle de l'éloquence romaine*, pour signifier Cicéron; et Cicéron lui-même a usé de cette liberté dans son oraison pour Muréna : *Il ne vous est pas ordinaire de faire des fautes*, *répond au* généreux citoyen l'expérimenté vieillard;

(1) Enéid. liv. 4.

Digitized by Google

et, si par hasard vous en faites, je me charge de vous en avertir.

L'onomatopée, ou la liberté d'imposer des noms aux choses, a été regardée comme un des plus grands avantages de la langue grecque. Pour nous, difficilement pouvons-nous y prétendre : non que les premiers auteurs de la nôtre n'aient heureusement inventé beaucoup de noms, en ajustant leurs sons à la nature des choses qu'ils vouloient exprimer. De là ces mots : *mugir*, *siffler*, *murmurer*, etc. Mais à présent, comme si le fonds en étoit épuisé, ou que tout fût trouvé, nous n'osons plus en produire de nouveaux, tandis que plusieurs des anciens meurent et cessent d'avoir cours. A peine nous est-il permis de faire des dérivés, c'est-à-dire de tirer, par quelque voie que ce soit, un mot d'un autre mot qui est déjà reçu ; quelques-uns ont néanmoins réussi (1) ; mais plusieurs autres n'ont pas eu le même sort (2). Il nous est même défendu de faire un mot de deux autres, sur-tout quand la composition en est dure : bien que notre mot de *septentrion* (3), qui est de cette nature, paroisse supportable.

C'est pourquoi la catachrèse est d'autant plus nécessaire. C'est un trope qui sert à donner un nom aux choses qui n'en ont point, en empruntant celui qui leur peut le mieux convenir : comme lorsque Virgile dit que les Grecs, rebutés d'un si long siége, et d'avoir toujours les destins contraires ; enfin, par l'inspiration de Pallas,

Se mirent à bâtir un énorme cheval (4).

ou quand nous lisons dans les vieux tragiques :

---

(1) Comme *Syllaturit*, *proscripturit* et *laureati postes* pour *lauro coronati*.

(2) Comme *vio* pour *eo*.

(3) *Teriones* anciennement signifioit *boves*, des *bœufs*, *à terendo*.

(4) Enéid. liv. 2.

Digitized by Google

Le lion va enfanter, et déjà le voilà mère (1). Il y a mille exemples de cette sorte : car c'est ainsi qu'*acetabulum* se dit, non-seulement d'un vase à mettre du vinaigre, mais de plusieurs autres, et que *pyxis* ne signifie pas seulemement une boîte de buis, mais de quelque matière que ce soit, et que nous appelons *parricide*, non pas seulement celui qui a tué son père, mais aussi celui qui a tué sa mère ou son frère.

Et que l'on ne confonde pas ce trope avec la métaphore ; car il y a cette différence, que la métaphore est pour les choses qui ont un nom, et la catachrèse pour celles qui n'en ont point. Véritablement les poëtes, pouvant donner à bien des choses leurs vrais noms, aiment encore mieux leur en donner d'autres dont la signification est approchante. Mais c'est une licence abusive, et cela se pratique rarement en prose.

Quelques auteurs s'imaginent que c'est encore une catachrèse, quand, par exemple, au lieu du mot de témérité, on met celui de valeur, et au lieu du mot de dissipateur, on met celui de libéral. Ils se trompent ; car, à proprement parler, dans ces rencontres, ce n'est pas un mot que l'on substitue à un autre mot, c'est une chose que l'on met à la place d'une autre chose. Il n'y a personne en effet qui croie que la témérité et la valeur soient une même chose. Mais ce que l'un appelle témérité, l'autre l'appelle valeur, quoique tous deux sachent bien que ce sont choses différentes.

La métalepse est encore un de ces tropes qui ont un sens différent de celui qu'ils nous présentent. Son usage est de servir comme de chemin pour passer d'une idée à une autre. Du reste, il est fort impropre et très-peu usité, si ce n'est des Grecs, qui diront, par exemple : *Le Centaure*

(1) Ces vieux tragiques usoient de cette expression, parce que le mot *leœna* n'étoit pas encore en usage.

Digitized by Google

pour dire Chiron (et ὀξείας, pour dire des vaisseaux rapides, νῆας θοὰς. *C.*) Mais en notre langue, qui diroit *le Docte* pour dire Lélius, *le Porc* pour dire Verrès, ne seroit pas supportable. La métalepse consiste donc essentiellement dans un terme, qui est comme un degré pour nous conduire d'un sens à l'autre, tenant le milieu entre les deux, et ne signifiant rien par lui-même. Nous affectons d'avoir ce trope, afin qu'il soit dit que nous l'avons, plutôt que pour aucun besoin. Car l'exemple que l'on en donne communément, c'est *cano*, *je chante*; comme, *je chante les combats*. Mais ce terme-là même a une signification mitoyenne entre *canto* et *dico*. Je n'en dirai pas davantage; ce trope n'étant, comme j'ai dit, d'aucun usage, si ce n'est tout au plus quand il s'agit d'exprimer une chose qui participe de deux autres.

Les autres tropes ne sont pour la plupart que des ornements. Leur propriété n'a rien de remarquable, et ils donnent plus d'agrément que de force au discours. Telle est l'épithète, qui est, comme nous avons dit, ce qui se met par apposition, ou comme d'autres disent, par manière d'accompagnement. Les poëtes s'en servent et plus souvent et plus librement que nous; car pour eux il leur suffit qu'une épithète convienne au mot auquel elle se rapporte. Ainsi on leur passe *des dents blanches*, et *du vin humide*.

Mais en prose toute épithète qui ne produit aucun effet est vicieuse. Or, l'effet qu'elle doit produire, c'est d'ajouter à la chose dont on parle, *ô crime abominable! ô passion infâme!* Ce genre de tropes s'embellit sur-tout par les métaphores: *Une passion effrénée*, *de furieux édifices*, *etc.* Souvent même il s'y mêle d'autres tropes, comme lorsque Virgile dit: *La triste vieillesse*, *la honteuse indigence*. Et cette sorte de beauté est tellement nécessaire, que l'oraison sans elle paroît, s'il faut ainsi dire, d'une nudité affreuse. Ne la

Digitized by Google

chargeons pas néanmoins de trop d'épithètes; car alors elle devient verbiageuse et embarrassée, de manière que, dans les questions, vous diriez d'un bataillon composé d'autant de valets et de bouches inutiles que de soldats, où par conséquent le nombre est double, mais non pas les forces. Cependant on joint quelquefois plusieurs épithètes à un seul mot, comme :

De la belle Vénus illustre et digne époux,
L'amour des immortels, et le soin le plus doux.
(*Enéid. liv.* 3.)

Ces épithètes ainsi jointes ensemble ne sont pas sans grace (1), même en vers.

Mais je ne dissimulerai pas que quelques-uns retranchent absolument l'épithète du nombre des tropes, et ce semble avec raison, puisqu'en effet elle ne déplace ni ne change rien. Car ce qui est mis par apposition, si vous le séparez du mot propre auquel il est joint, signifiera nécessairement quelque chose par lui-même, et deviendra une antonomase. Par exemple, si vous dites simplement : *Le destructeur de Carthage et de Numance*, c'est une antonomase; et si vous ajoutez *Scipion*, ce n'est plus qu'une apposition. Donc l'épithète, en tant qu'épithète, est toujours jointe à un nom propre; par conséquent elle ne tient point la place de ce nom propre, et ne peut jamais être un trope.

Il n'en est pas de même de l'allégorie; car il est visible qu'elle renferme un sens caché, et qui est quelquefois tout contraire à celui qui s'offre d'abord. Ainsi il y a deux sortes d'allégories : la première dit une chose et en signifie une autre, comme cette ode d'Horace, où par un vaisseau (2)

(1) Le traducteur a lu *non dedecuerint*; mais il y a *non decuerint*, et il falloit : n'ont pas beaucoup de grace, même en vers. *C.*

(2) Ode 13, liv. 1.

Digitized by Google

il entend la république, par des tempêtes les guerres civiles, par un port la paix et la concorde. Tel est aussi cet endroit de Lucrèce (*Liv.* 4, *v.* 1.) :

Par un sentier nouveau, dans ce sacré vallon,
Je marche le premier, conduit par Apollon.

Tel encore celui-ci de Virgile (*Géorg.*, *liv.* 2.) :

Mais nous venons de courre une assez vaste plaine :
A nos coursiers fumants laissons reprendre haleine.

Quelquefois l'allégorie est toute simple et sans métaphore, comme en cet endroit des Bucoliques de Virgile (*Ecl.* 9.) : *Hé quoi ! n'avois-je pas ouï dire que depuis le penchant de la colline jusqu'à cette fontaine qui est ombragée d'un vieux hêtre, Ménalque, par la beauté de ses chansons, avoit su conserver tout ce terrain qui est son héritage !* Tout est exprimé en termes propres et naturels, à l'exception du nom de la personne ; car c'est de Virgile même que cela doit s'entendre, et non de Ménalque.

Les orateurs emploient souvent cette première sorte d'allégorie, rarement néanmoins pure et entière, mais pour l'ordinaire mêlée d'expressions qui la rendent claire et intelligible. Elle est pure dans ces paroles de Cicéron : *Car une chose que j'admire et que je déplore en même temps, c'est qu'un homme soit tellement porté à médire et à mordre, que plutôt que de s'en empêcher, il aime mieux couler à fond son propre vaisseau.* Elle est mêlée dans ces autres : *Véritablement pour les autres tempêtes, j'ai toujours cru que Milon ne les devoit craindre que dans cette mer orageuse et dans les flots de l'assemblée du peuple.* S'il n'avoit pas ajouté *de l'assemblée du peuple*, ce seroit une allégorie pure ; mais de cette manière il la mêle. Et ce trope, par ce mélange, reçoit de la grace des

Digitized by Google

termes empruntés, et de la clarté de ceux qui sont propres.

Mais rien n'embellit le discours comme de joindre ensemble l'allégorie, la similitude et la métaphore : *Quel détroit, quel mer pensez-vous, messieurs, qui soit aussi orageuse que l'assemblée du peuple ! Non, messieurs, l'une dans son flux et son reflux n'a pas plus de flots, de changement et d'agitation, que l'autre dans ses suffrages a d'inconstance, de trouble et de mouvements divers. Souvent il ne faut qu'un jour ou qu'une nuit pour donner une nouvelle face aux affaires. Quelquefois même la moindre nouvelle, le moindre bruit qui se répand, est un vent subit qui change les esprits et renverse les délibérations.* Car il faut sur-tout observer de finir par le même genre de métaphore par lequel on a commencé. En effet, plusieurs, après avoir fait rouler leurs métaphores sur une tempête, finissent par des termes pris d'une ruine ou d'un incendie. C'est un manque de jugement et une irrégularité des plus grossières.

L'allégorie a encore son usage avec les petits esprits et dans les entretiens familiers. Ces expressions même qui sont si ordinaires au barreau : *Combattre de pied ferme, tirer du sang, enfoncer le poignard dans le cœur*, sont toutes allégoriques, et quoiqu'usées elles ne déplaisent pas. C'est qu'en fait d'élocution, l'échange et le commerce des mots sont agréables ; et d'ordinaire les façons de parler les moins entendues sont celles qui font le plus de plaisir. C'est pour cela sans doute que l'on s'y abandonne avec excès, et que cette source d'agrément se trouve aujourd'hui tarie par une affectation démesurée.

Les exemples tiennent aussi quelquefois de l'allégorie, lorsqu'on les allégue sans en donner aucune explication. Car, comme les Grecs disent

Digitized by Google

par manière de proverbe, *Denis à Corinthe* (1), il y a mille autres traits que l'on peut rapporter de même. Quand l'allégorie est plus obscure elle devient une énigme, ce qui est un vice à mon sens, puisque c'est une perfection que d'être clair et intelligible. Cependant les poëtes ne laissent pas de s'en servir. (2), et quelquefois même les orateurs (3). Car on trouve dans leurs plaidoyers des endroits qu'il faut deviner; et, quoique de leur temps on les ait mieux entendus, ce sont pourtant des énigmes qui ont besoin d'un interprète.

La seconde sorte d'allégorie dit tout le contraire de ce qu'elle semble dire, et alors elle tourne en ironie ou en dérision; ce qu'il est aisé de remarquer, soit au ton dont on parle, soit à la nature de la chose qui se dit. Car si les paroles ne s'accordent pas avec l'un de ces trois rapports, c'est une marque qu'il leur faut donner un autre sens que celui qu'elles ont naturellement. Et ce n'est pas le seul trope, où cela arrive; il y en a plusieurs autres où il importe d'examiner ce qui se dit et de qui on le dit, parce qu'en fait de louange et de blâme il est permis de ne pas toujours parler sérieusement : comme lorsque Cicéron dit : *Caïus Verrès, ce préteur si gracieux, ce magistrat si intègre, si appliqué* (n'avoit point sur son registre l'acte de remplacement des juges par le

(1) Denis, tyran de Syracuse, ayant été chassé de son royaume, fut réduit à se faire maître d'école à Corinthe, où il enseigna la musique et les lettres.

(2) Il apporte pour exemple ces deux vers de la 3.e éclogue de Virgile :

Dic; quibus in terris, et eris mihi magnus Apollo,
Tres pateat cœli spatium non amplius ulnas?

Ce qui nous fait voir que dès ce temps-là ils n'étoient pas plus intelligibles qu'aujourd'hui.

(3) Quintilien en cite un exemple tiré de Célius; mais le sens en est obscur. *C.*

sort,

Digitized by Google

sort, etc.); ou lorsqu'il dit dans un sens contraire : *On a trouvé que nous étions orateurs, et nous avons imposé au peuple.* Quelquefois on dit avec un certain rire des choses tout opposées à celles qu'on veut faire entendre : *Sans doute Clodius, vous ne devez votre justification qu'à l'intégrité de vos mœurs ; c'est votre pudeur, votre modestie qui vous ont fait absoudre ; c'est l'innocence de votre vie passée qui vous a sauvé.*

Outre ces usages, l'allégorie sert encore à dire des choses tristes et fâcheuses en termes couverts et adoucis ; quelquefois aussi à signifier une chose par une autre toute contraire, soit que l'on veuille ménager les esprits, soit pour quelque autre raison, quelquefois enfin à laisser deviner dans la suite du discours ce que l'on n'a pas voulu hasarder d'abord. C'est ce que les Grecs appellent *sarcasme*, *antiphrase*, *parabole*, *etc.* Cependant quelques-uns en font des tropes tout distingués plutôt que des espèces d'allégories, et ils en donnent une fort bonne raison, qui est que l'allégorie est toujours obscure, et que dans ces autres, au contraire, il est aisé d'entendre ce que l'on veut dire. A quoi ils ajoutent que le genre, quand il est divisé en ses espèces, n'a rien qui lui soit propre. Par exemple, l'arbre a pour espèce le pin, l'olivier, le cyprès, etc., et considéré en général, il n'a rien de propre ; au lieu que l'allégorie a toujours sa propriété, ce qui ne pourroit être, si elle n'étoit pas elle-même une espèce. Mais qu'elle soit genre ou espèce, il importe peu quant à l'usage. On peut mettre au même rang une certaine raillerie ouverte, mais pourtant maligne et mêlée de dissimulation, que les Grecs appellent encore d'un nom particulier (μυκτηρισμὸς).

La périphrase est un trope qui sert à expliquer, par un détour et en plusieurs paroles, ce qui se pourroit dire, sinon d'un seul mot, du moins

Digitized by Google

plus brièvement, et c'est ce que nous appelons un circuit de paroles. Quelquefois c'est une raison de nécessité qui fait qu'on y a recours, quand il s'agit de couvrir certaines choses qui ne se pourroient pas dire autrement avec bienséance, comme en cette expression de Salluste : *Pour quelques besoins naturels*. Quelquefois aussi l'on n'y cherche que l'ornement du discours : c'est d'ordinaire tout ce que s'y proposent les poëtes; par exemple :

> Au point que le sommeil, ce doux présent des Dieux,
> Sous ses premiers pavots appesantit les yeux.
> (*Enéid. liv.* 2.)

et même assez souvent les orateurs, avec cette différence néanmoins que dans ceux-ci la périphrase est toujours plus serrée. En effet, tout ce qui se peut dire en peu de paroles, et que l'on étend à dessein de l'embellir, est proprement périphrase, ou, comme nous disons, circonlocution : nom pourtant qui, à mon avis, n'est pas fort propre pour marquer une beauté de l'oraison. Mais, ce même détour que l'on nomme périphrase, lorsqu'il donne de la grace au discours, est appelé périssologie lorsqu'il est vicieux, parce qu'en matière d'élocution, tout ce qui n'est pas utile devient nuisible.

L'hyperbate où la transposition des mots, que l'art et la beauté de l'arrangement rendent si souvent nécessaire, est encore un trope qui mérite d'avoir place parmi les ornements de la diction : car la phrase sera souvent dure et rude, mal liée, sujette à des bâillements ou à des cacophonies désagréables, si l'on se fait une loi de ranger les mots dans leur ordre naturel, et de les enchaîner les uns aux autres à mesure qu'ils se présentent, sans considérer s'ils cadrent bien ou mal ensemble. Il faut donc reculer les uns, avancer les

Digitized by Google

autres, et en user comme dans ces bâtiments de pierres sèches, où l'on place chacune à l'endroit qui lui est propre. En effet, nous ne sommes pas maîtres de tailler ces mots ou de les polir comme nous voudrions, pour faire que dans l'assemblage ils joignent mieux; il faut les employer tels qu'ils sont, et seulement avoir soin de leur donner une juste assiette.

Et le seul moyen que nous ayons de rendre le discours nombreux, c'est de savoir changer l'ordre des mots à propos. Platon en étoit si persuadé, que les quatre premiers mots par où commence le plus bel ouvrage qu'il ait fait, je veux dire ses livres de la république, se trouvent différemment arrangés dans les exemplaires, sans doute parce qu'il les avoit lui-même arrangés différemment dans l'original; ce qui fait voir combien il étoit curieux de l'arrangement des mots, et difficile à contenter sur ce point.

Or, toutes les fois qu'en deux mots seulement il se trouve une transposition, c'est plutôt un renversement de l'ordre naturel qu'une transposition; comme en ces mots *mecum*, ou en ceux-ci, *quibus de rebus*, qui sont du style oratoire et historique. Mais, quand on transpose (1) quelque mot pour abréger une phrase qui languiroit sans cela, alors c'est proprement une hyperbate, comme en cette période de Cicéron : *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes*. Car l'ordre naturel vouloit qu'il dît : *In duas partes divisam esse :* mais cet arrangement eût été dur et sans graces. Les poëtes ne transposent pas seulement les mots, ils les di-

(1) Le traducteur a lu *contrahitur ;* il faut *distrahitur* ou *trahitur*. Quand on dérange un mot et qu'on le transporte un peu loin de sa place naturelle, pour donner quelque agrément à la phrase, alors c'est, etc. *C.*

Digitized by Google

visent aussi quelquefois par une licence que la prose ne souffre point du tout. Cependant c'est par là que l'hyperbate devient un trope, à cause des deux idées qui se réunissent en une. Car, lorsqu'on ne change rien à la signification, et qu'il n'y a que quelques mots de dérangés, c'est moins un trope qu'une figure de diction : telles sont ces longues hyperbates dont plusieurs se servent pour varier leur narration. (Nous avons parlé ailleurs des défauts que produit la confusion. *C.*)

L'hyperbole est une beauté hardie que, par cette raison, j'ai réservée pour la fin : c'est proprement une exagération outrée, et qui va au delà du vrai, mais du reste également propre à amplifier et à diminuer. Il y en a de plusieurs sortes ; car tantôt nous ajoutons à la vérité du fait ou de la chose par des termes d'exagération (il vomit et il remplit son sein et tout son tribunal de morceaux mal digérés. *C.*) :

. . . . . Deux rochers orgueilleux
S'élèvent à l'entour et menacent les cieux.

Tantôt nous grossissons les objets par une similitude, comme fait encore Virgile en parlant des vaisseaux de Marc-Antoine :

De loin vous croiriez voir les Cyclades flotter.

ou par une comparaison :

Plus prompt que les éclairs, plus vite que la foudre.

ou par certains signes, comme lorsqu'il parle de Camille, cette illustre amazone :

Elle eût, des jeunes blés, rasant les verts tapis,
Sans plier leur sommet, couru sur les épis.

ou enfin, par quelque métaphore, comme ce mot de *volare* dans le premier vers.

Digitized by Google

Quelquefois on joint deux hyperboles de suite, ce qui donne encore plus de force au discours, comme lorsque Cicéron dit, en parlant de Marc-Antoine : *Y a-t-il un gouffre, une Carybde, qui soit comparable à la gourmandise de cet homme ! Mais que dis-je, une Carybde, c'étoit tout au plus un animal. Non, messieurs, je ne sais si l'Océan, tout insatiable qu'il est, pourroit engloutir en si peu de temps tant de choses si éloignées et répandues en tant d'endroits différents.* Mais une des plus belles hyperboles que j'aie remarquées, c'est celle dont se sert Pindare, cet excellent poëte lyrique, dans un de ses livres qu'il a intitulé du nom d'*Hymnes*. Car, pour nous donner une idée de la rapidité avec laquelle Hercule vint fondre sur les Mérops, qui habitoient, dit-on, l'île de Cos, il ne le compare, ni au feu ni aux vents, ni à la mer, mais à la foudre ; comme si ces autres choses étoient trop foibles, et que celle-là seule pût égaler la force et l'impétuosité de ce héros. C'est à son exemple que Cicéron dit, dans une de ses Verrines : *On voyoit dans la Sicile, non pas un Denys, ni un Phalaris ; car cette île a produit plusieurs tyrans plus cruels les uns que les autres, mais, malgré la distance des temps, un nouveau monstre composé de cette ancienne férocité, qui avoit comme établi son siége en ces lieux. Je ne pense pas en effet que jamais Scylle ni Carybde aient été si terribles aux vaisseaux, que Verrès se l'étoit rendu dans ce même détroit.*

Comme il y a des hyperboles qui grossissent les objets, il y en a aussi qui les diminuent. Telle est, par exemple, celle que Virgile met dans la bouche d'un berger pour exprimer la maigreur de son troupeau : telle encore cette épigramme de Cicéron, où il se moque si plaisamment de l'étymologie que Varron donnoit du mot *fundus*. Mais, jusque dans l'hyperbole, il faut

Digitized by Google

garder quelque sorte de modération : car, encore que l'hyperbole soit incroyable, elle ne doit pas néanmoins être excessive, et rien n'est plus propre à nous faire tomber dans la mauvaise affectation.

Je serois fâché de prendre la peine de rapporter tous les vices qui naissent de là, outre qu'ils sont si connus que je puis bien m'en dispenser. Il suffit de remarquer qu'à la vérité l'hyperbole ment, mais non pas à dessein de tromper; c'est pourquoi nous devons d'autant plus considérer jusqu'où la bienséance nous permet de surfaire une chose pour laquelle nous sommes assurés de ne point inspirer de confiance. L'hyperbole devient très-souvent une plaisanterie qui, placée à propos, s'appelle urbanité, et que l'on traite de folie quand elle est déplacée.

Or, il y a une raison qui fait que les savants aussi-bien que les ignorants, et les personnes polies, comme les plus grossières, parlent communément par hyperbole, c'est que nous sommes tous naturellement portés à faire les choses plus grandes ou plus petites qu'elles ne sont, et que personne ne se contente du vrai. Mais on nous le pardonne, parce que nous n'affirmons pas. En un mot, l'hyperbole est une beauté quand la chose dont nous parlons est véritablement extraordinaire, parce que notre expression ne pouvant l'égaler, il vaut mieux alors en dire plus que moins. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet article, en ayant déjà traité plus à fond dans le livre que j'ai donné des causes pourquoi l'éloquence est aujourd'hui si corrompue, si différente de ce qu'elle étoit autrefois.

FIN DU TOME SECOND.

Digitized by Google

TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS LE TOME II.

LIVRE CINQUIÈME.

AVANT-PROPOS. . . . . Page 1
CHAP. I. *Des différentes sortes de preuves.* 2
— II. *Des préjugés.* 3
— III. *Des bruits et de la renommée.* . . 5
— IV. *De la question.* 6
— V. *Des pièces* 7
— VI. *Du serment* . . . . . Ibid.
— VII. *Des témoins* 9
— VIII. *Des preuves artificielles.* . . 19
— IX. *Des signes.* 22
— X. *Des arguments.* 26
— XI. *Des exemples.* 63
— XII. *De l'usage des arguments.* . . 75
— XIII. *De la réfutation.* 82
— XIV. *Ce que c'est que l'enthymème, et combien de sortes il y en a. De combien de parties l'épichérème est composé, et de la manière de le réfuter* 101

LIVRE SIXIÈME.

AVANT-PROPOS. 112
CHAP. I. *De la conclusion du discours, ou de la péroraison.* 118
— II. *Des différentes sortes de sentiments, et comment on peut les exciter* . . . 135

Digitized by Google

— III. *Du rire* 147
— IV. *De l'altercation*. . . , ... 181
— V. *Du jugement et du dessein*. . . 118

LIVRE SEPTIÈME.

AVANT-PROPOS. *De l'utilité de la disposition* 192
CHAP. I. *De la disposition qu'il faut donner à une cause*. 193
— II. *De la conjecture*. 213
— III. *De la définition*. 230
— IV. *De la qualité*. 241
— V. *Du défaut d'action* 257
— VI. *De l'état qui naît des termes de la loi, et de l'intention du législateur*. . 259
— VII. *De deux lois que l'on oppose l'une à l'autre*. 263
— VIII. *De l'état qui est fondé sur le syllogisme ou sur le raisonnement*. . . . 267
— IX. *De l'état qui se forme de l'ambiguité des termes*. 270
— X. *De l'union et de la diversité de ces états*. 274

LIVRE HUITIÈME.

AVANT-PROPOS. 280
CHAP. I. *Ce qu'il faut considérer dans l'élocution* 290
— II. *De la clarté*. 291
— III. *Des ornements du discours*. . . 298
— IV. *De l'amplification*. 325
— V. *Des diverses espèces de pensées*. 334
— VI. *Des tropes*. 345

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 064792243

Digitized by Google